



A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

- + *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
- + *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
- + *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
- + *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse <http://books.google.com>



395 F63

KONINKLIJKE BIBLIOTHEEK

Uit de bibliotheek van
Prof. Mr. J. van KAN

0.11.3
25

HISTOIRE

DE

JEANNE D'ARC



Paris. — Imprimé chez H. CARTON, 64, rue Bonaparte,
près de la place Saint-Sulpice.

KONINKLIJKE BIBLIOTHEEK



0672 1523

Digitized by Google

475619.

ÉVOCATION DES ESPRITS

HISTOIRE

DE

JEANNE D'ARC

dictée par elle-même

▲

ERMANCE DUFAUX

âgée de 14 ans

SECONDE ÉDITION

PARIS

LEDOYEN, LIBRAIRE-ÉDITEUR,
Palais-Royal, galerie d'Orléans, 31.

1860

Reproduction et traduction interdites.



PRÉFACE

Née d'un simple laboureur, ma vie eût dû être calme et paisible, comme le ruisseau inconnu qui coule sur le gazon ; il n'en fut pas ainsi : Dieu ne le voulut pas. Ce ne fut pas l'ambition, mais les ordres impérieux du ciel qui me firent sortir de mon humble condition. A mes yeux les fleurs des champs étaient mille fois plus belles que les pierreries des rois, et je considérais la gloire comme un flambeau qui brûle le papillon qui ose s'en approcher.

Je ne m'enorgueillis pas de ma mission, la regardant comme une goutte de rosée échue par hasard à un brin d'herbe, qui la laisserait bientôt tomber, pour se sécher comme ses semblables. A peine cette carrière m'eût-elle été ouverte, que mille obstacles surgirent pour me décourager : je doutai alors du ciel et de moi-même, mais Dieu ne m'abandonna pas ; de nouvelles apparitions vinrent me rassurer ; il voulait seulement me montrer que, sans lui, je ne pouvais rien ; que j'étais comme les roues qui font marcher le char, mais qui sont inutiles si une force étrangère ne leur donne le mouvement. Il vou-

lait chasser de mon âme l'orgueil qui s'en fût indubitablement emparé, si sa prévoyante sollicitude ne m'eût pas dévoilé ma faiblesse. Voir ma patrie libre des fers honteux qui la retenaient captive, c'était le plus doux rêve de ma jeune vie ; une vague tradition du foyer paternel disait qu'une femme le réaliserait, et le Tout-Puissant, par un miracle, m'apprenait que cette femme c'était moi!... moi l'humble vierge de Domremy!... Quel être si parfait n'eût senti à cette pensée son âme tressaillir d'orgueil? La révélation m'anéantit; le Démon m'attaqua; Dieu le vainquit pour moi.

Je m'attendais à trouver une route large et facile, qui me mènerait au but au milieu de mille fleurs : mais hélas ! des rochers, des précipices à chaque pas me barraient le passage. Tous mes efforts, toutes mes tentatives demeuraient inutiles : Dieu alors me prenait par la main ; il me faisait gravir les uns et franchir les autres. Je reconnus mon impuissance et j'appris à tout attendre de lui, de lui seul. Je trouvai des épines où j'attendais des fleurs ; elles m'étaient bien pénibles, mais elles éloignaient mes pas de l'abîme que je côtoyais. Toujours le vent me faisait ployer quand je croyais être assez forte pour le braver ; mais la main qui m'avait placée au milieu de l'orage m'empêchait d'être brisée.

Pour que je ne devinsse pas inutile, pour ne

pas dire nuisible, aux projets du ciel, il fallait qu'un guide sûr me maintint dans la bonne voie : Dieu permit à ses saints de tomber sous mes sens, en prenant des formes visibles. Ces visions étaient pour moi comme l'aimant, qui dirige toujours vers le nord l'aiguille de la boussole ; j'étais sûre de ne pas m'égarer en suivant leurs conseils ; que ne les ai-je toujours écoutés !

Devenue l'émule des Dunois, des La Hire, des Xaintrailles, je n'en fus pas plus heureuse : le bonheur ne se trouve pas dans les palais, comme les hommes le pensent, mais plus souvent dans les chaumières et dans le cœur des humbles. Les plaisirs mondains sont comme les fleurs de l'Ephémère ; mais ceux que donne le devoir sont comme celles de l'Immortelle, qui ne se fanent jamais.

La levée du siège d'Orléans, la journée du sacre et les victoires remportées par les Français étaient pour moi des événements heureux, mais ils ne me donnaient pas ce bonheur pur que je goûtais dans la chaumière ; je regrettais mes couronnes de bluets et de pâquerettes et la quenouille que je filais à l'ombre des vieux noyers. J'espérais revoir mes riantes montagnes.... Hélas ! ma mission accomplie, il fallut encore rester : les vœux du roi et de la France me retinrent... peut-être aussi les miens.

Prières, avis, menaces, mes célestes protec-

teurs n'épargnèrent rien pour me sauver : hélas ! on eût dit qu'un fatal bandeau dérobait à ma vue le gouffre qui devait m'engloutir. Mon imprudence me donna de nouveaux droits à la gloire : au titre de libératrice, je joignis celui d'infortunée ; j'achetai l'un au prix de mon bonheur et l'autre au prix de ma vie. Le malheur sacre les héros, comme le sang sacrait les élus du Cirque ; sous un buisson d'épines, la gloire comme la violette paraît plus belle aux yeux de tous ; épurée par le malheur, elle est pour ainsi dire entourée d'un cercle de feu que le serpent de l'envie n'ose pas approcher.

Si j'ai perdu sur la terre un bonheur passager, l'innocence de ma vie, les chaînes de la prison et les flammes du bûcher m'en ont acquis un qui ne se passera jamais.

I

Je reçus le jour à Domremy, pauvre village près de Vaucouleurs, de Jacques Darc et d'Isabeau Daix, sa femme. Ma mère n'était connue à Domremy que sous le nom de Romée; voici pourquoi :

Jean Romée était un honnête laboureur de Domremy. Un jour qu'il allait ramasser des ramées au bois Chesnu, il rencontra une petite fille abandonnée, qui avait environ six ans. Il apprit d'elle, non sans peine, qu'elle se nommait Isabeau Daix et que les Bourguignons l'avaient chassée du village de Macey, après avoir massacré ses parents, qui étaient Armagnacs. Touché de pitié pour le sort de cette enfant, et ne pouvant se résoudre à l'abandonner, tandis que le ciel la lui confiait d'une manière si évidente, il l'emmena chez lui et l'éleva comme si elle lui eût appartenu, quoiqu'il eût déjà deux filles : Jeanne et Ameline. Quand elle fut en âge

de s'établir, il la maria à mon père, qui s'était fixé à Domremy depuis quelque temps, et lui donna pour dot la chaumière dans laquelle je suis née. J'avais déjà trois frères : Jacquemain, Jean et Pierre, et une sœur nommée Isabeau.

Mes parents, pauvres et honnêtes, ne me donnèrent qu'une éducation convenable à leur état : j'appris à coudre et je filais, quand je ne gardais pas les bêtes avec ma sœur. Dès mon enfance, j'avais été nourrie dans de grands sentiments de piété et d'amour pour mon légitime souverain, ainsi que dans une forte haine pour les Anglais, haine que n'augmentaient pas peu les ravages de la guerre, et les récits, trop souvent exagérés, des cruautés qu'ils exerçaient continuellement contre ceux qui n'avaient pas trahi leur patrie et qui étaient restés fidèles à leurs souverains ; surtout contre les malheureux paysans, toujours les premières victimes de la guerre. Hommes, femmes, vieillards, enfants même, tous s'entretenaient journellement des malheurs de l'infortuné Charles VI, que l'on était loin de rendre responsable des maux qui affligaient la France, maux qu'on attribuait surtout à la coupable Isabeau de Bavière, femme dénaturée qui sut affranchir son cœur des sentiments que les animaux les plus féroces ne peuvent étouffer, et qui s'oublia au point d'arracher du front de son fils

un diadème dont il était le légitime héritier. Les infortunes sans nombre qu'éprouvaient les Français ne purent diminuer l'attachement qu'ils avaient pour Charles VI, ni lui faire perdre le titre de roi bien-aimé, titre le plus noble qu'un souverain puisse envier, qu'il garda toujours.

On ne cessait non plus de célébrer les mille vertus du jeune dauphin Charles et ses grandes qualités, qui semblaient présager à la France un brillant avenir, s'il montait un jour sur le trône de son père. Ma famille, mes compagnes, et moi en particulier, nous ne cessions d'adresser au Ciel de ferventes prières pour fléchir sa colère, obtenir l'expulsion des ennemis et le rétablissement du légitime souverain.

Un jour, j'étais alors âgée de treize ans, je filais assise sous un chêne dans le jardin de mon père, lorsque j'entendis une voix qui m'appelait. Ne voyant personne, je crus avoir été le jouet de mon imagination ; la même voix se fit entendre quelques secondes après. Je vis alors, dans une nuée étincelante, saint Michel accompagné d'anges du ciel. Il me dit de prier, d'espérer que Dieu délivrerait la France, et que bientôt une jeune fille, sans toutefois me dire son nom, serait l'instrument dont il se servirait pour chasser les Anglais et remettre la France sous l'autorité de ses rois légitimes. A ces

mots ils disparurent, me laissant dans un profond étonnement et fort effrayée d'une telle apparition ; je vouai sur-le-champ ma virginité à Dieu.

Me voyant rêveuse, ma sœur Isabeau, qui venait de me rejoindre, me dit en riant :

— Que fais-tu là, paresseuse, à regarder en l'air ? Que ne t'occupes-tu plutôt de ton ouvrage ?

Ma sœur était plus âgée que moi de quelques années ; elle était douée d'un caractère ferme et d'un rare bon sens. Je n'avais jamais eu de secret pour elle ; aussi n'hésitai-je pas à lui confier ce qui venait de m'arriver, avec la ferme résolution de suivre ses conseils. Après m'avoir écoutée, elle me dit que j'étais folle ; que sans doute je m'étais endormie l'esprit fortement préoccupé des affaires de la France ; que cette vision n'était qu'un jeu de mon imagination trop ardente. Voyant que je persistais à nier toutes les suppositions qu'elle put faire pour ébranler ma conviction, elle me dit qu'elle me croyait de bonne foi, mais qu'elle me conseillait de ne parler à personne de cette aventure. Je suivis son avis, nous n'en parlâmes plus et ce fait tomba bientôt dans l'oubli ; mais ce ne fut pas pour longtemps.

A environ un mois de là je revis l'archange et ses anges. Il me donna de bons conseils et me dit différentes choses sur les affaires de la France. Ses

visites devenaient assez fréquentes ; un jour il me dit que je verrais bientôt sainte Catherine et sainte Marguerite.

— Fille de Dieu, ajouta-t-il, suis leurs conseils et fais ce qu'elles te diront ; elles sont véritablement envoyées par le roi du ciel pour te conduire et te diriger ; obéis-leur en tout.

Bientôt je vis avec lui deux jeunes femmes d'une radieuse beauté. Elles étaient magnifiquement vêtues ; elles portaient sur la tête des couronnes d'or ornées de pierres précieuses. Je m'agenouillai et je leur baisai les pieds. L'une d'elles me dit qu'elle se nommait Catherine et l'autre Marguerite. Elles me répétèrent ce que saint Michel m'avait dit sur la France et disparurent. Saint Michel, les anges et elles m'apparaissaient rarement, mais j'entendais fréquemment leurs voix accompagnées d'une grande clarté.

Un an après je vis encore les trois saints, qui me dirent la même chose en m'ordonnant toutefois de le révéler le soir à la veillée.

Le soir, toute la famille et quelques voisins étaient réunis autour du fauteuil de ma grand-mère ; la conversation tomba, comme de coutume, sur les malheurs présents. Charles VI avait, depuis quelques années, terminé sa malheureuse existence ; les affaires de la France n'en étaient que

plus désespérées et la perte de ce malheureux royaume semblait inévitable, car chaque jour, à chaque heure, les Anglais remportaient de nouveaux avantages sur les Français découragés. Le seul remède à ces maux était le rétablissement de Charles VII, que les ennemis appelaient par dérision le roi de Bourges. J'obéis à l'ordre des saints, qui m'avaient prescrit de révéler la prochaine délivrance de la France ; mon père, en m'entendant parler ainsi, m'imposa silence sévèrement ; ma sœur Isabeau, qui l'avait entendu par elle-même, me soutint vivement et chacun, car il était tard, se retira rêveur.

Quelques mois après, étant à garder les bêtes, j'entendis une voix qui m'appelait par mon nom ; je revis encore une fois saint Michel, sainte Marguerite et sainte Catherine, qui cette fois me dirent que la jeune fille, dont ils m'avaient déjà parlé, serait moi. Ils disparurent aussitôt, me laissant immobile et ne sachant que penser d'une révélation aussi peu attendue. Je m'en allai bien résolue de le dire à mon père, afin de prendre ses conseils. Comme la fois d'avant il fut incrédule, mais une voix dit tout à coup :

— Ce que Jeanne dit, tu dois le croire, car c'est la vérité.

Un de mes oncles nommé Raymond Durand dit

Laxart, beau-frère de ma mère, ayant appris cela, dit qu'il fallait laisser agir la Providence, qu'elle ne pouvait manquer de bien faire.

Il y avait à Domremy un laboureur nommé Conradin de Spinal ; c'était le seul Bourguignon qu'il y eût dans mon village. J'éprouvais pour lui une forte antipathie (1) ; j'en triomphai cependant jusqu'à tenir avec lui un enfant sur les fonts de baptême, ce qui établissait, à cette époque, une sorte de parenté entre les parrain et marraine.

Les habitants de Domremy n'avaient connu les maux de la guerre que par ouï dire ; on apprit bientôt que les Bourguignons ravageaient les environs et avançaient même sur le village ; tous les habitants prirent la fuite, emmenant leurs troupeaux et leurs effets les plus précieux ; ils allèrent se réfugier à Neufchâtel (2), en Lorraine. Ma famille et moi nous logeâmes chez une bonne femme nommée la Rousse ; nous y restâmes cinq jours, pendant lesquels je menai les bêtes de mon père dans les champs, avec ma sœur Isabeau ; le reste de mon temps, j'aidai notre bonne hôtesse dans

(1) On m'a accusée d'avoir dit différentes fois que je voudrais qu'il ait la tête coupée ; ce souhait était trop incompatible avec ma piété pour que je l'eusse jamais formé ; j'ai seulement dit, à plusieurs reprises, que je désirais que Conradin changeât de parti.

(2) Aujourd'hui Neufchâteau.

les soins du ménage avec ma mère et ma sœur.

C'était une bien triste chose que Domremy, quand nous y revînmes : l'église avait été livrée aux flammes ; les blés, les grains, étaient dévastés ; les arbres fruitiers coupés ou renversés ; les vignes arrachées et les maisons pillées ; en un mot, on eût dit qu'un torrent dévastateur avait passé sur ce hameau, jusque-là si calme et si paisible. Ce ne fut qu'avec un serrement de cœur que je revis ces lieux chéris, encore si rians quelques jours auparavant. La désolation était encore plus grande dans l'enceinte sacrée : les autels étaient profanés, les statues des saints et les crucifix brisés ou couverts d'immondices ; les images sacrées, devant lesquelles j'avais si souvent allumé des cierges ou déposé des fleurs, avaient été la proie des flammes ; les murs, noircis par la fumée de l'incendie, semblaient être revêtus d'un linceul de deuil et de désolation. Un silence lugubre régnait partout où l'on entendait auparavant les chants des femmes et des jeunes filles, les mugissements des bestiaux, les cris des volailles et les bruits du travail.

Qu'elles furent ferventes ce jour-là mes prières, et que de fois je suppliai Dieu de prendre tout mon bonheur, tous les jours de ma vie, pour délivrer ma patrie de ces terribles calamités ! Quand mon père et mes frères revinrent des champs,

ils nous apportèrent la triste certitude que nos moissons étaient perdues, et que toutes les horreurs de la misère allaient sévir là où, quinze jours auparavant, régnaient l'aisance et la prospérité. Le cœur humain est une bien triste chose ! Non content des maux qui nous accablaient, chacun de nous cherchait avec une sorte de plaisir à soulever le voile de l'avenir, pour y chercher quelque nouveau sujet d'alarmes, comme si Dieu n'était pas toujours là pour pourvoir à tout.

Étant à Neufchâtel, un jeune homme de Toul, qui y était venu pour affaires, me vit tandis que je priais dans l'église ; touché de ma beauté et de ma piété, il conçut le projet de me prendre pour femme. Il prit sur moi et sur ma famille des renseignements qui l'affermirent encore dans sa résolution. Quand nous fîmes de retour à Domremy, il vint me demander à mon père, qui m'accorda sans peine. Le jeune homme était bien sous tous les rapports et il possédait une petite d'aisance.

Mon père ne savait trop ce qu'il devait croire de mes visions ; un songe qu'il avait eu, où il me voyait partir avec des gens d'armes, lui faisant souhaiter vivement mon établissement, malgré mon jeune âge ; comme je lui avais toujours obéi, ainsi qu'à ma mère, avec une soumission aveugle, il crut que je consentirais sans peine à ce qu'on

attendait de moi ; il fut donc aussi surpris que furieux quand je répondis simplement, mais avec fermeté, que je ne voulais pas me marier. Il me menaça de me battre et m'enferma dans ma chambre pour que je fisse mes réflexions.

Le lendemain je répétai la même chose ; il eut recours alors à un moyen qu'il crut efficace : ce fut d'engager le prétendant à m'assigner devant le juge. Il le fit en effet ; mais quand je sus que j'étais citée à comparaître, je déclarai en face à mon père et au jeune homme que si je me mariais jamais, ce ne serait pas avec lui ; que je préférerais labourer la terre avec mes ongles plutôt que d'être sa femme. Mon père, ma mère, ma famille, mes amis, tous s'entremirent pour me faire changer d'avis ; leurs instances m'irritaient, mais elles affermirent encore ma résolution. Lorsque je partis pour Toul, mon père me dit que puisque j'étais si têtue, je n'avais qu'à me tirer d'affaire comme je pourrais ; qu'il était bien décidé à ne pas m'aider le moins du monde. Je jurai devant le juge de dire la vérité, et je protestai que je n'avais fait aucune promesse au jeune homme ; celui-ci soutint obstinément le contraire.

— Eh bien ! alors, lui dis-je, montrez vos preuves.

Comme il n'en avait pas, il se trouva fort embar-

rassé et il avoua que je ne lui avais jamais fait de promesse de mariage, et que, s'il l'avait dit, c'était pour me contraindre à l'épouser.

Pendant plusieurs années, mes révélations ne transpirèrent pas au delà du cercle habituel d'amis. Un jour les voix me dirent :

— Jeanne, va trouver le sire de Baudricourt, commandant de Vaucouleurs ; tu lui diras qu'il te donne des armes, un cheval et deux gentilshommes pour te conduire au Roi, qui, à son tour, te donnera des gens d'armes pour faire lever le siège d'Orléans. Tu le mèneras ensuite à Rheims, pour être sacré. Tu trouveras à Sainte-Catherine de Fierbois, dans le tombeau d'un vaillant chevalier qui repose derrière le maître-autel, une épée sur la lame de laquelle il y a cinq croix. Ce que nous venons de te dire et ce que nous t'avons révélé auparavant, nous l'avons fait par l'ordre de Dieu et par celui de saint Louis, protecteur de la France.

J'avais demandé aux saints si je devais dire cela à mes parents ; ils me répondirent que je fisse comme je voulais, mais que cependant ils ne m'en donnaient pas le conseil, de crainte que mes parents ne missent obstacle à mon voyage. C'était bien ma pensée ; l'espèce d'incrédulité de mon père, touchant mes voix, ne m'encourageait pas à lui confier qu'elles me disaient de partir ; je

n'osai même pas en parler à ma mère ni à mes frères ; mais je dis tout à ma sœur Isabeau.

Les voix me pressaient sans cesse de partir ; je ne pouvais plus durer où j'étais ; il y avait près d'un mois que je cherchais inutilement une occasion pour aller à Vaucouleurs, à l'insu de mes parents, lorsque mon oncle Durand, qui demeurait au Petit-Burey, village entre Domremy et Vaucouleurs, vint passer quelques jours à la maison. J'avais beaucoup de confiance en lui, et d'ailleurs il avait déclaré formellement à mon père qu'il croyait à ma mission céleste. Je lui racontai ce que les voix m'avaient dit, en le priant de me fournir les moyens d'exécuter ce voyage. Il me promit de se rendre chez messire Robert de Baudricourt et de lui parler de moi.

Il y alla en effet ; mais messire Robert lui dit que j'étais une extravagante ; qu'il fallait m'administrer une bonne volée de claques et de coups de bâton pour me guérir de ma folie. Je recommandai bien à mon oncle de n'en rien dire à mon père, qui eût fort bien pu mettre la recette en pratique.

Quelque temps après, je trouvai le moyen de me rendre à Vaucouleurs avec Pierre, le plus jeune de mes frères. J'allai trouver le sire de Baudricourt, qui, après m'avoir entendue, ne fit que rire de ce qu'il appelait un rêve de jeune fille.

Comme mon frère était chargé d'une commission pour mon oncle Durand, je retournai seule à Doremy, assez découragée du peu de succès de cette démarche. Il y avait, près du village, une belle fontaine ombragée par un vieux tilleul ; tout le village y venait puiser l'eau nécessaire à ses besoins. Je m'assis au pied de l'arbre et je me mis à réfléchir tristement au mauvais succès de cette visite, doutant quelque peu de la vérité de ma mission, car je trouvais extraordinaire que Dieu, s'il m'en avait réellement chargée, m'eût ainsi abandonnée dans une démarche d'où dépendait le succès.

— N'ai-je pas été le jouet d'un songe ou plutôt de quelques mauvais esprits ? Telles étaient les questions que je m'adressais intérieurement lorsque tout à coup je vis sainte Marguerite ; elle était d'une admirable beauté ; ses cheveux blonds tombaient en grosses boucles sur ses épaules blanches comme de l'albâtre ; la blancheur immaculée de sa robe et la nuée étincelante qui l'entourait, n'ajoutaient pas peu à l'éclat de son éblouissante beauté. Elle me dit, avec un angélique sourire :

— Jeanne, pourquoi te décourager ainsi ? Pourquoi te rebuter de ce mauvais succès ? Dieu te protège. Vas, retourne chez tes parents inquiets de ton absence ; la lune de son front radieux éclairera ton chemin.

En effet, jusqu'à cet instant l'obscurité avait été profonde; mais à sa parole l'astre des nuits la dissipa. Après que la douce vision eut disparu, je restai encore quelque temps rêveuse, à regarder la lune argentée se mirer dans le cristal de la fontaine; je repris enfin le chemin de notre chaumière, assez inquiète de l'accueil qui me serait fait.

Comme je m'y attendais, je fus fort mal reçue par mes parents, que ma disparition avait plongés dans une inquiétude mortelle. Mon père me demanda d'où je venais, et qui m'avait permis de m'absenter ainsi trois jours sans prévenir personne. Je lui répondis que je venais de Vaucouleurs, de chez messire Robert de Baudricourt, et que je n'avais fait qu'obéir aux voix, qui m'avaient ordonné de lui exposer ma mission. Comme il connaissait mon obstination à soutenir la vérité de ces visions, il se rendit à mes paroles et ne me battit pas. Il ne fut plus parlé de ce voyage, entre ma sœur et moi que pour en déplorer la mauvaise issue.

J'allai à Saint-Nicolas, près de Nancy, en Lorraine, pèlerinage extrêmement célèbre à cause des miracles du saint. Le duc de Lorraine était en ce moment très-malade; on désespérait même de sa vie. Instruit par la renommée des visions dont j'étais favorisée, il me demanda un remède qui pût le guérir. Je lui répondis qu'il ne pouvait se rétablir qu'ense réconci-

liant avec la duchesse, sa femme, qui, lasse de ses désordres, s'était séparée de lui. Il passa un anneau enrichi de diamants à mon doigt, me donna un peu d'argent, dont je fis présent aux pauvres et me congédia, assez mécontent de ma réponse.

Comme mes parents me tenaient en grande dépendance, et veillaient sur moi avec une grande sévérité, pour m'empêcher de retourner à Vaucouleurs, je priai mon oncle de leur demander de me permettre d'aller passer quelque temps chez lui. Mon père eut d'autant moins de peine à me laisser partir, qu'il savait que j'étais aussi bien chez lui que dans la maison paternelle.

Il y avait à peine huit jours que j'étais arrivée au Petit-Burey, quand mon oncle céda à mes instances et me mena à Vaucouleurs. Nous logeâmes chez une nommée Catherine, femme d'un charren de Vaucouleurs appelé Henri. Je fus plusieurs jours sans pouvoir parvenir au commandant; il consentit enfin à me recevoir; mais, après m'avoir fait différentes questions, il me congédia, en m'envoyant à tous les diables. Je retournai néanmoins chez lui quelque temps après. Cette fois, ennuyé de mon importunité, il m'envoya le curé de Vaucouleurs, me croyant possédée du Démon; mais le pauvre homme, après maintes prières, ne put me guérir. Je revins au Petit-Burey,

puis à Domremy, chez mes parents, qui ne se doutèrent de rien.

Je retournai bientôt avec mon oncle chez le commandant, qui se croyait bien débarrassé de moi pour toujours; il ne voulut pas me recevoir. Je restai trois semaines à Vaucouleurs, y allant à tout instant. Il prit enfin son parti et me fit venir en sa présence. Le peu de succès des exorcismes du curé l'avait mis en très-mauvaise humeur.

Avant d'y aller, j'avais demandé aux saints ce qu'il fallait faire pour le convaincre; ils me répondirent de lui dire que les Français venaient d'éprouver un échec devant Orléans; qu'il serait connu dans l'histoire sous le nom de journée des Harengs. Le commandant, étonné de l'assurance avec laquelle je lui prédis ce revers, me dit qu'il me ferait rappeler. On apprit, peu de temps après, la vérité de ce que je lui avais dit; dès-lors il n'y avait plus moyen de refuser de m'envoyer au Roi.

Il me fit armer de pied en cap, me donna un cheval et deux gentilshommes champenois, nommés Jean de Metz et Bertrand de Poulengy, qui ne consentirent à m'accompagner qu'après bien des difficultés, le chemin étant occupé par les Anglais. Ces deux gentilshommes et cinq personnes composaient toute mon escorte; c'était mon frère Pierre, Collet de Vienne, un archer nommé Richard, et

deux valets, Jean de Honnecourt et Julien. La réalisation de ce que j'avais prédit me faisait regarder partout, même dans mon village, comme une prophétesse inspirée par Dieu; je n'eus donc qu'à promettre que nous ne rencontrerions aucun empêchement sérieux pour vaincre leur répugnance.

Nous nous mîmes en marche pour aller à Chinon, résidence actuelle du roi. Comme je l'avais dit, nous ne trouvâmes aucun obstacle, En route nous couchâmes dans les églises, refuges, malheureusement peu souvent inviolables, des infortunés paysans dont on avait brûlé les humbles chaumières.

Nous passâmes aussi par Sainte-Catherine de Fierbois, où nous restâmes trois jours. J'écrivis de là à Charles VII pour lui mander ma mission et le prier de me faire savoir si je pouvais me rendre à Chinon. Sur sa réponse affirmative, je continuai ma route et j'arrivai enfin à Chinon avec ceux qui m'accompagnaient, le 24 février. J'envoyai aussitôt au roi les lettres du sire de Beaudricourt, par lesquelles il annonçait à Charles ma mission et le priait de m'accorder une audience, bien qu'il désespérât de m'obtenir cette faveur. Le Roi toujours entouré par ses favoris, était inabordable et semblait oublier dans une lâche indolence, que

tant de braves gens sacrifiaient, pour le rétablir sur son trône, leurs fortunes et leurs vies.

Je restai trois jours à Chinon sans pouvoir lui parler. Dès le second jour, il m'ordonna de me rendre chez Iolande d'Arragon, reine de Sicile, sa belle-mère, afin d'être visitée par elle; car un des préjugés de l'époque était qu'une sorcière ne pouvait être vierge; cependant plusieurs exemples récents en avaient déjà démontré le peu de fondement. L'examen tourna à mon avantage et, depuis ce jour, je portai le nom de Pucelle.

Enfin, après trois jours pendant lesquels le conseil flotta entre la crainte et la curiosité, cette dernière triompha et Charles m'appela en sa présence, après m'avoir fait interroger et examiner. En me rendant chez le Roi, je rencontrai un homme d'armes qui demanda en me désignant du doigt.

— Est-ce là la Pucelle?

— Oui, lui répondit un de ceux qui m'accompagnaient. Il s'écria alors :

— Je renie Dieu ; si je l'avais seulement une nuit, elle ne me quitterait pas vierge!

En l'entendant parler ainsi, je me retournai et je lui dis :

— Comment pouvez-vous renier Dieu quand vous êtes si près de mourir?

Il s'en alla en riant de la prédiction ; mais ,

une heure après il tomba dans l'eau et se noya.

Le Roi pour m'éprouver, se déguisa et se mêla dans la foule des courtisans; mais depuis longtemps les portraits vendus par des colporteurs et des effigies empreintes sur des monnaies m'avaient fait connaître les traits de celui que j'étais appelée à rétablir sur son trône; d'ailleurs les voix me le désignèrent; ce fut donc sans peine que je le distinguai de ceux qui l'entouraient; je lui dis, entre autres choses :

— Monseigneur le Dauphin, je me nomme Jeanne la Pucelle; je suis envoyée par Dieu pour mettre la couronne sur votre tête et pour chasser les Anglais de ce royaume, auquel ils n'ont aucun droit.

Charles et ceux qui l'entouraient ne purent dissimuler la profonde surprise que leur causait la distinction que j'avais faite du Roi, sans l'avoir jamais vu. Charles cependant me dit qu'il ne pouvait ajouter foi à mes paroles sans que je lui eusse donné un signe de la vérité de ce que je disais. Après avoir fait retirer tout le monde, je lui dis qu'il s'était introduit masqué, quelque temps auparavant, chez la duchesse de Bourgogne, pour des motifs que la gravité de l'histoire ne permet pas de révéler et qui auraient pu avoir pour lui les suites les plus funestes. Le Roi, en m'enten-

dant parler ainsi ne put s'empêcher de rougir; il me fit jurer sur mon âme de ne jamais le révéler à qui que ce fût. En effet, cette révélation, en quelque temps qu'elle fût faite, eût pu lui causer les plus grands malheurs en lui suscitant dans le duc, qui penchait quelque peu pour lui, un ennemi mortel.

Charles, depuis ce temps, fut convaincu de la vérité de ma mission; il décida toutefois qu'on me mènerait à Poitiers pour être examinée par le parlement, qui résidait dans cette ville, et qu'il s'y rendrait aussi lui-même. Il ordonna à Guillaume Bellier, bailli de Troyes, son maître d'hôtel, de me loger chez lui. La femme de cet officier, aussi remarquable par son mérite que par ses vertus, fut chargée de prendre soin de moi pendant qu'on prendrait des renseignements sur moi à Domremy, à Vaucouleurs et à Greuse.

Étant chez le Roi, je vis entrer un seigneur. Le Roi me demanda, pour m'éprouver, qui il était. Je répondis :

— Gentil Dauphin, c'est le duc Jean d'Alençon. Je ne l'avais cependant jamais vu.

Le Roi avait nommé des commissaires pour m'interroger; je fus questionnée tous les jours. En attendant que tout fut prêt pour mon départ, le Roi s'amusa à me faire courir de temps en

temps la lance devant lui ; je m'acquittais de cet exercice de manière à obtenir tous les suffrages.

J'allai visiter les duchesses d'Alençon, mère et femme du duc, à l'abbaye de St-Florent près de Saumur, où elles habitaient alors. Je restai près d'elles quatre jours, pendant lesquels je n'eus qu'à me louer de leur bonne amitié.

Pendant la route, je demandai à un de ceux qui m'accompagnaient où l'on me menait ; il me répondit que nous allions à Poitiers, où je devrais soumettre ma mission au jugement de ce que la France avait d'hommes sages et éclairés ; je ne pus m'empêcher de dire :

— J'y aurai bien à faire ; mais, avec l'aide de Dieu, qui m'a conduite jusqu'à présent, j'espère triompher de tous les obstacles qu'ils me susciteront. Je descendis à Poitiers chez un nommé Jean Rabateau, à la femme duquel on confia ma garde.

Dès le lendemain, une quantité de docteurs en théologie et de bacheliers vinrent me trouver ; quand je les vis, j'allai m'asseoir sur un banc en leur demandant ce qu'ils voulaient. L'un d'eux me répondit qu'ils venaient, de par le Roi, pour examiner si l'on devait ajouter foi à mes paroles et pour me prouver, par de bonnes raisons, que l'on ne devait pas me croire. Ils commencèrent alors à

me poser, sur la religion, les questions les plus embarrassantes qu'ils purent trouver; mais, avec l'aide de Dieu et de ses saints, je leur répondis si bien que je leur fermai la bouche. Ils se retirèrent en se demandant entre eux comment il pouvait se faire qu'une jeune fille de mon âge eût pu résoudre des questions qui eussent embarrassé les plus éclairés d'entre eux.

Le lendemain, deux docteurs en théologie, un carme et un frère prêcheur, vinrent encore me trouver. Le carme me dit aigrement :

— Jeanne, vous devez bien savoir que l'Écriture Sainte défend d'ajouter foi à de telles absurdités, quand on ne donne pas de signes. Je lui répondis sans me troubler :

— Je ne veux pas tenter Dieu ; le signe que je donnerai de la vérité de ce que j'avance sera de faire lever le siège d'Orléans et de mener le dauphin à Rheims pour y être sacré. Je lui dis aussi qu'ils n'avaient qu'à y venir et qu'ils le verraient. Il me dit alors :

— Pourquoi appelez-vous Dauphin, le Roi notre sire ? Je répondis :

— Je ne le nommerai roi que quand il aura été sacré et couronné à Rheims, où je dois le conduire.

Le frère prêcheur reprit à peu près sur le même ton que le premier :

— Jeanne, vous demandez des gens d'armes et vous dites que la volonté de Dieu est que les Anglais soient chassés de ce royaume ; mais, si ce que vous dites est vrai, sa volonté ne peut-elle pas suffire ? Qu'avez-vous besoin de gens d'armes ? Je lui répondis :

— Les gens d'armes combattront et Dieu leur donnera la victoire sur les ennemis.

Après m'avoir mûrement examinée, les docteurs s'assemblèrent et conclurent que le Roi pouvait me mettre à l'essai, et que je ne pouvais manquer d'être envoyée par Dieu, à en juger par mes réponses, qui étaient toutes conformes à la piété la plus ardente et la plus éclairée. Il fut réglé qu'on me chargerait de faire entrer dans Orléans le convoi de vivres, d'armes et de provisions de toute espèce qu'on préparait à Blois. Ce fut le maître des requêtes de l'hôtel du Roi qui vint m'annoncer cette nouvelle.

— Jeanne, me dit-il, vous allez être chargée de faire entrer le convoi dans Orléans. Je crois que vous ne le ferez pas sans peine ; car il faudra passer à la vue des Anglais qui sont forts et puissants. Je lui répondis :

— Nous l'y mènerons à notre aise, sans qu'aucun Anglais ose s'y opposer.

Le Roi me fit donner le meilleur cheval qu'on

pût trouver et des armes faites exprès pour moi ; puis m'envoya à Tours. Je fis chercher l'épée qui était à Sainte-Catherine de Fierbois ; on la trouva dans le tombeau du chevalier inhumé près de l'autel. Elle était vieille et rouillée ; on la fit aussitôt nettoyer et placer dans un fourreau enrichi de fleurs de lys. On m'avait demandé si j'avais vu cette épée ; je répondis que non, mais que les saints m'avaient révélé son existence et sa présence dans le tombeau. Ce fut encore un nouveau sujet d'étonnement pour tout le monde.

On me donna une suite conforme à l'état d'un chef de guerre : j'eus des pages, des écuyers et des gens d'armes. Dans les premiers, il y avait un gentilhomme nommé Louis de Comtes, et parmi les seconds, un écuyer nommé Jean Dolon, qui furent chargés spécialement par le Roi de me conduire et d'être toujours avec moi ; j'eus aussi un chapelain. Je chargeai mon frère Pierre et quelques personnes en lesquelles j'avais confiance de le choisir parmi les prêtres les plus vénérables et les plus renommés par leur piété. Mon frère fit tomber mon choix sur un bon et saint prêtre nommé Jean Pasquerel.

Je fis faire une bannière blanche, semée de fleurs de lys, sur laquelle était représenté le Sauveur assis sur un trône dans les nuées, tenant un globe figurant le monde dans sa main gauche ; de la main

droite il semblait bénir une branche fleurie de lys, qu'un ange portait dans ses mains, tandis qu'un autre ange paraissait prier à la gauche de notre Seigneur. Les noms de Jésus et de Marie y étaient brodés en lettres d'or.

Je comparus devant le conseil du Roi pour discuter la manière de chasser les Anglais du royaume. Inspirée par les saints, j'en exposai si bien les moyens, qu'aucun des chefs de guerre qui étaient présents, même les plus célèbres, n'auraient pu mieux le faire. Le résultat des entrevues fréquentes que j'avais avec le Roi et son conseil fut d'inspirer à tous une entière confiance et de porter l'épouvante parmi les Anglais, auxquels la renommée avait déjà fait connaître mon nom en exagérant toutefois mon mérite.

Je pris enfin congé du roi pour aller à Blois, où l'on préparait le convoi que je devais conduire, et où devaient venir me joindre les hommes d'armes qui devaient l'accompagner et entrer avec moi dans Orléans pour défendre cette ville, de la conservation de laquelle dépendait le sort de la France.

Ce fut dans l'église Saint-Sauveur de Blois que fut bénie ma bannière. En attendant ceux qui devaient m'accompagner, j'envoyai aux Anglais, par un héraut nommé Guyenne, une lettre ainsi conçue :

† JÉSUS MARIE †

« Vous, Roi d'Angleterre, vous duc de Bedford,
« qui vous dites régent du royaume de France ;
« vous Guillaume de la Poole, comte de Suffolck ;
« Jean, sire de Talbot, et vous Thomas, sire de
« Scales, qui vous dites lieutenants du dit duc de
« Bedford, obéissez au Roi du ciel ! rendez au Roi
« de France les clefs de toutes les villes que vous
« avez prises sur ledit Roi Charles, unique et légi-
« time héritier de la couronne de France. Jeanne la
« Pucelle est envoyée par Dieu pour rétablir sur
« le trône Charles, Dauphin du Viennois, son vé-
« ritable possesseur. Elle est prête à vous accorder
« paix, si vous lui faites raison ; si au contraire,
« Roi d'Angleterre, vous refusez d'évacuer le
« royaume, sachez qu'elle combattra vos gens en
« quelque lieu qu'ils soient. Si, parmi eux, il y en
« a qui demandent de retourner dans leur pays,
« elle les laissera passer sans leur faire aucun mal.
« Soyez persuadés que la Pucelle est envoyée par
« le Roi des Rois pour vous chasser ainsi que vos
« gens du royaume de France, et que les siens
« feront un si grand carnage de vos Anglais, qu'on
« n'aura jamais ouï une telle chose. Mais elle vous
« prie d'avoir pitié de vous et d'eux et de ne pas
« vous faire tuer ; soyez bien convaincus que Dieu

« veille sur elle et sur les siens; qu'il leur don-
« nera plus de force à eux seuls, que vous n'en
« auriez avec toutes les troupes du monde. Quant
« à vous, soldats anglais, qui êtes devant Orléans,
« elle vous somme de par Dieu de vous retirer
« dans votre pays; si vous n'obéissez redoutez la
« colère de Dieu et les maux qui vous surviendront
« de votre désobéissance à ses ordres. Soyez bien
« persuadés que le royaume de France n'est pas à
« vous et qu'il n'appartient qu'à Charles, Dauphin
« du Viennois, seul fils du feu Roi Charles VI, de
« bonne mémoire, légitime héritier de la couronne
« de France, et qui la tient du Roi du ciel; sachez
« que bientôt il entrera triomphant dans Paris. Si
« vous n'écoutez ce qu'elle vous dit, de par Dieu,
« rappelez-vous qu'en quelque lieu que nous vous
« rencontrerons, nous vous ferons repentir de vo-
« tre opiniâtreté et vous montrerons qui a meilleur
« droit de Charles ou de vous. Jeanne la Pucelle
« vous somme, Guillaume de la Poole, comte de
« Suffolk; Jean sire de Talbot et Thomas sire de
« Scales, lieutenants du duc de Bedford soi-disant
« régent de France pour Henri VI, Roi d'Angle-
« terre, de répondre si vous voulez accorder la paix
« à la cité d'Orléans. Souvenez-vous que, si vous
« ne le faites ainsi, il vous en reviendra beaucoup
« de maux. Duc de Bedford, qui vous dites régent

« pour votre neveu du royaume de France, la
« Pucelle vous prie de ne pas vous faire détruire
« ainsi que vos gens. Si vous n'obéissez à sa prière,
« elle fera tant que les Français feront les plus
« beaux faits d'armes dont la Chrétienté ait été le
« témoin, et qu'ils vous chasseront de ce royaume
« auquel vous n'avez aucun droit. Écrit le mardi
« de la semaine sainte, sous la dictée de Jeanne la
« Pucelle.

Sur l'adresse je fis mettre : « Écoutez de par Dieu
et la Pucelle » ensuite : « Au duc de Bedford, qui
se dit régent du royaume de France pour le Roi
d'Angleterre. »

Je voulais qu'on conduisît le convoi par la Beauce,
endroit où la puissance des Anglais était plus con-
sidérable que partout ailleurs ; mais les capitaines
qui devaient le conduire avec moi dans la ville d'Or-
léans, de concert avec le comte de Dunois, conclu-
rent qu'on irait par la Sologne. Néanmoins ils ne
m'avertirent de rien et me laissèrent croire que nous
suivions le chemin de la Beauce, tandis que c'était
celui de la Sologne. Les capitaines étaient : le
maréchal de Boussac, Giles de Rhetz, l'amiral de
Culent, Ambroise de Lore et La Hire. L'escorte
était d'environ six mille hommes.

Je rassemblai tous les prêtres et les religieux de
la ville et j'en formai un bataillon sacré qui se mit à

la tête du convoi, faisant retentir l'air d'hymnes sacrées que les soldats, transportés de joie et certains de la victoire, répétaient avec ferveur et enthousiasme. Avant de partir, j'avais ordonné de chasser toutes les femmes publiques, dont il y avait toujours un grand nombre à la suite des armées; j'avais aussi fait confesser tous les soldats et on leur avait donné la sainte communion, la veille du départ. Pour la première de ces deux choses, ils firent quelques difficultés; mais j'en triomphai plus facilement que je ne l'espérais.

En apprenant notre approche d'Orléans, les habitants de cette ville envoyèrent des vaisseaux sur la Loire, pour prendre les vivres et les personnes qui devaient entrer avec elles dans la ville; mais on vint me dire que le vent était contraire et que les troupes étaient découragées par cet obstacle imprévu. Je dis de prendre patience; qu'il changerait bientôt et que tout entrerait le jour même. En effet, quelque temps après, on vit les vaisseaux arriver à pleines voiles, montés par le comte de Dunois et par les principaux de la ville, qui, ne pouvant maîtriser l'impatience qu'ils avaient de me connaître, étaient venus à ma rencontre pour voir plus tôt celle à qui les habitants d'Orléans donnaient déjà le nom de libératrice. Le Bâtard d'Orléans, dès que les navires eurent jeté l'ancre, s'empressa de des cendre,

suivi des bourgeois; il m'aborda en me disant :

— Êtes-vous Jeanne la Pucelle, envoyée par Dieu pour délivrer la bonne ville d'Orléans, et mettre le diadème sur le front de Charles de France.

— Oui, lui répondis-je; êtes-vous le comte de Dunois, Bâtard d'Orléans ?

— Oui, Jeanne, répondit-il.

— Eh bien! alors, pourquoi nous avez vous fait venir par la Sologne, au lieu de nous faire passer par la Beauce? n'avais-je pas dit que les Anglais, avec toute leur puissance, n'oseraient nous attaquer?

Le comte, déconcerté par cette question, dit qu'il n'avait fait que suivre le conseil de tous les capitaines. Je repris :

— Comte de Dunois, ignorez-vous donc que je n'agis que par les ordres de Dieu! le croyez-vous moins sage que les hommes? vous avez cru sans doute m'enbarrasser et rendre vaines mes promesses; mais, avec l'aide de Dieu, j'ai triomphé de tous les obstacles et je vous amène le meilleur secours que ville assiégée puisse jamais espérer.

J'entrai bientôt dans Orléans ayant ma bannière à la main, le Bâtard à ma droite et La Hire à ma gauche, suivie de mes soldats, des bourgeois de la ville et d'une quantité de peuple qui se pressaient en foule sur mon passage, me saluant de cris de joie et d'acclamations les plus enthousiastes. Je descendis

dans l'hôtel de Jacques Boucher, trésorier du duc d'Orléans. Je me fis aussitôt désarmer ; car peu habituée à porter des armes, je me sentais horriblement gênée. On m'avait préparé un souper splendide ; mais je ne mangeai qu'un peu de pain et de fromage. Après ce repas, j'allai dans la chambre qu'on m'avait préparée, celle de la fille du trésorier, laquelle partagea toujours mon lit pendant mon séjour à Orléans. J'allai dans l'église rendre grâce à Dieu de sa protection et en rentrant, je n'eus rien de plus pressé que de me coucher, extrêmement fatiguée d'un pareil voyage.

Le lendemain au matin, le Bâtard me fit prier de me rendre chez lui. J'y trouvai rassemblés La Hire, Florent d'Illiers, Jean de Gamaches et tous les chefs de guerre qui étaient à Orléans. J'étais d'avis qu'on attaquât sur-le-champ les bastilles anglaises ; mais tous les capitaines voulurent attendre l'armée, qui devait passer la Loire à Blois ; je combattis cette opinion et je leur rappelai les suites que le mépris de mon avis avait eues, quand j'avais voulu passer par la Beauce. Gamaches, piqué de mes réflexions et surtout de voir que mes avis allaient l'emporter, se plaignit vivement.

— Puisque vous préférez, chevaliers, dit-il d'un ton aigre, l'avis d'une péronnelle de bas lieu à celui d'un noble chevalier tel que moi, je ne dirai plus

rien de contraire ; mais je ferai parler en temps et lieu mon épée. Je serai peut-être tué ; mais je le veux ainsi pour le Roi et mon honneur ; je défais ici ma bannière et je ne suis plus qu'un pauvre écuyer, préférant servir un noble homme d'arme, plutôt que d'avoir pour maître une femme qui fut peut-être on ne sait quoi.

En disant ces mots, il avait plié sa bannière et il la remit au Bâtard d'Orléans, qui était fort peiné de la discorde survenue entre les chefs et moi. Tous les bons Français qui étaient là s'entremirent pour nous réconcilier ; on parvint à nous décider à nous embrasser, ce que nous fîmes du bout des lèvres et à contre cœur. On nous mit à peu près d'accord en décidant qu'on attendrait l'armée, mais que quelques notables chefs iraient à Blois en presser l'arrivée. J'étais furieuse de cette décision, mais il fallut bien me résigner.

Les Anglais, violant le droit des gens, avaient retenu prisonnier Guyenne et l'avaient chargé de chaînes. Ce Guyenne, comme je l'ai déjà dit, était le héraut que j'avais envoyé porter la lettre, dictée par moi à Blois. Le 30 avril, lendemain de mon arrivée, de concert avec le comte de Dunois, commandant d'Orléans, j'envoyai un homme pour le redemander ; c'était Ambleville, mon second héraut. Le Bâtard lui donna un de ses hérauts pour l'ac-

compagner, et ordonna à tous les deux de dire aux ennemis que s'ils me refusaient cette satisfaction et exécutaient leur menace (ils avaient dit qu'ils feraient brûler Guyenne, ainsi que tous ceux qui ajouteraient foi à mes paroles, comme étant des hérétiques), il userait de représailles sur tous les prisonniers qu'il avait en ce moment. Quelques personnes, parentes ou amies de ce héraut, m'ayant témoigné leurs inquiétudes sur son sort, je les rassurai en leur disant qu'on me le renverrait sans lui avoir fait aucun mal. En effet, les Anglais, intimidés par la menace du comte, renvoyèrent son héraut, ainsi que le mien.

Ce dernier était porteur d'une lettre qui m'était adressée de la part des Anglais et qui renfermait toutes les injures qu'ils avaient pu trouver. Je demandai à Guyenne ce que les ennemis pensaient de moi ; il me répondit qu'ils me croyaient sorcière et que mon nom les remplissait d'une terreur panique.

— Que dit Talbot? repris-je encore.

— Ce qu'il dit? il vous accable d'injures et menace de vous brûler vive, s'il peut jamais vous faire prisonnière. Je lui dis :

— Retourne vers Talbot; tu ramèneras ton compagnon qui était resté prisonnier, et tu diras au général anglais que je ne me soucie guère de ses in-

jures ; dis-lui aussi que, s'il nous attaque, nous saurons le recevoir de telle manière qu'il n'y reviendra plus ; que s'il peut me prendre, il fera de moi ce qui lui semblera bon ; mais que si je le défais qu'il fasse lever le siège et retourne dans ses foyers, avec ses Anglais, afin de s'épargner et à eux aussi, toutes sortes de maux. Guyenne m'obéit et ramena son camarade.

La Hire jurait sans cesse, ce qui m'affligeait fort; j'avais beau le réprimander, cela n'y faisait rien; il me faisait de belles promesses aussi vite oubliées que faites; un jour que je le grondais, il me dit :

— Ah! dame! Jeanne, je voudrais bien vous y voir; cela vous est facile à dire, mais si vous aviez été élevée comme moi au milieu des gens d'armes, vous jureriez comme un diable; vous me faites vraiment marcher comme un enfant; grâce à vous, j'ai vidé mon vieux sac (1); mais, par tous les diables d'enfer... il vit à mon moirvement qu'il lui était encore échappé une maladresse; il s'écria aussitôt: Excusez-moi! ce n'est pas ma faute; ça part, voyez-vous, sans que j'y pense; mais là! calmez-vous, ajouta-t-il, voyant que ses explications

(1) J'étais parvenue à le faire confesser.

commençaient à m'impatiser, par tous les diables ! je serai muet comme un poisson.

— Vous n'avez pas besoin, interrompis-je impatientée, de faire un jurement pour me promettre de ne plus jurer ; mais, puisqu'il vous en faut absolument, que ne jurez-vous par votre bâton ?

— Vous l'avez trouvé, s'écria-t-il, charmé de cet accommodement ; vous êtes une fille habile ; je vous en fais mon compliment par tous les dia...., par mon bâton, je veux dire, je ne vous croyais pas si avisée.

Pendant les deux premiers jours de mai, il nous arriva de nouveaux convois et de nouvelles troupes. Je me tenais toujours à la tête d'un corps de troupes, entre la ville et les ennemis, pour empêcher ceux-ci de se jeter dans la première et pour protéger l'entrée des vivres et des soldats ; mais je n'eus rien à faire ; les Anglais ne bougèrent pas et continuèrent de les laisser tranquillement passer en les regardant faire du haut de leurs forts.

Dès que les vivres furent entrés dans la ville avec moi, les capitaines prirent congé de moi pour retourner à Blois, où ils tinrent un conseil avec l'archevêque de Reims, chancelier de France, et avec d'autres notables personnages, pour savoir ce qu'on devait faire. Ils envoyèrent, comme je l'ai dit plus haut, des convois chaque jour, tout en en préparant

un beaucoup plus considérable, que les capitaines qui m'avaient accompagnée décidèrent qu'ils mèneraient, afin de rester avec moi pour défendre Orléans.

Je leur fis dire de passer par la Beauce, ce qui épargnerait l'embarras d'avoir des vaisseaux et les obstacles imprévus que ce genre de transport suscitait toujours. Cette fois, ils m'écoutèrent et vinrent par ce passage, qui était défendu par la plus grande forteresse que les Anglais eussent à ce siège; elle portait le nom de Londres. Le convoi arriva à Orléans le 3 mai au soir, sans avoir éprouvé aucun obstacle; cependant, quoique sachant bien que les Anglais ne bougeraient pas, j'étais allée à sa rencontre avec le comte de Dunois et quelques troupes.

Plusieurs mots échappés au comte de Dunois me firent soupçonner que l'on me cachait quelque chose d'important; je crus que c'était le moment de l'arrivée de Fastol, chef anglais qui devait amener des renforts aux assiégeants; je dis vivement au Bâtard :

— Bâtard, je vous commande, au nom de Dieu, de me faire savoir le moment précis où Fastol viendra; car s'il passe sans que je le sache, je vous ferai couper la tête.

Cette menace, que je n'eusse pas mise à exécution, était nécessaire pour dompter l'insubordina-

tion des chefs, qui agissaient selon leurs caprices, compromettant souvent par là les intérêts du Roi et de la France. Elle eut pour résultat d'en imposer au Bâtard et aux capitaines, qui eurent depuis plus de déférence pour moi.

Le lendemain, les capitaines qui étaient arrivés le 3 firent une sortie sans me prévenir. Ils allèrent attaquer la bastille de Saint-Loup, que le sire de Talbot avait bien munie de soldats et de vivres et qui était extrêmement fortifiée. Accablée des fatigues des jours précédents, je dormais en ce moment; sainte Catherine m'éveilla et me dit :

— Jeanne, arme-toi vite et va au fort de Saint-Loup, que les Français ont attaqué mal à propos; ils portent en ce moment la peine de leur imprudence; quelques-uns d'entre eux sont déjà blessés à mort; va à leur secours et tu les ramèneras triomphants. Elle m'indiqua en même temps le chemin que je devais suivre.

Il n'y avait en ce moment d'autres personnes à l'hôtel que la fille des maîtres et mon page. J'appelai ce dernier, qui ne jugea pas à propos de me répondre, préférant sa dame à mon service. Impatiente de ne pas le voir venir, je pris le parti d'aller le chercher; on peut se figurer facilement l'effroi que mon apparition dans la salle causa à Louis et à la fille de Jacques Boucher : l'une s'enfuit et

L'autre balbutia quelques excuses que je n'écoutai pas longtemps ; je lui dis d'aller vite seller mon cheval et de me l'amener. Après avoir inutilement cherché à endosser mon armure, je pris le parti d'appeler Charlotte (c'était le nom de la fille du trésorier), afin qu'elle m'aidât dans cette besogne qui était extrêmement importante, car de la manière dont elle était faite dépendait souvent la vie de celui qui la portait. Voyant qu'elle s'y prenait encore plus gauchement que moi et que nous n'en viendrions pas à bout, l'impatience commençait à me gagner quand Louis, qui m'amenait mon cheval, vint à mon secours et me rendit ma bonne humeur.

Je montai aussitôt à cheval et je me hâtai de le lancer au grand galop, en suivant la direction que m'avait indiquée sainte Catherine. J'arrivai ainsi, étendard déployé, vers les Français que ma vue enflamma d'un nouveau courage. Nous forçâmes bientôt les Anglais du fort de se retirer dans le clocher, dont nous commençâmes aussitôt l'assaut. Talbot fit sortir une quantité d'Anglais des autres forts pour secourir celui de Saint-Loup ; mais les chefs de guerre qui étaient restés dans la ville veillaient sur nous ; voyant le danger que nous courions, ils sortirent aussitôt d'Orléans, avec des troupes qu'ils rangèrent en bataille. Talbot, voyant

qu'on était prêt à bien le recevoir, fit rentrer ses Anglais et abandonna la bastille qui fut, avant trois heures, entièrement en notre pouvoir.

Quelques-uns des ennemis, qui s'étaient retirés dans le clocher, voyant qu'ils ne pouvaient se défendre davantage, prirent des vêtements de prêtres ou de religieux, espérant qu'ils leur serviraient de sauvegarde contre la fureur de leurs ennemis, qui néanmoins voulurent les tuer; mais je les sauvai en démontrant aux Français qu'il était préférable de les garder prisonniers. Cent soixante-quatorze Anglais périrent à cette attaque; deux cents furent faits prisonniers.

Tous les Français, dès que la forteresse fut conquise, se mirent à l'œuvre pour la démolir; il ne resta pas pierre sur pierre. Nous y mîmes le feu, après avoir enlevé les vivres et tout ce qui pouvait nous être utile. Nous y trouvâmes une grande quantité des premiers, le sire de Talbot l'en ayant fait pourvoir abondamment quelques jours auparavant. Nous les emportâmes en triomphe dans Orléans; nous allâmes aussitôt dans les églises rendre grâce à Dieu de ce brillant succès; les cloches, de leurs sons joyeux, célébrèrent aussi cette victoire et achevèrent de porter le découragement dans le cœur des Anglais, que cette perte avait consternés.

Le lendemain, 5 de mai et jour de l'Ascension, les chefs de guerre tinrent un conseil dont je fis partie. Quand je fus rentrée dans la ville, je dictai une seconde lettre qui était ainsi conçue :

« Aux Anglais. De par le vrai Dieu, je vous
« ordonne d'abandonner vos forts et de retourner
« dans vos foyers. Rappelez-vous que vous n'avez
« aucun droit au royaume de France et que Jeanne
« la Pucelle vous fera repentir de votre témérité,
« si vous désobéissez à ses ordres. Je vous enverrais
« mes lettres d'une manière plus convenable, si
« vous ne reteniez prisonniers les hérauts qui vous
« les portent, ce qui m'oblige de charger une flèche
« de ce soin. »

Ils me répondirent par des injures ; j'envoyai une troisième lettre par le même moyen ; mais elle n'eut pas un meilleur succès. J'ai dit, quelques lignes plus haut, que les chefs de guerre avaient tenu un conseil dont j'avais fait partie. On y discuta longtemps si l'on irait attaquer Fastol, qui amenait un renfort considérable aux ennemis, avant sa jonction avec l'armée anglaise, très-affaiblie en ce moment par la retraite du duc de Bourgogne. Le plus grand nombre voulait qu'on attaquât les forts ; leur avis, qui était le mien, pré-

valut. Cependant je voulais qu'on marchât avec toutes les forces dont on pouvait disposer sur la bastille Saint-Laurent, où étaient le sire de Talbot et les principaux chefs de guerre anglais avec l'élite des leurs ; mais les chefs de guerre, loin de suivre mon conseil, ne voulurent rien faire ce jour-là, à cause de sa sainteté : c'était la fête de l'Ascension. Bien que je les eusse assuré de la victoire et que je leur eusse dit qu'il était temps d'assiéger ce fort, ils conclurent qu'on commencerait par attaquer les forteresses qui défendaient la Sologne, afin de pouvoir recevoir sans difficulté des vivres du Berri et d'autres pays. En même temps, ils levèrent séance.

Je retournai chez moi, extrêmement mécontente d'eux et du peu de cas qu'ils faisaient de mon opinion. J'allai ce jour-là défier les Anglais qui étaient dans le fort des Tourelles ; je désirais depuis longtemps les sommer moi-même de lever le siège d'Orléans et de retourner chez eux ; ils ne répondirent à mes paroles que par les injures les plus grossières qui me firent fondre en larmes, mais qui excitèrent encore mon courage.

Le vendredi, 6 de mai, je passai la Loire, à la tête de quatre cents Français, à la vue de Glacidas, qui commandait dans le fort des Tourelles. Cette forteresse était défendue par cinq cents hommes,

l'élite des troupes anglaises. Aussitôt il fit retirer les troupes qui étaient dans le fort de Saint-Jean-le-Blanc, et elles allèrent augmenter la garnison qui défendait la bastille des Augustins. Pour éviter qu'ils le reprissent une seconde fois, je fis mettre le feu à Saint-Jean-le-Blanc.

Quoique la plupart de mes gens n'eussent pas encore passé le fleuve, je ne marchai pas moins droit au fort des Augustins et, à l'aide de ceux qui m'accompagnaient, je parvins à planter mon étendard sur cette bastille. Les Anglais du fort poussèrent un cri qui fut entendu par ceux de la forteresse de Saint-Prive, et ceux-ci sortirent en grand nombre pour aller à leur secours.

Tous les ennemis qui venaient de la forteresse de Saint-Prive jetèrent un cri pour avertir ceux des Augustins. Mes gens, effrayés par ce cri, prirent aussitôt la fuite. Forcée de les suivre, je formai l'arrière-garde. Voyant que nous abandonnions l'attaque, les Anglais sortirent en grand nombre pour nous poursuivre, ce qu'ils firent en poussant de grands cris et en m'accablant d'injures de toute espèce. Tout à coup je fis volte-face avec quelques-uns de mes gens, les plus braves de ma troupe; je fondis sur eux et je les attaquaï vigoureusement. Épouvantés de voir que je tournais bride, ils prirent la fuite. Je parvins enfin à rallier tous mes Français,

qui, honteux d'avoir pris la fuite pour si peu de chose, les poursuivirent avec fureur jusque dans la forteresse des Augustins, où ils se réfugièrent comme ils purent.

Je plantai mon étendard sur les fossés ; j'exhortai mes gens à faire leur devoir et à effacer, par leur courage et la prise du fort, la honte dont ils venaient de se couvrir. Après avoir combattu longtemps et sans le moindre succès, on parla de se retirer ; mais je parvins à les faire rester et, après un combat sanglant, nous emportâmes la forteresse. J'y fus blessée au pied par une chausse-trappe. Les Anglais étaient en très-grand nombre dans ce fort ; ils furent tous massacrés, malgré mes ordres et mes prières. Nous y trouvâmes une grande quantité de vivres et des richesses de toute espèce ; je fis tout prendre pour être emporté à Orléans et je fis mettre le feu à la bastille des Augustins.

Il ne restait plus, du côté de la Sologne, que le boulevard et le fort des Tourelles, qui défendaient l'entrée du pont construit sur la Loire à cet endroit ; j'y envoyai la plus grande partie de mes gens pour en former le siège et je revins à Orléans contre mon gré : j'eusse voulu rejoindre mes gens des Tourelles pour partager leurs dangers et les encourager ; mais les capitaines s'y opposèrent.

A mon arrivée dans mon hôtel, je fis mettre un

appareil sur ma blessure, qui d'ailleurs était légère. Inquiète pour les gens que j'avais laissés devant les Tourelles, je ne pus fermer l'œil de toute cette nuit, pendant laquelle les Anglais, qui étaient dans le boulevard de Saint-Prive, passèrent la Loire dans des vaisseaux, après avoir mis le feu au fort qu'ils abandonnaient; ils se retirèrent dans la bastille Saint-Laurent. La vive lueur que jetait l'incendie du fort de Saint-Prive n'augmentait pas peu mes alarmes; je craignais que les Anglais qui étaient dans ce boulevard n'attaquassent les Français qui étaient aux Tourelles.

A peine avais-je fait mettre l'appareil de ma blessure, que les chefs de guerre d'Orléans et ceux qui étaient dans cette ville, dē par le Roi, vinrent me trouver pour délibérer de ce qu'on devait faire. Ceux du Roi n'étaient venus que parce qu'ils n'avaient pas cru pouvoir s'en dispenser; car ce n'était qu'à regret qu'ils suivaient les avis d'une femme, préférant les leurs aux miens. Mon opinion fut d'aller attaquer le fort des Tourelles le lendemain, à la pointe du jour, et de passer la Loire avec tous les gens dont nous pourrions disposer. Les capitaines d'Orléans applaudirent vivement à ce projet; mais ceux du Roi le trouvèrent mauvais comme d'habitude.

A minuit j'étais déjà sur pied pour donner mes ordres. Pendant que je m'apprêtais à monter à cheval, Jacques Boucher, mon hôte, vint me dire qu'il venait d'acheter une alose, et m'invita à en manger avant mon départ avec lui et sa famille. Je lui répondis :

— Maître Jacques, on ne la mangera qu'au souper, pour lequel je reviendrai par le pont, blessée, à la vérité, mais vainqueur des Anglais et maîtresse des Tourelles; nous amènerons un Goddon qui en mangera sa part.

Pendant la nuit, les bourgeois d'Orléans avaient fait préparer l'appareil nécessaire pour l'attaque que je méditais, et avaient donné ordre aux personnes qui devaient m'accompagner de se tenir prêtes à partir au soleil levant. Je me mis enfin à la tête de mes troupes, certaines de la victoire que je leur avais promise. Derrière nous venait un corps de troupe portant des planches, du bois, enfin tout ce qu'on avait pensé devoir nous être utile, tant pour réparer à la hâte le pont, pour passer la Loire, que pour former le siège

J'avais sous mes ordres cinq cents Français. Nous attaquâmes les Anglais vigoureusement et ils se défendirent de même. Nous combattîmes jusqu'à quatre heures de l'après-midi, sans que le moindre succès vint nous encourager. Le Bâtard

d'Orléans et les capitaines, voyant que nous n'avancions pas et qu'il était déjà tard, décidèrent qu'on se retirerait avec l'artillerie dans la ville, jusqu'au lendemain. A ce moment un trait vint me blesser grièvement à la gorge, je me retirai aussitôt à l'écart, je me désarmai, et j'étanchai le sang qui coulait abondamment de ma blessure ; tout à coup je vis sainte Catherine qui me dit :

— Jeanne, les Français ont jusqu'à présent combattu sans succès, mais courage ! ils emporteront aujourd'hui le boulevard et la forteresse, et ils rentreront victorieux dans Orléans.

Je remontais aussitôt à cheval et j'allai demander en grâce au Bâtard d'Orléans de rester encore quelques heures, en l'assurant de la victoire. Je courus ensuite au pied du fort et j'y plantai mon étendard en criant :

— Courage, Français, ils sont à nous !

En m'entendant parler ainsi, ils redoublèrent d'efforts. Les Anglais, saisis d'une terreur panique, abandonnèrent le boulevard et se retirèrent dans les Tourelles, mais nous en fûmes bientôt maîtres.

Glacidas, les autres seigneurs anglais, et tous ceux qui n'avaient pas été tués ou fait prisonniers, voulurent se retirer dans les forts ; mais le pont-levis s'abîma dans la Loire, qui engloutit dans ses eaux tous les ennemis. Sur cinq cents Anglais, trois cents

furent tués et deux cents furent faits prisonniers. Cette importante conquête acheva de rendre libre le passage de la Sologne et de porter la consternation dans les cœurs des Anglais. Maîtresse des Tourelles, j'y fis mettre le feu et je fis ensuite réparer le pont, afin de passer la Loire plus facilement. Nous rentrâmes triomphants dans Orléans, à six heures du soir. On ne peut s'imaginer la joie des habitants de cette ville; ils vinrent en foule à mon hôtel, en m'accablant de remerciements et d'actions de grâces.

Dès que je fus arrivée, je me fis désarmer et je fis panser ma blessure, qui heureusement n'était pas dangereuse; cependant elle n'en était pas moins assez grave. Je ne pris qu'un peu de vin et j'allai me coucher, après avoir ordonné de retirer de la Loire le corps de Glacidas, celui des Anglais qui m'avait le plus injuriée, et de le rendre à ses compatriotes.

Les Anglais, pendant la nuit du 7 au 8, tinrent un grand conseil; ils délibérèrent s'ils devaient rester ou lever le siège; ce dernier avis prévalut. Le lendemain dimanche, 8 mai, ils sortirent de leurs bastilles, avec les prisonniers qu'ils avaient faits, et se rangèrent en bataille du côté de la Beauce. De concert avec le Bâtard d'Orléans, les capitaines et chefs de guerre, je fis sortir nos troupes et je les

rangeai en bataille, dans le même ordre que les troupes anglaises. Ces dernières n'attendirent pas que nous les attaquassions ; elles s'enfuirent précipitamment, une partie vers Jargeau et le reste vers Meun-sur-Loire, abandonnant leurs malades, leurs vivres, leur artillerie, etc., etc. Les chefs de guerre voulurent les poursuivre ; mais j'avais horreur de répandre le sang humain inutilement, ce qui fit que je défendis la poursuite et que je voulus qu'on les laissât libres pendant toute cette journée. Ainsi Orléans fut délivré le 8 mai 1429. Les Anglais avaient perdu, en trois jours, de six à huit mille hommes.

J'envoyai, aussitôt que je vis qu'ils portaient, Étienne sire de Vignolles, surnommé La Hire, et Amboise, sire de Lore, accompagnés d'à peu près cent vingt lances, pour observer leur conduite, afin d'en rendre compte au Roi. Ils les suivirent trois lieues et revinrent dans la ville, me dire que les ennemis se réfugiaient dans Jargeau, dans Meun-sur-Loire, dans Beaugency et dans toutes les villes qu'ils possédaient encore du côté de la Loire.

Le comte de Suffolck fit partir aussitôt des courriers pour prévenir Jean, duc de Bedford, de ce qui venait de se passer. Le duc, qui était alors à Paris, craignant que la nouvelle des victoires remportées par les Français n'engageât les Parisiens à rentrer

sous l'obéissance du roi et à se soulever contre les Anglais, partit aussitôt de Paris et alla au bois de Vincennes, où il manda sur-le-champ des gens d'armes de toute part; il en vint peu, car les Picards et bien d'autres, qui étaient de leur parti, les abandonnèrent.

Dès qu'il n'y eut plus rien à craindre de la part des Anglais, tous les habitants d'Orléans sortirent de la ville et allèrent dans les bastilles qu'ils venaient d'abandonner. Ils les brûlèrent, ainsi que les boulevards. Nous y trouvâmes une grande quantité de vivres et des richesses de toute espèce, surtout de l'artillerie et des munitions de guerre; je les fis transporter dans la ville. On mit le feu aux bastilles et aux boulevards avec de grands cris de joie.

Un capitaine nommé Bourg-le-Bar avait été fait prisonnier par les Anglais; le sire de Talbot en avait confié la garde à un Augustin, son confesseur, Anglais de naissance; celui-ci voulut l'emmener à la suite de l'armée anglaise, mais Bourg-le-Bar ne l'entendait pas ainsi; profitant d'un moment qu'il était seul avec lui, il lui proposa de le porter sur ses épaules jusque dans Orléans. Le bon moine ne goûtait pas cette fantaisie, mais voyant qu'il ne pouvait résister à ses pressantes instances et encore moins à ses poings, il prit le parti d'obéir et de le

charger sur ses épaules. Je reçus parfaitement le capitaine, qui arriva chez moi sur sa monture de nouvelle espèce, et je fis enfermer l'Augustin, qui nous fut bien utile dans la suite en nous découvrant des secrets importants.

Charles, pendant cet heureux changement de fortune, était resté à Loches, dans son indolence habituelle. Il était d'ailleurs retenu par Agnès Sorel et par ses favoris, auxquels je déplaisais infiniment. Après quelques jours de repos, je partis d'Orléans, malgré mes hôtes qui voulaient me retenir. Ma blessure n'était pas encore guérie, mais je ne m'en mis pas moins en route, le 13 mai, accompagnée du Bâtard d'Orléans, d'Etienne de Vignolles, dit La Hire, enfin des principaux chefs de l'armée, pour me rendre à Loches, afin de rendre compte au roi Charles du succès de nos entreprises.

On me fit à la cour une réception splendide. Je voulais qu'on se mit en marche aussitôt pour chasser les Anglais des places qu'ils possédaient et pour mener le Roi à Rheims, où il devait être sacré. Jusqu'alors le succès avait toujours couronné mes entreprises et mes promesses s'étaient toujours réalisées; cependant le Roi et son conseil balançaient encore à se mettre en marche pour Rheims. Cette hésitation était en quelque sorte justifiée par la témérité de l'entreprise : il fallait pour arriver jusqu'à

la capitale de la Champagne, alors au pouvoir des ennemis, traverser avec des forces très-peu considérables un pays rempli d'Anglais.

Le Roi tint plusieurs conseils à Tours; le résultat de ces conférences fut de mander des nobles et des gens d'armes de toute part. On donna le commandement de ces troupes au duc Jean d'Alençon, de concert avec moi. Nous avons ordre de chasser les Anglais des bords de la Loire.

Après la fermeture des conseils, le roi me fit appeler près de lui en audience particulière; il me parla longtemps de la guerre et des affaires de la France, en me louant de ce qu'il appelait mes hauts faits. Je remarquai que sa contenance était embarrassée; je devinai facilement le motif de la faveur qu'il me faisait de m'appeler ainsi en audience particulière; c'était alors une marque d'estime assez peu usitée; mais je n'eus garde de le presser de s'expliquer, ni même de lui en laisser saisir l'occasion, pendant près de deux heures que je fus seule avec lui.

Avant de partir, les capitaines prirent congé du Roi; je les accompagnai, malgré ce qu'avait pu faire Agnès Sorel pour empêcher le roi d'avoir une nouvelle entrevue avec moi, ce qu'elle craignait par dessus tout. Le duc d'Alençon allait monter à cheval lorsque la duchesse sa femme vint, baignée

de larmes, se jeter dans ses bras, en le suppliant de ne pas partir ; je la rassurai en lui promettant de lui ramener son mari sain et sauf.

Nous nous mîmes en route pour Jargeau, par la prise de laquelle devait commencer la campagne. Nous y arrivâmes le samedi 22 mai 1429, vers une heure du matin, et nous en commençâmes aussitôt le siège. Là vinrent nous rejoindre le comte de Dunois, le sire de Boussac, maréchal de France ; le seigneur de Graville, maître des arbalétriers ; le sire de Culant, amiral de France ; Ambroise, sire de Loré ; Etienne de Vignolles, dit La Hire ; Gauthier de Boussac et bien d'autres capitaines. Il y avait sept à huit cents Anglais, sous les ordres de Guillaume de la Poule (1), comte de Suffolck et de ses deux frères : Jean et Alexandre. Huit jours se passèrent en fortes escarmouches, qui n'aboutirent à rien, mais pendant lesquelles il y eut un épisode que je crois devoir rappeler, et qui n'augmenta pas peu ma réputation.

Un jour le duc d'Alençon était devant la ville donnant des ordres ; je vins en toute hâte lui dire :

— Duc d'Alençon, retirez-vous de la place où vous êtes ; elle vous serait fatale, car cette machine

(1) Le vrai nom de ce chevalier était la Poole, quoiqu'on l'appelât toujours la Poule.

(je lui désignais du doigt une bombarde qui était sur les remparts) vous tuerait.

— On ne peut rien vous refuser, dit-il en riant; allons ! il faut que je vous obéisse.

A peine se fut-il retiré à l'écart, qu'un boulet ennemi vint frapper à mort un gentilhomme d'Anjou, qui était à l'endroit même que le duc venait de quitter. Quand il sut que l'autre avait été tué, il jura bien de prendre note de mes avis, toutes les fois qu'ils le toucheraient de si près.

Il y avait dans la place une espèce de géant nommé Guillaume l'Anglais, objet des terreurs de mes Français, dont il faisait un grand carnage. J'ordonnai à un homme appelé Jean le canonnier de tirer sur lui, il répondit :

— Je l'ai fait jusqu'à présent inutilement ; il est invulnérable ; c'était aussi l'opinion des troupes.

— Je le sais ; mais cette fois, répliquai-je, vous réussirez.

En effet la tête du terrible géant vint rouler aux pieds du comte de Suffolck qui excitait ses gens.

Je priai le duc, alors près de moi, de rappeler La Hire, qui cherchait à parlementer avec le commandant de la ville. Dès que son ordre eut été exécuté, je lui dis :

— En avant, duc d'Alençon ! montons tous à l'assaut.

Les batteries qui avaient été dressées depuis plusieurs jours avaient rendu la brèche assez praticable. J'y montai et je parvins bientôt à y planter mon étendard ; mais les ennemis m'accablèrent de traits, dont un déchira ma bannière, fit éclater mon casque en morceaux et me renversa dans le fossé ; aussitôt une foule de chevaliers me firent un rempart de leurs corps et m'aidèrent à me relever. Je reparus bientôt sur la brèche aux yeux des Anglais consternés ; la violence du coup leur avait fait espérer que je ne les tourmenterais plus sur cette terre. Je criais à mes gens :

— Courage, compagnons ! la ville est à nous.

En effet, bientôt nous en fûmes maîtres. Il y avait dans cette place douze cents Anglais, dont huit cents furent tués, ainsi qu'Alexandre de la Poule, le plus jeune des frères de Suffolck ; quatre cents furent faits prisonniers et parmi eux Guillaume et Jean de la Poule. Ainsi fut pris Jargeau le 30 de mai ; cette ville fut pillée et l'église, qui renfermait des richesses immenses, eut le même sort.

Nous nous mêmes aussitôt en route pour aller à Orléans. Les Français, oubliant leur générosité ordinaire, massacrèrent en chemin tous les prisonniers ; ce fut avec peine que le duc d'Alençon et moi nous pûmes sauver la vie au comte de Suffolck et à d'autres grands seigneurs. Nous restâmes dans

cette ville quelques jours, pendant lesquels nous envoyâmes des courriers au Roi, pour l'avertir de cette conquête. Là, les seigneurs de Retz, de Chauvigny, de Laval et bien d'autres nous amenèrent des renforts.

Pendant ce temps Arthur de Richemont, connétable de France, frère du duc de Bretagne, ennuyé de l'inaction dans laquelle il vivait depuis quelque temps à Parthenay, vint à Blois, avec douze cents hommes, offrir ses services au Roi qui, gouverné par la Trémouille, l'ennemi du connétable, les refusa et lui ordonna même de se retirer.

Pendant notre séjour à Orléans, nous fîmes faire des machines propres à entreprendre les sièges de Meun et de Beaugency. Les sires de Scales et de Talbot, qui étaient dans cette dernière place, avertis de ces préparatifs, mandèrent des gens de toute part pour renforcer les garnisons de ces deux villes. Les Anglais de la Ferté-Hubert eurent ordre de venir à Beaugency. En se retirant, ils mirent le feu au château; nos gens purent cependant en sauver une partie. Un contre-ordre les fit partir au-devant de Fastol, qui devait quitter Paris le jour même, avec un convoi escorté par un grand nombre d'Anglais.

Le mercredi, 15 de juin, je partis d'Orléans, accompagnée du duc d'Alençon, lieutenant-général de l'armée du roi, de quelques hauts seigneurs,

barons et nobles, ainsi que d'un grand nombre de gens de pied. Nous allâmes à Beaugency. Nous nous arrêtâmes au pont de Meun, que les Anglais avaient mis en état de se bien défendre; cependant, après un combat qui ne dura pas moins d'une journée, nous l'emportâmes et nous y mîmes une bonne garnison.

Le lendemain nous allâmes à Beaugency, que les sires de Scales et de Talbot venaient de quitter pour se retirer dans Yenville, où Fastol, effrayé par la prise de Jargeau, vint les trouver, après avoir laissé à Étampes le convoi qu'il amenait. A notre vue, les Anglais abandonnèrent la ville de Beaugency pour se retirer dans le château et sur le pont. Nous prîmes aussitôt possession de la ville et nous formâmes de suite les sièges du château et du pont, du côté de la Beauce.

Le lendemain de notre arrivée à Beaugency, le comte de Richemont vint nous y joindre, accompagné de plusieurs grands seigneurs, parmi lesquels on remarquait Jacques de Dinan, frère du seigneur de Châteaubriand; le sire de Beaumont et le comte de Perdriac.

Le Roi, sachant que le connétable, malgré ses ordres, avançait toujours, avait fait défendre au duc d'Alençon de le recevoir, ce qui nous mettait lui et moi dans un grand embarras. Il courait sur

le comte des bruits sourds de trahison, dont la Trémouille s'était habilement servi auprès du Roi. Parmi nous, les uns, entre autres La Hire et le Bâtard d'Orléans, voulaient se servir de lui ; les autres, c'était le plus grand nombre, voulaient obéir au Roi. J'étais du premier avis ; mais le second qui avait la majorité, semblait devoir l'emporter. De concert avec le duc, que j'étais parvenue à mettre de mon avis, je pris le parti de le recevoir ; je craignais les suites funestes que cette division auraient eues pour nous. Les murmures qui éclatèrent de toutes parts m'engagèrent à faire assembler tous les capitaines ; ceux-ci se rendirent à mes raisons et promirent d'employer leur médiation entre le Roi et le comte. Ce dernier sacrifia une partie de sa hauteur et le Roi, sur nos instances et malgré l'opposition de la Trémouille, consentit à recevoir les services de Richemont, qui joignit ses troupes aux nôtres. Quand le connétable m'aborda, il me dit :

— Jeanne, on prétend que vous voulez me combattre ; je ne sais qui vous êtes, ni par qui vous êtes envoyée, si c'est par Dieu ou par le diable ; si c'est par Dieu, je ne vous crains pas, car il connaît mes intentions comme les vôtres ; si c'est par le diable, je vous crains encore moins.

Je l'assurai de mon dévouement tant qu'il serait fidèle au Roi.

Il fut convenu que le connétable formerait le siège du côté de la Sologne, Mais le lendemain, vendredi 17 de juin, le bailli d'Évreux, qui était dans Beaugency, demanda à me parler; c'était pour délibérer d'un traité. Je fis aussitôt assembler le conseil et à midi il fut signé. Les principaux articles étaient : Qu'ils remettraient le château et le pont entre mes mains; qu'ils auraient la vie sauve; qu'ils partiraient le lendemain au soleil levant, laissant dans le château leurs chevaux, leurs vivres, leurs habillements, etc.; que chacun ne pourrait emporter de meubles que pour un marc d'argent; qu'ils pourraient s'en aller où ils voudraient; mais qu'ils ne pourraient reprendre les armes contre les Français qu'après un délai de dix jours. Le samedi, 18 de juin, au soleil levant, tous les Anglais, qui étaient au nombre de cinq cents, partirent.

Une nuit, le sire de Talbot, de Scales et Fastol, croyant nous faire quitter Beaugency, allèrent attaquer le pont de Meun; mais ils s'y étaient pris un peu tard, car le lendemain, 18 de juin, après le départ des Anglais, l'avant-garde vint au secours de ceux de Meun; les autres les suivirent de près et nous nous rangeâmes aussitôt en bataille devant cette ville; mais les Anglais, à cette vue, n'eurent rien de plus pressé que d'abandonner la ville et leurs richesses; ils s'enfuirent du côté de la Beauce.

Je partis en toute hâte, accompagnée du duc d'Alençon, du comte de Vendôme, du sire de Saint-Sévère, de Boussac, maréchal de France; de Louis de Culant, amiral de France; des sires d'Albret, de Laval, de Lohéac, de Chavigny, etc. Nous poursuivîmes vivement les ennemis, que nous joignîmes près de Patay, dans un lieu appelé les Cognées. Le duc d'Alençon me dit, dès qu'il les aperçut :

— Jeanne, voilà les Anglais en bataille; combattons-nous? Je lui demandai, sans répondre à sa question :

— Avez-vous de bons éperons?

— Comment, interrompit-il vivement en reculant, faudrait-il donc fuir?

— Non, lui dis-je, c'est pour les poursuivre; car bientôt nous les vaincrons sans que nous ayons à regretter beaucoup de monde.

L'avant-garde courut à toute bride sur les ennemis, qui ne s'attendaient à rien moins qu'à cette attaque; en peu d'heures les Anglais, qui n'avaient pu se ranger en bataille, furent entièrement défaits. Leur perte fut évaluée à deux mille deux cents hommes; cinq mille furent faits prisonniers, ainsi que les sires de Talbot, de Scales, messire Thomas Rameston, Hugues Foie et bien d'autres nobles Anglais, qu'il serait trop long de nommer.

Les fuyards furent poursuivis jusqu'au fort d'Yen-

ville, dont les habitants fermèrent la porte aux Anglais. Ils montèrent même aux murailles et tirèrent sur eux. Le capitaine qui commandait dans le château d'Yenville était sorti pour voler à la défense des Anglais avec la plupart des siens, laissant dans le château son écuyer et lieutenant avec très-peu de gens. Dès que le lieutenant connut la défaite des siens, il rendit le château et fit le serment d'être bon et loyal Français pendant toute sa vie. Les habitants d'Yenville nous ouvrirent aussitôt les portes de leur ville, où nous trouvâmes une quantité innombrable d'artillerie et de richesses de toute espèce.

Un Français avait fait plusieurs prisonniers ; l'un d'eux ne pouvait le suivre à cause d'une blessure qu'il avait reçue et qui lui permettait à peine de se tenir debout ; son conducteur, ne pouvant le faire marcher assez vite, le frappa d'un bâton sur la tête avec tant de violence que le malheureux captif tomba presque inanimé. Justement indignée, je sautai de mon cheval et je fis arrêter et punir le Français ; je courus à l'Anglais pour tâcher de le rappeler à la vie ; voyant qu'il allait mourir, je fis venir un prêtre, qu'il mit en état de paraître devant le tribunal du Juge suprême. Bientôt il rendit le dernier soupir dans mes bras, en me comblant de bénédictions. J'ordonnai de traiter les prisonniers avec

humanité, menaçant de peines sévères ceux qui ne le feraient pas.

La Hire vint me dire que, malgré mes défenses réitérées, il s'était glissé dans le camp quelques femmes de mauvaise vie. J'allai aussitôt à l'endroit où elles étaient et je les chassai, en frappant de toutes mes forces sur leur dos et sur leurs épaules avec le plat de mon épée; j'étais tellement exaspérée que je la brisai en morceaux; heureusement que ce n'était pas celle de sainte Catherine de Fierbois, mais une que l'on avait prise sur un Bourguignon.

Apprenant la défaite des Anglais, la garnison française du pont de Meun entra dans la ville, qui fut pillée. Messire Jean Fastol et bien d'autres, qui s'y étaient réfugiés après la défaite de Patay, s'enfuirent de nouveau et allèrent à Corbeil. Les ennemis abandonnèrent également les places qu'ils occupaient du côté de la Beauce et les livrèrent aux flammes. Ainsi la bataille de Patay termina glorieusement notre campagne.

Toute l'armée retourna le jour même, 18 de juin, à Orléans. Les bourgeois de cette ville avaient tendu les murs de riches draperies. Des bannières, sur lesquelles on lisait le nom de Jeanne la Pucelle, ou ces mots : A notre libératrice ! étaient à toutes les fenêtres; des dômes et des guirlandes de fleurs ca-

chaient l'azur du ciel à nos yeux éblouis; les rues étaient jonchées de fleurs et de verdure; il est vrai de dire aussi qu'on espérait la visite du Roi qui ne vint pas, retenu à Sully par Agnès Sorel.

Charles, la veille de mon entrée, qui eut lieu le 20, m'avait envoyé une magnifique robe de damas blanc, parsemée de fleurs de lys en diamant; une légère armure de femme (je n'en avais que d'homme), un casque orné de six plumes blanches, l'écharpe assortie à la robe et un superbe cheval blanc caparaçonné de velours bleu de ciel parsemé de fleurs de lys d'or. L'effet que je produisis ainsi habillée est dépeint dans ce passage d'une lettre du duc d'Alençon au Roi(1) :

«Quant à notre belle inspirée, Votre Ma-
« jesté ne peut s'imaginer l'admiration qu'elle a
« excitée partout sur notre passage. La jeune fille
« portait le riche costume dont Votre Majesté lui a
« fait présent; ses bruns cheveux tombaient en gros-
« ses boucles sur ses épaules; notre soleil de prin-
« temps, rarement galant, n'a pourtant pas osé
« porter atteinte à la fraîcheur de son charment vi-
« sage; son armure cachait à peine sa taille si élé-
« gante et si souple. Elle tenait dans sa main la

(1) Ce n'est qu'après une longue insistance de notre part qu'elle nous a fait la description de sa toilette et de sa beauté.

« bannière qui, si souvent, a relevé notre courage
« et nous a guidés dans le chemin de la gloire. Les
« blanches plumes de son casque et sa riche che-
« velure, doucement agitées par le vent, semblaient
« former dans l'air un glorieux panache. Quand je
« la vis si belle, si gracieuse ; quand son doux re-
« gard s'arrêta sur moi, un trouble inconnu pénétra
« mon âme , je restai immobile à ma place ; j'oubliai
« même de lui offrir la main pour monter sur son
« palefroi ; qu'avez-vous, duc d'Alençon ? me dit-elle
« en me découvrant deux rangs de perles ; vous
« paraissez me trouver laide ! ajouta-t-elle en me
« jetant un regard moqueur. Je ne répondis pas et
« bientôt, monté sur mon cheval, je pris place à
« ses côtés. Mais, en grâce, Sire, ne montrez pas la
« présente à ma belle duchesse ; car, avant mon dé-
« part, elle semblait craindre que les beaux yeux de
« Jeanne ne me rendissent infidèle..... »

Le peuple vint en foule au-devant de nous, paré de ses habits de fête ; tout le clergé vint en costume de cérémonie, bannières en tête, nous recevoir à la porte de la ville. Nous descendîmes à midi dans l'église, où il fut chanté un cantique d'actions de grâce.

J'allai ensuite chez maître Jacques Boucher, mon ancien hôte, où je ne passai qu'une nuit. Le lendemain, à une heure du matin, j'étais déjà en route

pour Sully. Le Roi s'y trouvait; je parvins à le décider à venir à Château-Neuf-sur-Loire. Tous les capitaines et chefs de guerre vinrent l'y rejoindre. Il tint dans cette ville plusieurs conseils, après lesquels il retourna à Sully. ,

Après son départ, je revins à Orléans, d'où je fis partir les troupes, les munitions de guerre et tout ce dont les habitants n'avaient pas besoin. J'envoyai le tout à Gien et je suivis de près. Le Roi m'y joignit bientôt, avec ce qu'il avait pu rassembler de troupes. Il envoya des hérauts pour sommer les commandants des villes et forteresses de Bonny, de Cosne et de La Charité de remettre leurs places sans résistance, ce qu'ils refusèrent.

Après que nous eûmes conquis les places des bords de la Loire, le connétable Arthur de Richemont était resté à Beaugency, ayant ordre de ne pas paraître devant le Roi. Le connétable, quoique vivement piqué des affronts qu'il recevait sans cesse, sut, inspiré par le véritable amour de la patrie, sacrifier son ressentiment à la liberté de la France. En partant, je l'assurai, ainsi que les principaux chefs de l'armée, que nous obtiendrions facilement la levée de cet ordre. Cependant, nous nous étions chargés d'une tâche fort peu facile; car Charles, quoique d'un caractère faible, ne revenait pas facilement sur ce qu'il avait dit. Sachant l'empire que

j'avais sur lui, j'allai le trouver sans être accompagnée ; je me jetai à ses genoux, en le suppliant de recevoir en grâce le connétable, ce qu'il me refusa obstinément.

Les grands s'assemblèrent et lui représentèrent vivement que ces continuels refus pouvaient renverser son trône, déjà si ébranlé. En effet, le duc de Bretagne, piqué des affronts qu'on faisait sans cesse à Richemont son frère, l'eût peut-être vengé en rompant l'espèce de neutralité qu'il avait gardée jusque-là, et en s'alliant avec les Anglais. On peut dire, en quelque sorte, que la modération de Richemont sauva une seconde fois la France. Nous triomphâmes enfin de l'entêtement du Roi ; le connétable put reparaître à la cour ; mais ce ne fut que pour recevoir une nouvelle insulte, comme on le verra par la suite.

Le Roi alla bientôt à Gien, pour délibérer si on suivrait mes avis. Depuis longtemps je pressais Charles d'aller à Reims, pour y être sacré, entreprise tout au moins imprudente : mais que ne pouvait la magie de mon nom ? Tous ces fiers conseillers, si vains et si jaloux de leur naissance et de leur autorité, durent se rendre aux raisons d'une jeune fille de dix-sept ans.

Le Roi envoya Louis de Culant, amiral de France, avec un grand nombre de gens, pour faire le siège

de Bonny, qui fut rendu par accommodement.

La Reine vint à Gien, dans l'espérance d'accompagner le Roi à Rheims et de partager avec lui les honneurs du sacre. Il assembla son conseil pour d'libérer si elle devait l'accompagner ou non. L'embarras qu'eussent occasionné les femmes de sa suite et les dangers qu'elle aurait courus firent prévaloir le dernier de ces avis; d'ailleurs le Roi se souciait peu d'elle. Il fut décidé qu'elle irait à Bourges.

Rien ne semblait plus s'opposer à notre départ pour Rheims, lorsqu'une nouvelle difficulté s'éleva: il s'agissait du connétable, que La Trémouille voulait absolument exclure du voyage. On tint encore des conseils, dont le résultat fut que Richemont n'accompagnerait pas le Roi à Rheims et que, pendant ce temps, il irait courir avec ses gens l'Orléanais et le Maine, afin d'empêcher les Anglais d'attaquer ces provinces. Tous les obstacles étant levés, nous nous mîmes en route.

Le jour même de notre départ, le duc d'Alençon, le comte de Vendôme, le seigneur de Laval, les sires de Lohéac, de Retz, d'Albret et quelques autres vinrent nous joindre. Mon nom répandait une telle confiance parmi les Français, que les gentilhommes qui ne pouvaient s'équiper selon leur rang nous suivaient comme simples archers, afin, disaient-ils, d'avoir part à la délivrance du royaume.

III

Auxerre refusa d'ouvrir ses portes au Roi ; on tint encore de ces malencontreux conseils. La Trémouille et moi nous étions d'avis de ne pas assiéger cette place, qui appartenait au duc de Bourgogne, craignant, peut-être sans raison, que cette entreprise ne l'irritât et l'attachât davantage aux Anglais. Tous les capitaines et les seigneurs, extrêmement mécontents de la conduite de La Trémouille envers le connétable, virent avec une vive contrariété notre avis prévaloir. On se contenta des vivres qu'Auxerre donna, en petite quantité, il est vrai ; mais elles nous étaient d'un grand secours. Elle promit en outre de suivre l'exemple des autres villes. Nous restâmes trois jours campés devant cette place.

Nous allâmes ensuite à Saint-Florentin, dont les habitants se soumirent entièrement ; nous ne nous y arrêtâmes pas longtemps.

Nous marchâmes aussitôt vers Troyes, qui imita l'exemple d'Auxerre. Le Roi envoya sommer les habitants de se rendre, ce qu'ils refusèrent, comme je l'ai dit plus haut. Quelques jours après, je leur envoyai une lettre ainsi conçue :

†

JÉSUS MARIA.

« Très-chers et bons amis, seigneurs, bourgeois
« et habitants de Troyes, Jeanne la Pucelle vous
« mande, de par le Roi du ciel, son souverain sei-
« gneur, au service duquel elle s'emploie chaque
« jour, de faire obéissance et de reconnaître le Roi
« de France, qui sera bientôt, avec l'aide du roi
« Jésus, en possession de Rheims, de Paris et de
« toutes ses bonnes villes, quoique fassent ses enne-
« mis. Loyaux Français, venez au devant du roi
« Charles, sans qu'un de vous fasse faute, lui faire
« hommage de vos corps et biens. Si vous ne le
« faites ainsi, je vous promets et certifie sur vos
« vies que nous entrerons, avec l'aide de Dieu, dans
« toutes les villes du royaume, malgré nos ennemis.
« Dieu vous ait en sa sainte garde. Réponse de
« suite. Écrit à Saint-Gâle, devant la cité de Troyes,
« le mardi 44 juillet. »

Sur l'adresse, je fis mettre : Aux seigneurs,

« bourgeois de la cité de Troyes. » Cette lettre fut lue publiquement ; ils en envoyèrent même des copies aux habitants de Rheims.

Cette ville était excessivement fortifiée pour ce temps ; la garnison, composée de l'élite des Anglais et des Bourguignons, était de six cents hommes d'armes. Quant à nous, nous n'avions ni vivres ni artillerie. On assembla de nouveau le conseil. Cette fois je n'en fis pas partie. Les uns voulurent passer outre, les autres, c'était le plus grand nombre, retourner à Orléans ; aucun de ces partis n'était praticable. Voyant qu'on ne pouvait s'entendre, Charles me fit appeler.

Pendant ce temps, les trois saints m'étaient apparus, m'avaient prescrit la marche que je devais suivre et m'avaient assurée de la réduction de Troyes avant trois jours. Quand je parus devant le Roi et qu'on m'eut tout expliqué, je demandai si je serais crue. Il me répondit qu'il ne le savait pas ; que si ce que je dirais était raisonnable, il me croirait volontiers. Je lui demandai une seconde fois la même chose ; il me fit la réponse qu'il venait de me faire.

— Sire, lui dis-je alors, avant trois jours la ville rentrera sous votre obéissance, si vous voulez demeurer ici quelques jours. Le chancelier m'interrompit en disant :

— Jeanne, on s'estimerait heureux de s'en emparer en six ; mais je ne vous crois pas.

On se mit alors à me faire mille objections. Je réitérai ma promesse, assez piquée de voir qu'on n'y ajoutait pas foi, et je sortis aussitôt. Me voyant revenir de mauvaise humeur, mon écuyer me dit :

— Allons, dame Jeanne, je vois qu'on ne vous a pas écoutée. Je ne lui répondis rien et je rentrai dans ma tente.

Après ma sortie, on recommença dans le conseil à représenter : que la famine était parmi l'armée royale ; qu'on était devant Troyes depuis cinq ou six jours, pendant lesquels la forte escarmouche qui avait eu lieu avait prouvé que les Anglais étaient résolus à se bien défendre ; que nous n'avions ni l'artillerie ni les autres choses nécessaires pour entreprendre le siège ; enfin qu'on ne pouvait recevoir de secours de plus près que de Gien, dont on était éloigné de trente lieues. Un vieux conseiller du Roi, nommé Robert le Masson, seigneur de Trèves, se leva et dit qu'on n'avait entrepris ce voyage qu'à cause de moi ; qu'on s'était toujours bien trouvé d'avoir suivi mes conseils ; que, quant à lui, il croyait qu'on ne pouvait mieux faire que de les suivre encore ; son avis prévalut.

Dès que je connus ce résultat, je montai à che-

val, ma bannière à la main, afin de tout faire préparer pour l'assaut qu'on était résolu de tenter, et dont on m'avait confié le commandement. Les habitants de la ville et mes gens virent autour de moi et de ma bannière, ou plutôt dans leur imagination, une multitude de papillons blancs, qui voltigeaient en faisant, disaient-ils, retentir l'air de merveilleux concerts, que je n'eus pas le bonheur d'entendre.

J'avais tout fait préparer avec une habileté qui étonnait tous les chefs de guerre, lorsque l'évêque, les bourgeois de la ville et quelques-uns de leurs gens vinrent demander à traiter avec le Roi, proposition qu'on accepta volontiers, comme on le pense bien. Pour expliquer cette soumission imprévue, il faut reprendre les choses d'un peu plus haut : la merveilleuse apparition des papillons blancs avait rappelé aux habitants et surtout aux Anglais la levée du siège d'Orléans, ainsi que le bonheur qui accompagnait partout nos armes. Ces considérations les portèrent à délibérer si on se défendrait, ou si on se soumettrait. Tout le monde pencha pour ce dernier parti; les Anglais et les Bourguignons eux-mêmes, remplis de terreur à mon nom seul, conseillèrent la soumission. La garnison eut la permission de se retirer avec ses prisonniers. Quand je sus cet article du traité, j'allai à la porte par

laquelle ils devaient passer. Dès que je les vis je leur dis :

— De par Dieu, vous n'emmènerez pas ces prisonniers ! Je fis tant, qu'ils n'eurent pas même leur rançon.

Les habitants, prévenus contre moi, m'envoyèrent frère Richard, célèbre prédicateur, pour me dire qu'ils doutaient que je fusse envoyée de Dieu. Le frère, qui craignait d'avoir affaire à une possédée, s'approcha de moi en faisant des signes de croix et en jetant de l'eau bénite ; voyant cela, je lui dis en riant :

— Approchez hardiment ; je ne m'envolerai pas.

J'entrai à huit heures du matin dans Troyes ; je fis ranger les archers de pied le long des rues où le roi devait passer. Charles fit son entrée à neuf heures du matin, accompagné des seigneurs et chefs de guerre en grande cérémonie. Troyes nous fournit des vivres en abondance. Le Roi établit dans cette ville des officiers pour remplacer ceux des Anglais. Les habitants lui prêtèrent serment de fidélité et nous partîmes pour Châlons en Champagne.

Quand les habitants de cette ville surent notre arrivée, ils dépêchèrent l'évêque et un grand nombre de bourgeois pour promettre au Roi pleine et entière obéissance.

Je trouvai dans cette ville mon parrain Jean Mo-

rel, Conradin de Spinal et plusieurs habitants de Domremy. Ils me donnèrent des nouvelles du village et m'accablèrent de questions ; ils me demandèrent, entre autres choses, si je ne craignais pas de mourir dans les combats.

— Non, répondis-je, je ne crains que la trahison.

Je les fis souper avec moi et, en les quittant, je donnai des habits rouges que j'avais portés à mon parrain.

Nous logeâmes à Châlons cette nuit-là et le lendemain, après que le Roi eut établi des officiers, comme à Troyes, nous partîmes pour Rheims. Nous nous arrêtâmes à quatre lieues de Rheims, dans un château appartenant à l'archevêque de cette ville.

La reddition de Rheims était l'objet le plus important et le plus difficile de notre entreprise ; la garnison était composée de six cents hommes d'élite, sous la conduite de Saveuse et de Châtillon. Le Roi était dans l'impossibilité d'en former le siège. Dès que les deux commandants apprirent la reddition de Troyes et de Châlons, ils rassemblèrent les notables de la ville et leur demandèrent s'ils avaient la ferme volonté de se défendre.

— Êtes-vous assez forts pour nous aider ? demandèrent les habitants.

— Non, répondirent les commandants ; mais si

vous pouvez tenir six semaines, nous vous amènerons un grand renfort, du duc de Bedford ou du duc de Bourgogne.

Du consentement des habitants, ils partirent pour aller, soi-disant, chercher ce secours. Dès qu'ils furent partis, les notables habitants de la ville dirent qu'il fallait se soumettre au Roi; le peuple applaudit vivement à cette proposition; il fut décidé que les notables, gens d'église ou laïques, seraient députés pour lui présenter les clefs.

L'archevêque fit son entrée dans la ville le samedi, 46 juillet, au matin; quant à moi, je n'y entrai que le soir avec le Roi et les seigneurs. Les ducs de Bar et de Lorraine, ainsi que le damoiseau de Commercy, vinrent, accompagnés de beaucoup de gens d'armes, offrir leurs services à Charles.

Il fut décidé que le Roi serait sacré le lendemain, dimanche 47 juillet. Toute la soirée et toute la nuit furent employées aux préparatifs nécessaires pour donner à cette cérémonie autant d'éclat et de magnificence que possible. Le roi fit la veille des armes dans la cathédrale.

A peine entré dans Rheims, l'archevêque avait fait dresser un échafaud richement orné. Le Roi y alla de suite, accompagné des pairs qui étaient : les ducs de Bourgogne, de Normandie et d'Aquitaine, représentés par le duc d'Alençon, le comte de

Clermont, fils du duc de Bourbon, et le comte de Vendôme; les comtes de Flandre, de Toulouse et de Champagne, représentés par les seigneurs de la Trémoïlle, de Laval et de Beaumanoir. Les pairs ecclésiastiques furent : l'archevêque de Rheims et les évêques de Châlons, d'Orléans, de Séz, de Troyes et de Bourges. Selon la coutume, ils montrèrent le Roi au peuple en disant :

— Voici votre Roi que nous, pairs de France, couronnons Roi et souverain seigneur; s'il y a parmi vous quelqu'un qui s'y oppose, nous sommes ici pour y faire droit; sinon Charles, ici présent, fils du feu roi Charles, de bonne mémoire, sera consacré demain par la grâce du Saint-Esprit. Le peuple alors cria Noël, acclamation qui, dans cette circonstance, marquait son assentiment et sa joie.

Le lendemain, avant le soleil levant, je fis écrire au duc de Bourgogne :



JÉSUS MARIA.

« Haut et redouté prince, duc de Bonrgogné,
« Jeanne la Pucelle vous requiert, de par le Roi du
« ciel, notre droit et souverain Seigneur, de faire
« avec le roi de France une bonne et sincère paix,
« qui dure longtemps. Pardonnez-vous l'un à l'au-

« tre de bon cœur et entièrement, comme le doivent
« faire de loyaux chrétiens, et s'il vous plait de
« faire la guerre, allez attaquer les Sarrasins. Prince
« de Bourgogne, je vous prie, supplie et requiers,
« aussi humblement que je puis le faire, de ne plus
« guerroyer contre le royaume de France; faites reti-
« rer incontinent et brièvement vos gens qui sont dans
« des places et forteresses du royaume de France. Le
« gentil Roi de France est prêt à faire la paix avec
« vous, sauf son honneur et s'il ne tient en vous. Je
« vous fais savoir par le Roi'du'ciel, mon droit et sou-
« verain Seigneur, pour votre bien, pour votre hon-
« neur et sur votre vie que vous ne gagnerez pas de
« bataille contre les loyaux Français et que tous
« ceux qui font la guerre au dit saint royaume de
« France, guerroient contre le roi Jésus, Roi du
« ciel et de tout le monde, mon droit et souverain
« Seigneur. Je vous prie, supplie et requiers, à mains
« jointes de ne pas faire de bataille; et de ne
« plus guerroyer contre nous avec vos gens et su-
« jets. Soyez sûr que, quelque nombre de gens que
« vous amènerez contre nous, vous ne gagnerez
« pas de bataille; que ce sera grande pitié de
« voir répandre le sang de ceux que vous aurez
« envoyés contre nous. Il y a trois semaines, je
« vous ai fait avertir par un héraut de vous trou-
« ver au sacre du Roi, qui se fera dans la cité de

« Rheims aujourd'hui dimanche 17^e jour de ce pré-
« sent mois de juillet; mais depuis je n'ai pas eu
« de réponse ni de nouvelle dudit héraut. Je
« vous recommande à Dieu et je le prie qu'il
« vous ait en sa sainte garde, si cela lui plait. Je
« supplie Dieu de mettre bonne paix entre le Roi
« et vous. « Erit audit lieu de Rheims, le 17^e
« jour de juillet. » Sur l'adresse était écrit : au due
de Bourgogne.

A cinq heures du matin, les maréchaux de Retz (1) et de Boussac, le maître des arbalétriers, Graille et l'amiral de Culant, qui avaient été nommés par le Roi otages de la Sainte-Ampoule, allèrent à l'abbaye de Saint-Remy de Rheims pour prêter le serment ordinaire de la rapporter après le sacre. Alors l'abbé, en habits de cérémonie, accompagné de ses religieux, l'apporta à la cathédrale, sous un dais de velours et de soie soutenu par quatre religieux. L'archevêque vint la recevoir à la porte et la porta respectueusement sur le maître-autel.

J'assistai, ma bannière à la main, ayant la place d'honneur, à toutes les cérémonies habituelles du sacre. Quand elles furent terminées, je me jetai aux

(1) Ce maréchal de Retz n'était autre que celui auquel l'assassinat de ses sept femmes avait acquis une si étrange célébrité, qui de nos jours subsiste encore dans une des légendes de Perrault : *La Barbe Bleue*.

pieds du Roi, en le suppliant de me permettre de retourner à Domremy avec mon père, ma mère et mes parents, qui étaient venus me voir à Rheims; il me releva avec bonté, mais ne me dit rien de positif.

Après la célébration, je retournai chez mon hôte, qui m'avait prise en affection.

— Allons, Jeanne, ma mie, me dit-elle dès qu'elle m'aperçut, voici une belle journée pour vous et pour nous. Je crois que vous voudrez bien manger un morceau; en tout cas, j'ai préparé votre dîner.

Après que j'eus mangé, j'allai dans ma chambre; mais quelle ne fut pas ma surprise quand je la vis inondée d'une lumière si pure, si belle, que je ne peux la comparer qu'à celle qui m'entoure maintenant. Il me sembla que j'étais dépouillée de mon enveloppe terrestre; je vis alors les trois saints, qui me dirent :

— Jeanne, tu as rempli la mission que Dieu t'a confiée. Retourne à Domremy chercher, au sein de ta famille et d'une heureuse obscurité, un bonheur que tu ne trouveras que là.

Quand je ne les vis plus, je me laissai tomber sur une chaise, fort découragée; je savais que le Roi ne me laisserait pas partir ainsi; car ma présence seule rendait ses soldats invincibles, par cela même qu'ils

croyaient l'être. Il faut le dire aussi, cette vie de bruit et d'aventures plaisait à mon naturel vif et impétueux ; peut-être ne l'eussé-je quittée qu'à regret. Bientôt à ces pensées vinrent se mêler de rians souvenirs de mon bonheur passé. Depuis qu'une auréole de gloire entourait mon nom, je n'étais pas véritablement heureuse.

Tout à coup un léger bruit me tira brusquement de ces méditations : c'était une petite boîte de buis, présent de mon parrain le jour de mon baptême ; je l'avais posée sur une table quelques moments auparavant ; un de mes mouvements l'avait peut-être fait tomber, ou plutôt c'était un avertissement du Ciel. Je l'ouvris machinalement, et je n'y trouvai qu'une de ces bagues de cuivre bénites, auxquelles la superstition de ces temps et la naïve crédulité du peuple attachaient un bonheur constant. Celle-ci me rappelait un épisode de ma vie de jeune fille, épisode qui m'avait bien souvent troublée et effrayée.

Un jour (j'avais alors douze ans), par une belle et brulante journée du mois de juillet, j'étais occupée, avec mes compagnes et ma sœur, à tresser des guirlandes de bleuets et de pâquerettes, que nous allions ensuite suspendre aux branches d'un antique tilleul, dont le vieux tronc noueux portait une statue de la Vierge, grossièrement sculptée.

Tout à coup, une vieille femme, horrible à voir, attirée sans doute par nos chants, vint, par son aspect hideux, nous glacer d'effroi. Elle tenait à la main une baguette de noisetier couverte d'hiéroglyphes rougeâtres et dépouillée de son écorce, à l'exception d'une petite bande que, dans notre épouvante, nous primes pour un serpent enroulé autour. Ses vêtements bizarres et ses cheveux gris tombant mêlés sur ses épaules, lui donnaient à peu près l'air d'une furie échappée de l'enfer. Jugez de ma terreur, quand je la vis s'avancer vers moi. Je m'étais blottie près de la rustique Madone, espérant y trouver un refuge; à me voir, on eût dit une colombe palpitante sous les serres d'un vautour. Elle prit ma main qu'elle ouvrit; alors un voile funèbre couvrit mes yeux et je ne vis plus que la terrible baguette suivant les contours des lignes de ma main; j'entendis la femme murmurer d'une voix farouche des paroles qu'elle semblait m'adresser et dont je ne pus retenir que ces mots :

— France... Dieu... sang... guerriers... victoires... prison... flammes... ingratitude...

Tout à coup elle me secoua fortement et me dit d'une voix forte, qui me tira de mon espèce de léthargie :

— Enfant, une gloire immortelle environnera ton nom; ne t'en laisse pas éblouir; dès que ton

devoir ne te retiendra plus, rentre dans l'obscurité.

Alors elle recommença son étrange discours dans lequel prison et flammes, les seuls mots que je compris revenaient, sans cesse. Enfin, elle me dit, en m'offrant la bague dont je viens de parler :

— Souviens-toi de Giralda, la Bohême, et de ses paroles.

Elle disparut bientôt dans les détours de la prairie, laissant dans mon cœur un trouble ineffaçable. Malheureusement, comme presque toutes les personnes dont l'existence sort de la foule, et que Dieu fait prévenir par des moyens qui paraissent impossibles, j'eus pour cette prédiction une négligence dont je ressentis plus tard les funestes suites. Elle ne parlait pas moins que de ma captivité et de ma mort tragique, que j'aurais évitées, si j'avais suivi ses conseils.

Ce souvenir et l'espèce de menace que je crus voir dans l'avertissement des saints, m'engagèrent à demander encore au Roi la permission de me retirer. Il était à table ; je me jetai baignée de larmes à ses pieds et je le suppliai de me permettre de retourner à Domremy, près de mes parents et de ma sœur. En me voyant dans cet état, presque tous ceux qui étaient présents ne purent s'empêcher de verser des pleurs ; le Roi lui-même put à peine retenir les siens ; il me releva avec bonté, en me disant que

ma demande l'affligeait extrêmement, mais que, néanmoins, il examinerait avec ses conseillers s'il était possible d'y faire droit.

La réponse ne se fit pas attendre : ce fut un ordre de demeurer. Les considérations qui l'avaient fait dieter étaient d'abord que ma présence et mes paroles décidaient des événements, la conviction qu'avaient les soldats qu'ils seraient invincibles tant qu'ils m'auraient avec eux leur rendant tout facile. La consternation que ma présence portait parmi les ennemis nous donnait la victoire sans effusion de sang ; tel était le second motif.

Mais quelle ne fut pas ma surprise, en rentrant chez moi, de revoir les trois saints qui m'attendaient. Sainte Catherine, que je regardais en quelque sorte comme ma protectrice particulière, me dit avec tristesse :

— L'entrevue que tu vas avoir avec le Roi (il m'avait dit d'aller le trouver le lendemain) aura pour toi les suites les plus funestes, si tu ne suis pas nos conseils. Le Roi a conçu pour toi une passion criminelle qu'il faut que tu repousses ; elle est d'autant moins durable que ton absence la fait évanouir. Quant à ses intentions, il ne peut que te tromper. Souviens-toi que le titre de fille vertueuse est plus noble et plus digne d'envie que celui de maîtresse d'un roi.

Ils disparurent aussitôt. Ce qu'elle m'avait dit n'était que trop vrai ; le Roi me glissa adroitement une promesse de mariage , aussi trompeuse qu'elle l'est toujours dans ces circonstances. Je rejetai ses propositions avec indignation et je sortis furieuse de n'avoir excité dans son cœur que des sentiments aussi coupables, au lieu de l'estime et de l'amitié auxquels mes services me donnaient lieu de prétendre.

Je pris, non sans regrets, la résolution de ne pas retourner dans mon village. Nous restâmes trois jours à Rheims et nous partîmes le quatrième pour Corbeny.

Quand j'étais encore très-jeune, il avait régné dans mon village une espèce d'épidémie, qui avait enlevé beaucoup d'enfants de deux à trois ans. Cette maladie occasionnait comme une léthargie ; dans ce cas, on allait consulter des sorcières qui, vu leur ignorance, ne manquaient jamais de déclarer la mort réelle. Atteinte du fléau, j'allais partager le sort des infortunées victimes de la crédulité de ce temps, lorsque tout à coup une vieille femme inconnue, voyant le désespoir de ma mère, lui demanda ce qu'elle avait. Elle lui dit :

— Bonne mère, on a jeté un sort sur ma fille...

— Ce qui l'a fait mourir, interrompit l'inconnue d'une voix railleuse.

Elle m'examina quelques moments et lui dit de l'accompagner. Après quelques heures de marche, elles arrivèrent enfin à une espèce de trou. L'inconnue y entra et en sortit bientôt, une torche allumée à la main. Elle invita ma mère à la suivre. Après une demi-heure de marche dans des passages souterrains, la sorcière (c'en était une) ouvrit la porte d'une petite caverne où l'on voyait pêle-mêle des animaux empaillés, des instruments d'une forme inconnue et tout l'attirail des sorcières de ce temps. Une torche de résine, qui éclairait faiblement ce laboratoire, donnait par sa lumière sinistre un aspect effrayant à tous les objets. Ma mère était au comble de la frayeur ; mais son amour maternel la soutint et releva bientôt son courage.

L'inconnue me posa sur une table couverte de caractères magiques et prit un grand livre qu'elle ouvrit. Après avoir lu quelques feuillets, elle m'examina de nouveau. Un cri de surprise s'échappa de sa poitrine et, se tournant vers ma mère, elle lui dit, les yeux fixés sur le livre qui semblait dérouler devant elle des événements à venir :

— Vois, la colombe met en fuite le léopard... Elle plane dans les airs... Imprudente, tu vas trop loin!... Comme le phénix, elle élève son bûcher... comme lui, elle renaitra ; mais dans sa vraie patrie...

A ces mots, elle se laissa tomber sur un siège, paraissant extrêmement découragée ; enfin elle se leva, pila quelques herbes et, donnant à ma mère de la poudre contenue dans une boîte, elle lui dit :

— Tu prendras la moitié de cette poudre, tu la feras dissoudre dans un verre d'eau provenant de la fontaine aux Fées-Notre-Seigneur (c'était celle qui était près du village et dont j'ai déjà parlé), puis tu la feras boire à ta fille ; quant à l'autre partie, tu la lui donneras après qu'elle t'aura quittée pour aller accomplir une chose extraordinaire.

Ma mère exécuta ses ordres et me rappela ainsi à la vie. Elle me donna la boîte après mon premier retour de Vaucouleurs et me recommanda de la porter toujours.

La veille de mon départ, mon hôtesses entra dans ma chambre. Comme elle paraissait fort triste, je lui demandai naturellement ce qu'elle avait. Elle me répondit que sa nièce venait de perdre son fils, âgé de deux ans. Alors elle m'expliqua le mal de l'enfant jusque dans ses moindres détails. Je reconnus la maladie dont j'ai parlé plus haut. Je songeai aussitôt à la poudre et je dis à l'hôtesses d'aller chercher un verre d'eau, dans lequel je fis dissoudre le reste du remède. Je demandai à voir l'enfant et, aidée de sa mère, je lui fis prendre la potion, malgré les railleries des voisines, auxquelles la lé-

thargie avait fait supposer une mort réelle, et qui trouvaient assez plaisant d'administrer des remèdes à ceux de l'autre monde. L'enfant, comme je m'en doutais bien, revint à la vie, au grand contentement de ses parents et à l'extrême surprise des comédiens. On ne manqua pas de m'attribuer la résurrection d'un mort.

Selon la coutume, le Roi alla à Corbeny le troisième jour après son sacré, pour prier sur le tombeau de saint Marcoul et toucher les écrouelles, en disant :

— Le Roi te touche ; Dieu te guérisse !

Après qu'il eut fait ses prières et ses offrandes, nous nous mîmes en route pour Vailly, petite ville forte, appartenant à l'archevêque de Rheims, et située à quatre lieues de Laon et de Soissons.

A peine arrivé, Charles envoya quelques personnes à Laon, sommer les habitants de le reconnaître, ce qu'ils firent avec grande joie. Il envoya de même à Soissons, qui suivit cet exemple. Nous partîmes le lendemain de Vailly pour nous rendre à cette première ville, où nous restâmes trois jours, pendant lesquels les villes de Château-Thierry, Provins, Coulommiers, Crécy-en-Brie, etc., députèrent quelques-uns de leurs notables pour présenter à Charles leur soumission. Il y nomma des officiers que les habitants reçurent avec plaisir.

Après un court séjour à Soissons, nous nous mîmes en chemin pour Château-Thierry, que nous quittâmes bientôt pour aller à Provins.

Le bruit de ces progrès parvint bientôt jusqu'à Paris et consterna les grands d'Angleterre qui y séjournèrent. Le duc de Bedford dit hautement qu'il viendrait nous combattre. Le duc de Bourgogne, pressé par le duc de Bedford, vint à Paris, où il fut tenu plusieurs conseils. Bedford, craignant que les Parisiens ne se soulevassent en faveur de Charles, fit encore retentir les chaires de déclarations et d'outrages contre les Armagnacs (c'était le nom que portaient les partisans du Roi). Le traité entre le Dauphin, devenu Roi, et le duc de Bourgogne, ainsi que le meurtre de Montreau, fut remis en jeu pour rendre Charles odieux aux Parisiens.

Dans une grande assemblée, le duc de Bourgogne renouvela ses plaintes et ses protestations, qui excitèrent parmi les assistants différents murmures. Le duc de Bedford prit la parole et imposa silence. Il demanda ensuite au peuple s'il était déterminé à persévérer dans son attachement au roi d'Angleterre, dans son obéissance au duc de Bedford, régent de France, et dans son attachement au duc de Bourgogne. On exhorta les assistants à lever la main en signe d'affirmation, ce qu'ils firent la plupart à contre-cœur. Le duc de Bourgogne reprit aussitôt

le chemin de la Flandre, promettant d'amener des troupes au secours des Anglais.

On avait publié, quelque temps avant, une croisade contre les Hussites de Bohême. L'opinion la plus probable était que Martin V, qui occupait alors le trône pontifical, n'avait fait publier cette croisade que pour favoriser le parti de Charles par cette diversion. Le duc de Gloucester s'y opposa de tout son pouvoir ; la raison qu'il faisait valoir, était le bien de l'État ; celle qu'il avait, était sa haine contre le pape, qui avait prononcé la nullité de son mariage avec Jacqueline de Hainault. Le crédit du cardinal de Winchester prévalut ; le parlement donna son consentement à cette croisade, à quelques conditions toutefois. Les croisés, au nombre de cinq mille, commandés par le cardinal de Winchester, vinrent à Paris pour servir jusqu'au mois de décembre sous les ordres du duc de Bedford, auquel ce secours permettait de nous combattre sans dégarnir ses villes.

Le duc de Bedford vint asseoir son camp entre Corbeil et Melun. A cette nouvelle, nous partîmes de Provins et nous allâmes avec l'armée camper près d'un château de la Brie, nommé la Motte-Nangis. Dès notre arrivée, nous eûmes ordre de faire ranger nos troupes en bataille, ce que nous fîmes avec une promptitude merveilleuse, croyant que le

duc de Bedford viendrait nous attaquer sous peu. En effet, à chaque instant nous recevions des nouvelles de son approche. Nous passâmes toute la journée sous les armes ; mais le duc de Bedford avait changé d'avis, et était retourné à Paris, quoiqu'il eût autant de troupes que nous, c'est-à-dire douze mille hommes.

Quelques courtisans lâches et timides insinuèrent au Roi de retourner sur les rives de la Loire. Charles les écouta et nous reçûmes l'ordre de nous mettre en route pour Bray-en-Champagne, afin de passer la Seine sur le pont sûr et commode de cette ville. On lui avait assuré que les habitants seraient heureux de se soumettre ; mais la nuit même du jour où nous devions passer, une quantité d'Anglais arrivèrent et les habitants, contents ou non, leur ouvrirent leurs portes. Nous n'étions prévenus de rien ; aussi était-ce sans défiance que nous approchions. Quelques-uns de l'armée royale se détachèrent pour passer les premiers ; mais les Anglais vinrent les assaillir et presque tous furent tués ou faits prisonniers.

Les ducs d'Alençon, de Bar, et tous les capitaines saisirent avec empressement cette circonstance pour déterminer le roi à revenir sur ses pas. Nous allâmes à Dammartin. Le peuple se pressait en foule sur notre passage en criant Noël et en chan-

tant des cantiques. Émue jusqu'aux larmes de leur joie, je dis au comte de Dunois, qui était près de moi :

— Voici un peuple bon et pieux, je serais bien heureuse de mourir dans ce pays. Le chancelier me demanda alors :

— Savez-vous quand et où vous mourrez ? Je répondis :

— Non ! ce sera à la volonté de Dieu ; j'ai accompli sa volonté, qui était de faire lever le siège d'Orléans et de mener le Roi à Rheims. Je désirerais bien qu'on me permit de retourner près de mon père et de ma mère, afin de garder leur troupeau avec ma sœur, car je crains, ajoutais-je, qu'il ne m'arrive malheur.

Dès que le régent sut que nous étions à Dammar-tin, il sortit de Paris avec ses gens et vint se ranger en bataille non loin de nous, dans une position avantageuse. Nous rangâmes nos troupes de même et nous attendîmes qu'il vint nous attaquer. Le Roi envoya La Hire pour reconnaître leur position ; il y eut des escarmouches qui durèrent presque toute la journée, mais qui n'eurent aucun résultat. Le duc de Bedford, craignant l'impétuosité des Français, et surtout de perdre sa situation qui lui donnait tant d'avantages sur nous, ne sortit pas de ses retranchements. Le matin, au point du jour, nous

fûmes assez surpris de ne plus voir personne : ils étaient retournés à Paris.

Nous prîmes la route de Crespy, en Valois, d'où le Roi envoya des héraults à Compiègne et à Beauvais. La première de ces villes répondit qu'elle reconnaissait Charles pour son souverain seigneur ; la seconde fit la même réponse et chassa son évêque et seigneur, Pierre Cauchon, aussi indigne de la dignité de prêtre que de celle de Français. Le roi décida qu'il irait à Compiègne ; nous allâmes loger à Barron, petit village près Senlis, ville qui appartenait aux Anglais.

Un matin, on vint en toute hâte dire au Roi que le duc de Bedford s'avancait pour nous combattre et pour nous couper le chemin. Le Roi envoya Ambroise de Lore et le seigneur de Xaintrailles pour savoir le véritable dessein des ennemis. Les deux premiers, accompagnés seulement de vingt hommes bien montés, ne tardèrent pas à voir des nuages de poussière s'élever dans la direction de Senlis. Jugeant avec raison que c'étaient les ennemis, ils envoyèrent un des leurs au Roi pour l'avertir de leurs suppositions. Dès qu'ils furent assurés qu'elles étaient fondées, ils envoyèrent un second courrier pour nous prévenir.

Nous traversâmes aussitôt la rivière qui passe non loin de Barron, et nous nous rendîmes à Mont-

pilloi. Bientôt les seigneurs de Xaintrailles et de Lore vinrent dire que les Anglais commençaient à passer la petite rivière. Ce passage était tellement étroit que l'on ne pouvait défilier que deux chevaux à la fois. Le Roi fit ranger ses troupes en bataille et nous marchâmes droit aux ennemis que nous espérions surprendre. Ils étaient déjà tous passés. Bientôt les deux armées ne furent plus séparées que par trois quarts de lieue. Toute cette journée se passa en escarmouches, où nous ne perdîmes pas grand monde. Au soleil couchant, les ennemis se retirèrent au bout de la rivière et nous allâmes camper à Montpilloi.

Le lendemain de grand matin, le Roi divisa son armée en trois corps principaux. Les commandants du corps de bataille étaient le duc d'Alençon et le comte de Vendôme; ceux de l'aile droite, les ducs de Bar et de Lorraine; enfin ceux de l'aile gauche, les maréchaux de Boussac et de Retz. J'étais à la tête d'un détachement chargé d'engager la bataille, avec d'Albret, le Bâtard d'Orléans, la Hire et Xaintrailles. Les commandants des archers étaient le seigneur de Gravelle, maître des arbalétriers de France, et Jean Foucault, chevalier du Limousin. Le Roi, accompagné de la Trémouille et de ses gardes, parcourait les rangs avec une intrépidité et un courage dignes de son nom et de son rang, excitant les soldats.

Bientôt les Anglais arrivèrent et se rangèrent en bataille selon leur coutume, c'est-à-dire se retranchant derrière des pieux et des palissades. Le Roi, de l'avis des seigneurs, voulait attaquer les ennemis, qui avaient passé la nuit à fortifier leur camp situé avantageusement; mais tous les capitaines lui représentèrent vivement l'imprudance de cette entreprise, ce qui lui fit prendre la résolution d'attendre les ennemis. Cependant nous nous rapprochâmes d'eux jusqu'à environ cent pas de distance. Selon son habitude, l'armée anglaise ne sortit pas de ses retranchements et il n'y eut que des escarmouches assez peu meurtrières; mais au soleil couchant, il y en eut une sérieuse, qui dura jusqu'à bien avant dans la nuit, et après laquelle nous retournâmes à Montpilloi et les Anglais à Paris.

Le lendemain matin, nous nous rendîmes à Crespy, en Valois, et de là à Compiègne, où nous fûmes reçus avec une grande joie. Le Roi nomma pour gouverneur de cette ville Guillaume de Flavy, gentilhomme picard.

Les habitants de Beauvais, de Senlis, de Saint-Denis, etc., envoyèrent mettre leurs villes sous l'obéissance du Roi. L'armée royale partait de Compiègne et je montais à cheval, quand un messenger de Jean IV, comte d'Armagnac, me remit une lettre de son maître; voici comme elle était conçue :

« Ma très-chère Dame, je me recommande très-
« humblement à vous et je vous supplie au nom de
« Dieu, de bien vouloir m'éclairer sur la division
« qui est présentement en la sainte Église univer-
« selle, sur le fait des papes ; car il y a trois sou-
« verains pontifes qui prétendent chacun à la pa-
« pauté. L'un demeure à Rome et se fait appeler
« Martin quint, et tous les Rois chrétiens lui obéis-
« sent ; l'autre demeure à Paniscolo, au royaume
« de Valence, et porte le nom de pape Clément XII ;
« le troisième, je ne sais où il demeure ; il a seule-
« ment pour lui le cardinal de Saint-Étienne et
« peu de gens ; il se fait nommer pape Benoît XIV.
« Le premier, qui se dit le pape Martin, fut élu à
« Constance avec le consentement de toutes les na-
« tions chrétiennes ; celui qui se fait appeler Clé-
« ment fut élu à Paniscolo, après la mort du pape
« Benoît XIII, par trois de ses cardinaux ; le troi-
« sième, qui se nomme le pape Benoît XIV, fut élu
« secrètement par le cardinal de Saint-Étienne.
« Veuillez, ma très-chère et très-honorée Dame,
« supplier notre benoît seigneur Jésus-Christ pour
« que, dans sa miséricorde infinie, il veuille bien
« nous faire connaître par vous lequel des trois
« susdits papes est le vrai, et auquel il lui plaît que
« nous obéissions. Est-ce à celui qui se dit Martin,
« ou bien à celui qui se dit Clément, ou enfin à

« celui qui se dit Benoît ? Auquel des trois devons-
« nous croire ? car nous sommes tout prêts à faire
« la volonté et le bon plaisir de notre benoît seigneur
« Jésus-Christ. Je vous prie aussi, ma très-chère et
« très-honorée Dame, de me faire savoir ce que je
« dois penser touchant le fait de certains prophètes,
« qui se disent inspirés de l'esprit de Dieu. Le
« tout votre, comte d'Armagnac. »

Je dictai à la hâte la réponse suivante :

†

JÉSUS MARIA.

« Comte d'Armagnac, mon très-cher et bon ami,
« moi, Jeanne la Pucelle, vous fais connaître que
« j'ai reçu le messager que vous m'avez envoyé ici,
« pour savoir de moi, par le conseil de mes voix,
« auquel des trois papes, ainsi que vous me le man-
« dez par écrit, vous devez croire et obéir. Je ne
« puis vous le dire présentement. Quant à ce que
« vous me demandez touchant le fait de certains
« prophètes, qui se disent inspirés de l'esprit de
« Dieu, je vous répondrai lorsque je serai à Paris
« ou ailleurs en repos, avec la permission du be-
« noît roi Jésus, Roi du ciel et de tout le monde,
« mon droit et souverain Seigneur ; sur ce, je vous

« recommande à notre Seigneur et le prie de vous
« avoir en sa sainte garde, s'il lui platt. Écrit à
« Compiègne, le 22^e jour du présent mois d'août. »
Nous allâmes loger à Senlis.

A la fin d'août, le duc de Bedford quitta Paris avec son armée, pour se rendre en Normandie, pour laquelle il craignait nos armes; car le bruit courait que le Roi devait y aller en personne. Peut-être avait-il été semé par Richemont, afin de profiter de l'effroi que cette nouvelle ne manquerait pas de répandre. Richemont entra en Normandie, surprit Evreux et courut une partie de la province. A cette nouvelle le duc de Bedford pressa sa marche; mais quand il arriva, il était trop tard: sur le bruit de son approche, le connétable s'était retiré.

Le duc de Bedford, avant son départ de Paris, avait nommé gouverneur Louis de Luxembourg, évêque de Thérouenne, chancelier de France nommé par les Anglais. On fit assembler au palais les cours souveraines, les membres de l'Université, la plupart des curés, les supérieurs des maisons religieuses et les principaux bourgeois. Le but de cette nombreuse assemblée était le renouvellement du serment au traité de Troyes.

La veille de notre départ de Senlis, le Roi assembla le conseil pour délibérer sur ce qu'on de-

vait faire. La majeure partie des conseillers furent d'avis d'aller attaquer Paris. On convint qu'on irait à Saint-Denis pour s'y préparer.

Le Roi distribua l'armée en trois postes, qui étaient Montmartre, Aubervilliers et la Chapelle, petit village à mi-chemin entre Paris et Saint-Denis. J'allai occuper ce dernier avec les ducs d'Alençon et de Bourbon, les comtes de Vendôme et de Laval, les seigneurs de Retz et de Boussac et d'autres qu'il serait trop long de nommer.

Les généraux, sur de faux rapports, espéraient qu'en tentant l'assaut de la capitale nous soulèverions les habitants en notre faveur. (1) On remit l'assaut au dimanche 8 septembre, jour de la nativité de Notre-Dame. Ce jour arrivé, l'armée commandée par le duc d'Alençon, le comte de Clermont et le sire de Montmorency, s'approcha de la porte Saint-Denis pour faire croire aux Anglais qu'on avait dessein de les attaquer de ce côté.

(1) Quelques personnes m'accusèrent d'avoir été la cause première de cette démarche imprudente ; mais, depuis le sacre, j'avais la ferme conviction que ma mission était remplie, ce qui faisait que je m'abstenaïs depuis ce temps de combattre les avis et les décisions du conseil, comme je le faisais auparavant. D'ailleurs, d'autres raisons me retenaient ; les services que j'avais rendus au Roi et la considération dont je jouissais m'avaient fait bien des jaloux ; j'avais donc pris le parti de ne plus donner d'avis et je me bornais à encourager, par mes paroles et par mes actions, l'armée royale.

Pendant ce temps, un détachement ayant pour chefs les deux maréchaux de Retz et de Boussac, vint attaquer la porte Saint-Honoré. Les ennemis avaient élevé un retranchement devant le rempart du marché aux pourceaux (quartier de la Butte-Saint-Roch); nous l'emportâmes en peu de temps. L'évêque de Théroutte, l'Isle-Adam, Créquy et Bonneval accourent pour nous repousser.

On s'était flatté, comme je l'ai dit plus haut, que les partisans du Roi soulèveraient le peuple au moment de l'assaut; cette espérance étant déçue, on parla de se retirer. Accoutumée à vaincre, je refusai obstinément de me retirer. Je criai d'apporter des fascines pour combler le fossé, dont j'ignorais la profondeur, afin de pouvoir arriver jusqu'au mur; tout à coup un trait d'arbalète vint me blesser à la cuisse. Obligée par la douleur et par le sang que je répandais de me retirer, j'allai me coucher derrière une petite éminence. Quelques personnes de notre troupe connaissaient l'impossibilité de combler le fossé; cependant, soit par jalousie, soit par tout autre motif, elles n'eurent garde de m'en avertir.

Je restai là longtemps, presque seule, sans que personne s'inquiétât de moi. La nuit étant arrivée et ne me voyant pas revenir, le duc d'Alençon me fit chercher à différentes reprises; mais je ne vou-

lais pas me retirer, ni même en entendre parler. Le duc vint me représenter le danger que je courais; il me ramena lui-même, accompagné de notre troupe, à la Chapelle Saint-Denis.

Le lendemain le duc d'Alençon et moi nous allâmes à Saint-Denis, où le Roi était resté.

IV

Le ciel m'avait donné un nouvel avertissement ; les débauches des soldats me causaient une indignation excessive, qui me faisait souvent sortir de ma douceur habituelle. Étant à Saint-Denis, je vis des hommes d'armes et une jeune femme qui se livraient à des excès. Saisie d'indignation contre cette malheureuse, je la chassai du camp, en frappant sur elle et sur ses compagnons du plat de mon épée. Depuis l'incident de Patay, j'avais soin de me munir dans ces occasions d'un bâton, qui remplissait bien mieux son office ; mais, cette fois, je n'eus pas le temps d'en aller chercher un et je brisai en deux pièces ma chère épée de Sainte-Catherine de Fierbois. Le Roi la fit donner à un armurier qui ne put parvenir à la raccommoder. Cette perte m'affligea extrêmement et je crus reconnaître le doigt de Dieu dans cet avertissement. Cette pensée et l'abandon où l'on m'avait laissée, me portèrent à deman-

6.

der la permission de me retirer. Depuis l'accomplissement de ma mission, quand je croyais avoir besoin d'un entretien avec les saints, je me mettais en prières ; aussitôt ils m'apparaissaient ou me parlaient. Chaque fois leurs représentations devenaient plus pressantes ; chaque fois , ils m'engageaient à demander congé au Roi , toujours aussi inutilement.

J'offris mon équipage de guerre aux religieux de Saint-Denis, qui en érigèrent un trophée devant la chaise de l'apôtre de la France.

La Reine, Marie d'Anjou , était mal avec le Roi. Je faisais souvent des reproches à Charles de sa froideur pour cette bonne et vertueuse princesse, et j'employais tout pour les réconcilier. La Reine ayant appris qu'il passait dans le Berry pour se rendre à Chinon, alla l'attendre dans la ville de Selles. Dès qu'elle connut son approche, elle vint à sa rencontre. Le Roi, contrarié de voir sa royale jeune femme, paraissait disposé à la recevoir fort mal ; mais je fis tant qu'il dissimula et consentit non-seulement à la recevoir , mais encore à aller avec elle à Bourges. Heureuse de cette bonne nouvelle, je voulus la porter moi-même à la reine Marie, qui me témoigna tout le bonheur qu'elle en ressentait. Cette réconciliation me causa autant de joie qu'elle mécontenta Agnès Sorel et la

Trémoille, qui n'aimaient pas la jeune Reine.

Je partis de Bourges avec le seigneur d'Albret et des gens d'armes. Le but de notre campagne était la conquête de la Charité et de Saint-Pierre-le-Moutier. Nous traversâmes la Seine à Bray, qui se soumit, et l'Yonne à Sens, qui nous ouvrit ses portes.

De là nous marchâmes vers la Loire pour aller à Saint-Pierre-le-Moutier, ville forte située dans le Nivernais, entre la Loire et l'Allier. Nous en formâmes aussitôt le siège et bientôt la brèche fut praticable. J'animai les assaillants par mes paroles et mon exemple; mais les ennemis se défendirent vigoureusement et nous repoussèrent. Cependant je ne pouvais me résoudre à abandonner l'assaut. Jean Delon, qui, comme je l'ai dit au commencement de cette histoire, avait été spécialement chargé par le Roi, ainsi que Louis de Comtes, de veiller sur moi, vint m'exhorter à retourner au camp. J'étais entourée de six hommes, qui n'avaient pas voulu m'abandonner; je protestai, quoiqu'il pût dire, que je ne quitterais pas mon poste sans avoir achevé l'entreprise. Jean porta cette nouvelle au camp, où elle enflamma les troupes d'un nouveau courage, soit en les piquant d'honneur, soit en leur faisant craindre le reproche de m'avoir abandonnée. Les ennemis ne s'attendaient pas à cette seconde atta-

que, et nous nous emparâmes de la ville, après avoir éprouvé une faible résistance.

Les capitaines qui étaient avec moi voulurent attaquer la Charité-sur-Loire. J'y allai avec eux, mais nous échouâmes entièrement.

Les Anglais de la garnison de Melun avaient fait une courte absence pour piller les environs. A leur retour, trouvant les portes fermées, ils allèrent à Corbeil et, ayant appelé à leur secours les garnisons des villes environnantes, ils se présentèrent devant les murs de Melun. J'étais venue dans cette ville pour la défendre et j'aidais Jean Foucault et d'autres capitaines, qui étaient là, à les repousser. J'étais sur les fossés, quand les saintes m'apparurent et me dirent :

— Jeanne, avant la Saint-Jean, tu tomberas au pouvoir de tes ennemis ; mais sou mets-toi à la volonté de Dieu et il te soutiendra dans les épreuves qui t'attendent.

Je les suppliai d'obtenir de Dieu que je mourusse avant d'être au pouvoir des Anglais, pour éviter les tourments d'une longue prison ; elles me répondirent seulement :

— Aies patience ; Dieu t'aidera.

Elles me réitéraient presque tous les jours cet avertissement ; mais je n'en dis rien à personne, pour ne pas décourager les partisans du Roi, et je me résignai.

J'allai à Lagny-sur-Marne , menacé sans cesse par les Anglais. Nous y étions à peine arrivés quand j'appris que quatre cents Anglais traversaient l'île de France. J'allai à leur rencontre avec Jean Foucault, Geoffroy de Saint-Aubin , etc. Nous les joignîmes bientôt et nous leur livrâmes bataille. Presque tous furent tués ou faits prisonniers; nous revînmes à Lagny.

Le chef ennemi que nous avons battu était ce Franquet d'Arras, si célèbre par ses brigandages et par ses cruautés; il se trouva parmi nos prisonniers; le bailli de Senlis et les juges de Lagny le réclamèrent pour le livrer à la rigueur des lois. Comme je voulais l'échanger contre un Parisien, je le leur refusai d'abord; mais ayant appris la mort de celui que je désirais délivrer, je cédai aux instances du bailli et je lui fis remettre Franquet qui subit, après un procès de quinze jours, la peine due à ses forfaits.

Un jour que j'étais dans l'église de Lagny, on apporta un enfant mort et les pucelles de la ville vinrent prier devant l'image de Notre-Dame, pour qu'elle eût pitié de l'enfant et suppliât Dieu de lui rendre un peu de vie. Je me joignis à elles et, m'étant approchée de lui, je crus voir quelques signes de vie que je fis remarquer; en effet, il n'était pas mort et on put lui donner le baptême.

Le Roi, qui était resté à Bourges, manda ma famille afin de l'anoblir en récompense de mes services. Les lettres de noblesse qu'il nous donna comprenaient les hommes et les femmes. Ma famille prit le nom de Dulys et les armoiries suivantes : fond d'azur à une épée d'argent, posée en pal, la pointe en haut, croisée et pommetée d'or, accolée de chaque côté d'une fleur de lys d'or, et surmonté d'une couronne du même métal.

La prise de Compiègne était d'une grande importance pour les Anglais. Le duc de Bourgogne concerta ses mesures de manière à ce que cette ville se trouvât investie de tous côtés en même temps. Malgré le mystère qui entourait ces dispositions, nous en fûmes avertis et j'entrai dans la ville avec Xaintrailles.

Les Anglais arrivèrent bientôt. Le duc de Bourgogne se posta à Condin, situé à une lieue de Compiègne; Jean de Luxembourg, comte de Ligny, à Clarey; Baudo de Noailles à Marigny, sur la chaussée, et Mongommery dans l'espace du côté opposé qui borde la ville.

Croyant pouvoir profiter du désordre inséparable d'une arrivée, je fis une sortie à la tête de six cents hommes et j'allai attaquer Marigny, où Luxembourg et quelques autres généraux s'étaient rendus pour examiner les approches de la ville. Nous combattî-

mes d'abord avec avantage, mais toutes les troupes anglaises étant venues au secours de Baudo de Noailles, il fallut songer à se retirer. Comme toujours, je formais l'arrière-garde; de temps en temps, je faisais volte-face et les ennemis reculaient frappés de terreur. En arrivant près de la barrière, je la trouvai fermée et un archer anglais, plus téméraire que les autres, s'avança vers moi, me saisit et me renversa de cheval. Aussitôt Lyonnell, Bâtard de Vendôme, accourut près de moi; hors d'état de me défendre, je me rendis à lui.

On a accusé Flavy d'avoir été cause de ma prise, en faisant fermer la barrière; sans être tout à fait innocent, il n'était pas entièrement coupable. Après la rentrée des Français, il avait ordonné de fermer les barrières, sans s'informer si j'étais resté dehors ou non. Des soldats vinrent bientôt lui dire que je me trouvais parmi les ennemis, en le priant de leur permettre de m'ouvrir, ce qu'il leur refusa, craignant que les Bourguignons et les Anglais n'en profitassent pour se jeter dans la ville.

Tous les Français rentrèrent dans Compiègne en déplorant leur défaite et ma prise. Les ennemis en eurent plus de joie que du gain d'une bataille, tant ma réputation de sorcière était bien établie parmi eux. Les soldats s'embrassaient et se félicitaient mutuellement d'une si belle capture,

Pendant ce temps, Lyonel me faisait désarmer de vive force, et me conduisait à Marigny, où il confiait ma garde à un grand nombre de gens de guerre. Ce n'était pas la peine; entourée d'une armée, il ne m'eût pas été facile de m'échapper. Il est vrai qu'il voulait aussi me défendre de la fureur des soldats, qui m'eussent volontiers mise en pièces. Tous les gens de guerre accouraient de tous côtés pour me voir. Ils ne durent pas être charmés de moi; je n'étais pas belle en ce moment; j'avais coupé mes cheveux après la prise d'Orléans; depuis ce temps, je les portais arrondis sur les épaules, comme les hommes de l'époque, et quand je n'avais pas passé un bon quart d'heure à les arranger, ils me tombaient si disgracieusement sur le dos, que j'avais presque l'air d'une folle. Je portais, ce jour-là, sur mon armure une tunique de velours rouge.

Le duc de Bourgogne vint me voir et me parla longtemps de choses indifférentes; ensuite il retourna à son logis avec ses gens.

Lyonnel me céda sur-le-champ à Jean de Luxembourg, comte de Ligny, moyennant une somme d'argent.

Deux jours après ma prise, c'est-à-dire le jeudi 25 mai 1430, Louis de Luxembourg, évêque de Thérouenne, chancelier de France pour le Roi d'Angleterre, reçut des lettres de son frère, le

comte de Ligny, qui lui mandait que j'étais prisonnière. L'évêque ordonna des réjouissances et fit chanter un *Te Deum* à Notre-Dame. On envoya dans toutes les villes soumises au Roi d'Angleterre la nouvelle de ma prise.

Frère Martin, vicaire-général de l'Inquisition en France, écrivit au duc de Bourgogne pour le sommer de me remettre entre les mains de l'Inquisition, disant que j'étais fortement soupçonnée de plusieurs crimes sentant l'hérésie et que je devais être jugée par son tribunal; mais on ne fit pas grande attention à cette missive.

Peu de jours après, Jean de Luxembourg m'envoya au château de Beaulieu. Dès que je fus seule dans ma prison, je me laissai tomber sur un siège et je me mis à fondre en larmes. Bientôt mon cachot fut inondé de lumière; je relevai ma tête, que j'avais laissée tomber entre mes mains : je vis sainte Catherine qui me regardait avec son doux sourire; elle me prit la main droite, qu'elle serra affectueusement dans les siennes :

— Jeanne, me dit-elle, aie courage; Dieu t'aidera.

En l'entendant parler ainsi, je me mis à genoux et je lui baisai les pieds en signe de respect. (J'ai oublié de dire que j'en usais ainsi chaque fois que je voyais un de mes célestes protecteurs); je lui

demandai si je serais délivrée. Elle me répondit que je le serais par une grande victoire. Ensuite elle me dit de souffrir mon martyre patiemment et de me soumettre en tout à la volonté de Dieu, m'assurant que, si j'en usais ainsi, j'irais avec elle en Paradis. Elle disparut bientôt en répétant :

— Jeanne, aie du courage; Dieu t'aidera.

Quand je ne la vis plus, je me mis à genoux pour remercier Dieu de l'assurance qu'il m'avait fait donner de ma prochaine délivrance : ne comprenant pas cette prédiction, bien claire cependant, j'étais persuadée que je serais bientôt remise en liberté, fallût-il un miracle pour cela. Mon ignorance à cet égard était un effet bien touchant de la bonté de Dieu; si j'eusse pu prévoir ma mort, mon courage m'eût entièrement abandonnée et j'eusse enduré, pendant les quelques mois qui me restaient à vivre, des angoisses sans nom.

Comme il était tard, je me couchai bientôt et je m'endormis d'un profond sommeil. Je me mis à rêver, comme tous les prisonniers, que j'étais libre. Il me semblait que j'étais de retour dans mon humble village; je revoyais la vieille église où Dieu m'avait reçue au nombre de ses enfants, et la modeste chaumière où j'avais vécu si longtemps heureuse et cachée. Père, mère, parents, amis, tous se pressaient sur mes pas pour me revoir; ma mère

me serrait dans ses bras en versant des larmes de joie. L'allégresse la plus vive et l'amitié la plus sincère étaient peintes sur tous les visages qui m'entouraient; mais, hélas! les cris d'une sentinelle, qui veillait sur le donjon, chassèrent ces songes heureux en même temps que le sommeil qui me les avait procurés.

Je me mis sur mon séant et je pleurai; mais je puisai quelques consolations dans l'amertume même de mes larmes; j'élevai mon cœur à Dieu dans une fervente prière et je me sentis plus calme. Je me levai et j'allai me mettre près de l'étroite lucarne qui éclairait ma prison. A mesure que le jour se levait, je voyais les alentours s'animer et les villageois commencer à vaquer à leurs paisibles travaux; mais cette vue m'attrista davantage, en me rappelant les jours si heureux de mon enfance. Toute cette journée se passa dans ces agitations.

Un désir bien vif me distrayait un peu de mes regrets et de mes craintes : c'était de recouvrer ma liberté. Mon imagination ardente ne tarda pas à m'en fournir les moyens : une cloison de planches mal jointes me séparait d'une issue peu fréquentée, qui donnait sur la campagne. A force de travail, je parvins à en détacher quelques-unes des plus petites. C'était vers l'heure où le gardien m'appor-

tait ma nourriture quotidienne, qui se composait d'un peu d'eau et de pain bis. Je replaçai les planches tant bien que mal, pour qu'il ne s'aperçût de rien, résolue d'attendre la nuit pour tenter de m'évader. Ce moment tant désiré étant arrivé, je me disposais à quitter la chambre dans laquelle on m'avait enfermée, après avoir prié Dieu de bénir mon entreprise, quand mes deux célestes protectrices m'apparurent :

— Jeanne, me dirent-elles, que vas-tu faire? il faut que tu voies le Roi des Anglais.

Elles me quittèrent sans me laisser le temps de leur faire la moindre objection. Je n'en résolus pas moins de poursuivre mon entreprise, me souciant fort peu d'être admise à l'honneur de voir l'enfant-roi. L'ouverture que j'avais faite était petite; mais comme j'avais la taille fort fine et que j'étais très-maigre, je parvins sans peine à gagner la petite porte de l'issue, qui heureusement n'était fermée que par un verrou poussé de mon côté. Je m'apprêtais à tirer la porte sur moi, enfermant ainsi mes gardes dans la tour, quand Dieu envoya de ce côté le portier du château. Cet homme me demanda, tout surpris, ce que je faisais là; sans lui répondre, je voulus essayer de me sauver en courant de toutes mes forces dans la campagne; mais il me retint par le bras et donna l'alarme par ses cris. On

vint à son secours et malgré mes efforts, on me força de rentrer dans ma prison. Je vis sans découragement ma tentative manquée, pensant que le moment n'était pas venu. Je me dis avec résignation qu'il ne plaisait pas à Dieu que je m'échappasse pour cette fois, et qu'il fallait que je visse le Roi des Anglais, comme les voix me l'avaient dit.

Avant même que le comte de Ligny eut appris cette tentative d'évasion, il s'était décidé à m'envoyer au château de Beaurevoir, en Picardie, situé à quatre lieues au sud de Cambrai. A part les raisons politiques qui lui faisaient redouter ma présence si près des Français et les conseils que la prudence lui suggérait, ma jeunesse, ma beauté, mon innocence et mes malheurs lui avaient inspiré un intérêt qui lui faisait un devoir de me mettre dans un lieu où je n'eusse pas à redouter les attaques multipliées d'ennemis grossiers, qui se jouaient cruellement de ma pudeur.

Madame de Beaurevoir, sa femme, et mademoiselle de Luxembourg, sa sœur, qui y faisaient leur séjour, m'accueillirent comme une sœur bien-aimée. Dès que je fus arrivée, elles me firent prendre un bain et me donnèrent des vêtements neufs. Elles me menèrent à la chambre qui devait me servir de prison ; elles m'y avaient préparé tout ce qui pouvait adoucir ma position, avec ce tact que les

âmes sensibles et délicates possèdent à un si haut degré.

Elles ne me quittaient presque jamais ; souvent même l'une d'elles passait la nuit près de moi. Elles me prodiguaient toutes les consolations qu'il m'était possible de goûter dans ma position. Elles me donnaient du linge à coudre et du lin à filer, occupations qui me rappelaient les humbles travaux de mon enfance et contribuaient à entretenir mes illusions. Afin de me dédommager un peu du plaisir de la promenade qui m'était interdit, elles m'apportaient des fleurs des champs ou de jeunes oiseaux qu'elles avaient ravis pour moi à leurs mères éplorées. Mais ces attentions mêmes m'arrachaient des larmes, en me rappelant le bonheur d'être libre, et je les priais de rendre ces petits êtres au nid qui les avait vus naître, me faisant une douce image de leur bonheur et des transports de leur père et de leur mère à la vue de leurs petits si chers.

De temps en temps, elles me priaient avec les plus grands ménagements, pour ne pas réveiller ma douleur, de prendre les vêtements de mon sexe, sachant que c'était le principal chef d'accusation et même le seul qu'on pût élever contre moi. Mais mes saintes protectrices, dont la sollicitude ne s'était pas démentie un instant, m'empêchaient de céder à leurs instances. Mes nobles hôtesse m'offrirent

vainement les parures de mon sexe qu'elles crurent les plus propres à me plaire; elles insistèrent et me présentèrent même du drap et diverses étoffes pour que je pusse m'en faire des vêtements; elles pensaient que peut-être ceux qu'elles m'avaient présentés n'étaient pas de mon goût; je les refusai avec douceur, mais avec fermeté, leur disant que je ne quitterais pas les vêtements d'homme sans la permission de Dieu, qui me les avait fait prendre pour que j'eusse moins de dangers à courir au milieu des hommes grossiers et corrompus, qui m'environnaient depuis que j'étais sortie de la maison de mon père.

Le comte de Ligny autorisait sa femme et sa sœur à m'entourer de soins. De temps en temps il m'envoyait pour me distraire le chevalier Raymond, seigneur de Macy; mais ce seigneur me blessait, sans le vouloir, dans les instincts les plus sacrés de la nature; sa conversation et ses gestes grossiers, pour ne pas dire indécents, me déplaisaient on ne peut plus. Pendant quatre mois que dura mon séjour à Beaurevoir, je jouis de tous les adoucissements qui n'étaient pas incompatibles avec ma situation de prisonnière de guerre.

Pierre Cauchon, évêque de Beauvais, était l'ennemi mortel du roi Charles VII et des Armagnacs; nom qu'on donnait aux royalistes. Sa haine pour

moi était encore plus violente ; il me regardait comme la première cause de son bannissement et de la perte de ses revenus, que Charles VII retenait. Il me réclama hautement, comme ayant été prise dans son territoire. C'était une erreur : j'étais dans le diocèse de Soissons, limitrophe de celui de Beauvais. Il écrivit au roi d'Angleterre et fit toutes les démarches qui dépendaient de lui pour que je fusse traduite à son tribunal.

L'Université de Paris, entièrement dévouée aux Anglais, ne laissa pas échapper cette occasion de leur montrer son zèle ; elle écrivit à différentes reprises au duc de Bourgogne, afin qu'il me remît à l'Inquisition pour être jugée par elle, comme ayant usé de magie et de sortilège. Ses lettres étaient remplies de fiel contre moi ; elles restèrent pour la plupart sans réponse. Elle en écrivit d'autres au comte de Ligny, pour le féliciter de ce qu'il avait agi en loyal chevalier, en usant de toute sa puissance pour prendre une femme qui, se disant pucelle, avait si grièvement blessé la majesté de Dieu et déshonoré l'Église par ses idolâtries, erreurs et mauvaises doctrines. Elle disait aussi que ce serait offenser les lois divines de la manière la plus grave que de me délivrer. Il serait trop long de citer ses lettres ; il suffit de dire qu'elles respiraient la haine la plus envenimée.

Les démarches de l'Université et surtout l'opinion qu'elle avait émise, que tout chrétien était tenu d'obéir à l'Inquisition et à lui, évêque de Beauvais, en ce qui me concernait, enhardirent celui-ci jusqu'à se faire l'entremetteur entre le comte de Ligny, le duc de Bourgogne et le roi d'Angleterre. Le conseil de ce dernier consentait à payer aux deux premiers ma rançon, pourvu qu'ils me remissent entre ses mains.

L'évêque écrivit aussi en son propre nom au duc de Bourgogne et à Jean de Luxembourg. Peut-être ne serait-il pas inutile de transcrire cette lettre curieuse :

« Voici ce que mande l'évêque de Beauvais à
« monseigneur le duc de Bourgogne, à messire
« Jean de Luxembourg et au Bâtard de Vendôme,
« de par le Roi notre maître et de par lui évêque de
« Beauvais. Qu'une certaine femme prisonnière,
« nommée Jeanne la Pucelle, soit envoyée pour
« qu'il la livre à l'Église, qui doit lui faire son
« procès comme étant soupçonnée d'avoir commis
« plusieurs crimes, sortilèges, idolâtries, invoca-
« tions de démons et autres choses touchant notre
« sainte foi et contre elle.

« Qu'elle ne doit pas être prisonnière de guerre,
« comme il semble qu'elle l'est, pour les raisons
« émises plus haut. Néanmoins, voulant remercier

« ceux qui l'ont prise et détenue, le Roi consent
« libéralement à leur donner jusqu'à la somme de
« six mille francs. Quant audit Bâtard, il consent à
« lui assigner jusqu'à deux ou trois cents livres de
« rentes. »

« Ledit évêque somme, de par lui, les susnom-
« més de lui remettre ladite femme, qui a été prise
« dans son diocèse et sous sa juridiction spirituelle,
« afin de lui faire son procès selon les formes;
« pour quoi il est prêt à réclamer l'assistance de
« l'Inquisiteur de la foi, si besoin en est, celle des
« docteurs en théologie, en droit civil, et autres
« notables personnages experts en fait de justice,
« comme la matière le demande, afin qu'il soit
« mûrement et dûment fait à l'exaltation de la foi
« et à l'instruction de plusieurs qui ont été, en
« cette matière, scandalisés et abusés, à l'occasion
« de ladite femme et par elle. Si les ci-dessus nom-
« més trouvaient à redire à ce qui vient d'être
« émis, bien que la prise de ladite femme ne
« soit pas comparable à celle d'un Roi, prince,
« ou grand seigneur, qui pourrait se racheter
« moyennant dix mille francs, selon les usages et
« coutumes de France, ledit évêque somme, au
« nom du Roi, les susdits de lui remettre ladite
« Pucelle, leur donnant sûreté de ladite somme de
« dix mille francs. Enfin ledit évêque, de par lui,

« selon la forme et son droit, exhorte les susnommés
« duc de Bourgogne, comte de Ligny et Bâtard de
« Vendôme, de lui remettre ladite femme comme
« il est dit ci-dessus. »

Cette négociation ne tarda pas à tourner en lan-
gueur; d'un côté le comte de Ligny ne pouvait se
résoudre à me livrer à mes ennemis et aux brû-
chers de l'Inquisition; de l'autre côté, Charles VII
faisait des démarches près du duc de Bourgogne
pour être admis à payer ma rançon.

Ces délais rendaient encore plus furieuse la haine
de mes ennemis, qui cherchaient à l'assouvir sur
tous ceux qui s'intéressaient à moi, sur ceux même
qui gardaient un prudent silence. Une Bretonne,
nommée Pierrone, fut brûlée, pour avoir assuré que
j'étais bonne et que ce que je faisais était bien fait
selon Dieu. On prétexta, pour la punir avec une
apparence de justice, qu'elle avait blasphémé en
disant que Dieu lui apparaissait souvent, vêtu
d'une longue robe blanche, avec une tunique ver-
meille. Quand même on l'eût prise en flagrant dé-
lit de mensonge, on n'eût dû que la renfermer
dans une maison de fous.

Le comte de Ligny commençait à se laisser
ébranler; il n'était plus retenu que par les sollici-
tations de sa femme, qui alla plusieurs fois se jeter
à ses pieds, pour le supplier de ne pas me livrer à

la mort. Malgré les soins que mes nobles hôtesse^s prenaient de me cacher ces nouvelles, je ne laissai pas d'en être informée.

Ce qui me causait le plus de peine, c'était de me voir dans l'impossibilité de voler au secours de Compiègne; le désir d'en faire lever le siège n'avait pas été un des moindres motifs de ma tentative d'évasion au château de Beaulieu. Mes ennemis se faisaient déjà un jeu de mes douleurs; des gardes, qu'ils avaient gagnés, me donnaient chaque jour de fausses nouvelles qui m'annonçaient soit des défaites des Français, soit de nouveaux malheurs qui étaient venus fondre sur eux; voyant combien cela m'affligeait, un d'eux alla jusqu'à me dire que tous les habitants de Compiègne, depuis l'âge de sept ans, seraient massacrés. Cet avis me causa une telle douleur que j'en fus presque folle; souvent je m'écriais, dans mon trouble et mon agitation :

— Comment Dieu laissera-t-il périr les bonnes gens de Compiègne, qui ont été si fidèles à leur maître?

La nouvelle que j'étais vendue aux Anglais acheva de me faire perdre la tête. Je résolus de tout tenter plutôt que de tomber entre les mains de mes ennemis, ce qui m'ôterait tout espoir de pouvoir venir en aide à ceux de Compiègne. Mes

saintes protectrices tentèrent vainement de calmer mon exaltation. Une seule chance de salut me restait; encore était-elle hasardeuse : c'était de m'élançer du haut de la tour où j'étais enfermée. Elle n'avait pas moins de cent pieds d'élévation; cependant il ne me vint pas à la pensée que je pusse me tuer, ni même me blesser. L'exécution de ce projet était fort difficile pour moi, observée comme je l'étais. Saint Michel, sainte Marguerite et sainte Catherine, particulièrement, firent tout ce qu'ils purent pour m'en détourner. Sainte Catherine me disait presque tous les jours qu'il ne fallait pas que je sautasse; que Dieu m'aiderait ainsi que les gens de Compiègne. Je lui répondis que puisque Dieu leur viendrait en aide, je voulais y être.

— Jeanne, reprit-elle, il faut que tu supportes patiemment ce qui arrivera; tu ne seras pas délivrée avant que tu aies vu l'enfant-roi d'Angleterre.

— Vraiment! répondis-je, je ne veux pas le voir, ni être mise entre les mains des Anglais.

Dès que le moment propice fut arrivé, je me recommandai à Dieu et à Notre-Dame, je fermai les yeux et je pris mon élan. D'abord je sentis que je traversais l'espace avec rapidité; puis il me sembla que ma course se ralentissait, comme si des bras m'eussent soutenue. Cependant, quand je tou-

chai la terre, ma tête frappa rudement contre une pierre et la douleur que je ressentis de ce coup me fit évanouir.

Des gardes accoururent; me voyant sans mouvement, ils crurent que j'étais morte. Bientôt je revins à moi et je leur demandai, tout étonnée, pourquoi je me trouvais là; ils me dirent que je m'étais précipitée de la tour; j'avais complètement perdu la mémoire de ce qui s'était passé.

Tandis que je me désolais de me trouver dans l'impossibilité de voler au secours des habitants de Compiègne, j'entendis la voix de sainte Catherine qui me disait :

— Jeanne, aie courage! tu guériras et ceux de Compiègne seront secourus.

Mais cette promesse ne put me rassurer sur le sort des habitants de la fidèle cité; je fus si affectée de mon impuissance à leur égard que je passai trois jours en refusant obstinément de prendre la moindre nourriture.

Ma désobéissance aux défenses des saints me causait beaucoup de chagrin. Sainte Catherine, voyant que je déplorais amèrement cette faute, me dit de me confesser et de demander pardon à Dieu. J'obéis et bientôt elle me donna l'assurance que Dieu m'avait exaucée, et qu'il secourerait les habitants de Compiègne, à la Saint-Martin d'hiver.

Mes bonnes amies ne m'abandonnèrent pas ; elles m'entourèrent de soins assidus ; je ne tardai pas à être entièrement rétablie. Une nouvelle épreuve m'attendait : il me fallait quitter madame de Beauvoir et mademoiselle de Luxembourg, ces amies si chères que Dieu m'avait données dans mon infortune. Le moment des adieux fut bien pénible ; il nous semblait à toutes trois que c'était la dernière fois que nous nous voyions ici bas ; un vague pressentiment me faisait redouter des malheurs plus terribles ; mais la religion me soutint et je les quittai en emportant l'espérance de les revoir dans une meilleure vie.

On me mena à Arras, lieu où les officiers nommés par le conseil de l'enfant-roi devaient venir me chercher.

On me conduisit bientôt au château du Crotoy, en Picardie. J'y fus traitée beaucoup plus rigoureusement qu'à Beaurevoir ; mais l'amitié m'y consolait aussi : un ecclésiastique selon Dieu, homme plein de vertus et de mérite, était détenu dans la même prison que moi ; c'était Nicolas Quenville, chancelier de l'église d'Amiens, docteur en droit canon et en droit civil. Il célébrait presque tous les jours la sainte messe dans une salle du donjon affectée à cet usage ; comme j'avais beaucoup de piété, j'y assistais toujours et je recevais presque

toutes les fois l'auguste sacrement de l'Eucharistie.

Les saints m'apparaissaient souvent et notamment saint Michel. Il m'avait fait sur la France différentes prédictions; j'avais répété à Charles VII celles qui le touchaient particulièrement; elles se réalisèrent toutes dans la suite. Les saints m'avaient fait aussi de grandes révélations sur le duc Charles d'Orléans, alors prisonnier en Angleterre; ils m'avaient dit, entre autres choses, que son fils unique, qui naquit bien des années après ma mort, monterait sur le trône après le petit-fils de Charles VII et que sa mémoire resterait chérie et vénérée parmi les Français. Bien d'autres révélations, importantes à cette époque, me furent faites; mais en les répétant, je ne ferais qu'une inutile et ennuyeuse digression.

Tandis que je languissais résignée dans une triste prison, les promesses de mes célestes protecteurs se réalisaient: les Français avaient remporté différents avantages et Compiègne était délivré; Gournay-sur-Aronde, Pont-Sainte-Maxence, Longueil et bien d'autres villes étaient rentrées sous la domination française. Mes ennemis me cachèrent avec soin ces nouvelles; mais les saints m'en instruisaient et j'en eus plus de joie que si l'on m'eût annoncé ma délivrance. Poton de Xaintrailles et ses braves compagnons achevaient dignement mon ouvrage, grâce à

leur bravoure et à la protection du ciel; mais les Anglais virent en moi la seule cause de leurs défaites et leur rage contre moi s'en accrut. Tous, jusqu'au moindre soldat, demandaient hautement ma mort. Quoique m'ayant dans leurs fers, ils me redoutaient tellement qu'ils refusaient de prendre part à aucune expédition, pensant que tant que je serais en vie ils ne pourraient avoir que des revers.

Les moindres Anglais en usaient en tyrans à l'égard des Français qui portaient impatiemment leur joug. Ils ravissaient les femmes à leurs maris et les filles à leurs parents; souvent ils enlevaient à de malheureux pères de famille les fruits de leurs labeurs, pour les dissiper dans leurs orgies. Rien n'était comparable à l'affreuse misère des Français : beaucoup cherchaient dans le suicide un remède à des maux plus terribles que la mort; mais la plupart devenaient les esclaves dociles et les lâches adulateurs de leurs cruels persécuteurs.

L'Université de Paris, qui tant de fois avait donné des exemples de sagesse, était alors presque entièrement composée de ces derniers. Elle écrivit deux lettres, le 2 novembre, l'une adressée à Pierre Cauchon, évêque de Beauvais, dans laquelle elle se plaignait de sa lenteur. Elle lui disait que s'il avait agi avec la diligence nécessaire mon pro-

çes serait déjà entamé, et que, loin de là, je n'étais même pas encore entre ses mains. Elle terminait en l'invitant à venir me juger à Paris.

L'autre missive était destinée à l'enfant-roi, c'est-à-dire à son conseil. Elle avait pour but de l'engager à me remettre entre les mains de l'évêque de Beauvais et de l'Inquisition. Le duc de Bedford et le conseil anglais espéraient que ces démarches rejetteraient sur la nation française l'opprobre d'une mort utile à leurs intérêts.

De nouveaux revers vinrent encore aggraver ma position, en augmentant la terreur superstitieuse de mes ennemis. On songea à me transférer à Rouen, où étaient l'enfant-roi et son conseil. Pendant notre voyage du Crotoy à la capitale normande, nous fîmes quelques haltes. A la dernière, tandis que je m'apprêtais à monter à cheval, un Anglais qui était près de moi, trouvant que je ne remontais pas assez vite à son gré, me donna un coup de lance aux parties du corps qui portent sur la selle. Bien que la blessure qu'il me fit ne fût pas profonde, elle ne laissa pas de me causer d'intolérables douleurs.

On m'enferma dans la grosse tour du château de Rouen. On avait fait forger pour moi une espèce de cage de fer dans laquelle on me mit. J'y étais étroitement resserré; j'avais une grosse chaîne au cou, une à la taille et d'autres aux pieds et aux

mains. J'eusse succombé à cette affreuse détresse si Dieu et mes saintes protectrices ne m'eussent ménagé des consolations ; l'ange Gabriel, le même qui annonça à la vierge-mère sa divine mission, vint me visiter plusieurs fois. Rien ne peut peindre leur touchante sollicitude et les ineffables consolations qu'ils me donnèrent. Mourante de faim, à demi-vêtue, entourée d'immondices et meurtrie par mes fers, je puisai dans la religion le courage de pardonner à mes bourreaux.

La duchesse de Bedford, sœur du duc de Bourgogne, apprit bientôt comme j'étais traitée ; touchée de pitié, elle s'employa si vivement pour moi, près du duc son mari, que l'on me transféra dans une pièce assez vaste, éclairée sur la campagne.

Mon sort fut un peu adouci. Durant le jour, je n'avais des fers qu'aux pieds ; encore étaient-ils assez longs pour me permettre de faire quelques pas dans ma prison. La nuit, j'étais retenue par les pieds au moyen d'une paire de fers tenant à une chaîne étroitement scellée dans une grosse pièce de bois ; j'avais une autre chaîne autour de la taille, en sorte qu'il m'était impossible de bouger. Cinq Anglais, choisis dans la fange de la populace, furent chargés de veiller sur moi. Trois d'entre eux couchaient la nuit dans ma chambre et les deux autres

veillaient à ma porte. Ils m'accablaient journellement des injures les plus grossières ; ils s'amusaient à me réveiller au milieu de la nuit, en me disant que j'allais mourir et qu'ils venaient me chercher pour me conduire au bûcher. Ils avaient beau faire, je ne pouvais croire que les Anglais voulussent me faire mourir, n'ayant commis aucun crime qui pût m'attirer la peine capitale. Je pensais qu'ils me rendraient pour de l'argent et que si je n'étais pas encore libre, c'était que Charles VII n'avait pas encore pu terminer les négociations pour ma rançon.

J'étais extrêmement chaste, mais cette vertu fut pour moi une source de peines nouvelles ; mes gardes sachant que je m'étais toujours fortement élevée contre les mauvaises mœurs, s'amusaient à répéter des chansons obscènes et échangeaient des propos indécents. Non contents de s'en tenir aux paroles, ils essayèrent à différentes reprises de me violer ; c'était autant de leur propre mouvement que pour obéir à l'évêque, qui leur avait promis une forte récompense s'ils parvenaient à m'enlever ma virginité ; s'ils avaient réussi, Cauchon eût pu facilement me faire condamner comme sorcière. Le salut du genre humain était sorti d'une vierge ; on croyait presque universellement, dans le monde chrétien, que Satan éprouvait pour toute femme immaculée une aversion insurmontable et respectueuse, ce qui

rendait cette qualité incompatible avec la magie et la sorcellerie. Une fois mes gardes allèrent si loin, que si le comte de Warwick, attiré par mes cris, ne fût venu à mon secours, j'eusse été perdue. Grâce à ce seigneur, j'eus de nouveaux gardes qui me respectèrent plus. Les dangers de cette sorte que j'avais courus depuis que j'avais quitté le château de Beaurevoir, me pénétrèrent d'une vive reconnaissance envers mes saintes protectrices : avec mes vêtements d'homme, j'étais moins exposée aux outrages ; si j'eusse cédé aux instances des dames de Beaurevoir, en perdant la sûreté que j'avais chez elles, il m'eût été impossible de recouvrer celle que me donnaient mes vêtements d'homme.

Plusieurs personnes parvinrent à me voir ; cette faveur ne s'accordait que difficilement et ce fut un bonheur pour moi, car les questions des uns, les railleries des autres, et la curiosité de tous, jointes à l'indifférence la plus grande, m'étaient extrêmement pénibles. Dans les grands malheurs, l'isolement est un bien que tous les infortunés savent apprécier ; au moins on peut pleurer à l'aise, sans craindre les regards indiscrets des indifférents.

V

Mon procès coûta beaucoup d'argent aux Anglais; outre la somme énorme qu'ils avaient donnée pour m'avoir, ils payèrent les frais du procès; ils firent aussi des traitements considérables à tous ceux qui y prirent part.

L'évêque ne pouvait exercer sa juridiction dans le diocèse de Rouen sans le consentement du chapitre, qui était investi de l'autorité archiépiscopale, le siège de Rouen n'étant pas rempli. Il lui en demanda l'autorisation qu'il obtint sans peine; on dressa sur-le-champ les lettres qui lui accordaient territoire et juridiction, pour instruire mon procès, dans toute l'étendue du diocèse.

Les lettres patentes de l'enfant-roi parurent bientôt après; le conseil y autorisait en son nom ma mise en jugement. Tout en accordant à l'évêque de Beauvais la faculté d'instruire, conjointement avec l'Inquisition, on laissait à entendre qu'on ne me

livrait à la justice ecclésiastique qu'avec quelque répugnance, et le conseil se réservait, toujours au nom du jeune Henri, de me reprendre, si je n'étais condamnée à mort ; il n'y avait dès-lors pour moi aucune chance de salut.

Cauchon mit tous ses soins à suivre scrupuleusement les formes usitées par l'Inquisition dans ses jugements, afin que celui auquel il allait présider eût la validité infailible de ceux qu'elle intentait. Il crut que la présence de l'Inquisiteur était nécessaire pour cela ; en conséquence, il fit tous ses efforts pour l'engager à y prendre part. Mais, s'il désirait ardemment de le voir siéger parmi les juges, frère Jacques Graverand ne désirait pas moins vivement de ne pas figurer dans cette affaire ; présents, promesses, menaces de mort même, on n'épargna rien pour vaincre ses scrupules ; bon gré malgré, il dut se mêler à mon procès. Il députa pour le diocèse de Rouen Jean Le Maistre, frère prêcheur. La mission qui lui était confiée ne plaisait pas beaucoup à celui-ci ; il éleva mille difficultés et parvint à n'être chargé que du rôle de témoin et de docteur consulté. Plus tard cependant il dut accepter celui de juge.

L'évêque de Beauvais tint une consultation, en présence de huit docteurs licenciés et maîtres ès-arts, pour convenir des premières mesures à prendre. Jean Le Maistre n'y assista pas ; néanmoins il

figura comme juge dans le procès-verbal de cette séance. On y donna les détails nécessaires sur ma personne, sur ma prise et sur mes prétendus crimes; il y fut donné lecture de tous les actes touchant mon procès, tels que les lettres patentes qui l'autorisaient et les lettres territoriales accordées à l'évêque de Beauvais.

Après l'exposé des motifs de cette consultation, l'évêque instruisit ses collègues des informations qu'il avait déjà prises sur moi et, d'un commun accord, ils décidèrent qu'on en prendrait de nouvelles, plus amples et plus précises. On procéda à l'élection des officiers du tribunal et à tous les préliminaires du procès.

Presque tous les docteurs voulurent que l'on me transférât, selon l'usage, dans les prisons ecclésiastiques; mais l'évêque tint ferme et protesta qu'il ne prendrait pas sur lui de me faire sortir du château de Rouen. Cette réponse fit beaucoup murmurer; mais Cauchon ne tint pas plus compte du mécontentement des docteurs consultés que de mes réclamations.

Dans une seconde séance, qui eut lieu chez lui, l'évêque lut le procès-verbal de la précédente assemblée et communiqua ensuite aux conseillers ou juges assesseurs les informations que l'on avait prises sur moi, tant à Domremy qu'à Vaucou-

leurs et aux lieux que j'avais le plus fréquentés.

On lui avait rapporté que j'étais bonne fille, chaste, modeste, patiente, modérée, prudente, très-douce, laborieuse, craignant Dieu et aimant à soigner les malades ; que j'étais bien élevée selon mon état, pleine de bonnes mœurs, d'une conversation honnête et paisible ; que je ne jurais jamais, que j'obéissais en tout à mes parents, et que je recherchais l'entretien des femmes et des filles les plus vertueuses ; que quand j'avais terminé les travaux du ménage, qui m'avaient occupée depuis l'âge de discrétion jusqu'à l'époque où j'avais quitté le pays, au lieu d'errer dans les rues ou d'aller danser avec les autres jeunes filles, j'allais m'agenouiller dans l'église pour y prier avec recueillement et ferveur ; que j'étais si timide que la moindre parole me décontençait ; si charitable, que souvent je partageais mon pain avec les pauvres ; enfin, si hospitalière, que bien des fois mon père avait dû user de son autorité pour m'empêcher de céder mon lit à des pauvres sans abri ; que j'assistais régulièrement aux offices et m'approchais fréquemment des sacrements avec les dispositions d'une bonne chrétienne ; mes occupations, disait-on, étaient celles de tous les enfants du village : les travaux de la moisson avec les villageois, et ceux du ménage avec ma sœur et ma mère.

Pour mes amusements, ils étaient aussi innocents que mes occupations. De temps en temps, je faisais des pèlerinages et j'allumais des chandelles devant les images de Notre-Dame et des saints. L'été, je tressais des guirlandes de fleurs avec mes compagnes, pour en parer les chapelles champêtres. Souvent aussi j'allais avec mes compagnes chanter sous l'arbre des fées; c'était un grand hêtre d'une remarquable beauté, qui était près d'une fontaine; j'en ai déjà parlé au commencement de cette histoire. Il servait de point de réunion à tout le village; les jeunes filles et les jeunes garçons y venaient danser, accompagnés de leurs parents; nous y faisons des repas champêtres, que des troubadours errants ou bien encore les bonnes femmes du village égayaient par leurs récits; les châtelaines de Domremy ne dédaignaient pas de se mêler à ces divertissements; Catherine de la Roche, dame de Domremy, femme de Jean de Boulermont, s'y rendait fréquemment avec ses filles. Dans les processions, les branches de l'arbre vénérable, chargées de guirlandes de fleurs, devenaient un petit sanctuaire fleuri dans lequel on déposait le Sauveur du monde.

Il n'y avait dans tout cela rien de répréhensible, aussi Cauchon jugea-t-il à propos de falsifier les dépositions de ceux qui avaient fait l'enquête, et il en rendit compte à l'assemblée comme il lui plut.

Les assesseurs décidèrent qu'on rédigerait des articles avec les informations prises sur moi et les mémoires qui contenaient ce que la voix publique disait de moi, afin que la question de mon innocence ou de ma culpabilité fût plus facile à résoudre. L'évêque fit quelques objections à cette décision; mais voyant que ses collègues n'en voulaient pas changer, il se résigna sans trop de peine à suivre le vœu de l'assemblée, se réservant de gagner ceux qui seraient chargés de rédiger les articles. Il doutait d'autant moins du succès de ses manœuvres, que les informations qu'il avait communiquées avaient été acceptées sans contradictions, bien qu'elles ne fussent qu'un composé grossier de vérités et de mensonges. Le procès-verbal même de la première séance avait été singulièrement altéré; cependant les juges n'en avaient rien témoigné, par crainte de l'évêque et des Anglais. Cette déférence, sur laquelle il ne comptait pas, l'enhardit à ce point qu'il ne se mit plus en peine d'observer les formes qui le gênaient.

Dans une troisième séance, les assesseurs émisent l'avis que l'évêque procédât à une information préparatoire; voici ce qui avait amené cette demande, extraordinaire après ce qu'on a lu plus haut. Un nommé Nicolas Bailly avait été chargé de prendre les informations; il rapporta la vérité tout entière à l'évêque, qui s'en servit on sait comment. Bailly

eut l'occasion d'entretenir l'un des assesseurs, qui lui parla de l'enquête qu'il avait faite ; on comprend sans peine la surprise de celui-ci, en entendant dire des choses si contraires à celles qu'il savait ; ils en vinrent bientôt à une explication ; l'assesseur indigné rapporta à la séance sa conversation avec Bailly. On se figure sans peine la fureur de Cauchon ; il traita Bailly de traître et de menteur, soutint qu'il lui avait fait un rapport tout différent, et tira la conséquence que ces informations étaient fausses et qu'il ne s'était pas rendu dans mon pays. Les assesseurs feignirent de se contenter de cette réponse, sentant combien leur situation était périlleuse ; voilà pourquoi ils décidèrent que l'on prendrait des informations préparatoires.

L'évêque se trouva dans une étrange difficulté ; il ne voulait ni prendre de nouvelles informations, ni recueillir les bruits qu'on répandait sur moi : les uns et les autres m'étaient favorables. Il avait dessein de se servir du rapport de Bailly pour me faire des questions captieuses ; mais, pour en faire usage, il fallait qu'il eût quelques indications qu'il pût avouer hautement.

Nicolas l'Oyseleur, un de ses familiers, lui proposa un expédient tel qu'il le désirait : ce fut de se dire de mon pays et de s'introduire dans ma prison comme prisonnier de guerre. L'évêque enchanté

accepta et ne tarda pas à le mettre en œuvre.

On pratiqua dans le mur de ma prison un trou qu'on reboucha, de manière à ne pas éveiller mes soupçons et à laisser passage au son de la voix. On fit ensuite asseoir près de ce trou, dans l'autre chambre bien entendu, deux prêtres, Guillaume Manchon et Guillaume Colles, dit Boys-Guillaume, chargés d'écrire ce qu'ils entendraient. On leur expliqua préalablement que l'on voulait s'assurer de mes mensonges par ma propre bouche et, qu'à cet effet, Nicolas l'Oyseleur devait s'introduire dans ma prison vêtu en habit court, feignant d'être Armagnac, né à Domremy et prisonnier de guerre, afin de me faire parler.

Un peu avant l'heure à laquelle il devait venir, sainte Catherine et sainte Marguerite m'étaient apparues :

— Jeanne, m'avait dit la dernière, prends garde à tes paroles; ne te fie pas à celui qui va venir, car le serpent cache son venin sous les fleurs.

Assise sur mon lit, je réfléchissais au sens de ces paroles, quand la porte de ma prison s'ouvrit doucement; un homme d'assez mauvaise apparence entra et me salua respectueusement; il était conduit par le comte de Warwick qui fit signe aux gardes de le suivre. Quand la porte eût été refermée sur eux, l'Oyseleur regarda attentivement

autour de nous, comme s'il voulait s'assurer que nous étions bien seuls.

— Ah ! Jeanne, me dit-il, que Dieu soit béni de l'immense consolation qu'il me donne de vous voir ! nous sommes tous deux du même pays.

— Vous ? lui dis-je avec surprise ; et comment vous nommez-vous ?

— Nicolas l'Oyseleur.

— Vous dites ?

— Nicolas l'Oyseleur. Je réfléchis un moment, puis je lui dis :

— Je ne connais pas ce nom.

— Il y a longtemps que j'ai quitté mon cher pays, répondit-il, et je n'y suis retourné qu'après votre départ.

Alors il me donna des nouvelles de ma famille, de mes amis et des affaires de la France, toutes aussi fausses les unes que les autres. Il parvint sans peine à gagner toute ma confiance et amena adroitement la conversation sur mes visions ; je lui dis tout, excepté cependant le secret du Roi et les révélations que les voix m'avaient défendu de répéter. Il affecta de croire tout ce que je disais et s'entre tint longtemps avec moi de la bonté de Dieu. Sachant combien j'aimais la France, il ne m'en parlait qu'avec toutes les expressions du plus sincère amour pour elle. Quand il me quitta, je me mis à

fondre en larmes, craignant ne plus le revoir, bien qu'il m'eût promis de revenir me visiter.

Pendant tout ce temps, l'évêque de Beauvais, le comte de Warwick et les deux notaires étaient restés dans la chambre voisine, écoutant mes paroles. L'évêque dit à Manchon et à Boys-Guillaume d'écrire ce qu'ils venaient d'entendre; mais l'un et l'autre refusèrent nettement, disant qu'il serait déloyal de commencer ainsi le procès; mais que si je répétais les mêmes paroles devant le tribunal ils les enregistreraient volontiers. Si l'évêque n'atteignit pas son but, du moins il n'échoua pas entièrement; mes imprudentes paroles devinrent entre ses mains des armes dangereuses, dont il se servit habilement contre moi.

Non content de me tromper indignement, l'Oyseleur voulut lire jusque dans les replis les plus secrets de mon âme en me confessant. A la troisième visite qu'il me fit, il me dit qu'il était prêtre. Je ne pus m'empêcher de lui témoigner ma surprise de ce qu'il me l'eût caché, tandis que je l'avais initié à tous les secrets dont je pouvais disposer librement. Il me répondit qu'étant prisonnier de guerre il avait dû cacher son état, de crainte qu'on ne le mit en jugement pour avoir été pris les armes à la main, combattant pour les Armagnacs. Incapable de tromper, je pensais qu'il en était de même des

autres et j'étais très-facile à abuser. Charmée de la découverte qu'il venait de me faire, je le priai de m'entendre en confession, ce qu'il se garda bien de refuser, puisque c'était le but où tendaient tous ses efforts. A peine sorti, il alla répéter tout ce que je lui avais confié à l'évêque de Beauvais. Heureusement les voix m'avaient défendu de révéler à personne le secret du Roi; d'ailleurs le serment que Charles VII m'avait fait faire de le tenir caché était suffisant pour m'empêcher de le dire, même sous le sceau de la confession.

Jean le Maistre, vice-inquisiteur du diocèse de Rouen, refusait de prendre part à la procédure; Cauchon voulait à tout prix qu'il n'y restât pas étranger, espérant se faire de sa présence une sauvegarde pour l'avenir. Dans une nouvelle séance, il exposa aux assesseurs combien la présence de Jean le Maistre pouvait leur être utile, et leur demanda de le faire appeler. Ils y consentirent, d'un commun accord, et l'assemblée se sépara pour se réunir quelques heures plus tard.

Le vice-inquisiteur s'y rendit, malgré sa répugnance; il présenta ses lettres de créance et dit, pour se dispenser de prendre part à la procédure, qu'il ne le pouvait pas, attendu que ses pouvoirs ne s'étendaient pas jusqu'à siéger pour un procès appartenant au diocèse de Beauvais, bien qu'il fût

instruit à Rouen. L'évêque leva la séance, afin de pouvoir prendre avis de plusieurs personnes sur cette difficulté.

Dans une nouvelle réunion, Cauchon dit que les personnes qu'il avait consultées lui avaient donné l'assurance que le vice-inquisiteur pouvait agir de concert avec lui; mais qu'il fallait auparavant que lui, évêque de Beauvais, écrivit à l'inquisiteur Jacques Graverand pour le sommer de venir travailler au procès ou, tout au moins, de commettre quelqu'un à sa place pour agir en son nom. Jean le Maistre répondit qu'il consentait que l'évêque instruisît sans lui, attendu qu'il ne pensait pas pouvoir procéder sans en avoir reçu l'autorisation, ce qui fit que, pendant quelque temps, il assista à mon procès comme juge assesseur. En congédiant l'assemblée, l'évêque décida qu'on ouvrirait définitivement le procès le lendemain 21 février.

Avant d'entrer dans la narration de mon procès, je crois devoir nommer les officiers qui composaient le tribunal et dire que la plupart ne s'en étaient mêlés que par crainte des Anglais, qui avaient menacé les plus récalcitrants de les faire noyer ou emprisonner. Presque tous agirent sous l'impulsion de la peur; il fallait souvent les traîner à leur siège, comme s'ils eussent été eux-mêmes accusés; il n'est sorte de menace dont Cauchon n'usât pour s'en

faire de dociles instruments ; malgré cela un petit nombre eurent le courage de prendre hautement ma défense.

Voici les noms et les fonctions :

JUGES :

Pierre Cauchon, évêque de Beauvais, licencié en droit ;

Jean le Maistre, frère prêcheur, bachelier en théologie et vice-inquisiteur.

CONSEILLER COMMISSAIRE EXAMINATEUR :

Jean de Fontaine, licencié en droit canonique.

PROMOTEUR : (1)

Guillaume d'Estivet, dit Benedicite, chanoine de Beauvais et de Bayeux, promoteur du diocèse de Beauvais.

NOTAIRES GREFFIERS :

Guillaume Manchon ;

Guillaume Colles, dit Boys-Guillaume ;

Nicolas Tasquel, notaires publics et de la cour de l'archevêché de Rouen.

(1) Cet officier remplissait les fonctions de Procureur impérial.

APPARITEUR, HUISSIER ECCLÉSIASTIQUE :

Jean Massieu.

CONSEILLERS OU JUGES ASSESSEURS :

Richard des Saussaies , licencié en faculté de décret ;

Beaupère, docteur en théologie , chanoine de Paris et de Besançon ;

Pasquier des Vallées , docteur en droit canonique, chanoine de Paris et de Rouen ;

Geoffroy de Crotay , licencié en droit civil et canonique ;

Everard Ermangard , docteur en théologie ;

Jean de Castillon, docteur en théologie, archidiacre et chanoine de Rouen ;

Nicolas l'Oyseleur , maître-ès-arts , bachelier en théologie, chanoine de Rouen et de Chartres ;

Laurent du Busc, licencié en faculté de décret ;

Denis de Saberveras, docteur en théologie ;

Gérard Feuillet, docteur en théologie ;

Pierre Castel , maître-ès-arts et licencié en droit civil ;

Jean Carpentier, docteur en théologie ;

Gilles des Camps, licencié en faculté de décret ;

Isambert de la Pierre, frère prêcheur, bachelier en théologie ;

Thomas de Courcelles, docteur en théologie ;

- Gilles de Duremont, abbé de Fécamp, docteur en théologie ;
Guillaume l'Hermite, abbé, bachelier en faculté de décret ;
Jean Rosai, curé du Cler ;
Nicolas de Vandères, archidiacre de Rouen, licencié en droit canonique ;
Jean Bosset, licencié en faculté de décret ;
Jean Roy, chanoine de Rouen ;
Nicolas Laval, licencié en droit civil ;
Raoul Roussel, docteur en faculté de décret et trésorier de l'église de Rouen ;
Jean Tavernier, licencié en faculté de décret ;
Jean Geroult, abbé des Petits-Prés, prieur de Saint-Leu ;
Guillaume, abbé de Sainte-Catherine, docteur en théologie ;
Martin l'Advenu, frère prêcheur ;
Raoul Saulvaige, bachelier en théologie ;
Nicolas Copequesne, bachelier en théologie ;
Guillaume du Lin, licencié en droit civil ;
Jacques Guesdon, docteur en théologie ;
Nicolas Midi, docteur en théologie ;
Jean Tiphine, docteur en faculté de médecine ;
Pierre Moinier, bachelier en théologie ;
Raoul Augay, licencié en faculté de décret ;
Richard du Pré, docteur en théologie ;

- Guillaume Brelhester ;
Jean Lohier ;
Clément Buscy ;
Pierre Morice, docteur en théologie ;
Jean Colombeau, licencié en droit canonique ;
Jean de l'Espée, licencié en droit canonique, chapelain de l'enfant-roi ;
Jean Fabry, de l'ordre des frères ermites, docteur en théologie ; il fut plus tard évêque de Démétriade ;
Pierre Miger, prieur de Longueville, docteur en théologie ;
Guillaume, abbé de Cormeilles ;
Guillaume Boucher, docteur en théologie ;
Maurice du Quesnay, docteur en théologie ;
Richard Gronchet, bachelier en théologie ;
Burel de Corneilles, licencié en faculté de décret ;
Jean Pigache, bachelier en théologie ;
Guillaume des Jardins, docteur en faculté de médecine ;
Jean Sucrin, docteur en faculté de décret ;
Jean Mahomet ;
Bertrand du Chesne, docteur en faculté de décret ;
Ledoux, licencié en droit civil et canonique ;
Pierre Carré, licencié en faculté de décret ;
Guillaume Erard, docteur en théologie ;

- Guillaume Thouroude, abbé de Mortemer, docteur
en théologie ;
- Jean Brullol, licencié en faculté de décret et cha-
noine de l'église de Nour ;
- Guillaume Hayton, bachelier en théologie ;
- Guillaume le Mesle, abbé de Saint-Ouen ;
- Nicolas Médicis, italien, bachelier en théologie ;
- Jean Pichon, licencié en droit, archidiacre de Josas
et chanoine de Paris ;
- Jean Tonnelier ;
- Jean Guérin, docteur en théologie ;
- Robert Barbier, licencié en faculté de décret et cha-
noine de l'église de Rouen ;
- Eustache Cauteleu ;
- Guillaume, abbé de Compiègne, docteur en droit ;
- Robert Morel, chanoine de l'église de Rouen ;
- Jean de Quesmin, licencié en faculté de décret ;
- Jean Maugier, docteur en théologie ;
- Guillaume Adelit, docteur en théologie ;
- Jean-Nicolas le Roux, abbé de Jumièges, docteur en
faculté de décret ;
- Aubert Morel, licencié en droit canonique ;
- Pierre Houdent, docteur en théologie ;
- Denys Gatinel, licencié en droit civil et canonique ;
- Renault le jeune ;
- Guillaume de la Chambre, licencié en faculté de
médecine ;

L'abbé de Saint-Georges ;
Nicolas Houppesville ;
Jean de Wibot, docteur en théologie ;
Jean Bonesque, docteur en théologie, aumônier de
l'abbaye de Fécamp ;
Guillaume le Grant ;
Guillaume de Baudrebois, bachelier en théologie ;
Girard de Fay ;
Jean le Vautier ;
Guillaume du Désert, chanoine de Rouen ;
Jean Boucher, docteur en faculté de décret ;
Laurent le Doux ;
Jacques de Touraine, docteur en théologie ,
Guillaume le Maître ;
Nicolas Maulin ;
Nicolas de Séville ;
Jean de Faro.

CORPS CONSULTEURS DU SAINT-OFFICE.

L'Université de Paris ,
Le chapitre de la cathédrale de Rouen ;

PRÉLATS CONSULTEURS DU SAINT-OFFICE.

Philibert, évêque de Lisieux ;
Dominique, évêque de Coutances ;
Jean, évêque d'Avranches.

Outre cela trois prélats furent présents à la prononciation du jugement ; ce furent :

Henri Beaufort, frère naturel de Henri IV, roi d'Angleterre ; il était cardinal de Saint-Eusèbe, plus connu sous le nom de cardinal de Winchester ou d'Angleterre ;

Jean de Mally, évêque de Noyon ;

Louis de Luxembourg, évêque de Boulogne-sur-Mer.

La chapelle royale de Saint-Romain, située dans le château de Rouen, fut le premier théâtre de mes interrogatoires.

Le 21 février, vers cinq heures du matin, Nicolas l'Oyseleur entra dans ma prison ; il avait l'air profondément affecté ; je lui demandai avec inquiétude ce qui lui était arrivé de fâcheux.

— Jeanne, me dit-il, les Anglais me mettent à une rude épreuve.

— Que vous ont-ils donc fait ? demandai-je vivement.

— Ah ! que maudit soit, dit-il, le jour où je suis né !

— Mais encore, qu'avez-vous donc ?

— La mort, reprit-il, me serait moins funeste.

— Vous expliquerez-vous ? lui dis-je impatientée ; qu'y a-t-il ?

— Il y a, répondit-il, que les Anglais veulent

que je siége parmi vos juges, ma chère sœur, et qu'à ce prix ils m'offrent ma liberté, me menaçant de la mort en cas de refus; je viens vous voir pour la dernière fois, car je suis résolu à me laisser périr plutôt que de m'entremêler dans cette inique affaire.

Émue jusqu'aux larmes de ces paroles prononcées avec toute l'apparence de la sincérité et de la franchise, je lui dis :

— Maître Nicolas, vous me prouvez que vous êtes bien mon ami; mais je ne puis pas accepter votre généreux sacrifice. Allez siéger parmi mes juges; parlez contre moi, s'il le faut; je saurai que votre cœur démentira les paroles que votre bouche prononcera.

— Non, non, dit-il, plutôt mourir!

— Vraiment, lui dis-je, vous êtes bien déraisonnable; vous voulez me priver du seul ami que j'aie près de moi; un juge de plus-ou de moins, que voulez-vous que cela me fasse? d'ailleurs, loin de m'être nuisible, comme vous le pensez, vous pouvez m'être utile en parlant pour moi.

— Dans ce cas, je ne demande pas mieux, dit-il; mais je vous jure que j'eusse mieux aimé mourir que vous causer le moindre tort.

Il me raconta ensuite qu'il connaissait à peu près les questions que l'on m'adresserait; il me les dit,

en me dictant les réponses que je devais y faire. Elles étaient conçues en tels termes qu'en ne me donnant aucun soupçon, elles offraient cependant matière à la malignité de mes juges. Quand il crut m'avoir bien disposée, il me rappela la sommation qui m'avait été faite dès la veille de comparattre devant le tribunal et me quitta, m'exhortant à suivre ses conseils en tous points.

Quelque confiance que j'eusse en lui, je ne laissai pas d'appeler les voix à mon secours. Elles ne restèrent pas sourdes à mon appel, et me dirent de répondre hardiment, non pas ce que l'Oyseleur m'avait conseillé, mais ce que Dieu m'inspirerait.

A huit heures du matin, l'évêque de Beauvais, le promoteur, les notaires Manchon et Boys-Guillaume, l'huissier et quarante des juges assesseurs, allèrent à la chapelle royale du château. L'évêque fit lire les lettres royales et celles du chapitre de Rouen, après quoi le promoteur d'Estivet dit aux assesseurs que j'avais été citée à comparattre devant eux à cette heure, pour répondre aux questions qui me seraient faites. Il donna ensuite lecture des lettres de citation de l'évêque et la relation de la signification de ces lettres :

« Pierre, par la miséricorde divine évêque de
« Beauvais, ayant territoire en la cité et diocèse de
« Rouen, de par le vénérable chapitre de l'Église

« de Rouen, en la vacance du siège archiépiscopal,
« à nous prêté pour déduire et terminer la ma-
« tière ci-après décrite, au doyen de la chrétienté
« de Rouen (Jean Massieu) et à tous prêtres cons-
« titués en la ville de Rouen, auxquels parvien-
« dront nos présentes lettres, dont la teneur suit,
« salut en l'auteur et consommateur de la foi,
« Notre-Seigneur Jésus-Christ. Comme certaine
« femme, communément dite la Pucelle, prise et
« appréhendée en notre diocèse de Beauvais, par
« très-chrétien et sérénissime prince notre seigneur
« le Roi de France et d'Angleterre, comme véhé-
« mentement suspecte d'hérésie, pour que nous
« fassions contre elle un procès en matière de foi,
« nous fut vendue et expédiée, amenée et livrée; et
« nous, ouïe la renommée des faits et gestes d'elle,
« en lésion de notre foi, non-seulement au
« royaume de France, mais encore par toute la
« chrétienté notoirement répandue, après nous
« être instruit diligemment par information et aidé
« du conseil de gens habiles, voulant en cette ma-
« tière procéder avec maturité : ordonnons que
« ladite Jeanne soit évoquée, citée et entendue sur
« les articles à donner contre elle et les interroga-
« toires à lui faire concernant la foi. Pour cette
« cause, mandons à vous et à chacun de vous, afin
« que l'un n'attende pas l'autre, de citer en termes

« péremptoires devant nous, en la chapelle royale
« du château de Rouen, pour le jour de mercredi,
« vingt-et-unième jour du présent mois de février,
« au matin, ladite Jeanne, laquelle nous tenons
« véhémentement suspecte d'hérésie, pour qu'elle
« ait à répondre la vérité sur lesdits articles et
« interrogatoires et autres points sur lesquels nous
« l'avons pour suspecte, et pour être en outre fait
« par nous ce qui sera juste et selon la raison,
« avec intimation que nous l'excommunierons si
« elle ne comparait pas devant nous ce jour; et
« vous enjoignons de nous rapporter fidèlement,
« par écrit, ce qui aura été fait par vous et en votre
« présence, à l'occasion de l'exécution de nos
« ordres. Donné à Rouen, sous notre sceau, l'an du
« Seigneur mil CCCXXX^e, mardi, vingtième
« dudit mois de février. Ainsi signée :

G. BOYS-GUILLAUME. G. MANCHON.

Voici la relation de l'exécution de ce mandement adressée par Jean Massieu à l'évêque de Beauvais.

« Au révérend père et seigneur en Jésus-Christ,
« maître Pierre, par la miséricorde divine, évêque
« de Beauvais, ayant territoire de par le vénérable
« chapitre de l'Église de Rouen, le siège vacant, à
« vous prêté pour déduire et terminer la matière
« ci-après décrite, votre humble Jean Massieu,

« prêtre, doyen de la chrétienté de Rouen : obéis-
« sance prompte à vos commandements avec toute
« révérence et honneur. Que votre révérende pater-
« nité sache qu'en vertu de votre mandement à
« moi présenté, auquel cette mienne présente rela-
« tion est annexée, j'ai cité péremptoirement de-
« vant vous, en la chapelle royale du château de
« Rouen, pour le jour de mercredi, vingt-et-
« unième du présent mois de février, à huit heures
« du matin, certaine femme vulgairement appelée
« la Pucelle, par moi personnellement dans les
« limites dudit château de Rouen appréhendée,
« laquelle vous avez pour véhémentement sus-
« pecte d'hérésie, pour qu'elle ait à répondre la
« vérité, etc., avec l'intimation contenue en vos
« dites lettres.

« Laquelle Jeanne, en substance, m'a répondu
« que volontiers elle comparaitrait et répondrait
« la vérité sur les questions à lui faire; mais
« qu'elle demandait qu'en cette affaire vous vou-
« lussiez bien convoquer avec vous des ecclésiasti-
« ques des parties de la France aussi bien que de
« celles d'Angleterre, et en outre qu'elle suppliait
« votre révérende paternité de permettre que de-
« main, avant de comparaitre devant votre révé-
« rende paternité, elle pût entendre la messe, et
« que je vous le signifiasse; ce que j'ai fait.

« Lesquelles susdites choses, ainsi par moi faites, je signifie à votre révérende paternité par les présentes, de mon sceau et de mon seing manuel scellées et signées. Donnée l'an du Seigneur mil CCCXXX^e, le mardi précédent ledit mercredi.

« Ainsi signée : JEAN. »

Après avoir lu ces actes, le promoteur demanda instamment que je fusse mandée à venir devant le tribunal, comme j'avais été citée à le faire, pour répondre sur certains articles concernant la foi. Sur la réponse affirmative de l'évêque, Jean Massieu sortit et vint me chercher; j'étais prête déjà depuis un bon moment.

En attendant ma venue, Cauchon exposa à l'assemblée que j'avais demandé à différentes reprises d'entendre la sainte messe, mais qu'il avait cru devoir différer à m'accorder cette grâce, attendu les crimes dont j'étais diffamée et la difformité d'habits dans lesquels je persévérais, en dépit des exhortations amicales qui m'avaient été faites à différentes reprises.

Il allait aborder la réclamation que j'avais faite d'avoir des juges du parti français, lorsque j'entrai avec Massieu. Il craignait de se voir obligé de se rendre à cette juste demande; aussi laissa-t-il là ce

sujet pour faire un long discours, dans lequel il récapitula tout ce qui s'était passé depuis ma prise. Il me parla avec une douceur affectée, qui ne m'abusa pas; il commença par me dire de jurer sur l'Évangile de dire la vérité sur toutes les choses qu'on me demanderait.

— Je ne sais sur quelle chose vous m'interrogez; peut-être m'en demanderez-vous de telles que je ne pourrai vous les dire.

— Vous jurerez de dire la vérité sur les choses qui vous seront demandées, concernant la foi, que vous saurez.

Je ne lui laissai pas le temps d'en dire davantage : — De mon père, de ma mère et de ce que j'ai fait en France depuis mon arrivée, je le jurerai volontiers; mais quant à mes révélations et à certaines choses, je ne les ai jamais dites et je ne les dirai jamais, si ce n'est à mon Roi, quand même on devrait me couper la tête. Mon conseil, c'est-à-dire mes voix m'ont défendu de les révéler; pourtant, d'ici à huit jours, je pourrai leur en demander la permission.

Il me fit alors différentes questions, qui étaient les mêmes pour le fond, mais dont il avait changé la forme pour me tromper. Je lui répétai les mêmes choses avec tant de fermeté qu'il passa à une autre question.

— Ne voulez-vous pas au moins jurer de dire la vérité sur les choses, touchant notre foi, que vous saurez?

J'y consentis, sans me douter du piège. On me fit mettre à genoux et je posai les deux mains sur un Missel, en disant :

— Je jure de dire la vérité tout entière sur ce que l'on me demandera, touchant notre sainte foi ; mais je me réserve de ne pas répondre sur les choses qui me paraîtront concerner les révélations que j'ai promis de taire.

L'évêque vit qu'il n'obtiendrait rien de moi et il laissa là l'article du serment ; mais il eut soin de faire mettre dans le procès-verbal que je n'avais pas parlé de la condition que j'avais voulu mettre d'abord, c'est-à-dire de ne rien révéler de ce que m'avaient dit mes voix. Cauchon continua de m'interroger.

— Quels sont vos nom, prénoms et surnoms?

— On m'a appelé Jeannette, dans mon pays, et Jeanne depuis mon entrée en France ; pour ce qui est de mon surnom, je ne sais pas ce que vous voulez dire.

— Ne portez-vous pas celui de Pucelle?

— Oui.

— Vous passez pour être vierge, dans l'esprit des Armagnacs ; l'êtes-vous réellement?

— Oui.

— On aurait besoin pour vous croire d'un autre témoignage que le vôtre.

— Vraiment ! vous ne voulez pas me croire ? Eh bien ! faites-moi visiter par des femmes ; mais qu'elles soient sages et honnêtes : c'est tout ce que je vous demande.

L'évêque délibéra avec ses collègues si l'on accepterait ma proposition. L'affirmative fut unanime ; cependant on résolut de prendre l'avis du duc de Bedford ; l'évêque avait jugé prudent de le consulter, sachant de quelle importance était ma virginité. J'ai dit assez souvent pourquoi, pas n'est besoin de le répéter.

— Où êtes-vous née ?

— Au village de Domremy, dépendance de celui de Greux, où se trouve la principale église.

— Comment se nomment vos père et mère ?

— Mon père se nomme Jacques d'Arc et ma mère Isabeau.

— Que font-ils ?

— Mon père est laboureur ; il cultive ses champs avec mes frères, et ma mère remplit les devoirs d'une bonne mère de famille. Pour la réputation qu'ils ont, vous n'avez qu'à aller à Domremy ; on vous dira que Dieu et le Roi n'ont pas de meilleurs serviteurs.

— Comment remplissent-ils leurs devoirs religieux ?

— Comme tous bons chrétiens sont tenus de le faire.

— Ne portent-ils point de Mandagores ?

— Non, c'est une œuvre du démon.

— Comment vous ont-ils élevée ?

— Dans la crainte de Dieu et l'amour du prochain.

— Ne vous ont-ils point fait de recommandations particulières ?

— Ils m'en ont fait.

— Lesquelles ?

— D'être bonne, douce et humble ; de faire le bien, d'éviter le mal, de respecter les vieillards, d'aimer mes compagnes, de leur rendre service autant qu'il est en mon pouvoir ; de protéger les petits et les malades, enfin d'aimer mon prochain comme moi-même, selon ce qu'a dit Notre-Seigneur Jésus-Christ.

— Leur avez-vous obéi et avez-vous suivi leurs conseils ?

— Oui, autant qu'il a été en mon pouvoir.

— En quel lieu fûtes-vous baptisée ?

— En l'église de Domremy, qui n'est pas loin de chez nous.

— Quels furent vos parrains et marraines ?

— Une de mes marraines s'appelait Agnès, l'au-

tre Jeanne, l'autre Sybille; un de mes parrains se nommait Jean Lingue, l'autre Jean Barrey. J'ai entendu dire à ma mère que j'avais eu plusieurs autres parrains et marraines(1).

— Quel fut le prêtre qui vous baptisa ?

— Jean Minet, je crois.

— Vit-il encore ?

— Je ne le sais pas.

— Est-il mort ?

— Je vous ai dit que je ne le savais pas.

— Vivait-t-il encore quand vous fûtes arrêtée ?

— Je pense que oui. Mais laissez-moi tranquille ; cela ne regarde pas votre procès.

— Quel âge avez-vous ?

— Dix-neuf ans, à ce que je crois.

— Que savez-vous de votre religion ?

— Ma mère m'a appris le *Pater*, l'*Ave Maria* et le *Credo*; c'est d'elle seule que je tiens ce qui regarde ma croyance.

— Puisque vous savez le *Pater*, nous vous requérons de le réciter devant nous.

— Veuillez m'entendre en confession, et je vous le réciterai volontiers.

(1) Je ne les nommai pas, de crainte de les compromettre; c'étaient Jean Morel, Béatrix-Félicité, femme d'Estallin le Clerc; Jeannette, femme de Tiestelin du Veau, et Jeanne et de Roye, femme d'Etienne Thevelin,

— Donc vous refusez de le réciter ?

— Non ; mais entendez-moi en confession.

— Vous refusez de dire le *Pater* ?

— Oui, si vous ne voulez pas m'accorder ma demande.

Si Cauchon eût accepté, il n'eût pu rester juge ; je ne le savais pas ; mais je pensais qu'en lui confiant, comme à mon confesseur, les révélations qui m'avaient été faites, il serait convaincu de mon innocence et me jugerait en conséquence , sans cependant que mes révélations eussent à courir aucun danger. Il pénétra mon intention et, changeant de batteries, il me dit :

— Si je vous envoyais quelques notables pariant français, réciteriez-vous le *Pater* ?

— Oui, s'ils m'entendaient en confession.

Il me dit :

— Je vous défends de sortir sans ma permission des prisons du château de Rouen, sous peine d'être déclarée convaincue du crime d'hérésie. Je répondis avec fermeté :

— Je n'accepte pas cette défense et si je m'évadais, personne ne pourrait me reprocher d'avoir violé ma foi, car je ne l'ai jamais donnée à personne.

Comme je m'étais plainte d'être enchaînée dans ma prison, il me dit :

— Vous avez autrefois et à plusieurs reprises, tenté de vous évader des prisons ; c'est pourquoi il a été ordonné de vous retenir avec des chaînes de fer, afin que vous fussiez plus sûrement gardée.

— Il est vrai que j'ai autrefois voulu et même je voudrai toujours m'évader, ainsi qu'il est licite à tout prisonnier de le faire.

L'heure de lever la séance étant presque arrivée, l'évêque fit appeler Jean Gris, écuyer du corps de l'enfant-roi, Jean Werwik et Guillaume Talbot. Il leur commit ma garde, en leur enjoignant de me garder fidèlement et de défendre à qui que ce fût de me parler sans permission, ce qu'ils jurèrent sur les Evangiles. Ensuite il se tourna vers moi, et me dit :

— Jeanne, je vous assigne à comparaître demain jeudi, dans la chambre des préparatoires, en ce même château.

VI

Toujours les assistants se permettaient d'interrompre l'évêque pour me faire des questions sur d'autres sujets que sur celui qui faisait l'objet de mes interrogatoires. Comme ils parlaient plusieurs ensemble, je ne savais auquel entendre. Vainement je leur demandais de parler les uns après les autres; vainement je les suppliais d'avoir pitié de moi; ils parlaient si confusément qu'ils ne se comprenaient plus eux-mêmes, ce qui raccourcissait les interrogatoires proprement dits, que je veux seuls rapporter; les répétitions et les questions oiseuses prenaient une bonne partie du temps.

Dans cette première séance, on m'interrogea sur mes apparitions; ce ne fut pas l'évêque, mais des docteurs. Comme ils me parlaient tous à la fois et me demandaient chacun une réponse sur un point différent, je n'en fis aucune, et je les laissai discuter ensemble sur la préférence que méritait chaque

question et décider celle à laquelle je devais d'abord répondre ; chacun d'eux voulait que ce fût la sienne. L'évêque, qui n'avait pas dessein de m'interroger ce jour-là sur ce point, leur imposa silence ; mais ce ne fut qu'avec peine qu'il parvint à faire cesser le tumulte.

Dès qu'il eut congédié l'assemblée, il se rendit chez les conseillers de l'enfant-roi. Il leur soumit, en présence du duc de Bedford, la demande que j'avais faite d'être examinée. Après que l'on eut pris la résolution de se rendre à mes désirs, Cauchon fit observer qu'il fallait tenir cet examen secret, en cas qu'il tournât à mon avantage. La duchesse de Bedford fut chargée de choisir les sages-femmes, de recevoir leur rapport et de faire toutes les dispositions nécessaires. Les examinatrices étaient au nombre de trois ; c'étaient Anne et Jeanne Bavon, puis Clarisse Jacquemine.

Ce que je vais rapporter ne donnera pas une idée fort avantageuse des mœurs de l'époque. Tandis que les sages-femmes procédaient à l'examen, le duc de Bedford était caché dans la chambre voisine et les regardait faire, promenant sur moi, qu'il destinait au supplice, ses regards indiscrets par le trou que l'évêque avait fait pratiquer dans le mur, alors qu'il voulut tirer de moi des éclaircissements au moyen de l'Oyseleur. Heureusement on me cacha

ce sanglant outrage; j'en serais morte de douleur. Quand la duchesse de Bedford l'apprit, s'abandonnant à une fureur inexprimable, elle fit une violente scène à son mari auquel elle reprocha sans ménagement son infâme curiosité.

Voici le rapport des matrones :

« A très-haute, très-puissante et très-illustre
« dame duchesse de Bedford, Anne Bavon, Jeanne
« Bavon et Clarisse Jacquemine, ses très-humbles
« servantes, exposent humblement ce qui suit : selon
« les ordres de la très-haute, très-puissante et très-
« illustre dame ci-dessus nommée, lesdites femmes
« se sont rendues près d'une certaine femme nom-
« mée Jeanne dite la Pucelle, à la fin de savoir si
« ce titre lui était légitimement acquis ; pour quoi
« elles ont visité avec son consentement tout ce
« qu'il y a de secret en femme, de la manière usitée
« en telle circonstance ; en conséquence de quoi ,
« après un mûr examen, en présence de Dieu, de
« sa benoîte mère, la très-sainte Vierge Marie, et
« de tous les saints et saintes du paradis, les dites
« Anne Bavon, Jeanne Bavon et Clarisse Jacquemine, déclarent que ladite Jeanne, surnommée la
« Pucelle, est vierge et entiere, pure de toutes souil-
« lures et corruptions.

« Lesdites femmes ci-dessus nommées se sou-

« mettent à perdre leur âme et à devenir la proie
« de l'ennemi (Satan), si le présent rapport n'est
« pas conforme à la stricte vérité. »

Elles adressèrent cette pièce à la duchesse, qui la fit remettre à l'évêque de Beauvais. Après en avoir pris connaissance, voyant que ce rapport trompait son attente, il le déchira en pièces et menaça les matrones du poids de sa colère, si elles en parlaient à qui que ce fût. Cela n'empêcha pas Anne Bavon d'en parler à quelques personnes, entre autres au notaire Boys-Guillaume.

Plusieurs motifs avaient fait transporter le tribunal dans la salle des préparatoires; l'accès de la chapelle royale était facile et l'évêque craignait que des étrangers ou même des juges assesseurs non convoqués ne s'y introduisissent et n'apprissent par là des choses que Cauchon avait tant d'intérêt à cacher. Bien que la crainte l'assurât de la discrétion et de la complaisance des assesseurs, il poussait la précaution jusqu'à ne les convoquer que selon les questions qu'il devait m'adresser. Comme il n'était pas tenu de les assembler tous en même temps, il avait la facilité de convoquer ses créatures quand j'eusse eu le plus besoin de juges impartiaux.

Guillaume Manchon et Boys-Guillaume, malgré les prières et les menaces de l'évêque, avaient en-

registré mes réponses en cherchant à se rapprocher de la vérité le plus possible; il s'était néanmoins glissé dans les minutes beaucoup de fautes, quelques-unes si grossières, qu'on avait dû retrancher les réponses où elles se trouvaient. Ces fautes provenaient autant des répétitions que l'évêque multipliait en dénaturant la vérité, que du tumulte de l'assemblée dont ils se plaignirent vivement et qui les empêcha d'enregistrer plusieurs de mes réponses, qu'ils ne comprirent ou n'entendirent pas.

Cauchon, irrité de leur persévérance à suivre la justice, résolut de leur adjoindre quelques secrétaires sur lesquels il put compter, afin d'être à même de corriger leurs minutes sur celles de ces derniers et de les accuser d'inexactitude. L'Oyseleur se chargea de leur dicter les réponses qu'il aurait à falsifier avec son habileté ordinaire. Mais il ne fallait pas que je l'aperçusse, pour qu'il pût continuer le rôle qu'il jouait dans ma prison. Cauchon eut recours à un expédient qui trancha la difficulté; il fit asseoir les secrétaires et l'Oyseleur dans l'embrasure d'une fenêtre et il fit tendre, entre eux et l'assemblée, un long rideau de drap de serge. Ce n'était pas loin du tribunal où siégeait l'évêque, aux pieds duquel s'assirent Manchon, Boys-Guillaume et Jean Monnet, secrétaire du juge assesseur Jean Beaupère. Un peu avant huit heures, l'Oyseleur vint me visiter.

— Jeanne, me dit il, notre révérend père l'évêque vous interrogera sur vos apparitions; que lui direz-vous?

— Les saintes m'on dit de parler hardiment.

En m'entendant parler ainsi, il branla la tête et me dit que mal m'en prendrait si je suivais ce conseil.

— Alors, que voulez-vous que je fasse? demandai-je un peu impatientée.

— Vous direz aussi vos apparitions?

— Moi, les nier! Quand je devrais mourir, je ne le ferais pas.

— Mais vous êtes bien certaine d'avoir vu ce que vous dites?

Cette question tombait on ne peut plus mal.

— Me prenez-vous pour une folle? lui demandai-je.

— Je n'ai pas dit cela pour vous fâcher; mais, vous savez, vous avez une imagination ardente, une tête exaltée....

Comme il vit que je le regardais de travers, il ne jugea pas prudent de s'engager plus avant sur ce sujet. Il me fit, comme la veille, une série de questions, me donnant pour chacune d'elles la réponse qu'il fallait y faire. Quand il eut fini, je lui dis :

— Est-ce que vous croyez que je m'en vais dire cela?

— Pourquoi pas ?

— Vraiment, vous croyez que je vais dire ce qui n'est pas ? Au surplus, je vous remercie de votre bonne intention ; mais, ne vous en déplaie, je suivrai des conseils meilleurs que les vôtres.

Comme huit heures sonnaient, il me dit :

— Je vous quitte ; faites bien attention à vous ; je reviendrai demain.

Il sortait lorsque Jean Massieu entra pour m'emmener avec lui devant le tribunal. Dès que je parus, l'évêque me somma de faire serment de dire la vérité sur tout.

— J'ai fait hier serment ; cela doit suffire.

— Je vous somme de faire encore le serment susdit : personne, pas même un prince, ne peut refuser de faire un serment requis en matière de foi.

Il fallut enfin céder et je prononçai mon serment dans les mêmes termes que la veille. Jean Beupère, que l'évêque avait chargé de m'interroger à sa place, m'exhorta à répondre sincèrement aux questions qu'il me ferait, selon ce que je venais de jurer. Je le promis, en renouvelant la restriction que j'avais faite, et j'ajoutai que s'ils s'étaient bien informés de moi, ils devaient désirer que je fusse hors de leurs mains, n'ayant rien fait que par révélation. Il commença à m'interroger en ces termes :

— Quel âge aviez-vous quand vous sortîtes de la maison de votre père ?

— Je ne saurais le dire.

— Apprîtes-vous quelque métier dans votre jeunesse ?

— Oui, à coudre le linge et à filer le chanvre ; il n'est femme de Rouen que je craigne pour coudre et filer.

— Avant de quitter la maison de votre père par ordre de vos voix, ne sortîtes vous pas de Domremy ?

— J'allai à Neuchâtel en Lorraine, avec mes parents et les habitants du village, par crainte des Bourguignons.

— Combien y passâtes-vous de jours ?

— Cinq.

— Chez qui logeâtes-vous pendant ce temps ?

— Chez une bonne et brave femme nommée la Rousse.

— Quelles furent vos occupations pendant votre séjour ?

— J'aidais notre bonne hôtesse dans les soins du ménage et je conduisais les chevaux à l'abreuvoir.

— Quels étaient vos travaux dans la maison de votre père ?

— Dans mon enfance je gardais les brebis et les autres bestiaux ; mais, depuis l'âge de quatorze ou

quinze ans, je ne les conduisais plus paître et je vaquais aux soins du ménage.

Dans ce moment on m'interrompit pour m'adresser une foule de questions, auxquelles je ne répondis pas. Quand le calme fut rétabli, Jean Beaupère me dit :

— A qui confessiez-vous vos péchés ?

— A mon curé ou, quand il en était empêché, à quelque autre prêtre, avec sa permission. Pendant mon séjour à Neufchâtel, je me suis confessée deux ou trois fois à des religieux mendiants.

— Quand receviez-vous le sacrement de l'Eucharistie ?

— A Pâques.

— Le receviez-vous en d'autres solennités ?

— Passez outre, je vous prie.

Ici le tumulte recommença. Comme les docteurs m'interrogeaient tous à la fois, je leur dis :

— Mes beaux seigneurs, parlez les uns après les autres, s'il vous plaît.

Ils ne tinrent pas compte de cette demande. Aux différentes questions qu'ils me firent je répondis :

— A l'âge de treize ans, j'eus une voix de Dieu pour m'aider à me conduire. La première fois j'eus grand'peur.

— Où, quand et à quelle heure entendîtes-vous cette voix ?

— Dans le jardin de mon père, en été, vers l'heure du midi.

— Aviez-vous jeûné la veille?

— Non.

— Le jour?

— Non.

— De quel côté vint la voix?

— De droite, du côté de l'église de Domremy.

— Quel signe voyez-vous quand vous entendez vos voix?

— Une grande clarté, presque toujours; quand je vins en France (1), j'entendais souvent cette voix.

— Comment pouviez-vous voir la clarté que vous dites, puisque cette clarté venait de côté?

— Comment faites-vous pour voir la clarté d'une lampe, sans la regarder?

— Que pensiez-vous de cette voix?

— Je pensais que c'était une digne voix, et je crois fermement qu'elle m'était envoyée de la part de Dieu. Après que je l'eus entendue trois fois, je sus que c'était celle d'un ange. D'ailleurs, elle m'a toujours bien conseillée et je comprends très-bien tout ce qu'elle m'a annoncé.

(1) On appelait France ce qui composait le domaine royal proprement dit; on désignait le reste sous le nom de royaume de France; les habitants n'en étaient pas moins considérés comme Français et portaient ce nom. Voilà pourquoi je disais venir en France.

— Quels enseignements vous donna-t-elle pour le salut de votre âme ?

— Elle me recommanda de me bien conduire et de fréquenter l'église.

— Ne vous a-t-elle dit rien autre chose ?

— Si.

— Quoi ?

— Qu'il était nécessaire que je vinsse en France.

— Sous quelle forme cette voix vous apparaissait-elle ?

— Vous ne saurez pas cela de moi, pour cette fois; je n'ai pas la permission de vous le dire.

— Entendiez-vous cette voix souvent ?

• — Elle me disait deux ou trois fois par semaine qu'il me fallait partir et venir en France.

— Votre père fut-il averti de votre départ ?

— Non; il n'en sut rien.

— Pourquoi ?

— La voix me pressait de partir; je ne pouvais plus durer où j'étais et je craignais que mon père ne s'opposât à mon départ.

— Que vous disait cette voix ?

— Que je ferais lever le siège d'Orléans, et que je mènerais mon Roi à Reims pour y être sacré.

— Que vous dit la voix, relativement à l'exécution de votre mission ?

— Elle me dit de me rendre à Vaucouleurs, près

de Robert de Beaudricourt, capitaine de ladite ville, et qu'il me donnerait des gens d'armes pour me conduire au Roi ; je lui répondis que j'étais une pauvre fille qui ne saurait ni chevaucher ni conduire la guerre.

— Lui obéîtes-vous cependant ?

— Oui ; pressée par elle, j'allai trouver mon oncle et je lui dis que je voulais passer quelque temps chez lui. J'y demeurai environ huit jours ; je lui dis alors qu'il fallait que j'allasse à Vaucouleurs et qu'il m'y conduisit. Lorsque je fus arrivée, je reconnus Robert de Beaudricourt, bien que je ne l'eusse jamais vu ; mais la voix me dit que c'était lui. Il me demanda ce que je voulais ; je lui répondis qu'il fallait que j'allasse en France. Il me repoussa à différentes reprises ; mais, la dernière fois, il m'accueillit et me donna des gens ; la voix m'avait prédit qu'il en serait ainsi.

— Ne fîtes-vous point un pèlerinage à Saint-Nicolas, en Lorraine ?

— J'en fis un.

— Vous y vîtes une personne de qualité ?

— Oui ; le duc de Lorraine demanda que l'on me conduisit à lui ; je m'y rendis et je lui dis que je voulais aller en France. Il m'interrogea sur sa santé ; mais je lui répondis que je ne savais rien là-dessus. Je lui révélais peu de chose relativement à

mon voyage; cependant je lui demandai de me donner son fils et des gens d'armes pour me conduire en France, et je lui dis que je prierais Dieu pour sa santé. J'étais allée avec un sauf-conduit près de ce duc et je retournai aussitôt à Vaucouleurs.

— Vous partîtes de Vaucouleurs vêtue en homme?

— Il est vrai que je partis de cette ville vêtue d'un habit d'homme et portant une épée que m'avait donnée Robert de Baudricourt. J'étais accompagnée d'un chevalier, d'un écuyer et de quatre serviteurs. J'arrivai à Saint-Urbain et je passai la nuit dans l'abbaye. En continuant mon voyage, je passai par Auxerre, où j'entendis la messe dans la principale église. J'étais alors fréquemment visitée par mes voix.

— Par quel conseil prîtes-vous un habit d'homme?

— Ce n'est par celui d'aucun homme; passez outre.

— Pour quelle raison le prîtes-vous?

— Passez outre, je vous prie; je ne peux ni ne veux le dire.

Les auditeurs commencèrent à troubler l'interrogatoire; je fis plusieurs réponses de peu d'importance. On me lut les copies des lettres qu'étant à Orléans j'avais envoyées aux Anglais. L'évêque les

avait fait falsifier, afin d'en tirer des chefs d'accusation; grâce à l'excellence de ma mémoire, je distinguai sur-le-champ les phrases qui y avaient été glissées et les changements que l'on y avait faits. On me fit plusieurs questions sur mon voyage de Vaucouleurs à Chinon; mais elles n'avaient aucune importance. Jean Beupère me demanda comment j'avais reconnu Charles VII.

— Les voix me l'avaient désigné et, quand j'entrai dans la chambre où il était, je le connus entre tous les autres. Par leurs conseils, je lui dis que je voulais aller faire la guerre contre les Anglais.

— Cette fois-là, quand la voix vous montra votre roi, y avait-il quelque lumière en ce lieu?

— Passez outre.

— Vites-vous quelqu'ange sur la tête de votre roi?

— Faites-moi grâce et passez outre; avant de me mettre en œuvre, mon roi eut beaucoup de révélations et de bons signes.

— Quels signes et révélations eut votre roi?

— Je ne vous le dirai pas; il ne convient pas que je vous réponde là-dessus; mais envoyez au roi; il vous le dira, s'il veut.

— Ceux de votre parti d'où pensèrent-ils que vos voix venaient?

— Ceux de mon parti crurent bien que cette

voix m'était envoyée de la part de Dieu. Ils virent et connurent cette voix; cela, j'en suis sûre. Le roi, Charles de Bourbon et deux ou trois autres qui étaient là entendirent les voix qui venaient à moi. Il n'y a pas de jours que je n'entende cette voix; aussi en ai-je bien besoin!

— N'avez-vous pas demandé à cette voix quelque chose pour vous particulièrement?

— Je ne lui ai jamais demandé que le salut de mon âme. Elle me dit de demeurer à Saint-Denis, en France; je voulais y rester; mais, contre ma volonté, les seigneurs m'emmenèrent. Cependant si je n'eusse été blessée dans les fossés de Paris, où j'étais venue de Saint-Denis, je n'en serais pas partie. Je fus guérie en cinq jours.

— Vous fîtes une tentative sur la capitale?

— Oui; je fis une escarmouche devant Paris.

— Était-ce un jour de fête?

— Je crois bien que oui.

— Pensez-vous que ce fût bien fait?

— Passez outre.

En terminant cette longue séance, l'évêque convoqua l'assemblée pour le surlendemain, à la même heure.

Dans la soirée, on collationna les minutes. Celles que les deux secrétaires avaient faites, d'après l'Oyseleur, étaient entièrement différentes de celles

des deux notaires, qui soutinrent la fidélité des leurs avec tant de fermeté, que l'évêque se vit forcé de renoncer, après quelques jours, à se procurer de cette manière de quoi me condamner. Il eut recours au dernier moyen qui lui restait; c'était de défendre d'enregistrer celles de mes réponses qui lui déplaisaient; il parvint cependant à faire glisser un grand nombre de fautes dans la rédaction des autres.

Le 22 février, Cauchon ouvrit la séance en me sommant de jurer simplement et absolument, sans aucune condition ni restriction, et de dire la vérité sur tout ce qui me serait demandé. Je persistai dans mes refus et je demandai la permission de parler; on me l'accorda.

— Vous pourriez, dis-je, me demander certaines choses que je ne vous dirai pas; voyant que l'on se disposait à m'interrompre, je me hâtai de poursuivre : il pourrait se faire que, sur certaines choses, je ne vous dise pas la vérité, surtout en ce qui concerne mes révélations; vous me forceriez de me parjurer en disant des choses que j'ai fait serment de ne pas dire, ce que vous ne pouvez pas vouloir. Pour vous, continuai-je, en m'adressant à l'évêque de Beauvais, vous dites que vous êtes mon juge; réfléchissez bien à cela; car, je vous le dis en vérité, vous êtes mon ennemi personnel et mal vous

en prendra si vous me jugez selon votre inclination.

— Le roi a ordonné de faire votre procès et je le ferai.

Il voulut encore exiger de moi le serment.

— J'ai déjà juré deux fois devant le tribunal; il me semble que c'est assez.

— Voulez-vous jurer simplement et absolument?

— Vous pouvez bien surseoir; j'ai assez juré en deux fois; aucun clerc de Paris ou de Rouen ne saurait me condamner. Au surplus, je dirai volontiers la vérité sur ma venue, mais je ne dirai pas tout; l'espace de huit jours ne suffirait pas.

— Vous aurez conseil des assistants pour savoir si vous devez jurer ou non.

— Je dirai volontiers la vérité touchant ma venue, mais non autrement; il est inutile que vous en parliez davantage.

— Vous vous rendrez suspecte si vous continuez à refuser de jurer de dire la vérité.

Je fis la même réponse.

— Jurez précisément et absolument.

— Je dirai volontiers ce que je saurai; mais pas tout; d'ailleurs, je suis venue de la part de Dieu et je n'ai rien à faire ici; laissez-moi au jugement de celui qui m'a envoyée; c'est à lui seul que je dois compte de ma conduite.

— Je vous somme et avertis de jurer, sous peine d'être réputée convaincue de ce dont vous êtes accusée.

— Passez outre, je vous prie.

Ce débat se prolongea assez longtemps; il me fallut enfin céder; je me réservai cependant de parler ou de me taire, selon que bon me semblerait. Jean Beupère commença sur-le-champ l'interrogatoire.

— A quelle heure avez-vous bu et mangé le plus récemment?

— Je n'ai ni bu ni mangé depuis hier après midi.

— Depuis quelle heure avez-vous entendu la voix qui vient à vous?

— Je l'ai entendue hier et aujourd'hui.

— A quelle heure, hier, l'avez-vous entendue?

— Je l'ai entendue par trois fois : une fois au matin, une fois pendant les vêpres et la dernière quand on sonnait l'angelus du soir ; je l'entends beaucoup plus de fois que je ne dirai.

— Que faisiez-vous hier matin quand cette voix est venue à vous?

— Je dormais et elle m'a éveillée.

— Est-ce en vous touchant le bras?

— Non; elle m'a éveillée sans me toucher.

— La voix était-elle dans votre chambre?

— Oui.

— Lui avez-vous rendu grâce et vous êtes vous agenouillée?

— Je l'ai remerciée en me levant sur mon séant et en joignant les mains.

— Pourquoi venait-elle?

— Parce que je lui avais demandé du secours.

— Que vous a-t-elle dit?

— De répondre hardiment.

— Que vous a-t-elle dit au moment où elle vous a réveillée?

— Elle m'a appelée par mon nom; ensuite j'ai imploré ses conseils sur ce que je devais répondre, la priant de le demander à Dieu, et la voix me dit de vous répondre hardiment, que Dieu m'aiderait.

— La voix vous avait-elle dit quelques paroles avant que vous lui fassiez cette prière?

— Elle m'avait dit quelques mots, mais je ne les ai pas tous compris. Je vous dis, continuai-je, en m'adressant à l'évêque, je vous dis, de la part de ma voix : Prenez garde à ce que vous ferez. Vous dites que vous êtes mon juge; prenez garde ! Car, en vérité, je suis envoyée de Dieu et vous vous mettez en grand danger.

Ces paroles firent un tel effet sur le prélat, qu'il laissa échapper comme un geste de terreur; mais, reprenant son empire sur lui-même, il étouffa le

cri de sa conscience et fit signe à Jean Beaupère de continuer :

— Cette voix ne varie-t-elle pas dans ses conseils?

— Jamais je n'ai trouvé la moindre contradiction dans ses paroles; je l'ai encore entendue cette nuit qui me disait de répondre hardiment.

— Est-ce la voix qui vous a défendu de dire ce qu'on vous demanderait?

— Je ne vous répondrai pas sur cela; j'ai, touchant le Roi, des révélations que je ne vous dirai pas.

— Est-ce la voix qui vous l'a défendu?

— Je ne suis pas conseillée de vous dire cela; donnez-moi un délai de quinze jours et je vous répondrai là-dessus, selon ce que m'aura dit mon conseil. Cependant, si la voix me l'avait défendu, qu'en voudriez-vous conclure?

— Cela vous est-il défendu?

— Je ne répondrai pas là-dessus aujourd'hui; je ne sais si je dois le faire ou non.

— Vous êtes persuadée que ces voix viennent de Dieu?

— Oui; ma croyance en cela est aussi ferme qu'en la foi chrétienne; je n'en doute pas plus que de la bonté de Dieu, qui nous a rachetés des peines de l'enfer.

— Cette voix, que vous dites vous apparaître,

est-ce un ange, ou bien une voix venant immédiatement de Dieu, ou d'un saint, ou d'une sainte ?

— Cette voix vient de la part de Dieu ; je ne vous dis pas clairement ce que j'en sais, parce que je crains plus de tomber en faute, en révélant quelque chose qui déplaît à cette voix, que de vous répondre. Quant à la question que vous me faites, accordez-moi un délai pour vous satisfaire, s'il y a lieu.

— Croiriez-vous déplaire à Dieu en disant la vérité ?

— Les voix m'ont dit de dire certaines choses au Roi et non à vous. Cette nuit, elles m'ont fait beaucoup de révélations sur lui ; je voudrais qu'il les sut, quand je ne devrais boire que de l'eau d'ici à Pâques ; s'il les savait, il serait plus joyeux aujourd'hui à son dîner.

— Ne pourriez-vous pas faire tant près de cette voix, qu'elle consentît à vous obéir et à porter cette nouvelle au Roi ?

Cette question cachait un piège que je démêlai sur-le-champ.

— S'il plaisait à Dieu, il pourrait bien la révéler à mon Roi et j'en serais bien contente.

— Pourquoi cette voix ne parle-t-elle plus à votre Roi, comme elle le faisait quand vous étiez en sa présence ?

— Je ne sais si c'est la volonté de Dieu ; si ce n'était la grâce de Dieu, je ne saurais moi-même comment agir.

— Votre conseil vous a-t-il révélé que vous vous évaderiez des prisons ?

— Vraiment ! je vous dirais cela ?

— La voix vous a-t-elle donné conseil et avertissement de ce que vous devez répondre ?

— Si elle me l'a révélé, je ne l'ai pas bien compris.

— Pendant les deux derniers jours que vous avez entendu la voix, est-il survenu quelque lumière ?

— Oui.

— Quand vous voyez les voix, voyez-vous quelque autre chose avec elles ?

— Je ne vous dirai pas tout ; d'ailleurs, mon serment ne comprend pas cela ; cette voix est bonne et digne. Je demande que l'on me donne par écrit les questions sur lesquelles je n'ai pas répondu.

— Cette voix à laquelle vous demandez conseil, a-t-elle un visage et des yeux ?

— Vous ne saurez pas cela de moi ; je n'ai pas oublié ce qu'on dit aux petits enfants, que quelquefois des gens ont été pendus pour avoir dit la vérité.

— Savez-vous si vous êtes en la grâce de Dieu ?

— Passez outre, je vous prie.

— Nous vous requérons de nous dire si vous savez être en la grâce de Dieu.

— Il n'est pas facile de répondre à une telle question.

On me la répéta plusieurs fois et je fis différentes réponses qui, sans rien préciser, étaient cependant suffisantes. Jean Fabry, indigné de voir la manière dont on me pressait de répondre à une telle question, ne put de s'empêcher de s'écrier :

— C'en est trop !

Les interrogateurs lui dirent d'une voix unanime :

— Taisez-vous !

Il reprit courageusement :

— C'est une grande question que celle-là ; l'accusée n'est pas tenue d'y répondre.

— Vous auriez mieux fait de vous taire, lui dit alors Cauchon en fureur.

Voyant qu'en continuant il se perdait sans se sauver, Jean Fabry se résigna à garder le silence. Pour le moment on laissa là cette question, qui fut reprise à la fin de la séance. Jean Beaupère me dit :

— Jeanne, croyez-vous être en péché mortel ?

— Si j'étais en état de péché mortel, je crois que la voix ne viendrait plus me visiter. Je voudrais

que chacun l'entendit ainsi que moi. Il me semble que j'étais âgée de treize ans ou environ quand la voix vint à moi pour la première fois.

— Dans votre enfance, alliez-vous jouer ou vous promener dans les champs avec d'autres jeunes filles ?

— J'y suis allée en effet quelquefois ; mais je ne saurais dire à quel âge.

— Ceux de Domremy sont-ils Bourguignons ou tiennent-ils pour le parti contraire ?

— Je ne pense pas qu'il y ait à Domremy plus d'un Bourguignon ; j'aurais bien voulu qu'il changeât de parti.

— Au village de Mercey étaient-ils Bourguignons ?

— Ils étaient Bourguignons.

— La voix vous a-t-elle ordonné, quand vous étiez enfant, de haïr les Bourguignons ?

— Depuis que j'ai compris que ces voix étaient pour le Roi de France, je n'ai pas aimé les Bourguignons. S'ils ne font ce qu'ils doivent, ils auront la guerre ; je le sais par les voix.

— Dans votre enfance, eûtes-vous révélation par la voix que les Anglais devaient venir en France ?

— Les Anglais étaient en France depuis longtemps quand les voix commencèrent à me visiter.

— N'êtes-vous jamais allée avec les petits en-

fants qui combattaient pour le parti que vous teniez ?

— Non, si j'ai bonne souvenance; mais j'ai bien vu quelques-uns de ceux de Domremy, qui avaient combattu contre ceux de Mercey, revenir blessés et tout en sang.

— Êtes-vous, dans votre enfance, grande intention de nuire aux Bourguignons ?

— Je désirais ardemment que mon Roi eût son royaume.

— Auriez-vous désiré être homme, quand vous dûtes venir en France ?

— Puisque Dieu m'avait fait naître femme, j'étais contente de l'être; car ce qu'il fait est bien fait.

— Conduisiez-vous les bestiaux aux champs ?

— J'ai déjà répondu là-dessus.

— Cela n'y fait rien.

— Quand je fus plus grande et que j'eus atteint l'âge de discrétion, je ne les gardai plus; mais j'ai dai bien quelquefois, à cause des gens d'armes, à les conduire aux prés et à un château qu'on appelle l'Île.

— Qu'est-ce qu'un certain arbre merveilleux qui est près de votre village ?

C'était une question fort épineuse; ce que j'en savais, je ne l'avais appris que des bonnes femmes du village, qui, imbuës de superstitions, mettaient

de merveilleux dans les choses les plus simples; je ne pouvais répondre que d'après elles, ce qui me jetait dans un grand danger. Je me recommandai à Dieu dans le fond de mon cœur et je dis :

— Il se trouve assez près de Domremy, à côté d'une fontaine, un arbre appelé par quelques-uns l'Arbre-des-Dames et par d'autres l'Arbre-des-Fées. J'ai entendu dire que les personnes malades de la fièvre buvaient de son eau pour recouvrer la santé; moi-même j'en ai vu qui s'en servaient; j'ai aussi entendu dire que les malades, dès qu'ils peuvent se lever, vont se promener sous cet arbre. C'est un hêtre, ce qui le fait aussi nommer le Beau-Mai. Il appartient à un chevalier, messire Pierre de Bourlemont. Quelquefois, quand j'allais me promener avec mes compagnes, je faisais des bouquets et des guirlandes sous cet arbre pour les suspendre devant l'image de sainte Marie de Domremy. J'ai plusieurs fois entendu dire par de vieilles gens, qui n'étaient pas de ma famille, que les fées conversaient en cet endroit. Je me souviens que ma marraine, Jeanne Aubry, disait qu'elle les y avait vues; je ne sais si cela est vrai ou non; pour moi je ne pense pas avoir vu de fées sous cet arbre ni ailleurs. J'ai vu les jeunes filles suspendre des bouquets à ses branches; moi-même j'en ai quelquefois suspendu comme les autres. Parfois, elles

les y laissaient; parfois, elles les emportaient. Quand je sus que je devais me rendre en France, je pris peu de part et le moins que je pus à ces jeux ou amusements. Je ne pense pas avoir dansé sous cet arbre à partir de mon âge de discrétion. J'ai bien pu y danser quelquefois auparavant avec d'autres jeunes filles; mais j'y ai plus chanté que dansé.

Il y a un bois appelé le Chesnu. On le voit du logis de mon père, qui n'en est pas éloigné d'une demi-lieue; je n'ai jamais entendu dire que les fées le fréquentassent. Quand je vins vers mon Roi, quelques-uns me demandèrent s'il n'y avait pas dans mon pays un bois appelé le Bois-Chesnu, parce que certaines prophéties annonçaient qu'une jeune fille destinée à faire des choses merveilleuses viendrait d'auprès ce bois; mais je n'y ajoutais pas foi.

— Voudriez-vous avoir un habit de femme ?

— Procurez m'en un, je le prendrai; mais seulement à condition que je m'en irai.

— Savez-vous si vous êtes en la grâce de Dieu ?

— Passez outre; j'en ai assez répondu sur cela.

— Vous ne l'avez pas fait d'une manière positive.

Force me fut de répondre; je dis :

— Si je n'y suis pas, Dieu veuille m'y recevoir !

si j'y suis, Dieu veuille m'y conserver! car je m'estimerais la plus malheureuse du monde si je me savais hors de la grâce et de l'amour de Dieu; j'aimerais mieux mourir que d'en avoir la certitude.

Cette réponse produisit un tel effet sur l'assemblée, que les docteurs s'entre-regardèrent stupéfaits et que l'évêque de Beauvais crut devoir lever la séance, ajournant l'assemblée pour le mardi 27 février.

Ce soir-là, on consulta sur mon procès un célèbre docteur nommé Jean Lohier. Il dit sans ménagement que le procès n'était pas valable et il donna les motifs qui le lui faisaient condamner; c'était, entr'autres choses, parce que, contre l'usage reçu par l'Inquisition, le procès s'instruisait dans un lieu clos et fermé, où les assistants ne pouvaient agir ni dire leur opinion en pleine liberté; ensuite parce qu'on n'avait pas pris d'informations sur moi et qu'on me laissait, moi mineure, sans conseil d'aucune espèce, en m'obligeant de répondre à tant de savants et illustres docteurs; enfin ce procès touchant directement l'honneur de Charles VII, il était urgent de l'appeler, lui, ou tout au moins quelques uns de son parti. Cauchon s'emporta contre ce docteur et le força de quitter la ville, de crainte d'être noyé comme on l'en avait menacé.

VII

Dans cette nouvelle séance, l'évêque recommençant à exiger de moi le serment, il s'éleva entre nous de nouveaux débats, que je ne répéterai pas. Jean Beaupère me fit cette première question :

— Comment vous êtes-vous portée, depuis samedi dernier ?

— Vous le voyez ; je me porte le mieux que je puis.

— Avez-vous jeûné chaque jour de ce carême ?

— Cela regarde-t-il votre procès ?

— Oui, sans doute, cela importe au procès.

— Eh bien ! oui ; j'ai toujours jeûné pendant ce carême.

— Depuis samedi, avez-vous entendu la voix qui vous vient ?

— Oui, vraiment ; beaucoup de fois.

— L'avez-vous entendue samedi dernier, dans cette même salle, pendant qu'on vous interrogeait ?

— Cela n'est pas de votre procès.

— Parlez toujours.

— Oui, je l'ai entendue.

— Que vous disait-elle ?

— Je ne comprenais pas bien ; je n'ai rien compris que je puisse vous répéter, à ce qu'elle me disait, jusqu'à mon retour dans ma chambre.

— Que vous a-t-elle dit quand vous êtes rentrée dans votre chambre ?

— Je lui demandais conseil de ce qu'il fallait vous dire ; elle m'a dit de vous répondre hardiment. Je vous dirai donc volontiers les choses que Dieu me permet de révéler ; mais, quant aux révélations touchant le Roi de France, je n'en dirai rien sans la permission de ma voix.

— La voix vous a-t-elle défendu de tout dire ?

— C'est ce que je n'ai pas bien compris ; je lui ai demandé conseil sur quelques-unes des questions qui m'ont été faites...

— Vous a-t-elle conseillée ?

— Sur quelques points, oui ; sur quelques autres, on pourrait me faire des questions auxquelles je ne répondrais pas sans permission ; car, si je le faisais, peut-être n'aurais-je pas les saints pour garants ; mais quand j'aurai là-dessus la permission de Dieu, je ne craindrai pas de parler, ayant bonne garantie.

— Est-ce la voix d'un ange, d'un saint ou d'une sainte, ou bien de Dieu sans intermédiaire ?

— Cette voix est celle de sainte Catherine et de sainte Marguerite. Leurs têtes sont couronnées de belles couronnes très-riches et très-précieuses ; quant à cela, j'ai la permission de Dieu de vous le dire. Si vous doutez de ce que je vous déclare, envoyez à Poitiers où je fus autrefois interrogée.

— Comment savez-vous que ce sont ces deux saintes ? distinguez-vous bien l'une de l'autre ?

— Je sais bien que ce sont elles et je les distingue bien l'une de l'autre.

— Comment les distinguez-vous ?

— Je les reconnais parce qu'elles se nomment en m'abordant ; il y a bien longtemps qu'elles ont pris la charge de me conduire.

— Les saintes sont-elles vêtues du même drap ?

— Je ne vous en dirai pas aujourd'hui davantage ; je n'ai pas la permission de révéler cela ; si vous ne me croyez pas, envoyez à Poitiers ; je vous le répète, il y a des révélations qui sont adressées au Roi de France et non à ceux qui m'interrogent.

— Ces saintes sont-elles de votre âge ?

— Je n'ai pas la permission de vous le dire.

— Parlent-elles ensemble, ou l'une après l'autre ?

— Je n'ai pas la permission de vous le dire ; toutefois j'ai toujours eu conseil de toutes deux.

— Laquelle vous est apparue la première ?

— Je ne les connus pas aussitôt ; j'ai bien su autrefois ce que vous me demandez, mais je l'ai oublié. Cela est écrit à Poitiers, dans un registre ; j'ai aussi eu secours de saint Michel.

— Lequel des personnages qui vous apparaissent vint le premier à vous ?

— Saint Michel.

— S'est-il passé beaucoup de temps depuis que vous eûtes pour la première fois la voix de saint Michel ?

— Je ne vous ai pas dit la voix de saint Michel ; je vous ai seulement parlé d'un grand secours.

— Quelle fut la première voix qui vint à vous, lorsque vous étiez âgée de treize ans ou environ ?

— Ce fut saint Michel, que je vis devant mes yeux ; il n'était pas seul, mais accompagné d'anges du ciel. Je ne vins en France que par l'ordre de Dieu.

— Vîtes-vous saint Michel et ses anges corporellement et réellement ?

— Je les vis de mes yeux corporels, aussi bien que je vous vois ; quand ils s'éloignèrent de moi, je pleurai, et j'aurais bien voulu qu'ils m'emportassent avec eux.

— Quelle figure avait saint Michel ?

— Je ne puis vous répondre là-dessus ; je n'ai pas la permission.

— Qu'est-ce que saint Michel vous dit la première fois ?

— Vous n'aurez pas aujourd'hui de réponse sur cela ; je voudrais bien que vous eussiez copie de ce livre qui est à Poitiers, pourvu toutefois que ce fût la volonté de Dieu.

— Les voix vous ont-elles ordonné de ne pas redire leurs révélations sans leur permission ?

— Je ne peux pas vous répondre maintenant.

— Quel signe avez-vous que vos révélations vous venaient de la part de Dieu, et que c'est sainte Catherine et sainte Marguerite qui parlent ?

— Je vous ai dit assez que c'est sainte Catherine et sainte Marguerite ; croyez-moi, si vous le voulez, répondez-je impatientée.

— Vous est-il défendu de dire cela ?

— Je n'ai pas bien compris si cela m'était défendu ou non.

— Comment savez-vous faire la distinction de répondre sur quelques points et non sur d'autres ?

— J'ai demandé la permission de répondre sur quelques points, et je l'ai reçue ; pour quelques-uns, non ; j'eusse mieux aimé être écartelée par des chevaux que de venir en France sans la permission de Dieu.

— Dieu vous a-t-il ordonné de revêtir un habit d'homme ?

— Prendre l'habit d'homme, c'est peu de chose, et je ne l'ai pris que par le consentement de Dieu et de ses anges, et non par le conseil d'aucun homme au monde.

— Vous paraît-il que le commandement qui vous a été fait de prendre un habit d'homme soit licite ?

— Tout ce que j'ai fait est par la volonté de Dieu et s'il m'ordonnait d'en revêtir un autre, je m'en revêtirais, parce que ce serait son commandement.

— Est-ce que ce fut par le commandement de Robert de Baudricourt que vous prîtes un habit d'homme ?

— Non.

— Croyez-vous bien faire en portant cet habit ?

— Tout ce que j'ai fait par le commandement du Seigneur, je crois avoir bien fait de le faire ; j'en attends bonne garantie et bon secours.

— Dans le cas particulier dont il s'agit, croyez-vous avoir bien fait ?

— Je n'ai rien fait au monde sans le commandement de Dieu.

— Quand vous vîtes cette voix qui vint à vous, y avait-il une lumière ?

— Il y avait beaucoup de lumière de toute part et cela est bien naturel ; au surplus tout cela ne venait pas pour vous.

— Y avait-il quelqu'ange sur la tête de votre

Roi, quand vous le vîtes pour la première fois?

— Je ne sais pas ; s'il y en avait un, je ne l'ai pas vu.

— Y avait-il de la lumière ?

— Il y avait plus de trois cents chevaliers et cinquante flambeaux ou torches, sans compter la lumière spirituelle ; j'ai rarement des révélations qui ne soient pas accompagnées d'une clarté.

— Comment votre Roi a-t-il ajouté foi à vos paroles ?

— Il a eu de bonnes enseignes pour me croire, et par le clergé.

— Quelle révélation eut votre Roi ?

— Vous ne saurez pas cela cette année.

— Vous fûtes interrogée par le clergé ?

— Oui, à Poitiers et à Chinon, pendant trois semaines.

— Comment votre Roi pût-il vous croire ?

— Le Roi eut signe de mes faits avant de vouloir y croire.

— Quelle fut l'opinion des ecclésiastiques de votre parti sur vous ?

— L'opinion des ecclésiastiques de mon parti fut qu'ils ne voyaient rien que de bon dans mon fait.

— Êtes-vous allée à Sainte-Catherine de Fierbois ?

— Oui, j'y entendis trois messes en un jour ; et j'en partis pour aller à Chinon. Je fis remettre au Roi des lettres disant que j'envoyais à lui pour savoir si j'entrerais dans la ville où il était, et que j'avais bien fait cent cinquante lieues pour venir auprès de lui, à son secours. Il me semble qu'il y avait aussi, dans ces lettres, que je le reconnaîtrais bien entre tous les autres.

— N'aviez-vous pas une épée ?

— J'avais une épée que j'avais prise à Vaucouleurs.

— Vous envoyâtes chercher une épée à Sainte-Catherine de Fierbois ?

— Oui ; pendant que j'étais à Tours ou à Chinon, j'envoyai chercher une épée qui était dans l'église de Sainte-Catherine de Fierbois, derrière l'autel ; elle fut trouvée aussitôt toute couverte de rouille.

— Comment saviez-vous que cette épée était-là ?

— Cette épée était en terre dans une tombe et rouillée ; il y avait cinq croix dessus. Je sus qu'elle était là par les voix. Je n'avais jamais vu l'homme qui l'alla chercher ; j'écrivis aux ecclésiastiques de Fierbois, pour les prier de trouver bon que j'eusse cette épée et ils me l'envoyèrent. Elle n'était pas très-avant dans la terre , derrière l'autel à ce qu'il me semble ; toutefois, je ne me souviens pas précie-

sément si c'était devant ou derrière qu'on la trouva, mais je pense que j'écrivis qu'elle était derrière l'autel. Aussitôt qu'elle eut été trouvée, les ecclésiastiques de Fierbois la frottèrent et, si ce qu'on m'a rapporté est vrai, la rouille tomba incontinent et sans effort. Ce fut un marchand armurier de Tours qui l'alla chercher. Les ecclésiastiques de Fierbois me donnèrent un fourreau pour elle et ceux de Tours un autre. Ils en firent faire deux ; l'un en velours vermeil, l'autre en drap d'or, et j'en fis faire un troisième de cuir bien fort.

— Aviez-vous cette épée quand vous fûtes prise ?

— Non, je ne l'avais pas.

— Vous ne la portiez pas habituellement ?

— Je l'ai portée presque continuellement depuis mon départ de Saint-Denis, après l'attaque de Paris.

— L'aviez-vous à Patay ?

— Non.

— Quelle était celle que vous avez brisée en battant des femmes de mauvaise vie ?

— Celle d'un Bourguignon.

— Ne pensez-vous pas avoir fait un acte répréhensible en vous portant à cet acte de violence ?

— Non ; elles étaient dignes de ce châtimeut.

— Pensez-vous avoir suivi en cela la volonté de Dieu.

— Oui.

— Cet emportement est cependant contraire aux conseils que nous donne Notre-Seigneur ?

— N'a-t-il pas chassé avec des verges les vendeurs du temple ?

— Quelle bénédiction faites-vous faire ou faites-vous vous-même sur l'épée de Sainte-Catherine de Fierbois ?

— Jamais je ne fis faire aucune bénédiction et je n'en saurais faire moi-même aucune.

— Vous aimiez cette épée ?

— Oui, parce qu'elle avait été trouvée dans l'église de Sainte-Catherine, que j'aime beaucoup.

— Avez-vous été à Coulanges-la-Vigneuse ?

— Je ne sais pas.

— Avez-vous quelquefois posé votre épée sur l'autel ?

— Non, que je sache ; au moins ne l'y ai-je pas posée pour qu'elle en fût plus fortunée.

— N'avez-vous jamais fait de prières pour que cette épée fût plus fortunée ?

— Cela est bon à savoir ! j'aurais désiré que toutes nos armes fussent heureuses.

— Aviez-vous votre épée lorsque vous fûtes prise ?

— Je vous ai dit que non ; j'avais une épée qui avait été prise à un Bourguignon.

— Où resta cette épée et en quelle ville ?

— Je fis offrande à Saint-Denis d'une épée et d'autres armes ; je ne pense pas que ce fût de celle-là. J'avais cette épée à Lagny, et depuis Lagny je la portai jusqu'à Compiègne. Mais, dire où j'ai laissé l'autre, cela ne concerne pas le procès. Mes frères ont mes effets, mes chevaux et une de mes épées, à ce que je crois ; ils ont aussi plusieurs objets ; tout cela peut valoir ensemble environ douze ou treize mille écus.

— Quand vous vintes à Orléans, aviez-vous un étendard ou bannière, et de quelle couleur ?

— J'avais un étendard dont le champ était semé de fleurs de lys. Un monde y était figuré, avec deux anges sur les côtés. Il était blanc et de soie blanche ou damas ; ces mots : Jésus, Maria, à ce qu'il me semble, étaient écrits dessus ; il était bordé d'une frange de soie.

— Ces mots : Jésus, Maria, étaient-ils écrits en haut, en bas ou sur le côté ?

— Sur le côté, à ce qu'il me semble.

— Qu'aimiez-vous le mieux de votre étendard ou de votre épée ?

— J'aimais beaucoup plus, comme quarante fois plus, mon étendard que mon épée.

— Pourquoi fites-vous faire sur votre étendard la peinture que vous dites ?

— Je vous ai déjà assez répété que je n'ai rien fait que par le commandement de Dieu.

— Pourquoi portiez-vous votre étendard ?

— Je le portais moi-même, quand j'attaquais les ennemis, pour éviter de tuer quelqu'un ; je n'ai jamais tué personne.

Jean de Touraine, frère mineur, me demanda si je ne m'étais jamais trouvée dans un lieu où des Anglais fussent tués. Je lui dis :

— J'y ai été, comme vous.

— Vous aviez grand tort.

— Parlez doucement ! pourquoi ne partaient-ils pas de France et n'allaient-ils pas dans leur pays ?

Un grand seigneur d'Angleterre, qui n'était autre que le duc de Bedford, ne put s'empêcher de dire à demi-voix :

— Vraiment, c'est une bonne femme !... si elle était Anglaise !

— Quelle armée vous confia votre Roi, quand il vous mit en œuvre ?

— Il me confia dix à douze mille hommes. A la levée du siège d'Orléans, je commençai par la bastille de Saint-Loup et je finis par celle du pont.

— De devant quelle bastille fîtes-vous retirer vos gens ?

— Je ne m'en souviens pas.

— Vous aviez la croyance que vous feriez lever le siège d'Orléans.

— J'étais bien assurée, par la révélation qui m'en avait été faite, que j'en ferais lever le siège et je l'avais dit au Roi avant d'y aller.

— Ne dites-vous pas à vos gens, quand vous dûtes faire l'attaque, que vous recevriez les flèches, les viretons et les pierres des machines et des canons ?

— Vraiment non ! cent ou plus y furent blessés ; mais je dis à mes soldats qu'ils n'eussent aucune crainte et qu'ils feraient lever le siège. Moi-même, dans l'assaut donné à la bastille du pont, je fus blessée au cou d'une flèche ou vireton ; mais j'eus grand encouragement de sainte Catherine et je fus guérie en quinze jours. Malgré cette blessure, je ne laissai pas de monter à cheval et d'agir comme à l'ordinaire.

— Aviez-vous prescience que vous seriez blessée ?

— Je le savais bien, je l'avais dit à mon roi, et j'avais ajouté que nonobstant cela, je ne cesserais pas d'agir ; cela m'avait été révélé par la voix des deux saintes, les bienheureuses Catherine et Marguerite. Ce fut moi qui posai la première échelle à l'attaque de cette bastille du pont et c'est en levant cette échelle que je fus, comme je l'ai déjà dit, blessée au cou.

— Pourquoi n'admîtes-vous pas à traiter le capitaine de Jargeau (1).

— Les seigneurs de mon parti répondirent aux Anglais qu'ils n'auraient pas le terme de quinze jours qu'ils demandaient, mais qu'ils eussent à partir sur le champ avec leurs chevaux. Quant à moi, je dis que ceux de Jargeau partissent la vie sauve, en robes ou en grippons, s'ils voulaient; qu'autrement ils seraient pris d'assaut.

— Aviez-vous délibéré avec votre conseil, c'est-à-dire avec vos voix, pour savoir si vous leur accorderiez ou non le terme demandé?

— Il ne m'en souvient pas.

L'évêque termina là cette séance, qui avait été fort longue; je fus assignée pour le jeudi suivant. En me reconduisant à ma prison, Jean Massieu fut accosté par un prêtre anglais nommé Eustache Anquetil, chantre de la chapelle de l'enfant-roi; il lui demanda, sans aucun égard pour moi :

— Que te semble-t-il de ses réponses? sera-t-elle brûlée? que sera-ce?

— Jusqu'à présent, répondit Massieu, tout a tourné à son honneur; elle me semble une bonne et digne femme; mais je ne sais comment cela finira; Dieu le sache!

(1) Le comte de Suffolk.

Anquetil alla de ce pas chez l'évêque de Beauvais et chez le comte de Warwick, accuser Jean Massieu de pencher pour moi. Il fit tant près du comte, que celui-ci conçut contre l'autre un vif mécontentement. Ce bon prêtre eut peine à sortir de ce péril ; Cauchon le manda le soir du même jour et le réprimanda vertement. En le congédiant, il lui dit que, s'il recommençait, il le ferait boire : ce qui voulait dire qu'on le noierait. Guillaume Manchon s'employa pour lui et l'excusa, ce qui ne rendit pas Jean Massieu moins bon avec moi.

Dans ma position, surtout élevée pieusement comme je l'avais été, c'était une grande peine pour moi que de me voir en quelque sorte chassée des saints lieux comme excommuniée. Voyant la douceur avec laquelle Jean Massieu me traitait, je me hasardai un jour à lui demander s'il ne se trouvait pas sur notre passage un sanctuaire ou bien une église où l'on exposât le corps de Notre-Seigneur ; il poussa la bonté jusqu'à me mener lui-même devant la chapelle royale du château, située dans une grande cour qu'il nous fallait traverser pour nous rendre au tribunal ; il me permit d'y prier quelques minutes, complaisance qui faillit lui coûter cher. Mes ennemis m'envièrent jusqu'à cette dernière consolation ; plusieurs membres du tribunal entre autres le promoteur d'Estivet, en firent des

reproches à Massieu; ce dernier même le menaça de le faire mettre en telle tour qu'il ne verrait plus le soleil ni la lune pendant l'espace d'un mois; mais le bon prêtre, touché de pitié pour mon sort, qu'il cherchait sans cesse à adoucir, ne se laissa pas effrayer par cette injonction. Différentes fois, d'Estivet vint se poster à la porte de la chapelle pour m'empêcher de m'y arrêter, puis il alla dénoncer Jean Massieu à l'évêque, qui défendait expressément à celui-ci de me permettre de m'arrêter devant la chapelle. Je supportai avec résignation et douceur cette nouvelle épreuve, qui m'était cependant bien pénible.

Mon nouvel interrogatoire commença comme les précédents; l'évêque exigea un nouveau serment que je refusai d'abord de prêter, puis je cédai et je le fis dans les mêmes termes que les premiers. Jean Beau-père continua ses fonctions.

— Que dites-vous de monseigneur le pape et lequel croyez-vous qui soit le vrai pape.

— Est-ce qu'il y en a deux ?

— N'avez-vous point eu de lettres du comte d'Armagnac, qui vous demandait auquel des trois souverains pontifes il fallait obéir ?

— Ce comte m'écrivit à cet effet certaines questions auxquelles je répondis, entre autres choses, que, quand je serais à Paris ou ailleurs en repos,

j'y ferais satisfaction; je voulais monter à cheval quand j'écrivis cette réponse.

On lut alors les lettres du comte et les miennes; ensuite on me demanda si la copie de mes réponses était bien conforme à l'original.

— J'estime avoir fait cette réponse en partie, mais non en totalité.

— Y disiez-vous savoir, par le conseil du Roi des rois, ce que ledit comte devait en croire?

— Je n'en sais rien.

— Étiez-vous en doute auquel des trois pontifes ledit comte devait obéir?

— Je ne savais que lui mander, ni à qui il devait obéir, car le comte demandait à qui Dieu voulait qu'il obéît; mais quant à moi-même, je tiens et crois que nous devons obéir à notre pape qui est à Rome.

« Je dis encore autre chose, qui n'est pas dans ces lettres, à l'envoyé du comte. Si cet envoyé ne fût pas reparti à l'instant, il eût été jeté à l'eau; non par moi, toutefois.

« Quant à ce qu'il demandait à savoir, à qui Dieu voulait que ce comte obéît, je répondis que je ne le savais pas; mais je lui mandai plusieurs choses qui ne furent pas mises en écrit. Quant à moi, je crois à monseigneur le pape qui est à Rome.

— Pourquoi écriviez-vous que vous feriez une

autre réponse là-dessus, puisque vous croyez en celui qui est à Rome ?

— La réponse que je lui fis fut sur une autre matière que sur le fait des trois souverains pontifes. Et quant à ce point, je juré par serment que je n'en ai jamais rien écrit ou fait écrire.

— Aviez-vous coutume de mettre dans vos lettres ces noms : Jésus, Maria, avec une croix ?

— Je les mettais dans quelques-unes et dans d'autres, non. Quelquefois j'y mettais une croix, qui signifiait que ceux de mon parti, à qui j'écrivais, ne fissent pas ce que je leur mandais.

On lut ensuite les lettres que j'avais envoyées au roi d'Angleterre, au duc de Bedford et à d'autres généraux anglais.

— Reconnaissez-vous ces lettres ?

— Oui, à l'exception de trois passages ; celui où il est dit : Rendez à la Pucelle, au lieu de : rendez au Roi ; un autre où il est dit : Je suis chef de guerre ; et le troisième où l'on a mis : Corps pour corps ; ces paroles n'étaient pas dans les lettres que j'ai envoyées.

— Qui vous avait dicté ces lettres ?

— Aucun seigneur de mon parti ne me les avait dictées, c'est moi-même qui les avais faites ; il est vrai cependant qu'elles furent montrées à quelques personnes de mon parti.

On me fit mille questions sur les prédictions qu'elles renfermaient ; je ne répondis pas ; mais après qu'ils eurent fait silence, je dis à l'assemblée d'une voix solennelle qui lui imposa :

— Avant qu'il soit sept ans, les Anglais abandonneront un plus grand gage qu'ils n'ont fait devant Orléans, et perdront toute la France ; ils éprouveront la plus grande perte qu'ils aient jamais faite en France, et ce sera par une grande victoire que Dieu enverra aux Français.

— Comment savez-vous cela ?

— Je le sais par la révélation qui m'en a été faite ; cela arrivera avant sept ans et je suis bien fâchée que cela doive tant tarder. Je le sais par révélation ; je le sais aussi bien que je vois que vous êtes maintenant devant moi.

— Quel jour cela arrivera-t-il ?

— Je ne sais ni le jour, ni l'heure.

— Dans quelle année ?

— Vous ne saurez pas cela aujourd'hui ; je voudrais bien cependant que ce fût avant la Saint-Jean.

— N'avez-vous pas dit que cela arriverait avant la Saint-Martin d'hiver.

— J'ai dit qu'avant la Saint-Martin d'hiver on verrait beaucoup de choses, et que peut-être ce seraient les Anglais qui se prosternerait à terre.

— Qu'avez-vous dit à Jean Gris, votre gardien, sur cette fête de Saint-Martin ?

— Je vous l'ai dit.

— Par qui avez-vous su cet événement futur.

— Par sainte Catherine et sainte Marguerite.

— Saint Gabriel était-il avec saint Michel, quand celui-ci vint vous trouver ?

— Il ne m'en souvient pas.

— Vous êtes-vous entretenue, depuis mardi dernier, avec sainte Catherine et sainte Marguerite ?

— Oui ; je ne sais à quelle heure.

— Quel jour ?

— Hier et aujourd'hui ; il n'y a pas de jour que je ne les entende.

— Les voyez-vous toujours sous les mêmes vêtements ?

— Je les vois toujours en la même forme. Leurs figures sont très-richement couronnées. Je ne parlerai pas du reste de leurs vêtements ; je ne sais rien de leurs tuniques.

— Comment savez-vous que la chose qui vous apparaît soit homme ou femme ?

— Je le sais bien ; je les connais au son de leurs voix et elles me l'ont révélé. Je ne sais rien que par la révélation et par le commandement de Dieu.

— Quelle figure voyez-vous ?

- Je vois un visage.
- Les saintes qui vous apparaissent ont-elles des cheveux ?
- Cela est bon à savoir !
- Y a-t-il de l'espace entre leurs couronnes et leurs cheveux ?
- Non.
- Ces cheveux sont-ils longs et pendants ?
- Je n'en sais rien.
- Ont-elles des bras ?
- Je ne sais pas.
- Comment parlent-elles ?
- Elles parlent très-bien et en beau langage ; je les comprends parfaitement.
- Comment peuvent-elles parler si elles n'ont pas de membres ?
- Je m'en rapporte à Dieu.
- Comment est la voix ?
- Cette voix est belle, douce et humble.
- Comment parle-t-elle ?
- Elle parle en français.
- Sainte Marguerite parle-t-elle en anglais ?
- Je vous ai dit qu'elle parle français ; d'ailleurs comment parlerait-elle en anglais puisqu'elle n'est pas du parti des Anglais et qu'elle parle à une Française ?
- Ces têtes dont vous avez parlé, et qui sont

couronnées, ont-elles des anneaux aux oreilles ou autre part ?

— Je ne sais pas.

— Vous-même n'avez vous pas quelqu'anneau ?

— Vous en avez un à moi ; rendez-le moi. Les Bourguignons en ont un autre ; si vous l'avez, montrez-le moi.

— Qui vous a donné cet anneau ?

— Mon père ou ma mère.

— Qu'y a-t-il dessus ?

— Il me semble que Jésus, Maria y sont écrits.

— Qui les y a fait écrire ?

— Je ne sais pas.

— Y a-t-il une pierre ?

— Non, à ce qu'il me semble.

— Où vous fut-il donné ?

— A Domremy. M'adressant à l'évêque : Mon frère, dis-je, m'avait donné l'autre anneau ; je vous charge de le donner à l'Église.

— Guérissiez-vous au moyen de vos anneaux ?

— Je n'ai jamais guéri personne.

— Sainte Catherine et sainte Marguerite se sont-elles entretenues avec vous sous l'arbre des Fées ?

— Je n'en sais rien.

— Vous ont-elles parlé à côté de la fontaine qui est près de cet arbre ?

— Je n'en sais rien.

— Qu'est-ce que les saintes vous promirent en ce lieu ou ailleurs?

— Elles ne me firent aucune promesse que par la permission de Dieu.

— Quelle promesse vous firent-elles?

— Cela ne concerne pas du tout votre procès.

— Que vous ont-elles promis?

— Cela concerne-t-il votre procès?

— Oui, certainement.

— Entre autres choses, elles me dirent que mon roi recouvrerait son royaume, que ses adversaires le voulussent ou non. Elles me promirent de me conduire en paradis, ainsi que je le leur avais demandé, si j'étais bonne et douce.

— Vous a-t-il été fait quelqu'autre promesse?

— Il y en a une autre, mais je ne vous la dirai pas; cela ne concerne pas votre procès.

— Vous êtes tenue de la dire.

— Dans trois jours, je la ferai connaître, si je puis.

— Vos voix vous ont-elles dit que vous seriez délivrée de prison dans le terme de trois mois?

— Cela n'est pas de votre procès. Cependant je ne sais pas quand je serai délivrée; ceux qui veulent me faire sortir de ce monde pourront bien partir avant moi.

— Votre conseil vous a-t-il dit que vous seriez

délivrée de la prison où vous êtes présentement ?

— Parlez-m'en dans trois mois et je vous répondrai, si je puis. Demandez aux assistants, sur leur serment, si cela touche le procès.

Ils répondirent unanimement que oui.

— Je vous ai toujours dit que vous ne sauriez pas tout. Il faut bien qu'une fois je sois délivrée. Je désire avoir la permission de vous répondre; c'est pour cela que je demande du délai.

— Vos voix vous ont-elles défendu de dire la vérité ?

— Voulez-vous que je vous dise ce qui est adressé au roi de France ? Je sais beaucoup de choses qui ne concernent pas le procès ; je sais que le Roi gagnera tout le royaume de France, et je sais cela aussi bien que je sais que vous êtes devant moi, sur votre tribunal. Je serais morte, sans la révélation qui me conforte chaque jour.

— Qu'avez-vous fait de votre mandragore ?

— Je n'en ai pas et je n'en ai jamais eue. J'ai ouï dire qu'il y en avait une près de mon village ; mais je n'en ai jamais vu aucune ; j'ai ouï dire que c'était une chose dangereuse et mauvaise à garder ; je ne sais, au reste, à quoi cela peut servir.

— En quel lieu est la mandragore dont vous avez entendu parler ?

— J'ai entendu dire qu'elle était en terre, près

de l'arbre dont on a parlé tantôt, mais je ne connais pas l'endroit. J'ai ouï dire aussi qu'il y avait un corail sous cette mandragore.

— A quoi avez-vous entendu dire que servirait cette mandragore ?

— J'ai ouï dire que cela faisait venir de l'argent ; mais je n'en crois rien : mes voix ne m'ont jamais rien dit là-dessus.

— En quelle figure était saint Michel, quand il vous apparut ?

— Je ne lui vis pas de couronne. Je ne sais rien de ses vêtements.

— Était-il nu ?

— Pensez-vous que Dieu n'ait pas de quoi le vêtir ?

— Avait-il des cheveux ?

— Pourquoi les lui aurait-on coupés ? Je n'ai pas vu saint Michel depuis mon départ du château du Crotoy. Je ne sais s'il avait des cheveux ou non.

— Portait-il une balance (1) ?

— Je n'en sais rien ; j'ai une grande joie quand je le vois et il me semble qu'alors je ne suis pas en péché mortel.

— Sainte Catherine et sainte Marguerite vous

(1) C'était un des attributs de ce saint ; on pensait qu'il pesait les âmes dans une balance, mettant leurs péchés d'un côté et les bonnes actions de l'autre, pour les punir ou les récompenser selon leur mérite.

firent-elles accomplir quelqu'actes de religion ?

— Elles me font volontiers confesser de temps en temps et tour à tour.

— Croyez-vous être en péché mortel ?

— Je ne sais si j'ai été en péché mortel ; je ne crois pas en avoir fait les œuvres. A Dieu ne plaise que j'y aie jamais été ! à Dieu ne plaise que je fasse ou aie jamais fait des œuvres dont mon âme soit chargée !

— Quels signes donnâtes-vous à votre roi que vous veniez de la part de Dieu ?

— Je vous ai toujours dit que vous ne me tireriez pas cela de la bouche ; allez le lui demander.

— Avez-vous juré de ne pas révéler ce qui vous serait demandé concernant le procès.

— Je vous ai déjà dit que je ne vous révélerais pas ce qui touche notre roi, ce qui lui est adressé, et je n'en parlerai pas.

— Ne sauriez-vous pas vous-même quel signe vous donnâtes au Roi ?

— Vous ne saurez pas cela de moi.

— Cela touche directement au procès ; vous êtes tenue d'y répondre.

— J'ai promis de tenir cela bien secret et je ne vous le dirai pas ; j'ai fait cette promesse en tel lieu et en telle forme, que je ne pourrais vous répondre sans me parjurer.

— A qui fîtes vous cette promesse ?

— A sainte Catherine, à sainte Marguerite et à une certaine personne que je ne nommerai pas. J'ai fait cette promesse aux deux saintes, sans qu'elles me l'eussent demandée et de moi-même, parce que j'avais juré à une certaine personne de ne pas dire ce secret et que je craignais qu'on ne me l'arrachât par subtilité.

— Quand vous montrâtes le signe à votre roi, y avait-il quelqu'autre personne en sa compagnie ?

— Je crois qu'il n'y en avait pas d'autre, quoi qu'il y eût beaucoup de gens assez près de là.

— Vîtes-vous une couronne sur la tête de votre roi, quand vous lui montrâtes le signe ?

— Je ne puis vous le dire sans parjure.

— Quelle couronne avait votre roi, quand il était à Rheims ?

— Le roi, comme je le crois, prit avec reconnaissance la couronne qu'il trouva à Rheims ; mais une couronne très-riche et qu'on lui apportait, arriva après son départ. Il agit ainsi pour hâter son fait à la requête de ceux de la ville de Rheims, à qui un plus long séjour des gens de guerre eût été trop onéreux, et, s'il eût attendu, il aurait eu une couronne mille fois plus riche.

— Vîtes-vous cette couronne, qui est plus riche que l'autre ?

— Je ne puis vous le dire sans encourir la peine d'un parjure ; si je ne l'ai pas vue, du moins ai-je ouï dire qu'elle est, par la grâce de Dieu, riche et opulente.

Le surlendemain, samedi, trente-neuf assesseurs n'assistèrent pas à la séance. Jean le Maistre, vice-inquisiteur, était de ce nombre ; il lui répugnait, ainsi qu'à la majeure partie des docteurs, de prendre part à une procédure dont il n'ignorait pas l'iniquité. La séance s'ouvrit comme de coutume, et, après que j'eus prêté mon serment habituel, Jean Beaupère m'interrogea :

— Saint Michel avait-il des ailes ?

— Je vous ai dit ce que je sais et je ne vous répondrai pas autre chose. J'ai aussi bien vu saint Michel et ces saintes que je sais que ce sont des saints du Paradis.

— Leur avez-vous vu un visage ?

— Je vous ai dit tout ce que j'en puis dire. Quant à vous révéler tout ce que je sais, j'aimerais mieux que vous me fissiez couper le cou ; tout ce que je saurai, touchant le procès, je le dirai volontiers.

— Croyez-vous que saint Michel et saint Gabriel eient des têtes naturelles ?

— Je les ai vus de mes propres yeux et je crois que ce sont eux, aussi fermement que je crois que Dieu existe.

— Croyez-vous que Dieu les ait formés de la manière et dans la forme où vous les avez vus ?

— Oui.

— Croyez-vous que, dès le principe, Dieu les ait créés en cette forme et manière ?

— Vous n'aurez, pour le présent, rien autre chose au delà de ce que je vous ai répondu.

— Savez-vous, par révélation, que vous vous évaderez ?

— Cela ne concerne pas votre procès ; voulez-vous que je parle contre moi-même ?

— Vos voix ne vous en ont-elles pas dit quelque chose ?

— Cela n'est pas de votre procès ; je m'en réfère au Seigneur ; si tout vous regardait, je vous dirais tout ; je ne sais ni le jour ni l'heure où je m'évaderai.

— Vos voix ne vous ont-elles pas dit quelque chose en général ?

— Oui vraiment ; elles m'ont dit que je serais délivrée et que hardiment je fisse bon visage.

— Quand vous arrivâtes la première fois auprès de votre roi, vous demanda-t-il si c'était par révélation que vous aviez changé votre vêtement ?

— Je vous ai répondu là-dessus ; cependant je ne me rappelle pas si cela me fut demandé ; au reste, cela est écrit en la ville de Poitiers.

— Vous souvient-il si les docteurs qui vous examinèrent dans l'autre obédience, les uns pendant un mois, les autres pendant trois semaines, vous interrogèrent sur votre changement d'habits ?

— Il ne m'en souvient plus ; cependant ils me demandèrent où j'avais pris cet habit et je leur dis que je l'avais pris à Vaucouleurs.

— Ces docteurs vous demandèrent-ils si c'était par l'avis de vos voix que vous aviez pris cet habit ?

— Je ne m'en souviens pas.

— Votre reine, quand vous la visitâtes pour la première fois, vous le demanda-t-elle ?

— Je ne m'en souviens pas.

— Votre roi, votre reine, et autres de votre parti, vous ont-ils quelquefois requise de quitter l'habit viril ?

— Cela n'est pas de votre procès.

— N'en fûtes-vous pas requise au château de Beurevoir ?

— Oui vraiment, et je répondis que je ne le quitterais pas sans la permission de Dieu.

— Madame de Beurevoir et mademoiselle de Luxembourg ne vous offrirent-elles pas des habits de femme ?

— Oui, elles m'offrirent des vêtements de femme et du drap pour en faire, en me priant de les porter ; mais je répondis que je n'avais pas la permis-

sion de Dieu et qu'il n'était pas encore temps.

— Messire Jean Bressy et autres ne vous offrirent-ils pas des vêtements de femme à Arras ?

— Lui et d'autres m'ont plusieurs fois pressée de quitter mes vêtements d'homme.

— Croyez-vous que vous fussiez tombée en faute, ou que vous eussiez fait un péché mortel en prenant des habits de femme ?

— Le mieux que je puisse faire, c'est d'obéir à Dieu mon souverain Seigneur ; si j'eusse dû quitter mes vêtements, je l'eusse plutôt fait à la requête de ces deux dames que de toute autre dame française, à l'exception toutefois de ma reine.

— Quand Dieu vous ordonna de vous dépouiller des vêtements de votre sexe, est-ce que ce fut par la voix de saint Michel, de sainte Catherine ou de sainte Marguerite ?

— Je ne vous répondrai pas là-dessus maintenant.

— Quand votre roi vous mit en œuvre et vous fit faire votre étendard, les gens d'armes en firent-ils faire de pareils ?

— Cela est bon à savoir ! Les seigneurs gardèrent leurs armes ; quelques-uns de mes compagnons de guerre en firent faire selon leur bon plaisir, les autres non.

— En quelle étoffe firent-ils faire leurs étendards ? en drap ou en toile ?

— C'était en satin blanc : il y en avait qui avaient des fleurs de lys. Quelques gens de guerre firent faire des étendards pareils au mien ; c'était pour reconnaître ceux de ma troupe des autres.

— En temps de guerre, les renouveliez-vous souvent ?

— Je ne sais pas ; quand les lances étaient rompues, on en faisait de nouveaux.

— Ne disiez-vous pas que les étendards pareils au vôtre étaient les plus fortunés ?

— Je disais : entrez hardiment parmi les Anglais, et j'y entraï moi-même.

— Ne leur disiez-vous pas de les prendre hardiment ; qu'ils leur porteraient bonheur ?

— Je leur disais ce qui devait arriver et ce qui est encore à venir.

— Ne faisiez-vous pas jeter de l'eau bénite sur les étendards, avant de vous en servir pour la première fois ?

— Si on l'a fait, ce n'est pas par mes ordres.

— N'en avez-vous pas vu jeter ?

— Cela n'est pas de votre procès, et, si j'en ai vu jeter, je ne le dirai pas maintenant.

— Vos compagnons de guerre ne faisaient-ils pas mettre sur leurs étendards les noms de Jésus, Maria ?

— Je n'en sais rien.

— N'avez-vous pas fait porter de la toile en procession autour des églises pour faire des étendards?

— Non ; je ne l'ai jamais vu faire.

— Quand vous fûtes devant Jargeau , que portiez-vous derrière votre heaume ; y avait-il quelque chose de rond ?

— Il n'y avait rien.

J'avais été atteinte sous les murs de cette ville d'un coup terrible à la tête, sans cependant qu'il en résultât rien de fâcheux pour moi, ce qui avait fait croire aux Anglais que je portais quelque amulette pour conjurer les coups.

— Connaissez-vous frère Richard ?

— Je ne l'avais jamais vu quand je vins devant Troyes.

— Quelle réception frère Richard vous fit-il ?

— Ceux de Troyes, à ce que je pense, l'envoyaient vers moi ; il me dit, de leur part, qu'ils doutaient que je vinsse de la part de Dieu, et, quand il fut près de moi , il s'approcha en faisant des signes de croix et en jetant de l'eau bénite. Voyant cela, je lui dis : approchez hardiment, je ne m'envolerai pas.

— Ne vous êtes-vous pas fait peindre et n'avez-vous pas vu de vos portraits ?

— Un Écossais m'en montra un à Arras ; j'y étais peinte toute armée, agenouillée d'un genou et

présentant une lettre au Roi. Jamais je ne vis d'autre portrait et jamais je ne me fis peindre.

— Qu'était-ce qu'un certain tableau qui était chez votre hôte, où il y avait trois femmes peintes et ces mots : *justice, paix, union*?

— Je n'en sais rien.

On voulait me convaincre d'orgueil par ma propre bouche, en reconnaissant que ce tableau me représentait entre sainte Catherine et sainte Marguerite et que je m'étais ainsi offerte à la vénération du peuple entre ces deux bienheureuses.

— Savez-vous si ceux de votre parti ont fait dire des messes et fait des oraisons pour vous ?

— Je n'en sais rien, et, s'ils l'ont fait, ce n'a pas été par mes ordres. D'ailleurs, s'ils ont prié pour moi, il me semble qu'ils n'ont pas mal fait,

— Ceux de votre parti croient-ils fermement que vous êtes envoyée de la part de Dieu ?

— Je pense que oui ; sans cela, ils ne m'eussent pas mise en œuvre.

— Ne pensez-vous pas qu'ils aient mal fait en vous croyant envoyée de la part de Dieu ?

— S'ils le croient, ils ne se trompent pas.

— Connaissez-vous l'intention de ceux de votre parti quand ils vous baisaient les pieds et les vêtements ?

— Beaucoup de gens me voyaient volontiers et

s'ils me baisaient les mains, les pieds et les vêtements, c'était contre mon gré; les pauvres gens venaient volontiers à moi, parce que je les secourais de tout mon pouvoir..

— Quels témoignages de respect ceux de Troyes vous firent-ils, quand vous entrâtes dans leur ville?

— Ils ne m'en firent aucun. A ce que je crois, frère Richard entra avec nous à Troyes; mais je ne me souviens pas de l'avoir vu à l'entrée.

— Ne fit-il pas un sermon sur votre venue?

— Je ne m'arrêtai guère à Troyes et je n'y couchai pas; quant au sermon, je n'en sais rien.

— Combien fûtes-vous de jours à Rheims?

— Je crois que nous y fâmes quatre ou cinq jours.

— N'y tintes-vous pas d'enfant sur les fonds baptismaux?

— A Troyes, j'en tins un et deux à Saint-Denis; mais pour Rheims et Château-Thierry, je ne m'en souviens pas. Je donnais volontiers aux garçons le nom de Charles, en l'honneur du Roi, et aux filles celui de Jeanne; ou bien je leur donnais celui que les mères voulaient.

— Les bonnes femmes de la ville ne faisaient-elles pas toucher des anneaux à ceux que vous portiez?

— Plusieurs femmes ont touché à mes anneaux;

mais je ne sais pas quelle était leur intention.

— Que faites-vous des gants, à Rheims ?

— Il y eut une distribution de gants aux chevaliers et aux nobles ; un d'eux les perdit ; mais je ne dis pas que je les ferais retrouver.

— Que faites-vous de votre étendard à Rheims ?

— Il fut posé dans l'église, près de l'autel ; moi-même je le tins au sacre ; mais je ne pense pas que frère Richard l'ait tenu.

— Quand vous étiez en voyage, vous confessiez-vous, et receviez-vous la communion quand vous passiez dans une bonne ville ?

— Oui, toutes les fois.

— Receviez-vous les sacrements en habits d'homme ?

— Oui ; mais je ne me souviens pas de les avoir reçus armée.

— Pourquoi prîtes-vous la haquenée de l'évêque de Senlis.

— Elle fut achetée deux cents saluts. Je ne sais s'il les reçut ; mais il y eut un billet où il était dit qu'il en fut payé. Je lui écrivis qu'il pouvait la reprendre quand il voudrait ; que je ne la voulais pas, parce qu'elle ne valait rien pour supporter la fatigue.

— Quel âge avait l'enfant de Lagny ?

— Il avait trois jours et il fut apporté dans l'é-

glise ; les pucelles de la ville priaient devant l'image de Notre-Dame pour qu'elle lui rendît un peu de vie, afin qu'il reçût le baptême ; j'étais dans l'église et je priai comme les autres. Je remarquai bientôt que l'enfant donnait quelques signes de vie ; il se mit à bâiller trois fois et il lui revint un peu de couleur. Il fut baptisé et, comme il mourut bientôt après, on l'enterra en terre sainte. Il y avait deux ou trois jours qu'il n'avait donné aucun signe de vie et il était noir comme ma cotte.

— Ne dit-on pas dans la ville que Dieu lui avait rendu la vie à votre prière ?

— Je ne m'en informai pas.

— Ne pensâtes-vous pas que Dieu l'avait ressuscité à cause de vous ?

— Je pensai que Dieu avait été touché des prières de la Vierge et qu'il admit l'enfant en Paradis à sa requête.

— Ne connûtes-vous pas Catherine de la Rochelles et ne la vîtes-vous pas ?

— Oui, à Jargeau et à Montfaucon en Berry.

— Vous montra-t-elle une dame vêtue de blanc, qu'elle disait lui apparaître quelquefois ?

— Non.

— Que vous dit-elle ?

— Elle me dit qu'une dame blanche, vêtue de drap d'or, venait souvent à elle et lui disait qu'elle

allât par les bonnes villes; que le Roi lui donnerait des hérauts et des trompettes, pour faire crier que quiconque aurait de l'or, de l'argent ou des trésors cachés, les apportât sur-le-champ; qu'elle connaîtrait bien ceux qui en avaient de cachés et qu'elle saurait bien les trouver, disant que ce serait pour payer mes gens d'armes. Je lui répondis qu'elle retournerât chez son mari pour faire son ménage et soigner ses enfants.

J'avais parlé d'elle à sainte Catherine et à sainte Marguerite, qui me dirent que ses révélations n'étaient que folies et mensonges. J'écrivis au Roi que je lui dirais ce qu'il en devait faire et, quand je vins devant lui, je lui dis que les visions de Catherine de la Rochelles n'était que folies, mensonges et néant. Toutefois, frère Richard voulait qu'on la mît en œuvre et il était, ainsi que Catherine, très-mécontent de moi.

— Ne parlâtes-vous pas à Catherine de la Rochelles d'aller à la Charité ?

— Catherine ne me conseillait pas d'y aller parce qu'il faisait trop froid. Elle me dit qu'à ma place elle ne le ferait pas. Comme elle voulait aller au duc de Bourgogne pour faire la paix, je lui dis qu'on ne l'aurait pas, si ce n'est au bout de la lance. Je lui demandai si la dame blanche venait toutes les nuits et je voulus coucher avec elle, afin de la voir,

Nous couchâmes ensemble et je veillai jusqu'à mi-nuit, puis je m'endormis. Le lendemain au matin, je lui demandai si elle était venue. Elle me répondit que oui; que je dormais et qu'elle n'avait pu me réveiller. Alors je lui demandai si elle viendrait le lendemain. Catherine me dit que oui; je dormis le jour afin de pouvoir veiller toute la nuit; je couchai avec Catherine, mais je ne vis personne, bien que souvent je lui demandasse si elle ne viendrait pas et qu'elle me répondit : oui, tantôt.

— Que fîtes-vous sur les fossés de la Charité ?

— J'y fis un assaut ; mais je n'y jettai pas d'eau bénite en aspersion.

— Pourquoi n'y entrâtes-vous pas, puisque vous aviez commandement de Dieu d'y entrer ?

— Qui vous a dit qu'il m'eût commandé d'y entrer ?

— N'eûtes-vous pas conseil de vos voix ?

— Je voulais venir en France (1), mais les gens d'armes me dirent qu'il valait mieux se présenter d'abord devant la Charité.

— Fûtes-vous longtemps dans la tour de Beau-revoir ?

— J'y fus quatre mois ou environ. Quand je sus que j'étais vendue aux Anglais, je m'en affligeai

(1) C'est-à-dire dans l'Ile de France.

beaucoup; toutefois mes voix me défendirent plusieurs fois de sauter; enfin, par crainte des Anglais, je sautai malgré ellès, en me recommandant à Dieu et à Notre-Dame; je me blessai; mais j'entendis la voix de sainte Catherine qui me disait de prendre courage, que ceux de Compiègne seraient secourus; je priais toujours pour les habitants de cette ville avec mon conseil.

— Que dit-on, quand vous eûtes sauté?

— Quelques-uns dirent que j'étais morte et aussitôt que les Bourguignons virent que j'étais en vie, ils me dirent que j'avais sauté.

— Ne dites-vous point que vous aimeriez mieux mourir que d'être entre les mains des Anglais?

— J'aimerais mieux rendre mon âme à Dieu que d'être entre leurs mains.

— Ne vous affligeâtes-vous pas et ne blasphemâtes-vous pas le nom de Dieu?

— Jamais je n'ai pris en vain le nom de Dieu ou de ses saints et je ne suis pas accoutumée à faire des jurements.

— Quand le capitaine de Soissons eut rendu la ville, ne dites-vous pas, en reniant Dieu, que, si vous le teniez, vous le feriez couper en quatre morceaux?

— Jamais je n'ai renié ni Dieu ni ses saints; ceux qui l'ont dit ont mal rapporté ou mal entendu.

On me reconduisit dans ma prison; mais avant de lever séance, l'évêque exposa qu'il était dans l'intention de charger quelques docteurs, habiles en droit divin et humain, de recueillir ceux de mes aveux qu'ils jugeraient convenables; il leur dit aussi que pour ne pas fatiguer un si grand nombre d'assesseurs inutilement, il était dans l'intention de charger particulièrement quelques-uns d'entre eux d'être présents aux interrogatoires. Il congédia l'assemblée en défendant à tous ses membres de quitter Rouen avant la fin du procès, sans sa permission. En n'admettant que deux ou trois assesseurs à mes interrogatoires, l'évêque pouvait les choisir parmi ses créatures et tromper facilement le reste de l'assemblée; il avait reconnu que c'était le seul moyen qui pût nous conduire, lui à son but et moi au bûcher,

VIII

Le 10 mars, l'évêque vint dans ma prison pour continuer les séances interrogatoires; il était accompagné de Jean de Fontaine, qui devait remplacer Jean Beaupère dans ses fonctions d'interrogateur. Deux assesseurs, Nicolas Midy et Gérard Feuillet, un avocat, Jean Fécard et l'appariteur, Jean Massieu, qui devaient servir de témoins, composèrent toute l'assemblée. L'évêque requit le serment comme de coutume et je dus le prêter dans la même formule.

— Par le serment que vous venez de faire, répondez la vérité; quand vous vintes la dernière fois à Compiègne, de quel lieu étiez-vous partie ?

— De Crespy, en Valois.

— Restâtes-vous plusieurs jours à Compiègne, avant de faire aucune sortie ?

— Je vins de grand matin et j'entrai dans la ville sans que les ennemis s'en aperçussent, au moins à

ce que je pense, et le même jour au soir je fis la sortie dans laquelle je fus prise.

— A votre sortie sonna-t-on les cloches ?

— Si on les sonna, ce ne fut point par mes ordres ; je ne le savais pas et je n'y pensais pas ; je ne me souviens pas d'avoir commandé de sonner.

— Fîtes-vous cette sortie par le commandement de vos voix ?

— Pendant la semaine de Pâques dernier, j'étais sur les fossés de Melun quand sainte Catherine et sainte Marguerite me dirent que j'é serais prise avant la Saint-Jean, mais qu'il ne fallait pas que je m'effrayasse ; que Dieu m'aiderait si je me soumettais à sa sainte volonté.

— Depuis Melun, vos voix vous ont-elles dit que vous seriez prise ?

— Oui.

— Plusieurs fois ?

— Oui, presque tous les jours ; et je leur demandai de mourir aussitôt que je serais prise, pour ne pas souffrir une longue captivité. Elles me dirent d'être résignée à tout. Elles me cachèrent l'heure, bien que je la leur eusse souvent demandée ; peut-être que si je l'eusse sue, je ne serais pas sortie.

— Si vos voix vous eussent ordonné de sortir, en vous disant que vous seriez prise, y seriez-vous allée ?

— Si j'eusse été avertie de l'heure de ma prise,

je ne serais pas sortie volontiers ; cependant, j'eusse obéi à leurs ordres, quoiqu'il dût m'arriver.

— Quand vous fîtes cette sortie, les voix vous l'avaient-elles ordonnée ?

— Ce jour-là elles ne me dirent pas que je serais faite prisonnière ; elles ne me commandèrent pas non plus de sortir ; mais toujours elles m'avaient dit qu'il fallait que je fusse prisonnière.

— Quand vous fîtes cette sortie, passâtes-vous par le pont de Compiègne ?

— Je passai par le pont et par le boulevard ; j'allai ensuite, avec ma compagnie, fondre sur les gens de monseigneur de Luxembourg. Je les repoussai deux fois jusqu'au camp des Bourguignons et, la troisième fois, jusqu'à moitié chemin. Alors les Anglais, qui n'étaient pas loin, nous coupèrent le chemin ; nous dûmes faire un détour pour nous retirer dans le boulevard, près duquel je fus prise. La rivière était entre Compiègne et cet endroit.

— Pourquoi portiez-vous votre étendard ?

— Je vous ai déjà répondu sur cela.

— Vous aviez votre étendard quand vous fîtes prise ?

— Oui ; mais je ne sais ce qu'il devint.

— Sur cet étendard, le monde et les deux anges étaient-ils peints et les mots de Jésus, Maria, étaient-ils écrits ?

— Oui; je n'en eus jamais qu'un; je le renouvelais quand il était usé ou déchiré.

— Quand vous fîtes peindre sur votre étendard deux anges et Dieu tenant le monde, quel sens prétendiez-vous donner à cette allégorie?

— Sainte Catherine et sainte Marguerite me dirent de faire peindre le Roi du ciel sur mon étendard et de le porter hardiment. Je le dis à mon Roi, mais malgré moi et parce qu'il l'exigea. Quant à ce que cela signifiait, je ne le savais pas.

— N'aviez-vous pas un écu et des armes?

— Je n'en eus jamais; mais le Roi en donna à mes frères. Leurs armoiries sont champ d'azur à une épée d'argent, posée en pal, la pointe en haut, croisée et pommetée d'or, accolée de chaque côté d'une fleur de lys d'or et surmontée d'une couronne du même métal. Le Roi les donna à mes frères sans que je le demandasse et sans qu'il en eût de révélation.

— Aviez-vous un cheval quand vous fûtes prise? Était-ce un coursier ou une haquenée?

— J'emportais un demi-coursier quand je fus prise.

— Qui vous avait donné ce cheval?

— Le Roi; ses gens l'achetèrent de l'argent qu'il leur avait donné à cet effet. J'avais cinq coursiers, qu'il m'avait aussi donnés, et plus de sept trottiers.

— Le Roi ne vous donna-t-il rien autre chose que ces chevaux ?

— Jamais je ne lui demandai rien, si ce n'est de bonnes armes, de bons chevaux et de l'argent pour payer mes gens.

— N'aviez-vous pas de trésor ?

— Les dix ou douze mille écus que j'ai vaillant ne sont pas un grand trésor ; en temps de guerre c'est peu de chose. Je pense que mes frères les ont et ce que j'ai d'argent appartient à mon roi.

— Quel est le signe que vous donnâtes à votre roi ?

— C'est un bel et bon signe.

— Pourquoi ne voulez-vous pas le dire et le montrer, vous qui voulûtes avoir le signe de Catherine de la Rochelles pour croire ses paroles ?

On sait de quelle importance était le secret que j'avais révélé au Roi, comme signe de ma mission ; si je l'eus révélé, la France était perdue. Comme j'étais seule contre une quantité de savants docteurs, je craignis qu'ils ne me l'arrachassent par subtilité. En refusant de répondre aux questions qui m'étaient faites sur le signe, je n'eusse fait qu'augmenter la curiosité de mes juges, qui auraient tout mis en œuvre pour me faire parler malgré moi. Je regardai ce secret comme n'existant pas et je parlai en conséquence. Ce que j'avais dit au Roi devant

le duc d'Alençon, la TrémoÛlle et tant d'autres, relativement à ma mission, me fournit le thème de l'allégorie qui donna le change à mes persécuteurs. Ce qu'on va lire ne devra être considéré que comme une fiction poétique, qui en imposa à l'évêque et aux assesseurs, sans qu'ils pussent rien y comprendre.

— Si le signe de Catherine, répondis-je, eût été montré aussi bien que le mien à de notables ecclésiastiques et à des grands seigneurs tels que Charles de Bourbon, duc de Clermont, Jean d'Alençon et le seigneur de la TrémoÛlle, qui virent et entendirent le mien aussi bien que je vois et que j'entends ceux qui me parlent maintenant, je n'eusse point demandé à voir celui de Catherine ; mais je savais d'avance, par sainte Catherine et sainte Marguerite, que le fait de Catherine n'était que néant.

— Le signe dure-t-il encore ?

— Cela est bon à savoir ! il est dans le trésor du Roi ; il durera mille ans et bien plus.

— Est-ce de l'or, de l'argent, des pierres précieuses ou une couronne ?

— Je ne vous le dirai pas ; mais personne ne saurait imaginer rien d'aussi riche que ce signe ; toutefois le signe qu'il vous faut, c'est que Dieu me délivre de vos mains et c'est le plus certain qu'il

puisse envoyer. Au moment de me rendre chez le Roi, les voix me dirent : va hardiment; il aura de bons signes pour te croire et te recevoir.

— Le signe vint-il de la part de Dieu et quand vous le vîtes, quel témoignage de respect lui fîtes-vous ?

— Je remerciai Notre-Seigneur de ce qu'il me délivrait ainsi des clerks de mon parti qui parlaient contre moi. Un ange, de par Dieu et non de par un autre, donna le signe à mon Roi et j'en remerciai bien des fois Notre-Seigneur. Dès qu'ils surent cela, les clerks de mon parti me laissèrent en repos.

— Les gens d'Église virent-ils ce signe ?

— Quand mon Roi et les personnes présentes eurent vu ce signe et l'ange qui l'apportait, je demandai à Charles VII s'il était content ; il me répondit que oui. Alors je partis et j'allai dans une petite chapelle près de là. Je sais que plus de trois cents personnes virent ce signe. Pour l'accomplissement de ses desseins et pour qu'ils me laissassent interroger et mettre en œuvre, Dieu permit que beaucoup de personnes et d'ecclésiastiques, qui étaient présents, le vissent.

— Votre Roi et vous, fîtes-vous à l'ange des témoignages de respect, quand il vous apporta le signe ?

— Oui, je m'agenouillai et j'ôtai mon chaperon.

Le lundi 12 mars, je subis un nouvel interrogatoire, dans la chambre qui me servait de prison ; on me fit de nouveau prêter serment et Jean de Fontaine continua ses fonctions.

— L'ange qui apporta le signe parla-t-il ?

— Oui ; il dit au Roi de me mettre en œuvre, assurant que le pays serait bientôt délivré.

— L'ange qui apporta le signe, est-ce l'ange qui vous apparut ou un autre ?

— Ce fut toujours le même, jamais il ne me manqua.

— L'ange ne vous a-t-il pas abandonnée, puisque vous avez été prise ?

— Je crois que, puisqu'il a plu à Dieu que je fusse prise, c'était le mieux qu'il pût m'arriver.

— Dans les biens de la grâce, l'ange ne vous a-t-il jamais manqué ?

— Comment me manquerait-il, puisque chaque jour il me console et m'encourage, par l'organe de sainte Catherine et de sainte Marguerite.

— Les appelez-vous, ou viennent-elles sans que vous les demandiez ?

— Elles viennent souvent sans être appelées ; mais, quelquefois, quand elles ne viennent pas assez vite à mon gré, je prie Dieu de me les envoyer.

— Les avez-vous quelquefois appelées sans qu'elles soient venues ?

— Jamais je n'en eus un peu besoin qu'elles ne vinsent.

— Saint Denis vous est-il quelquefois apparu ?

— Non, que je sache.

— Quand vous promîtes à Dieu de lui consacrer votre virginité, est-ce que ce fut à lui-même que vous parlatés ?

— Il suffisait de le promettre à ceux qui venaient de par lui, c'est-à-dire à sainte Catherine et à sainte Marguerite.

— Pourquoi avez-vous cité un homme à Toul, en cause de mariage ?

— Ce ne fut pas moi qui le fis citer, mais bien lui qui me cita. Je comparus devant le juge et je jurai de dire la vérité ; je dis que je n'avais fait aucune promesse. La première fois que la voix vint à moi, je vouai ma virginité à Dieu, tant qu'il lui plairait ; j'avais alors treize ans ou environ. Avant que d'aller devant le juge, les saintes m'avaient dit que je gagnerais mon procès.

— N'avez-vous pas parlé de vos visions à votre curé ou à un ecclésiastique ?

— Non, mais seulement à Robert de Baudricourt et à mon Roi.

— Cependant je dis à mon père ce que les voix me révélaient ; mais je crus devoir lui cacher que mes

voix m'ordonnaient d'aller à Vaucouleurs, de crainte qu'il ne m'en empêchât.

Je ne parlai de mes révélations qu'à lui et à quelques amis de la famille ; mais je gardais le secret sur différentes choses, de crainte que les Bourguignons ne m'empêchassent de parvenir au Roi.

— Croyiez-vous bien faire en partant à l'insu de votre père et de votre mère ? vous savez que l'on doit honorer ses père et mère ?

— Je leur ai toujours obéi, excepté en cela ; mais, depuis mon départ, je leur ai écrit et ils m'ont pardonné.

— Quand vous partîtes de la maison paternelle, pensiez-vous faire un péché ?

— Puisque Dieu le commandait, il fallait le faire, et, quand même j'eusse été fille de Roi, quand même j'eusse eu cent pères et cent mères, je serais partie.

— Demandâtes-vous à vos voix la permission d'avertir vos parents de votre départ ?

— Elles auraient été assez contentes que je le disse à mon père et à ma mère, si elles n'avaient prévu les obstacles qui en résulteraient pour mon voyage ; quant à moi, je ne le leur eusse dit pour rien au monde. Cependant mes voix me laissèrent libre de le dire à mes parents ou de me taire.

— Quand vous vîtes saint Michel et les anges, leur fîtes-vous des témoignages de respect ?

— Oui, et quand ils eurent disparu, je baisai la terre, à la place où ils s'étaient posés.

— Étaient-ils longtemps avec vous ?

— C'était selon.

— Ne viennent-ils sur la terre que pour vous ?

— Ils viennent souvent parmi les chrétiens, sans que ceux-ci le sachent ; moi-même je les ai vus, sans que les autres les vissent.

— Avez-vous eu des lettres de saint Michel et de vos voix ?

— Je n'ai pas la permission de vous le dire ; donnez-moi huit jours et je vous dirai là-dessus ce que je saurai, si toutefois Dieu le permet.

— Vos voix ne vous ont-elles pas appelée fille de Dieu, fille de l'Église et la fille au grand cœur ?

— Avant la levée du siège d'Orléans et depuis, elles m'ont quelquefois appelée fille de Dieu, ou Jeanne la Pucelle ; mais presque toujours elles me disent simplement Jeanne.

— Puisque vous êtes fille de Dieu, pourquoi ne dites-vous pas volontiers le *Pater* ?

— Je le dis volontiers et si autrefois j'ai refusé de le dire, c'est parce que je désirais que monseigneur de Beauvais me confessât.

On termina là le huitième interrogatoire ; le neu-

vième eut lieu dans l'après-midi de ce même jour.

— Votre père n'eut-il pas des songes avant votre départ pour Vaucouleurs ?

— Tandis que j'étais dans la maison paternelle, ma mère me dit plusieurs fois que mon père avait rêvé que je m'en allais avec des gens d'armes. Mon père et ma mère me tinrent en grande dépendance à cause de cela ; je leur obéissais en tout, excepté toutefois quand ils voulurent me marier avec le jeune homme de Toul. J'ai entendu dire à ma mère que mon père disait à mes frères que, s'il croyait que ses rêves dussent s'accomplir, il voudrait qu'ils me noyassent et que, s'ils ne le faisaient pas, il me noyerait lui-même. Il devint presque fou quand je fus partie pour Vaucouleurs.

— Ces pensées ou songes vinrent-ils à votre père depuis que vous eûtes ces visions ?

— Oui, longtemps après.

— Fut-ce Robert de Baudricourt qui vous fit prendre un habit d'homme, ou bien le prîtes-vous de votre propre mouvement ?

— Je vous ai déjà répondu là-dessus.

— Cela n'y fait rien.

— Ce fut de mon propre mouvement et non à cause des conseils d'aucun homme du monde.

— La voix vous commanda-t-elle de prendre un habit d'homme ?

— Tout ce que j'ai fait de bien, je l'ai fait par le commandement de mes voix ; quant à l'habit, je vous répondrai là-dessus une autre fois ; je ne sais pas si je dois le faire aujourd'hui ; demain je pourrai peut-être vous répondre.

— Pensiez-vous mal faire en prenant des vêtements d'homme ?

— Je vous ai déjà dit que non, et, même à présent, si j'étais parmi ceux de mon parti et sous ces vêtements d'homme, il me semble que ce serait un des grands biens de la France que d'agir comme je le faisais avant d'être prise.

— Comment eussiez-vous délivré le duc d'Orléans ?

— J'eusse pris assez d'Anglais pour l'échanger, ou, dans le cas que je n'eusse pu lui rendre la liberté de cette manière, j'aurais passé la mer avec des gens d'armes pour l'aller chercher en Angleterre.

— Sainte Catherine et sainte Marguerite vous avaient-elles dit sans restriction et absolument que vous prendriez assez d'Anglais pour délivrer le duc d'Orléans, qui est en Angleterre ; ou qu'autrement vous passeriez la mer pour lui rendre la liberté et le ramener dans sa patrie ?

— Elles me dirent seulement que le duc Charles recouvrerait sa liberté. Si j'avais été trois ans

sans empêchement, il me semble que je l'eusse délivré.

— Expliquez-vous plus clairement que vous ne l'avez fait ce matin sur le signe donné au roi Charles.

— Je ne puis vous répondre ; j'en demanderai conseil à sainte Catherine.

Avant que de lever la séance, l'évêque manda Jean le Maistre, qui jusque-là n'avait pris part au procès qu'en qualité d'assesseur. Il dit en sa présence que l'inquisiteur de France, après avoir reçu ses lettres, lui avait donné, à lui Jean le Maistre, sa commission pour siéger comme juge au procès ; Cauchon invita le vice-inquisiteur à la communiquer à l'assemblée. L'inquisiteur y déclarait entre autres choses, qu'étant légitimement empêché de se rendre à Rouen, il avait commis spécialement en sa place Jean le Maistre. Le lendemain de ce jour, le vice-inquisiteur entra dans ses fonctions de juge, malgré sa répugnance ; il m'eût été fort utile, si la crainte qu'il ressentait de l'évêque de Beauvais et des Anglais n'eût infirmé ses bons sentiments. Il confirma ce qu'avait fait Cauchon et commit quelques personnes pour me garder au nom de l'Inquisition.

Le mardi suivant, une nouvelle séance eut lieu ; je jurai et Jean de Fontaine poursuivit l'interrogatoire.

— Expliquez-vous sur le signe que vous avez donné à votre roi.

Le vice-inquisiteur me demanda si j'avais promis et juré à sainte Catherine de ne pas dire ce signe.

— J'ai promis et juré de ne dire ce signe et, de moi-même, je promets de n'en jamais plus parler à aucun homme.

En donnant comme le signe ma réception à Chinon, j'avais vu que je n'avais fait que leur fournir de nouveaux thèmes à des questions captieuses ; aussi je m'étais bien promis de n'en plus parler, c'est pour cela que je déclarai promettre de ne plus jamais en parler à aucun homme. L'évêque de Beauvais eut recours à une menace qui m'avait déjà fait parler quand je ne le voulais pas ; il me dit que si je refusais de répondre sur le signe donné au Roi, je serais tenue pour convaincue des crimes dont j'étais accusée. Ainsi prévenue, mon refus eût terminé le procès et m'eût ouvert le chemin du bûcher.

C'était autant pour éviter qu'il me fit cette menace que pour les raisons dont j'ai parlé plus haut, que j'avais cherché à déguiser la vérité sous des allégories obscures, qu'il me serait difficile d'expliquer clairement, et qui d'ailleurs n'offrieraient aucun intérêt : l'ange dont je parle était saint Michel, ou bien encore c'était moi, ce n'était

pas par vanité que je me donnais ce nom, car je savais, par des prêtres, qu'il signifiait envoyé, et j'étais réellement envoyée de Dieu, de saint Michel et des saintes. Comme l'évêque vit que j'hésitais à répondre, il me rappela son injonction.

— Le signe, dis-je enfin, ce fut que l'ange dit au Roi, en lui donnant une couronne, qu'il aurait entièrement le royaume de France, avec l'aide de Dieu et moyennant mes travaux; qu'il fallait qu'il me mit en œuvre et me donnât des gens d'armes; enfin qu'il serait couronné et sacré.

— Depuis hier avez-vous parlé à sainte Catherine ?

— Oui; je l'ai entendue; elle m'a dit de répondre hardiment à mes juges en ce qui touchait le procès.

— Comment l'ange apporta-t-il la couronne et la mit-il sur le front de votre roi ?

— Il la donna à un archevêque, celui de Rheims, à ce que je pense, et en la présence du Roi, comme il me semble; l'archevêque la reçut et la donna au Roi devant moi.

— En quel lieu fut-elle mise ?

— Dans le trésor du Roi.

— En quelle lieu fut-elle apportée ?

— Ce fut dans la chambre du Roi, au château de Chinon,

— Quel jour et à quelle heure ?

— Je ne sais pas ; c'était je crois dans le mois d'avril ou de mars ; ce mois-ci ou le mois prochain il y aura deux ans ; c'était après Pâques.

— Le premier jour que vous vîtes le signe, votre Roi le vit-il ?

— Oui et il l'eut lui-même.

— En quel métal était la couronne ?

— Cela est bon à savoir ! elle était en or fin et si riche que je ne saurais dire combien ; la couronne signifiait qu'il aurait le royaume de France.

— Y avait-il des pierreries ?

— Je vous ai dit ce que j'en savais.

— La touchâtes-vous et la baisâtes-vous ?

— Non.

— L'ange qui l'apporta descendait-il du ciel, ou venait-il par terre ?

— Il venait du ciel ; j'entends par là qu'il venait par le commandement de Notre Seigneur ; il entra par la porte de la chambre.

— L'ange vint-il par terre et marcha-t-il depuis la porte de la chambre ?

— Quand il fut devant le Roi, il s'inclina et lui dit les paroles que j'ai rapportées ; il lui rappela la patience avec laquelle il avait supporté les épreuves et les tribulations que Dieu lui avaient envoyées ; depuis la porte il marcha sur la terre,

— Quel espace y avait-il de la porte jusqu'au Roi?

— Je pense qu'il y avait bien la longueur d'une lance ; il s'en alla par où il était venu. Quand l'ange vint, je l'accompagnai et j'allai avec lui dans la chambre du Roi ; il entra le premier, je le suivis et je dis au Roi, quand je fus près de lui : Sire, voilà votre signe ; prenez-le.

— En quel lieu vous apparut-il ?

— J'étais presque toujours en prières pour que Dieu envoyât le signe au Roi , comme il me l'avait promis ; j'étais dans mon logis, chez une bonne femme qui demeure près du château de Chinon. Quand il vint, nous allâmes ensemble chez le Roi, accompagnés de beaucoup d'anges du ciel, que seule je voyais. Si ce n'eût été par compassion pour moi, je crois que Dieu n'eût pas permis à bien des personnes qui étaient là de voir l'ange.

— Tous ceux qui étaient là virent-ils l'ange ?

— Je pense que l'archevêque de Rheims, le duc d'Alençon, le seigneur de la Trémoille et Charles de Bourbon le virent ; pour ce qui est de la couronne, plusieurs gens d'église et autres la virent, tout en ne voyant pas l'ange qui la portait.

— Quelle figure avait l'ange et de quelle grandeur était-il ?

— Peut-être que demain je pourrai vous répondre là-dessus.

— Ceux qui étaient avec l'ange avaient-ils la même figure ?

— Les uns se ressemblaient et les autres pas ; les uns avaient des ailes et les autres des couronnes. Sainte Catherine et sainte Marguerite étaient avec eux ; elles allèrent comme les autres avec l'ange dans la chambre du Roi, mais personne autre que moi ne les vit.

— Comment l'ange se sépara-t-il de vous ?

— Il se sépara de moi dans une petite chapelle ; j'en fus fort affligée et je pleurai ; j'eusse bien voulu aller avec lui.

— Quand il partit, demeurâtes vous joyeuse ou affligée et en grand peur ?

— Il ne me laissa pas effrayée ni en grand peur, mais j'étais désolée de son départ.

— Fut-ce par vos mérites que Dieu envoya son ange ?

— Il venait pour de grandes choses, pour que le Roi me crût, pour qu'on cessât de douter et de parler mal de moi ; enfin pour donner des secours aux bonnes gens d'Orléans à cause des mérites du Roi et du bon duc d'Orléans.

— Pourquoi Dieu vous choisit-il plutôt qu'une autre ?

— Il plut à Dieu de se servir d'une simple pucelle pour repousser les adversaires du Roi.

— Savez-vous où l'ange avait pris la couronne ?

— Il l'avait apportée de par Dieu et il n'est orfèvre au monde qui sût en faire une aussi belle et aussi riche. Pour l'endroit où il l'avait prise, je m'en rapporte à Dieu et je n'en sais pas plus.

— Cette couronne sentait-elle bon et reluisait-elle ?

— Je ne m'en souviens pas, mais j'y penserai ; elle sent et sentira bon ; mais qu'elle soit bien gardée et comme il convient qu'elle le soit.

— Comment était-elle faite ?

— Elle était faite comme une couronne.

— L'ange vous avait-il écrit des lettres ?

— Non.

— Quel signe le Roi, les gens qui étaient avec lui et vous, eûtes-vous que c'était bien un ange ?

— Le Roi le crut, d'après les gens d'église qui étaient là, et par le signe de la couronne.

— Comment les gens d'église surent-ils que c'était un ange ?

— Par leur science et parce qu'ils sont clercs.

— Ne vous parla-t-on pas d'un prêtre concubinaire et ne vous demanda-t-on pas où était une tasse perdue ?

— De tout cela je n'en sais rien et jamais je n'en entendis parler.

— Quand vous allâtes devant Paris, est-ce que ce fut par révélation ?

— Non ; mais à la requête d'un grand nombre de gentilshommes, qui voulaient faire une escarmouche et qui avaient l'intention d'entrer dans la capitale.

— Est-ce que ce fut par révélation que vous allâtes devant la Charité ?

— Non, mais à la requête des gens d'armes, comme je vous l'ai dit une autre fois.

— Et au Pont-l'Evêque eûtes-vous révélation ?

— Depuis qu'il me fut révélé à Melun que je serais prise, je m'en rapportai à la volonté des capitaines pour tout ce qui concernait la guerre ; mais je ne leur dis jamais qu'il m'était révélé que je serais prise.

— Pensez-vous avoir bien fait d'attaquer Paris le jour de la nativité de Notre-Dame ?

— Il me semble que l'on fait bien de garder les fêtes de Notre-Dame depuis un bout de la journée jusqu'à l'autre.

— Ne dites-vous pas devant Paris : rendez la ville, de par Jésus ?

— Non, mais je dis : rendez-là au roi de France.

Ici l'évêque leva la séance en me sommant de comparattre le lendemain. A partir de ce jour, Pierre Tasquel, nommé par le vice inquisiteur, fut adjoint aux notaires Guillaume Manchon et Boys-

Guillaume. Après que j'eus prêté serment, Jean de Fontaine m'interrogea :

— Pourquoi sautâtes-vous de la tour de Beau-revoir?

— Je sautai pour deux causes; la première, parce que je voulais aller au secours de ceux de Compiègne, qui devaient être tous massacrés depuis l'âge de sept ans, à ce que l'on m'avait dit; j'aimais mieux mourir que de vivre après une telle destruction de braves gens; la seconde, parce que je savais que j'étais vendue aux Anglais et que tomber entre leurs mains était pour moi pire que la mort.

— Fîtes-vous ce saut par le conseil de vos voix?

— Je vous ai déjà répondu là-dessus.

— Peu importe; répondez.

— Sainte Catherine me disait de ne pas sauter et que Dieu m'aiderait ainsi que ceux de Compiègne; je lui dis que puisque Dieu aiderait ceux de Compiègne, je voulais y être aussi. Elle me dit encore qu'il fallait tout supporter patiemment et que je ne serais pas délivrée avant d'avoir vu le roi des Anglais; je répondis : vraiment! je ne veux pas le voir et j'aimerais mieux mourir que d'être livrée aux Anglais.

— Avez-vous dit à sainte Catherine et à sainte Marguerite : Dieu laissera-t-il périr si mécham-

ment les bonnes gens de Compiègne, qui sont si fidèles à leur maître ;

— Je n'ai pas dit si *méchamment*, mais j'ai dit simplement : comment Dieu laissera-t-il périr les bonnes gens de Compiègne, qui sont si fidèles à leur maître ? Depuis ce saut, je fus deux ou trois jours sans vouloir ni pouvoir boire ni manger. Sainte Catherine m'encouragea et me consola ; elle me dit de me confesser et de demander pardon à Dieu d'avoir sauté, m'assurant que les habitants de Compiègne seraient secourus avant la Saint-Martin d'hiver.

— Quand vous sautâtes, pensiez-vous que vous tueriez ?

— Non; je me recommandai à Dieu et à Notre-Dame et je sautai, pensant que je pourrais m'évader ainsi et ne serais pas livrée aux Anglais.

— Quand vous eûtes recouvré l'usage de la parole, blasphemâtes-vous le nom de Dieu et de ses saints, comme des témoins l'ont rapporté ?

— Jamais je n'ai blasphémé le nom de Dieu ni de ses saints, ni en ce lieu, ni ailleurs, et je ne m'en confessai jamais, car je ne l'ai pas fait.

— Ne voulez-vous pas vous en rapporter au dire des témoins et à l'information faite ou à faire ?

— Je m'en rapporte à Dieu et non à un autre.

— Vos voix vous demandent-elles délai pour vous répondre?

— Sainte Catherine me répond toutes les fois, et si je n'ai pas sa réponse tout de suite, c'est à cause de mes gardes. Quand je demande quelque chose à sainte Catherine ou à sainte Marguerite, elles s'adressent à Notre Seigneur et me répondent par ses ordres.

— Quand elles viennent, y a-t-il de la lumière avec elles; en voyez-vous, quand vous entendez les voix sans voir les saintes?

— Il n'est pas de jour qu'elles ne viennent dans ce château et ce n'est presque jamais sans lumière; bien des fois j'ai entendu la voix sans que les saintes parussent, mais je ne me souviens pas si alors je vis de la lumière. J'ai demandé trois choses à mes voix: l'une, la réussite de mon expédition; l'autre, que Dieu aidât aux Français et conservât leurs bonnes villes; la troisième, le salut de mon âme. Je demande que si je suis menée à Paris (1), on me donne une copie des questions que l'on m'a faites et de mes réponses, pour que je puisse la donner à ceux de Paris en leur disant: voici comme j'ai été interrogée à Rouen; de cette façon je n'aurai plus à répondre sur tant de questions.

(1) On avait parlé en ma présence de m'y envoyer.

— Pourquoi avez-vous dit que monseigneur de Beauvais se jetait en grand danger en vous mettant en jugement ? et quel danger peut-il courir plutôt qu'un autre ?

— J'ai dit et je répète à monseigneur de Beauvais : vous dites que vous êtes mon juge ; moi je ne pense pas que vous le soyez ; mais, en tout cas, réfléchissez bien à ce que vous dites ; vous êtes mon ennemi personnel, si vous me jugez mal et selon votre inclination, vous vous mettez en grand péril et danger ; mal vous en prendra, je vous en avertis afin que si Notre-Seigneur vous en châtie, je n'aie rien à me reprocher.

— Quel est ce danger et péril ?

— Celui où se met tout juge partial et injuste.

— Regarde-t-il l'âme ou le corps ?

— L'âme ou le corps, selon que Dieu ordonne, et quelquefois les deux ; car je vous le dis en vérité, c'est une lourde responsabilité que d'être appelé à juger les hommes.

— Pensez-vous que Dieu laisserait condamner un innocent ?

— Dieu ne dirige pas les méchants, mais il récompense au centuple ceux qui sont condamnés injustement.

— Pensez-vous que Dieu soit juste en laissant périr des innocents ?

— Tout ce qu'il fait est bien fait.

— Dans le cas particulier dont il s'agit, pensez-vous qu'il en soit ainsi ?

— Si les hommes y trouvent à redire, c'est à mon avis, parce que leur esprit est trop borné pour qu'ils en puissent bien juger ; d'ailleurs, Dieu est trop au-dessus de nous pour condescendre jusqu'à dévoiler ses desseins et ses vues à notre faiblesse ; tel eût été damné, si une mort injuste ne lui eût ouvert le Paradis, et il me semble que perdre la vie est bien peu de chose en comparaison du bonheur dont on jouit avec les anges.

— S'il en est ainsi, en admettant que vous soyez innocente, pourquoi ne pas vous laisser condamner sans chercher à vous justifier ?

— Dieu ne demande pas ce qui est au-dessus de la nature, et d'ailleurs je dois éclairer mes juges autant qu'il est en mon pouvoir, sous peine d'être coupable du crime qu'ils commettraient en rendant contre moi une sentence injuste.

— Si vos juges vous condamnaient injustement, quoique vous ayez pu faire pour leur faire connaître la vérité, qu'en arriverait-il ?

— Qu'ils seraient punis, s'ils l'avaient fait en connaissance de cause, ou acquittés, s'ils étaient de bonne foi.

— Si vos juges vous condamnaient, bien que

vous fussiez convaincue de votre innocence, accuseriez-vous la Providence ?

— Non ; je penserais que c'est la punition de mes péchés et la croix que Dieu m'imposerait.

— Ne trouveriez-vous pas que cette croix serait trop lourde ?

— Non ; je penserais qu'elle serait encore trop légère, vu mon indignité.

— Ne murmureriez-vous pas contre vos juges ?

— Non ; je croirais qu'ils ne sont que les instruments de la volonté de Dieu et je leur pardonnerais de bon cœur.

— Quand même ils vous feraient mourir ?

— Oui ; car Notre-Seigneur, qui était innocent, pardonna à ses bourreaux, et moi je suis d'autant plus tenue de l'imiter, que je lui dois tout et que je ne suis qu'une pécheresse.

— Croyez-vous avoir beaucoup offensé Dieu ?

— Si je l'ai beaucoup offensé, je lui en demande pardon du fond de mon cœur ; si je ne l'ai pas fait, je l'en remercie comme de la plus grande grâce qu'il m'ait faite après celle d'être chrétienne.

— Que pensez-vous des schismatiques ? sont-ils dans la bonne voie ou dans la mauvaise ?

— Cela regarde-t-il votre procès ?

— Oui, sans doute, cela regarde le procès.

— Si cela concerne votre procès, cela ne me regarde pas.

— Nous vous requérons de nous dire si les schismatiques sont dans la bonne voie ou dans la mauvaise.

— Je m'en rapporte à Dieu.

— Ne croyez-vous pas qu'il ferait bien d'affliger les infidèles, les schismatiques, les hérétiques et les excommuniés de toute sorte de maux ?

— Puisqu'il ne le fait pas, c'est qu'il a de bonnes raisons pour cela ; d'ailleurs est-ce aux créatures qu'il appartient de commenter les œuvres du Créateur et de les juger ?

— Vos voix vous ont-elles dit que vous seriez délivrée de votre prison ?

— Sainte Catherine m'a dit que je serai délivrée ; je ne sais pas si elle entend par là que je serai délivrée de la prison, ou bien que, pendant mon jugement, il surviendra quelques troubles par le moyen desquels je serai délivrée ; je pense que ce sera l'un ou l'autre, car elle m'a dit positivement, ainsi que sainte Marguerite, que je serais délivrée par une grande victoire et elles m'engagent à tout supporter patiemment : ne t'afflige pas de ton martyre, me disent-elles ; tu viendras enfin en Paradis. Ce que me disent mes voix, simplement et absolument, arrive toujours sans faute ; elles appellent

martyre les peines et les douleurs que je souffre dans ma prison ; je ne sais pas si j'endurerai de plus grandes souffrances, mais je m'en rapporte à Notre Seigneur.

— Depuis que vos voix vous ont dit que vous iriez en Paradis, vous tenez-vous pour sauvée et croyez-vous que vous ne serez pas damnée ?

— Je crois fermement ce que mes voix me disent et je le crois aussi fermement que si je fusse déjà en Paradis.

— Cette réponse est d'un grand poids.

— Aussi je tiens cette espérance pour un grand trésor.

— Croyez-vous, après cette révélation, que vous puissiez faire un péché mortel ?

— Je n'en sais rien, mais je m'en rapporte à Notre-Seigneur.

L'après-midi on poursuivit l'interrogatoire.

— Si vous violiez le serment que vous avez fait à Dieu de lui consacrer votre virginité, feriez-vous un péché mortel ?

— Je pense que je dois tenir le serment que j'ai fait à Notre-Seigneur et bien garder ma virginité de corps et d'âme.

— Dans quel état une femme est-elle plus agréable à Dieu ? dans celui de la virginité ou du mariage ?

— Cela ne regarde pas votre procès.

— Cela touche le procès et vous êtes tenue d'y répondre.

— Dans celui de ces deux états où Dieu l'appelle.

— Comment pensez-vous qu'elle puisse connaître la volonté de Dieu, dans ce cas?

— En consultant sa vocation et des personnes capables de l'éclairer.

— Pensez-vous qu'il soit besoin de vous confesser, puisque vous croyez aux révélations de vos voix, qui vous ont dit que vous seriez sauvée?

— Je ne sais pas si j'ai péché mortellement ; mais si j'étais en état de péché mortel, je crois que sainte Catherine et sainte Marguerite cesseraient de me visiter. Pour répondre à votre question, je pense que l'on ne peut trop laver sa conscience.

— Depuis que vous êtes dans cette prison, avez-vous renié Dieu et murmuré contre lui?

— Non, jamais ; j'ai tout pris en patience ; ceux qui ont dit le contraire ont mal rapporté.

— Prendre un homme à rançon et le faire mourir prisonnier, est-ce un péché mortel ?

— Je ne l'ai pas fait.

— N'avez-vous pas fait supplicier, à Lagny, Franquet d'Arras ?

— Je consentis à ce qu'on le fit mourir, s'il le

méritait; car il avait confessé qu'il était meurtrier, larron et traître. Son procès dura quinze jours; ce fut le bailli de Senlis et ceux de la justice à Lagny qui l'instruisirent; je voulais l'échanger contre un Parisien nommé le seigneur de Lours; quand je sus ce que ce seigneur était mort, je dis au bailli de Senlis, qui me représentait toujours que je faisais grand tort à la justice en délivrant Franquet: puisque celui que je voulais échanger est mort, faites de cet homme ce que vous devrez en faire selon la justice.

— Donnâtes-vous ou fîtes-vous donner de l'argent à celui qui avait pris Franquet?

— Je ne suis pas monnayeur ni trésorier de France pour donner de l'argent.

Pendant la fin de cette séance, on me fit des questions sur lesquelles j'avais déjà répondu, ce qui fait que je ne les rapporte pas ici. Le lendemain l'évêque de Beauvais n'assista pas à l'interrogatoire; il commit Jean de Fontaine à sa place. On me fit des monitions et des réquisitions pour que je m'en rapportasse au jugement de l'Église, si j'avais fait quelques actions contraires à la foi.

— Que mes réponses, dis-je, soient vues et examinées par les clercs et qu'ensuite l'on me dise s'il y en a de contraires à la foi chrétienne, je le dirai à mon conseil et je vous transmettrai ses réponses.

Toutefois , s'il y en a de contraires à la foi que Notre Seigneur a enseignée , je ne les soutiendrai pas , et je serai bien affligée de m'être égarée.

—Croyez-vous à l'Église triomphante et à l'Église militante.

— Je ne sais pas ce que vous voulez dire par là.

Les docteurs ne le savaient pas eux-mêmes. Il s'éleva entre eux une discussion très-vive , qui remplit toute la séance ; on se réunit dans l'après-midi du même jour.

— Racontez-nous comment vous manquâtes de vous échapper du château de Beaulieu , entre deux pièces de bois.

— Jamais je ne fus prisonnière dans un lieu sans chercher à m'en échapper. Dans le château de Beaulieu , j'eusse renfermé mes gardes dans la tour si Dieu n'eût envoyé le portier, qui me rencontra et me fit rentrer. Je pensai que Dieu ne voulait pas que je m'échappasse pour cette fois , et qu'il fallait que je visse le roi des Anglais , comme mes voix me l'avaient dit.

— Vos voix vous ont-elles donné la permission de vous évader des prisons quand cela vous plairait ?

— Je l'ai demandée plusieurs fois ; mais je ne l'ai pas reçue.

— Vous échapperiez-vous , à présent , si vous voyez jour à réussir ?

— Si je voyais la porte ouverte , je m'en irais.

— Penseriez-vous avoir la permission de Dieu ?

— Je crois fermement que si je voyais la porte ouverte et mes gardes et les Anglais impuissants à me retenir, ce serait le signe que Dieu me donnerait la permission de partir ; mais , sans permission, je ne m'en irai pas. Cependant je ferai tout ce qui sera en mon pouvoir pour recouvrer ma liberté ; car si Dieu le veut, mes tentatives les mieux concertées échoueront, de même que les plus hasardeuses réussiraient si c'était sa volonté. Je pense devoir faire tout ce qui est en mon pouvoir, puisque l'on dit : *Aide-toi et Dieu t'aidera*. Je vous dis cela pour que, si je m'en allais, vous ne pussiez pas dire que c'est contre la volonté de Dieu.

— Puisque vous avez demandé d'entendre la sainte messe, pourquoi refusez-vous d'y assister ?

— Parce que l'on ne veut pas que je l'entende en habits d'homme, comme si cela changeait mon sexe.

— Il me semble qu'il serait plus convenable et plus honnête que vous fussiez vêtue en femme. Lequel préférez-vous, de prendre un habit de femme et d'ouïr la messe, ou de garder celui d'homme et de ne pas l'entendre ?

— Donnez-moi l'assurance que je l'entendrai et je vous répondrai sur cela.

— Je vous certifie que vous entendrez la messe ; mais prenez des vêtements de femme.

— Que diriez-vous si j'avais promis et juré de ne pas quitter les vêtements que je porte ? Faites-moi faire une robe longue jusqu'à terre, sans queue, je la prendrai pour aller à la messe ; mais, au retour, je reprendrai mes habits.

— Refuseriez-vous de prendre un habit de femme pour aller à la messe et de le garder toujours ?

— Je me conseillerai sur cela ; je ne puis vous répondre. Je vous demande, en l'honneur de Dieu et de Notre-Dame, de me laisser entendre la messe dans cette bonne ville.

— Prenez un habit de femme simplement et absolument.

— Donnez-moi un habit comme à une fille de bourgeois, c'est-à-dire une houppelande, je le prendrai et même le chaperon de femme pour aller à la messe, je vous demande le plus instamment que je puis de me laisser entendre la messe sans changer cet habit.

On sait assez les motifs qui me dirigeaient pour que je ne les expose pas de nouveau.

— En tout ce que vous avez dit et fait, ne voulez-vous pas vous soumettre et vous rapporter à la détermination de l'Église ?

— Tout ce que j'ai fait, c'est de la part de Dieu

et je vous certifie que je ne voudrais rien dire ou faire contre la foi chrétienne; si j'avais fait ou dit quelque chose contre elle, loin de le soutenir, je le désavouerais et je le rejeterais dehors.

— Ne voudrez-vous pas vous soumettre à ce que l'Église ordonnera ?

Je pensais que mes juges entendaient par l'Église leur tribunal particulier, investi, selon eux, de ses pouvoirs, et l'Oyseleur avait pour beaucoup contribué à me le faire croire. Je dis donc :

— Je ne répondrai pas aujourd'hui autre chose ; mais envoyez-moi samedi le clerc (1), si vous ne voulez pas venir, et il écrira ce que je lui répondrai avec l'aide Dieu.

— Quand vos voix viennent, leur faites-vous des marques de respect, comme à un saint ou à une sainte ?

— Oui ; et si j'y ai manqué quelquefois, je leur en ai depuis demandé pardon. Je leur donne les plus grandes marques de respect que je puis ; car je crois fermement que c'est saint Michel, sainte Catherine et sainte Marguerite.

— On fait volontiers aux bienheureux du paradis des offrandes de chandelles et d'autres choses ; n'avez-vous pas fait de même pour ces saints et

(1) Le notaire greffier, Guillaume Manchon.

saintes qui viennent à vous, et n'avez-vous pas allumé des chandelles devant leurs images, ou bien encore n'avez-vous pas fait dire des messes en leur honneur ?

— Non ; cependant j'ai offert des chandelles à la messe par la main du prêtre en l'honneur de sainte Catherine ; je crois que c'est l'une de celles qui m'apparaissent ; je n'en ai pas allumé autant que j'aurais voulu à sainte Catherine et à sainte Marguerite.

— Quand vous mîtes des chandelles devant l'image de sainte Catherine, est-ce que ce fut en l'honneur de celle qui vous apparaît ?

— Ce fut en l'honneur de Dieu, de Notre-Dame et de sainte Catherine qui est au ciel ; mais je ne fais pas de différence entre celle qui est en paradis et celle qui m'apparaît.

— Les mettiez-vous en l'honneur de celle qui vous apparaît ?

— Voilà plus de trois fois que vous me le demandez.

— Répondez toujours.

— Eh bien ! oui ; car je ne mets pas différence entre celle qui est au ciel et celle qui m'apparaît.

— Avez-vous toujours fait et accompli ce que les voix vous ont commandé ?

— Oui ; j'ai accompli de tout mon pouvoir les

commandements du Seigneur, que les voix me transmettent avec son bon plaisir.

— En fait de guerre, avez-vous toujours suivi les ordres de vos voix ?

— Je vous ai répondu sur tout ; lisez bien vos registres et vous le trouverez. Toutefois, à la requête des gens d'armes, j'ai fait une escarmouche devant Paris et à La Charité ; mais je n'en reçus pas le commandement de mes voix.

— Ne fîtes-vous jamais autre chose contre leur commandement et volonté ?

— Ce qu'elles m'ont ordonné, je l'ai fait de tout mon pouvoir ; quant au saut que je fis du donjon de Beaufort, mal m'en prit, car je faillis périr ; mais quand elles virent mon danger, elles me secoururent et m'empêchèrent de me tuer ; quoique j'aie fait, elles m'ont toujours prêté secours, ce qui est signe que ce sont de bons esprits.

— N'avez-vous pas d'autre signe que ce sont de bons esprits ?

— Saint Michel me le certifia avant même que les voix me visitassent.

— Comment sîtes-vous que c'était saint Michel ?

— Parce que les anges me le dirent ; par leur langage, je crois fermement que c'étaient des anges ; je le crus presque aussitôt et j'ai toujours la volonté de le croire. Quand saint Michel vint à moi, il me

dit que sainte Catherine et sainte Marguerite m'apparaîtraient; il me recommanda de suivre leurs conseils et ajouta qu'elles étaient envoyées pour me conduire et me conseiller en tout ce que j'aurais à faire; que je crusse tout ce qu'elles me diraient; qu'elles étaient envoyées par Notre-Seigneur.

— Si Satan se transformait en ange de lumière, le reconnaîtriez-vous?

— Je reconnaîtrais bien saint Michel et ses anges des mauvais esprits. La première fois, j'eus grand peur et je doutai que ce fût saint Michel; je le vis bien des fois avant que d'être bien certaine que c'était lui.

— Pourquoi sûtes-vous que c'était lui et ajoutâtes-vous foi à ses paroles au bout de quelque temps, plutôt que la première fois que vous le vîtes?

— La première fois, j'étais une jeune enfant et j'eus grand peur; depuis il me remontra et m'enseigna si bien, que je crus fermement que c'était lui.

— Quelle doctrine vous enseigna-t-il?

— Avant toute chose, il me disait d'être bonne et que Dieu m'aiderait; il m'encourageait à porter secours au roi de France. Une grande partie de ce que l'ange m'enseigna est écrit dans vos registres; il me parlait souvent des maux du royaume de France et

j'en pouvais bien juger par moi-même, autant que l'âge me le permettait.

— De quelle grandeur et de quelle stature était l'archange ?

— Samedi je vous répondrai, en même temps que sur l'autre question à laquelle je dois répondre, si cela plaît à Dieu.

— Croiriez-vous faire un grand péché en mécontentant sainte Catherine et sainte Marguerite et en agissant contre leurs ordres ?

— Oui, et si je les ai fortement mécontentées, c'est à mon avis quand je sautai de la tour de Beauvoir ; mais je leur en ai bien demandé pardon, ainsi que des autres offenses que j'ai pu avoir commises envers elles.

— Sainte Catherine et sainte Marguerite en prendront-elles une vengeance corporelle ?

— Je ne sais pas ; je ne le leur ai jamais demandé.

— Vous avez dit autrefois que des gens avaient été pendus pour avoir dit la vérité : auriez-vous commis quelques crimes ou quelques fautes qui puissent vous attirer un châtiment, ou même la mort ?

— Non.

Le surlendemain je subis un nouvel interrogatoire.

— De quelle grandeur et de quelle stature était saint Michel ?

— Je ne sais pas.

— Comment était-il vêtu et quelle apparence avait-il ?

— Il était jeune et beau ; ses vêtements et son extérieur étaient dignes de lui ; quant à l'habit et au reste, je n'en sais pas davantage.

— Comment étaient les anges ? Êtes-vous bien certaine qu'ils vous soient apparus ?

— Quant aux anges, je les ai vus de mes yeux, comme je vous vois ; vous ne saurez plus rien autre chose de moi.

— Ajoutez-vous foi aux paroles de l'archange ?

— Je crois aussi fermement ce que saint Michel m'a dit, que je crois que Notre Seigneur Jésus-Christ souffrit pour nous la passion et la mort ; ce qui affermit encore ma conviction, ce sont les bons conseils, les consolations et la bonne doctrine qu'il m'a donnés.

— Ne voulez-vous pas vous en remettre sur vos dires et vos faits, soit en bien, soit en mal, au jugement de notre mère la sainte Église ?

— J'aime l'Église de tout mon cœur et je voudrais la soutenir de tout mon pouvoir, pour le bien de notre sainte foi ; ce n'est pas moi que l'on devrait empêcher d'aller à l'église et d'entendre la sainte messe ; quant aux honnes œuvres que j'ai faites et à ma venue, je dois m'en rapporter au Roi du ciel,

qui m'a envoyée à Charles, fils de Charles, roi de France, et qui sera bientôt roi de tout le royaume de France. Vous verrez que les Français gagneront bientôt une grande bataille, qui entraînera sous la soumission du roi Charles presque tout le royaume de France ; je le dis afin que, quand ce sera arrivé, on se souvienne que je l'ai dit.

— Dans quel terme cela arrivera-t-il ?

— Je m'en rapporte à Notre-Seigneur.

— Dites si vous vous en rapportez au jugement de l'Église ?

— Je m'en rapporte à Notre-Seigneur, à Notre-Dame et à tous les saints et saintes du Paradis ; car je pense que Notre-Seigneur et l'Église triomphante qui est au ciel ne font qu'un ; il me semble que l'on ne doit pas faire de difficulté pour croire cela.

— Voulez-vous vous en rapporter sur vos paroles et sur vos actions à l'Église militante ?

— Je ne sais pas ce que c'est que cela.

On me dit alors que l'Église triomphante est celle où Dieu est avec les saints, les anges et les âmes sauvées, et que l'Église militante se compose de notre Saint-Père le Pape, vicaire de Dieu sur la terre, des cardinaux, des prélats, etc. ; laquelle Église bien assemblée ne peut s'égarer et est gouvernée par le Saint-Esprit. Cette explication donnée, on me répéta la question qui l'avait amenée. Nico-

las l'Oyseleur, qui venait presque tous les jours me voir, m'avait bien dit :

— Jeanne, ne croyez pas ces gens d'Église ; car, si vous les croyez, vous périrez.

— Je vins vers le roi de France, répondis-je, de par Dieu, la vierge Marie, les saints et saintes du Paradis, par le commandement de l'Église victorieuse, qui est là-haut, et à laquelle je soumets toutes mes actions et mes paroles ; quant à me soumettre à l'Église militante, je ne répondrai pas là-dessus aujourd'hui.

— Que dites-vous de l'habit de femme que l'on vous offre pour que vous puissiez aller entendre la messe ?

— Quant à l'habit de femme, je ne le prendrai pas avant qu'il plaise à Notre-Seigneur ; si je dois être déshabillée en jugement, je demande aux seigneurs de l'Église qu'ils me fassent la grâce de me donner une chemise de femme et un couvre-chef ; j'aimerais mieux mourir que de révoquer ce que le Seigneur m'a fait faire ; je crois fermement qu'il ne me laissera jamais tomber plus bas et qu'il me prêterà bientôt secours par miracle.

— Puisque vous dites que vous portez des vêtements d'homme par le commandement de Dieu, pourquoi avez-vous demandé une chemise de femme en cas de mort ?

— Il me suffit qu'elle soit longue.

— Votre marraine qui a vu les fées a-t-elle la réputation d'une bonne et sage femme ?

— Elle est tenue et réputée pour une bonne et vertueuse femme, ni devineresse, ni sorcière.

— Vous avez dit que vous prendriez des vêtements de femme, si l'on vous laissait aller ; cela plairait-il à Dieu ?

— Si l'on me congédiait avec des vêtements de femme, je reprendrais des vêtements d'homme, si Dieu le voulait ainsi.

— Quel âge et quels vêtements ont sainte Catherine et sainte Marguerite ?

— Je vous ai répondu autant qu'il a été en mon pouvoir et vous ne tirerez plus rien de moi sur cela.

— Pensiez-vous que les fées fussent de mauvais esprits ?

— Je n'en savais rien.

— Savez-vous si sainte Catherine et sainte Marguerite aiment les Anglais ?

— Elles aiment ce que Dieu aime et haïssent ce qu'il hait.

— Dieu hait-il les Anglais ?

— Je ne sais lequel de l'amour ou de la haine Dieu porte aux âmes des Anglais ; mais je sais bien qu'ils seront chassés de France, excepté ceux qui

y mourront, et que Dieu enverra la victoire aux Français contre les Anglais.

— Dieu était-il pour les Anglais quand ils prospéraient en France ?

— Je ne sais pas s'il haïssait les Français ; mais je crois que s'il permettait qu'ils fussent battus, c'était pour leurs péchés.

— Quelle garantie et quelle récompense attendez-vous de Notre-Seigneur pour avoir porté des habits d'homme ?

— Pour tout ce que j'ai fait et pour l'habit d'homme que j'ai pris, je ne demande à Dieu d'autre récompense que le salut de mon âme.

— Quelles armes offrites-vous à Saint-Denis ?

— Un harnais blanc d'homme d'armes et une épée que j'avais gagnée devant Paris.

— Dans quel but les offrites-vous ?

— Par dévotion et pour suivre la coutume des gens d'armes, qui en usaient ainsi quand ils étaient blessés ; je l'avais été devant Paris. Je les offris à Saint-Denis plutôt qu'à autre, parce que *Montjoie Saint-Denis !* est le cri de guerre de la France.

— Était-ce pour qu'on les adorât ?

— Non.

— A quoi servait les cinq croix qui étaient sur l'épée de sainte Catherine de Fierbois ?

— Je n'en sais rien.

— Pourquoi faites-vous peindre des anges avec des bras, des pieds, des jambes et des vêtements sur votre étendard ?

— Je vous ai déjà répondu là-dessus.

— Les avez-vous fait peindre tels qu'ils vous apparaissent ?

— Je les ai fait peindre tels qu'ils le sont dans les Eglises.

— Les vîtes-vous comme ils sont peints ?

— Je ne dirai pas autre chose.

— Pourquoi ne faites-vous pas peindre la clarté qui vient à vous avec les anges et les voix.

— Cela ne me fut pas prescrit.

L'après-midi, l'évêque de Beauvais assista à la séance, ce qu'il n'avait pas fait depuis deux ou trois fois.

— Les anges qui étaient peints sur votre étendard représentaient-ils saint Michel et saint Gabriel ?

— Ils n'y étaient que pour honorer Notre-Seigneur, qui y était peint tenant le monde.

— Ces deux anges étaient-ils ceux qui gardent le monde et pourquoi n'y avait-il pas davantage, puisque Notre-Seigneur vous avait dit de prendre un tel étendard ?

— Tout l'étendard était commandé par Notre-Seigneur ; sainte Catherine et sainte Marguerite me

dirent : de par le Roi du ciel, prends l'étendard ; voilà pourquoi j'y fis peindre Notre-Seigneur et deux anges, selon ce que m'ordonnèrent sainte Catherine et sainte Marguerite.

— Leur demandâtes-vous si en vertu de cet étendard, vous gagneriez des batailles et remporteriez de grandes victoires.

— Elles me dirent de le prendre hardiment et que Dieu m'aiderait.

— Qui aidait le plus : vous à l'étendard, ou l'étendard à vous ?

— Je m'en rapporte à Notre-Seigneur.

— L'espérance d'avoir la victoire était-elle fondée en l'étendard ou en vous ?

— Elle était fondée en Notre-Seigneur et non ailleurs.

— Si un autre que vous l'avait porté, eût-il eu aussi bonne fortune que vous en eûtes en le portant ?

— Je n'en sais rien, je m'en rapporte à Notre-Seigneur.

— Si un de ceux de votre parti vous eût donné son étendard à porter, l'eussiez-vous accepté et porté avec autant de confiance que celui que Dieu vous avait fait prendre ?

— J'aurais porté plus volontiers celui que Dieu m'avait fait prendre ; toutefois je m'en rapportais à lui.

— A quoi servait le signe que vous mettiez dans vos lettres : *Jesus, Maria* ?

— Les personnes qui les écrivaient les mettaient et quelques-unes disaient qu'il m'appartenait de mettre *Jesus, Maria*.

— Vous a-t-il été révélé que si vous perdiez votre virginité, vous perdriez votre bonheur, et que vos voix ne viendraient plus ?

— Cela ne m'a pas été révélé.

— Si vous étiez mariée, croyez-vous que vos voix vous viendraient encore ?

— Je ne sais pas ; je m'en rapporte à Dieu.

— Pensez-vous et croyez-vous fermement que votre Roi ait bien fait de tuer ou de faire tuer monseigneur de Bourgogne ?

— Il en résulta de grands dommages pour le royaume de France ; mais quoiqu'il y ait eu entre eux, Dieu m'a envoyée au secours du Roi de France.

— Vous avez dit à monseigneur de Beauvais que vous répondriez autant à lui et à ses commis que si vous étiez devant notre Saint-Père le Pape ; cependant il y a des questions auxquelles vous avez refusé de répondre. Si vous étiez devant notre Saint-Père le Pape, répondriez-vous plus complètement que devant monseigneur de Beauvais ?

— J'ai répondu le plus vrai et le plus ample-

ment que j'ai pu ; si je savais quelque autre chose que je n'ai pas dite, je la dirais volontiers, avec la permission de mes voix.

— Quel âge avait l'ange qui opporta le signe à votre Roi ? De quelle grandeur était-il et comment était-il vêtu ?

— Passez outre.

— Répondez.

— Je vous ai dit ce que j'en savais ; notre Saint-Père le Pape lui-même n'en saurait pas plus.

— Pensez-vous que vous pourriez refuser de lui dire cela, s'il vous interrogeait ?

— Menez-moi à lui et je lui répondrai avec la permission de mes voix.

— Vous semble-t-il que vous soyez tenue de répondre pleinement la vérité à notre Saint-Père le Pape, vicaire de Dieu sur la terre, en tout ce qu'il vous demanderait touchant la foi et votre conscience ?

— Je vous somme de me mener devant lui et je répondrai en sa présence sur tout ce que je devrai.

Cet appel au Pape eût suffi pour rendre nul le procès, quand même il eût été selon la justice et les formes usitées ; aussi mes juges le laissèrent-ils tomber et l'évêque de Beauvais gagna sur cela le silence du petit nombre de personnes présentes, soit par de l'argent, soit par des menaces.

— En quel métal était celui de vos anneaux sur lequel étaient écrits ces mots : Jésus, Maria ?

— Je ne sais pas positivement en quoi il était ; s'il était d'or, il n'était pas d'or fin ; je pense qu'il y avait trois croix et Jésus, Maria, sans autre signe.

— Pourquoi regardiez-vous volontiers cet anneau quand vous alliez en guerre (1) ?

— Parce qu'il me rappelait mon père et ma mère et parce que l'ayant au doigt j'avais touché sainte Catherine qui m'apparaît.

— En quelle partie de sainte Catherine ?

— Vous ne le saurez pas.

— Embrassâtes-vous quelquefois sainte Catherine et sainte Marguerite ?

— Je les ai embrassées toutes les deux.

— Sentaient-elles bon ?

— Cela est bon à savoir ! Elles sentaient bon.

— En les embrassant sentîtes-vous de la chaleur ou autre chose ?

— Je ne pouvais les embrasser sans les sentir ni les toucher.

— Par quelle partie du corps les embrassiez-vous ? Était-ce par le haut ou par le bas ?

— Le respect voulait que ce fût pas le bas.

(1) Longtemps avant ma prise, les Anglais m'avaient entourée d'espions qui leur rapportaient les moindres de mes actions.

— Leur avez-vous quelquefois donné des couronnes de fleurs ?

— J'en ai plusieurs fois donné à leurs images, dans les églises; mais je ne me souviens pas de leur en avoir donné à elles-mêmes, quand elles m'apparaissaient.

— Lorsque vous mettiez des guirlandes aux branches de l'arbre des Fées, les mettiez-vous en l'honneur de celles qui vous apparaissaient ?

— Non.

— Pourquoi les y suspendiez-vous ?

— Pour orner l'arbre qui nous avait donné, à mes compagnes et à moi, de l'ombrage et de la fraîcheur pendant la chaleur.

— Quand ces saintes viennent à vous, ne leur faites-vous pas des témoignages de respect, comme de vous agenouiller et de vous incliner ?

— Oui, le plus possible; car je sais qu'elles sont en paradis.

— Ne savez-vous rien de ceux qui sont en relation avec les fées ?

— Jamais je n'en sus rien; mais j'ai bien entendu dire qu'on y allait le jeudi. Je ne crois pas ce qu'on en dit, mais je pense que c'est de la sorcellerie et de mauvaises choses.

— Ne fites-vous pas flotter votre étendard autour de la tête de votre Roi ?

— Non.

— Pourquoi fut-il porté dans l'église de Rheims, plutôt que ceux des autres capitaines ?

— Il avait été à la peine, il méritait bien d'être à l'honneur.

Le 18 et le 19 mars, des assesseurs et le vice-inquisiteur se réunirent chez l'évêque de Beauvais; on y régla différentes choses et, le samedi 24, mes deux juges, les assesseurs et le promoteur vinrent dans ma prison. C'était à l'effet de me faire reconnaître pour véritable un certain nombre de mes réponses, qu'ils avaient fait écrire en français sur un cahier. Avant que de les lire, le promoteur offrit de prouver que cette copie était bien conforme à l'original, en cas que je niasse quelques-unes des demandes et des réponses; comme elles étaient presque entièrement conformes à la vérité, je n'élevai aucune objection.

Je renouvelai mes instances près de l'évêque pour qu'il me permît d'entendre la messe le dimanche, de me confesser et de communier le jour de Pâques.

J'avais sur l'Oyseleur de vagues soupçons que je ne pouvais définir et que je repoussais de toutes mes forces; sa persistance à vouloir me faire nier mes apparitions l'avait fait tomber en discrédit dans mon esprit comme confesseur; je tolérais ses conseils comme venant d'un ami, mais comme venant

d'un prêtre, je les trouvais fort mauvais. Je souhaitais vivement un autre confesseur qui pût me diriger avec plus de lumières.

Le 25 mars, dimanche des Rameaux, Cauchon vint me visiter avec le promoteur et quatre assistants ; ils m'apportaient la permission d'entendre la messe, si je voulais reprendre les vêtements de femme que je portais à Domremy. Je renouvelai mes prières pour l'entendre en homme ; s'il tint ferme de son côté, je ne cédaï pas plus du mien ; il me quitta sans m'avoir rien accordé.

Le 26, le promoteur présenta aux juges, en présence de seize assesseurs, soixante articles sur lesquels je devais être interrogée ; ils avaient été dressés d'après mes interrogatoires. On convint que, si je refusais de répondre sur ces articles, ils seraient tenus pour confessés et avérés.

Le lendemain, je subis l'interrogatoire et le jour suivant je complétois mes réponses. Je ne les dirai pas ici, parce qu'elles n'étaient que la répétition de celles que j'avais faites dans les séances précédentes.

Le vendredi saint, 29 mars, deux religieux, frère Isambert de la Pierre et frère Martin l'Advenu, s'introduisirent dans ma prison sous un prétexte quelconque ; ils me donnèrent des consolations et de bons avis, entre autres de me soumettre au Pape et au concile, m'avertissant que,

si je ne le faisais pas, je me mettais en grand danger. J'étais trop convaincue de la sincérité de Nicolas l'Oyseleur pour douter de lui, ce qui fait que j'étais fort irrésolue.

Le 30 mars, l'évêque me fit appeler. Frère Isambert s'asseyait près de moi chaque fois qu'il assistait aux séances ; il me soufflait des réponses et m'aidait de tout son pouvoir. On me requit ce jour-là de me soumettre à l'Église. Je demandai à être conduite au Pape et je dis que je me soumettais à lui, mais non au jugement de mes ennemis. Frère Isambert voyait avec peine que mes juges s'obstinaient à représenter leur tribunal comme investi des pouvoirs de l'Église universelle ; cependant il n'osait protester publiquement contre la fausseté de cette prétention. Il me conseilla de me soumettre au concile de Bâle. Malgré ma confiance en ce bon religieux, je craignis qu'il n'y eût de nouveaux pièges cachés sous cette proposition. Je lui demandai ce que c'était que ce concile général ; il me dit que c'était la congrégation de toute l'Église universelle et qu'il y avait dans ce concile autant de Français que d'Anglais.

— Dans ce cas, dis-je vivement, je me soumetts à notre saint père le Pape et au concile de Bâle.

L'évêque, outré de fureur, dit au frère Isambert :

— Taisez-vous, de par le Diable !

En même temps il ordonna de passer sous silence ma soumission au concile de Bâle.

— Hélas ! m'écriai-je, vous écrivez ce qui est contre moi ; mais vous ne voulez pas écrire ce qui est pour moi.

Les Anglais et leurs créatures firent toute espèce de menaces à frère Isambert pour le faire taire. L'évêque demanda qui avait pu, depuis la veille, me décider à me soumettre au concile. Les Anglais qui me gardaient lui dirent que Jean de Fontaine, frère Isambert et frère Martin l'Advenu étaient seuls entrés dans ma prison. Le premier et le dernier n'étaient pas présents à cette séance. Cauchon s'emporta contre le vice-inquisiteur et menaça les coupables du poids de son indignation. Jean Le Maistre les soutint courageusement. Cauchon, qui savait combien sa présence était nécessaire pour la validité de la procédure, se rendit à ses désirs et consentit à ce que les deux religieux et Fontaine continuassent de me visiter. Dès que la séance fut levée, il écrivit au conseil d'Angleterre pour le prier de mettre obstacle à ces entrevues.

Frère Isambert, frère Guillaume Duval, qui lui avait été donné pour collègue, et Jean de Fontaine, en se rendant à ma prison, rencontrèrent le comte de Warwick, qui les accabla d'injures.

— Pourquoi souffles-tu et pousses-tu cette méchante ? dit-il en s'adressant à frère Isambert. Par la morbleu ! vilain, si tu recommences, je te fais jeter dans la Seine.

Les deux compagnons du bon frère eurent une telle peur qu'ils s'enfuirent ; Fontaine, qui croyait avoir encore plus à craindre, quitta Rouen et n'y revint plus.

Dans une nouvelle séance chez l'évêque, on réduisit le nombre des articles à douze. C'était, selon l'évêque et ses complices, une analyse rapide et fidèle de mes aveux. Nicolas Midy fut chargé de les rédiger. Il le fit avec tant d'art, que ses assertions me rendaient coupable en tout point, tout en conservant l'apparence de la plus grande vraisemblance ; elles furent communiquées à quelques personnes dont l'évêque se croyait sûr. Cependant l'une d'elles y vit des inexactitudes importantes et proposa des corrections notables qu'elle présenta dans le conseil secret ; elles furent acceptées. Cette décision déjouait toute la trame de l'évêque ; il prit un parti audacieux, celui de n'en pas tenir compte et il envoya la cédula des douze articles aux assesseurs consultants du Saint-Office, sans y faire la moindre correction ; chacun d'eux devait, dans un délai voulu, donner son avis par écrit et scellé de son sceau.

Voici les douze articles :

ARTICLE PREMIER.

« Une certaine femme dit et affirme qu'étant
« âgée de treize ans ou environ, elle a vu de ses
« yeux corporels saint Michel, qui venait la con-
« soler, et quelquefois aussi saint Gabriel; que
« tous les deux lui apparaissaient sous une figure
« corporelle; que souvent ils étaient en compagnie
« d'une grande multitude d'anges et que, depuis
« lors, sainte Catherine et sainte Margnerite se
« sont fait voir à elle corporellement; qu'elle les
« voit même tous les jours et qu'elle entend
« leurs voix; que quelquefois elle les a embras-
« sées et baisées, en touchant leur corps; qu'elle a
« vu aussi les têtes des anges et des deux saintes;
« mais elle n'a rien voulu dire des autres parties
« de leurs corps ni de leurs vêtements.

« Suivant ce qu'elle déclare, ces deux saintes
« lui auraient quelquefois parlé près d'une fontaine,
« située non loin d'un grand arbre appelé commu-
« nément l'arbre des Fées, parce que celles-ci les
« fréquentent, dit-on, et qu'on y vient pour recouvrer
« la santé; quoique ce soit un lieu profane, plu-
« sieurs fois, de son aveu, elle y a vénéré les saints
« et leur a fait la révérence.

ARTICLE II.

« Cette même femme dit encore que le signe

« par lequel le prince auquel elle était envoyée
« s'est déterminé à croire à ses révélations et à la
« recevoir pour faire la guerre, consiste en ce que
« saint Michel, accompagné d'une multitude d'an-
« ges, dont les uns avaient des ailes, les autres des
« couronnes, et parmi lesquels se trouvaient sainte
« Catherine et sainte Marguerite, vint trouver ce
« prince; cet ange et ces saintes marchaient à
« terre dans les chemins, sur les degrés et dans sa
« chambre, avec les autres anges; l'un de ces anges
« donna à ce prince une couronne très-précieuse
« d'or pur et s'inclina en lui faisant une révérence.
« Cette femme dit une fois qu'elle croit que ce
« prince était seul lorsqu'il reçut ce signe, quoiqu'il
« y eut du monde assez près de lui; et une autre
« fois, qu'un archevêque reçut le signe, qui était
« une couronne, et le remit au prince, en présence
« et à la vue de plusieurs seigneurs temporels. »

ARTICLE III.

« Cette femme connaît celui qui la visite et est
« certaine que c'est saint Michel, à cause des bons
« conseils et des secours qu'il lui a donnés, à cause
« aussi de la bonne doctrine qu'il lui a enseignée;
« elle le croit parce qu'il s'est nommé lui-même. Elle
« distingue pareillement les deux saintes l'une
« d'avec l'autre, parce qu'elles se nomment en la

« saluant ; c'est pourquoi elle est sûre que le saint
« est bien saint Michel et elle croit que les discours
« et actions dudit saint Michel sont choses vraies
« et bonnes, aussi fermement qu'elle croit que
« Notre-Seigneur Jésus-Christ a souffert et est mort
« pour notre rédemption. »

ARTICLE IV.

« Elle dit encore qu'elle est certaine que plusieurs
« faits, qui sont dans l'avenir, arriveront et elle se
« vante d'avoir eu connaissance, par les révéla-
« tions que lui ont faites les deux saintes, de cer-
« tains faits cachés ; par exemple : qu'elle sera
« délivrée de prison et que les Français feront, en
« sa compagnie, le plus beau fait d'armes qui ait
« jamais été fait dans toute la chrétienté, et encore
« qu'elle a reconnu, par révélation, des personnes
« qu'elle n'avait jamais vues, et qu'elle a révélé et
« fait trouver une certaine épée qui était en terre. »

ARTICLE V.

« Cette même femme dit et affirme qu'ayant
« l'ordre de Dieu pour porter continuellement des
« vêtements d'homme, elle pouvait prendre une
« robe courte, un grippon, des manches et des
« chausses attachées avec beaucoup d'aiguillettes,
« avoir les cheveux coupés en rond au-dessus des

« oreilles et ne rien garder sur elle qui indiquât
« ou fit reconnaître le sexe féminin, si ce n'est ce
« que la nature a mis en elle pour la différence de
« son sexe. Elle convient d'avoir reçu plusieurs
« fois l'Eucharistie étant ainsi vêtue ; et elle n'a
« jamais voulu, quoique avertie et requise plusieurs
« fois charitablement, reprendre l'habit de femme,
« disant qu'elle aime mieux mourir que de quitter
« cet habit ; que si elle était en habit d'homme,
« avec ceux en faveur de qui elle s'est armée, et
« pouvait agir ainsi qu'avant sa prise et sa déten-
« tion, ce serait un des plus grands biens pour
« tout le royaume de France ; ajoutant que, pour
« chose au monde, elle ne ferait pas le serment
« de ne plus porter l'habit d'homme et de ne
« plus prendre les armes ; en tout cela, elle dit
« qu'elle a bien fait et qu'elle fait bien d'obéir à
« Dieu et à ses ordres. »

ARTICLE VI.

« Elle avoue et elle convient encore qu'elle a
« fait écrire plusieurs lettres dans lesquelles on
« mettait ces mots : Jesus, Maria, avec une croix ;
« que quelquefois elle y mettait une autre croix, et
« que cela signifiait qu'il ne fallait pas exécuter ce
« qu'elle mandait dans sa lettre. Dans d'autres
« lettres, elle a fait écrire qu'elle ferait tuer ceux

« qui n'obéiraient pas à ses lettres et à ses ordres
« et qu'on la reconnaîtrait aux coups, parcequ'elle
« avait le meilleur droit, de par le Dieu du ciel ; et
« elle dit souvent qu'elle n'a rien fait qu'en vertu
« des révélations et par les ordres de Dieu. »

ARTICLE VII.

« Elle dit encore et elle avoue qu'à l'âge de
« dix-sept ans ou environ, elle est allée de son gré
« et en vertu d'une révélation, trouver un certain
« écuyer qu'elle n'avait jamais vu, quittant la
« maison paternelle contre la volonté de ses père
« et mère, qui perdirent presque la raison quand
« ils apprirent son départ ; qu'elle pria cet écuyer
« de la mener ou de la faire conduire au prince
« dont on parlait tout-à-l'heure ; qu'alors ce capi-
« taine lui donna, sur sa demande, un habit
« d'homme et une épée ; qu'il lui donna aussi un
« écuyer et quatre valets pour l'escorter ; qu'étant
« arrivée auprès du prince dont il a été parlé
« plus haut, elle lui dit qu'elle voulait diriger la
« guerre contre ses adversaires, et promit de lui
« procurer un grand domaine et de vaincre ses
« ennemis, parce qu'elle était envoyée par le Dieu
« du ciel. »

ARTICLE VIII.

« Elle dit et avoue encore quod, d'elle-même et

« sans y être forcée ni engagée par personne, elle
« s'est précipitée d'une certaine tour très-élevée,
« aimant mieux mourir que d'être mise entre les
« mains de ses adversaires et de survivre à la des-
« truction de la ville de Compiègne.

« Elle dit aussi qu'elle n'a pu éviter de se pré-
« cipiter ainsi, quoique les deux saintes lui eussent
« défendu de se jeter en bas et quoiqu'elle
« convienne que c'est un grand péché d'offenser
« ces deux saintes ; mais selon elle ce péché lui a
« été remis en confession ; la révélation le lui
« apprend. »

ARTICLE IX.

« Les deux saintes lui ont révélé qu'elle sera
« sauvée dans la gloire des bienheureux et qu'elle
« obtiendra le salut de son âme, si elle garde la
« virginité qu'elle leur a vouée la première fois
« qu'elle les a vues et entendues ; et, à l'occasion
« de cette révélation, elle assure qu'elle est aussi
« certaine de son salut que si elle était réellement
« et de fait dans le royaume des cieux.

« Cette même femme dit que ces deux saintes
« lui ont promis de la conduire en Paradis, si elle
« conservait bien la virginité de son corps et de
« son âme qu'elle leur avait vouée ; elle dit qu'elle
« en est aussi certaine que si elle était déjà dans la
« gloire des saints ; et elle ne croit pas avoir commis

« de péché mortel, parce que, si elle était en état
« de péché mortel, ces deux saintes, à ce qu'il lui
« semble, ne viendraient pas la visiter tous les jours
« comme elles le font. »

ARTICLE X.

« Cette même femme dit et affirme que Dieu
« aime certaines personnes qu'elle désigne, qu'elle
« nomme et qui sont encore sur la terre ; qu'il les
« aime plus qu'il ne l'aime elle-même ; qu'elle le
« sait par la révélation de sainte Catherine et de
« sainte Marguerite, qui lui parlent, non en anglais,
« mais en français, parce qu'elles ne sont pas pour
« les Anglais ; qu'aussitôt qu'elle a su que les voix
« étaient pour le prince dont on a parlé plus haut,
« elle n'a pas aimé les Bourguignons. »

ARTICLE XI.

« Elle dit et avoue encore qu'à l'égard de ces
« voix et des esprits qu'elle appelle Michel, Gabriel,
« Catherine et Marguerite, elle les avénérés plu-
« sieurs fois en se découvrant la tête, en fléchissant
« les genoux et en baisant la terre sur laquelle ils
« marchaient, et en leur vouant sa virginité ; qu'en
« embrassant les deux saintes elle les a touchées
« corporellement et sensiblement ; qu'elle les a
« plusieurs fois appelées à elle, pour leur demander

« conseil et secours, quoique souvent elles viennent
« la visiter sans être appelées ; qu'elle acquiesce
« et obéit à leurs conseils, depuis leur première
« apparition, sans prendre conseil de qui que ce
« soit, comme de son père et de sa mère, de son
« curé, de quelque prélat ou de tout autre ecclé-
« siastique. D'après son dire, elle croit que les
« voix des saints et saintes de cette nature lui
« viennent de Dieu et par ses ordres, aussi ferme-
« ment qu'elle croit à la religion chrétienne et que
« Notre-Seigneur Jésus-Christ a souffert la mort
« pour nous délivrer ; elle prétend que si un mau-
« vais esprit lui apparaissait en feignant d'être saint
« Michel, elle saurait bien discerner sa ruse.

« Cette même femme dit encore que de son
« propre gré, sans qu'on l'y eût portée ou induite,
« elle a juré à ces deux saintes de ne point révéler
« le signe de la couronne, qui devait être donné
« au prince à qui on l'envoyait, et qu'elle ne
« pourrait le révéler qu'autant qu'elle en aurait la
» permission. »

ARTICLE XII.

« Cette femme dit et avoue que si l'Église voulait
« qu'elle fît quelque chose de contraire à ce qu'elle
« prétend lui être ordonné par Dieu, elle ne le
« ferait pas pour chose quelconque ; affirmant

« qu'elle sait bien que ce qui est contenu dans son
« procès vient de l'ordre de Dieu, et qu'il lui serait
« impossible de faire le contraire. Elle ajoute que,
« sur tout cela, elle ne veut point s'en rapporter à
« la décision de l'Église militante ni à celle d'aucun
« homme du monde, mais à Dieu seul, Notre-
« Seigneur, surtout par rapport aux révélations
« et aux matières qui en sont l'objet, ainsi qu'à tout
« ce qu'elle a fait en vertu de ces mêmes révéla-
« tions ; elle ajoute qu'elle n'a point fait cette
« réponse et les autres en les prenant dans sa propre
« tête, mais qu'elle les a faites et les a données de
« l'ordre des voix et en vertu des révélations qui
« lui ont été faites ; quoique les juges et d'autres
« personnes qui étaient présentes, lui aient cité
« plusieurs fois l'article de foi : *Je crois à l'Église,*
« *une, sainte et catholique,* en lui exposant que
« tout fidèle vivant est tenu d'obéir et de soumettre
« ses discours et ses actions à l'Église militante,
« surtout en matière de foi et en ce qui concerne
« la doctrine sacrée et les ordonnances ecclésiasti-
« ques.

« Elle a différé et refusé de se soumettre, elle,
« ses actions et ses discours, à l'Église militante,
« quoiqu'on l'ait plusieurs fois avertie et requise,
« disant qu'il lui est impossible de faire le contraire
« de ce que, dans son procès, elle affirme avoir fait

« de l'ordre de Dieu ; et que, sur ces choses-là,
« elle ne s'en rapporte pas à la décision ni au juge-
« ment d'aucun homme vivant, mais seulement au
« jugement de Dieu. »

Mes réponses aux interrogatoires détruisent suffisamment ces accusations, c'est à elles que je renvoie.

Presque tous les avis des assesseurs me furent contraires, car personne ne s'occupa de comparer ces articles à mes réponses, qui d'ailleurs avaient été falsifiées pour la plupart. Outre les consultants du Saint-Office, un grand nombre de personnes donnèrent leurs avis ; mais l'évêque ne releva que ceux qui pouvaient concourir à ses desseins.

Mille inquiétudes l'agitaient ; les Anglais le menaçaient sans cesse et s'irritaient de la longueur des procédures. Il ne pouvait cependant pas les presser plus qu'il ne le faisait ; la crainte qu'un incident quelconque ne révélât au public ses infâmes manœuvres ne lui laissait pas un moment de repos. Il résolut, pour faire cesser ses cruelles incertitudes, de me faire mourir secrètement. A cet effet, il m'envoya une carpe empoisonnée, dont je mangeai sans défiance. Le soir même, une fièvre ardente s'empara de moi.

Le cardinal de Winchester et le comte de Warwick, informés que j'étais dangereusement malade, m'en-

voyèrent des médecins, en leur recommandant de tout faire pour me guérir. Ils voulaient à tout prix que je mourusse ; mais il fallait, pour leurs intérêts, que ce fût publiquement et d'une manière violente. Les médecins, après m'avoir vue, retournèrent chez le comte de Warwick, en disant que j'avais la fièvre et qu'il fallait me saigner. Le comte leur défendit de le faire, en disant que j'étais rusée et que je pourrais bien me tuer. Les médecins et surtout l'intérêt agirent si puissamment sur son esprit qu'il y consentit enfin.

Un des cuisiniers de l'évêque, celui même qui avait préparé la carpe, révéla au comte le forfait du prélat, en lui demandant pour récompense une somme d'argent. Warwick manda sur-le-champ Cauchon, lui fit de vifs reproches et le menaça de le faire jeter dans la Seine s'il ne me faisait rappeler à la vie. Trop heureux de se sauver à ce prix, il le promit formellement ; en effet, il me fit administrer secrètement un contre-poison qui me sauva, et la saignée que les médecins pratiquèrent fit cesser la fièvre. Je n'ai pas besoin de dire que l'évêque et le comte gardèrent sur cela un profond silence ; le premier eût payé cher sa tentative, si le second eût pu trouver pour commettre à sa place une créature aussi dévouée.

J'étais à peine saignée, quand le promoteur d'Es-

tivet et Jean Tiphaine, maître-ès-arts et en médecine, vinrent me visiter de la part des juges. Le médecin demanda, en me tâtant le pouls, ce que j'avais et d'où je souffrais. Je lui dis que l'évêque m'avait envoyé une carpe dont j'avais mangé et que, suivant mes soupçons, de là venait mon mal. D'Estivet s'écria que je calomniais et me dit des injures que je passe sous silence.

— Tu as mangé des harengs, ajouta-t-il, et d'autres choses qui te sont contraires.

Ses insultes atroces échauffèrent ma tête ; lui, de son côté, s'emporta avec si peu de ménagement que les gardes durent l'emmener de vive force. L'impression que je ressentis de cette scène fut telle que la fièvre me reprit et mit ma vie en danger. Le comte de Warwick réprimanda vertement d'Estivet et lui défendit de m'injurier à l'avenir.

Ma maladie fut longue et cruelle ; à chaque instant on croyait que je touchais à ma dernière heure. J'étais encore en danger de mort, quand la première monition eut lieu ; j'étais encore trop mal pour faire aucune réponse et je me contentai de demander les derniers sacrements et l'assurance de reposer en terre sainte après ma mort. On me dit qu'on était prêt à m'accorder la permission de me confesser ; mais que pour le reste, il n'y fallait pas songer avant que de m'être soumise à l'Église.

Prières, menaces; rien ne put m'ébranler; je demandai seulement à être ensevelie en terre sainte, disant que j'avais été bien baptisée et que je mourais en bonne chrétienne.

Sur ces entrefaites, l'évêque, pour éprouver ma confiance dans les prières de l'Église, me demanda si je voulais qu'on fit une procession pour obtenir de Dieu mon rétablissement; je répondis que je m'estimerais heureuse si les catholiques et l'Église voulaient bien prier pour moi.

Mes bonnes amies de Beaurevoir pensaient toujours à moi. Le comte de Ligny vint me voir, sur leurs instances, pour essayer de m'apporter quelque soulagement. Il vint me voir dans ma prison avec le comte de Warwick, le comte de Scanffort et quelques autres seigneurs. Le comte de Ligny me dit qu'il était venu pour traiter de ma rançon, pourvu que je voulusse promettre de ne jamais porter les armes contre les Anglais et les Bourguignons.

— Vous voulez rire, lui dis-je; car je sais bien que vous n'en avez ni le vouloir ni le pouvoir.

Il persista dans ses assertions; je lui répétai ces mêmes paroles, en y ajoutant :

— Je sais bien que les Anglais me feront mourir, croyant que ma mort leur fera gagner le royaume de France; mais, fussent-ils cent mille God-

don (1) de plus qu'ils ne sont à présent, ils n'en partiront pas moins.

Ces mots mirent en fureur le comte de Scanfort, qui tira sa dague et m'en eût frappée si le comte de Warwick ne l'en eût empêché.

Le chapitre de Rouen ne pouvait se résoudre ni à croire à la vérité des douze articles ni à donner son avis sur eux, avant que l'Université de Paris et les deux facultés de théologie et le droit eussent donné les leurs. D'un autre côté, il paraissait peu probable que la faculté de droit pût croire que je soutenais obstinément ces propositions, en admettant que je jouissais de mon bon sens. Pour décider le chapitre de Rouen, on eut recours à une nouvelle monition qui fut presque publique.

L'Oyseleur eut soin de me préparer au rôle que je devais jouer ; il ne lui fut pas difficile de me persuader que j'étais perdue si je me soumettais à l'Église ; car par là j'eusse reconnu la juridiction de mes juges, qui s'en arrogeraient les pouvoirs.

Le 2 mai, je fus mandée dans la salle du château de Rouen où se tenait le tribunal. J'étais à peine relevée de maladie. Cauchon m'exhorta à me rendre aux avis qu'allait me donner Jean Castillon, qui était chargé de procéder aux monitions.

(1) On nommait communément ainsi les Anglais, à cause de leur jurement familier God Dam : Dieu me damne,

Celui-ci me fit un long discours sur mes devoirs et sur mes prétendus crimes, dont le principal était mon changement d'habits. Il s'étendit sur les mensonges que j'avais faits dans le cours de mes interrogatoires ; c'était entre autre l'allégorie sur le signe de Charles VII. Enfin, il parla de l'Église militante et de l'Église universelle d'une manière très-différente de celle de Jean de Fontaine ; son discours là-dessus était rempli de contradictions. Il termina son long sermon en me demandant si je voulais me corriger et m'amender, comme les savants docteurs consultés là-dessus en avaient ordonné.

— Lisez votre livre et je vous répondrai ; je m'en rapporte à Dieu, mon créateur, et je l'aime de tout mon cœur.

— Ne voulez-vous rien répondre de plus à cette monition générale ?

— Je m'en rapporte à mon juge, qui est le roi du ciel et de la terre.

— Autrefois vous avez demandé que vos actions et vos paroles fussent vues et examinées généralement, comme il est fait dans cette cédule.

On me somma de croire et de me soumettre à l'Église militante.

— Je crois, répondis-je, à l'Église d'ici-bas ; mais quant à mes actions et à mes paroles, je ne

n'en rapporte qu'à Dieu, comme je l'ai déjà dit. Je crois que l'Église militante ne peut s'égarer ni tomber en faute ; mais nonobstant cela, quant à mes paroles et à mes actions, je m'en rapporte à Dieu seul, qui me les a fait faire et dire ; je me sou mets à Dieu mon créateur, qui m'a fait faire tout ce que j'ai fait, et je ne veux m'en rapporter qu'à lui.

— Voulez-vous dire par là que vous n'avez pas de juges sur cette terre, et que monseigneur le Pape n'est pas le vôtre ?

— Je ne vous dirai pas autre chose ; Notre-Seigneur est bon, je m'en rapporte pour tout à lui et non à un autre.

Accablée de fatigues et affaiblie par la maladie, j'oubliai de faire mention du Pape en répondant ; si l'on se fût expliqué de bonne foi, touchant ma soumission à l'Église, le quiproquo se fût éclairci ; mais ce n'était pas à quoi tendaient les efforts de mes juges ; ils eurent recours aux menaces, sachant qu'il n'y avait pas de meilleur moyen pour m'affermir dans ma résolution. On me menaça, si je persistais dans mes refus, de me déclarer hérétique et de me brûler comme telle.

— Si je voyais le feu, répondis-je, je ne vous dirais rien autre chose.

J'étais bien persuadée que l'on voulait me faire

reconnaître criminelle pour avoir donné des secours à Charles VII ; c'était en effet le but de mes juges. Les questions que l'on m'adressa étaient tellement obscures et confuses, que je pris le parti de refuser de m'expliquer davantage.

— Si le concile général était ici, voudriez-vous vous y soumettre et vous en rapporter à lui ?

— Je ne le vous dirai pas.

— Voulez-vous vous soumettre à notre saint père le Pape ?

— Menez-moi à lui et je répondrai.

Mes vêtements servirent encore de thème à une foule de questions ; j'y répondis dans les mêmes termes qu'auparavant et, quand Castillon me somma de reprendre des habits de femme, je refusai de le faire. Toutes les sommations avaient été posées de manière à ce que je n'y fisse que des refus formels et c'était tout ce qu'on désirait de moi. Je ne rapporte que les questions et les réponses qui en valent la peine. On me demanda si je voulais m'en rapporter sur le signe donné au Roi à l'archevêque de Rheims, à Charles de Bourbon, à la Trémouille et d'autres seigneurs qui, selon ce que j'avais dit, avaient été présents à ma réception à Chinon ; je répondis :

— Donnez-moi un messenger et je leur écrirai ce qu'il faudra touchant le procès.

— Si on vous envoyait deux ou trois clercs de votre parti, qui viendraient par sauf-conduit, voudriez-vous vous en rapporter à eux sur vos apparitions et sur les choses contenues dans ce procès ?

— Faites-les venir et je répondrai.

— Voulez-vous vous soumettre et vous en rapporter à l'Église de Poitiers ?

— Pensez-vous me faire tomber dans ce panneau et m'attirer ainsi à vous ?

Le concile seul pouvait me sauver et, d'ailleurs, en reconnaissant la juridiction de l'Église de Poitiers, j'eusse reconnu celle de l'Église de Rouen. On me représenta qu'il fallait que je me soumisse à l'Église, sous peine d'être rejetée par elle, et, dans ce cas, j'encourais le feu éternel pour mon âme et celui de l'Inquisition pour mon corps, par la sentence d'autres juges.

— Vous ne ferez jamais ce que vous dites contre moi ; car mal vous en prendrait pour l'âme et pour le corps.

On m'admonesta charitablement pour me faire soumettre à l'Église militante, au Pape et au concile général. Les définitions sur l'Église militante s'éloignaient considérablement de celle de Castillon, ce qui m'embarrassa tellement que je différâi de m'expliquer dans cette séance. Je reconnus l'Église

militante, ses pouvoirs et ses attributions, mais je refusai de me soumettre à elle. Cette contradiction ne tint qu'à la manière dont mes juges s'expliquèrent. Je refusai réellement de me soumettre à l'Église, mais seulement à celle dont mes juges me parlaient, c'est-à-dire à leur tribunal investi, selon eux, de ses pouvoirs. Le chapitre de Rouen et les assistants furent dupes de cette scène adroite ; le premier donna son avis et dit que je lui paraissais devoir être jugée comme hérétique.

Le jour de la troisième monition, sainte Marguerite m'apparut :

— Fille de Dieu, me dit-elle, aie confiance ; l'Éternel mesure le vent à la brebis tondue.

Elle disparut sans me laisser le temps de lui parler ; mais ces mots et son doux sourire relevèrent mon courage et je fus plus tranquille, en attendant cette nouvelle épreuve que je redoutais tant.

Les personnes qui devaient y assister ne tardèrent pas à arriver. Avant que de m'interroger, on me dit que les bourreaux étaient présents avec tous les instruments nécessaires pour me faire subir la torture ; on avait en effet mandé quelques personnes pour me la faire souffrir. Ces menaces ne me firent pas plus parler que de coutume ; je protestai que, si la violence des tourments m'arrachait de faux

aveux, je soutiendrais que la force seule me les aurait arrachés et les démentirais. Les juges ne trouvèrent pas à propos de me faire torturer ; voyant que l'affreuse vue des instruments n'avait fait sur moi aucune impression, ils pensèrent que la torture ne ferait peut-être qu'augmenter ma constance et ramènerait à moi bien des esprits indécis.

Jean Castillon, jusque là si dévoué à l'évêque, prit mon parti assez ouvertement ; il s'ensuivit une querelle, à l'issue de laquelle Castillon déclara en face à l'évêque de Beauvais que le procès était entièrement nul. Jean Massieu reçut ordre de ne plus comprendre désormais Castillon dans ses convocations et il ne prit plus part à mon procès.

Les juges, sur l'avis de douze assesseurs consultés, décidèrent que je ne subirais pas la torture ; ma longue maladie m'avait si affaiblie, que l'on craignait que je n'expirasse dans les tortures, ce qui eût dérangé les vues et les projets des Anglais.

La duchesse de Bedford cherchait sans cesse à me procurer des soulagemens. Comme le peu de personnes qui s'intéressaient à moi, et qui ignoraient ma véritable position, elle s'imaginait que mes vêtements d'homme étaient la principale cause des rigueurs que l'on exerçait contre moi. Elle crut que si je reprenais les vêtements de mon sexe, cette marque de soumission ferait pencher les juges

en ma faveur ; elle fit faire par un tailleur de robes des vêtements de femme, qu'il m'apporta de sa part ; ne pouvant me décider à m'en vêtir, il porta doucement la main sur mon sein pour me dépouiller de ceux que j'avais. Je me mépris sur ce geste et, saisie d'indignation, je lui donnai un tel soufflet qu'il en fut tout étourdi :

— Ah ! dame ! Jeanne, dit-il, vous n'y allez pas mal ; par la Pâques-Dieu ! jamais je n'en ai reçu un pareil.

Il alla raconter cette scène à la duchesse, qui ne put s'empêcher de rire de sa mésaventure.

IX

Après avoir pris connaissance des douze articles, l'Université de Paris demanderait selon toute apparence à voir mes réponses, pour donner son avis avec plus de lumière. Il paraissait peu probable qu'on pût en imposer à ce corps éclairé, jusqu'à lui faire admettre comme véritables des réponses fausses et falsifiées; le plus léger incident pouvait découvrir toute la trame.

L'Université avait témoigné beaucoup de confiance à l'évêque de Beauvais; cela lui donnait quelque facilité pour exécuter le projet qu'il avait conçu. Il lui écrivit pour lui rendre compte de l'instruction, qu'il soumettait en quelque sorte à ses lumières, et il fit partir pour Paris deux assesseurs qui lui étaient entièrement dévoués: c'était Jean Morice et Nicolas Midy; ils avaient le titre de plénipotentiaires du roi d'Angleterre.

Ils rendirent compte à l'Université et aux deux

facultés de théologie et de droit de tout ce qu'elles désirèrent savoir, et leur donnèrent toutes assurances qu'elles demandèrent ; enfin ils levèrent jusqu'au plus léger doute sur la vérité des douze articles. Les facultés et l'Université délibèrent chacune de leur côté. Je vais dire les qualifications des condamnations appliquées à chacun des douze articles. Cette délibération est celle de la faculté de Théologie ; celle de la faculté de Droit fut conçue dans le même esprit et l'Université adopta en entier celles de l'un et de l'autre. Voici comment la faculté de Théologie résumait ses décisions.

Sur le premier article :

« Ces apparitions et révélations sont feintes,
« mensongères, destinées à séduire et pernicieuses,
« ou bien elles procèdent superstitieusement des
« esprits malins et diaboliques, Bélial, Satan et
« Belzébut. »

Sur l'article II :

« Le deuxième article parait n'être pas vrai,
« mais plutôt un mensonge présomptueux, séduc-
« teur, pernicieux, inventé et dérogameur à la
« dignité angélique. »

Sur l'article III :

« Les signes énoncés ne sont pas suffisants ; cette
« femme y croit trop légèrement et affirme avec

« témérité. De plus, par la comparaison qu'elle
« fait, on voit qu'elle ne croit pas bien et qu'elle
« erre dans la foi. »

Sur l'article IV :

« Superstition, divination, histoire présomptueuse,
« se, pleine d'une vaine jactance. »

Sur l'article V :

« Cette femme est blasphématrice et contemp-
« trice de Dieu, dans ses sacrements; prévaricatrice
« de loi divine, de la sainte doctrine et des ordon-
« nances ecclésiastiques; mal pensante et errante
« dans la foi et remplie d'une vaine jactance; on
« doit la tenir comme suspecte d'idolâtrie et d'a-
« voir donné sa personne et ses habits au démon,
« en imitant la coutume des païens. »

Sur l'article VI :

« C'est une femme pernicieuse, trompeuse,
« cruelle, altérée de sang humain, séditeuse, pro-
« voquant la tyrannie et blasphématrice de Dieu
« dans les ordres qu'elle donne et les révélations
« qu'elle s'attribue. »

Sur l'article VII :

« Cette femme est impie envers ses père et mère,
« prévaricatrice du précepte de les honorer; scan-
« daleuse, blasphématrice envers Dieu; elle erre

« dans la foi ; elle fit une promesse téméraire et
« présomptueuse. »

« Sur l'article VIII :

« Ce que renferme cet article est une pusillani-
« mité qui touche au désespoir ; on doit l'interpré-
« ter comme un homicide de soi-même.

« L'assertion que cette faute lui a été remise est
« téméraire ; elle indique de plus que cette femme
« pense mal sur ce qui concerne le libre arbitre de
« l'homme. »

Sur l'article IX :

« C'est une téméraire et présomptueuse asser-
« tion, un mensonge pernicieux, une contradiction
« avec l'article précédent, cette femme pense mal
« dans la foi. »

Sur l'article X :

« C'est une assertion présomptueuse, une témé-
« raire divination, une superstition, un blasphème
« contre sainte Marguerite et sainte Catherine ; c'est
« une transformation du principe de l'amour du
« prochain. »

Sur l'article XI :

« En supposant que cette femme ait eu les révé-
« lations et les apparitions dont elle se vante, et en
« joignant au présent article ce qui a été décidé à

« cet égard sur le premier, elle est idolâtre, invo-
« catrice des démons; elle erre dans la foi, elle
« affirme avec témérité et elle a fait un serment
« illicite. »

Sur l'article XII :

« Cette femme est schismatique; elle pense mal
« de l'unité et de l'autorité de l'Église; elle est
« apostate et erre dans la foi. »

Ces qualifications étaient subordonnées à deux circonstances que la faculté prescrivait de vérifier; c'était si je l'avais dit et si j'y persistais, ayant l'usage de ma raison. En conclusion, la faculté déclara que si je refusais de revenir à l'unité de l'Église et de faire la réparation qui serait jugée convenable, après avoir été exhortée et admonestée publiquement, le juge compétent devrait prononcer et m'abandonner aux juges séculiers, pour recevoir une peine proportionnée à mes délits. Comme on le voit, la faculté n'admettait pas positivement la compétence de mes juges.

Le 19 mai, les juges et un grand nombre d'assesseurs se rendirent dans l'archevêché de Rouen pour entendre les délibérations de l'Université. On reçut ensuite les avis des assesseurs présents; trois avis prévalurent :

Le premier, celui de Nicolas de Vendères, con-

sistait à me condamner sur-le-champ et à me remettre à la justice séculière.

Le second, celui de l'abbé de Fécamp, était conforme au précédent ; mais en faisant précéder la condamnation d'une monition préalable, dont le succès déciderait de mon sort.

Le troisième, celui de Guillaume Boucher, tendait à ordonner une monition préalable, où l'on me donnerait communication des douze articles ou assertions qu'on m'attribuait, et à ne statuer sur mon sort que par une nouvelle délibération, postérieure à cette monition.

L'avis de l'abbé de Fécamp emporta le plus grand nombre de suffrages ; les assesseurs étaient convaincus que les douze articles étaient véritables. Mais l'évêque avait déjà vu plusieurs fois ses ruses déjouées par ma mémoire ; il ne s'abusa pas sur les difficultés qu'il éprouverait, en voulant me faire reconnaître des choses que je n'avais jamais dites ; ce ne fut qu'en tremblant qu'il vit venir le moment de l'épreuve qu'il craignait si fort.

Pierre Morice me lut tout d'un trait le contenu des douze articles, qui m'étaient adressés à titre de reproches ; il mit à la suite de chaque article la qualification de condamnation qui y adhérait. Il me fit ensuite un long discours, pour m'exhorter à me soumettre à l'Église, ayant soin de me faire

sentir qu'il entendait par là le tribunal de mes juges.

Je dis, en peu de mots, que quant à mes paroles et à mes actions, je m'en rapportais à ce que j'avais dit dans le procès et que je voulais le soutenir. J'avais à peine compris ce que contenaient les douze articles, tant la lecture en avait été rapide. Je pensais qu'en déclarant m'en rapporter à ce que j'avais dit dans le procès, je mènerais naturellement à repasser mes réponses. On me fit des remontrances sur le danger de mon obstination ; je répondis :

— Quand même je serais en jugement, quand même je verrais le feu préparé, le bûcher allumé et le bourreau prêt à m'y jeter, je ne dirais pas autre chose que ce que j'ai dit au procès.

Tandis que je ne faisais que soutenir la vérité, les assesseurs présents, abusés par les douze articles qu'ils croyaient véritables, furent convaincus que je m'obstinais dans des mensonges, contre lesquels j'eusse protesté de toutes mes forces, si je les avais connus. Je ne fis plus de réponse aux questions de mes juges et je fus citée le lendemain ; pour entendre mon jugement définitif.

La sentence de condamnation fut dressée le même jour ; mais les assesseurs n'en eurent pas connaissance. Je ne citerai qu'un passage, qui fera juger suffisamment du reste ; on y disait, en parlant de moi,

que j'avais *inventé* des révélations et apparitions et que je les avais *crues légèrement* ; on terminait en me déclarant que j'étais obstinée, persévérante dans mes erreurs et hérétique ; que, comme telle, j'étais retranchée de l'Église, dont j'étais un membre infect, et abandonnée à la justice séculière, qu'on priait de me traiter avec douceur.

Le but de l'évêque n'était pas complètement atteint ; il voulait me faire révoquer des assertions que je n'avais jamais avancées et me faire rétracter publiquement ma mission céleste. Il m'envoya plusieurs personnes pour me préparer à la scène qui devait avoir lieu dans le cimetière de Saint-Ouen. Nicolas l'Oyseleur vint m'exhorter à faire tout ce que mes juges voudraient ; cette démarche était si contraire à sa conduite antérieure, que je ne pus comprimer la surprise qu'elle me causa ; il feignit de s'être abusé sur les véritables dangers que je courais ; ses paroles avaient une telle apparence de sincérité que j'y fus trompée.

— Jeanne, me dit-il, croyez-moi ; car si vous le voulez, vous serez sauvée ; acceptez les vêtements de femme et faites ce que l'on vous prescrira, autrement vous êtes en péril de mort ; si vous faites ce que je vous dis, vous serez sauvée et vous vous en trouverez très-bien, vous n'aurez aucun mal et vous serez remise à l'Église.

Je désirais avec ardeur d'être hors des mains des Anglais, aussi cette promesse produisit un grand effet sur moi.

Le 24 mai, Jean Beaupère vint m'annoncer que j'allais être menée à l'échafaud, pour être prêchée; il me dit que si j'étais une bonne chrétienne, je soumettrais mes actions et mes paroles au jugement de l'Église et des juges ecclésiastiques. Je répondis que j'en ferais ainsi.

Après qu'il fut parti, j'entendis les voix des deux saintes; elles m'excitèrent à avoir du courage et me prédirent tout ce que je ferais.

Quand l'heure de la réunion fut arrivée, Jean Massieu et Mauger le Parmentier vinrent me chercher, pour me conduire dans le cimetière de l'abbaye de Saint-Ouen. On y avait dressé deux échafauds; sur l'un, on voyait l'évêque de Beauvais, le vice-inquisiteur, le cardinal de Winchester, les évêques de Noyon et de Boulogne-sur-Mer, trente-trois assesseurs et quelques personnes étrangères au procès.

Je montai sur l'autre avec Jean Massieu, Mauger le Parmentier, Guillaume Manchon, Boys-Guillaume; frère Martin l'Advenu et Nicolas l'Oyseleur y prirent place près de Guillaume Érard, qui était chargé des fonctions de prédicateur. Une foule immense se pressait autour des échafauds.

Le bûcher était dressé sur la place du Vieux-Marché et le bourreau se tenait près de l'échafaud sur lequel j'étais. Il avait avec lui un quadrigé, espèce de chariot traîné par quatre chevaux, pour me conduire au bûcher, s'il en était besoin.

Guillaume Énard me fit un long sermon sur les devoirs d'un bon chrétien, sur l'Église, sur ma vie et ma doctrine; il énuméra mes prétendus crimes, fautes et mensonges; quand il eut fini, il me lut ma sentence de condamnation et me somma de me soumettre à l'Église. Les paroles du prédicateur étaient remplies de fiel; non content de m'injurier, il traita Charles VII d'hérétique et de schismatique. J'avais souffert patiemment les insultes qui m'étaient adressées, mais il n'en fut pas de même de celles qui touchaient le Roi. Je lui dis vivement :

— Dites sur moi tout ce que vous voudrez; mais ne parlez pas du Roi: il est bon chrétien.

Cela ne l'empêcha pas de continuer. Saisie d'indignation, je m'écriai :

— Maître Guillaume, révérence gardée, j'ose bien vous dire et vous jurer, sous peine de vie, que mon Roi est le plus noble de tous les chrétiens, qu'il aime la foi et l'Église et n'est pas tel que vous le représentez.

Le prédicateur et Cauchon ordonnèrent à Jean Massieu de m'imposer silence; mais je ne me tus que

quand Guillaume Énard changea de sujet. Lorsqu'il eut fini, il fit signe à Jean Massieu de me lire la cédula d'abjuration. Voici en quels termes elle était conçue :

« Je, Jeanne, déclare promettre et jurer devant
« Dieu et les Saints de ne plus porter d'habit viril
« ni les cheveux coupés en rond, de ne plus pren-
« dre les armes ni chevaucher parmi les gens d'ar-
« mes ; enfin, je, Jeanne, déclare formellement et
« sans restriction abjurer celles de mes paroles et
« de mes actions que notre saint père le Pape et
« notre mère la sainte Église jugeront contraires à
« la foi et je promets de pratiquer le bien et d'évi-
« ter le mal, comme tout bon catholique est tenu de
« le faire. »

Le prédicateur me dit :

— Jeanne, tu abjureras et signeras cette cédula.

Je répondis :

— Je ne sais pas ce que c'est que d'abjurer et je demanderai conseil sur cela.

Jean Massieu reçut ordre de me l'expliquer ; il me dit qu'il me conseillait de m'en rapporter à l'Église universelle, pour savoir si je devais abjurer les articles ou non.

— Je m'en rapporte à l'Église universelle, dis-je, pour savoir si je dois abjurer ou non.

— Tu abjureras présentement ou tu seras tra-

léc, répartit le prédicateur; abjure et réponds si tu te soumetts à l'Église.

— J'ai déjà répondu sur ce qui concerne ma soumission à l'Église, par rapport à mes paroles et à mes actions; je consens à ce qu'on envoie mes réponses à Rome, pour y être examinées, et je me soumetts à la décision de l'Église; mais j'affirme, en même temps, que je n'ai rien fait que par les ordres de Dieu. Au surplus, si, dans mes discours, il y a quelque chose qui soit mal, je déclare que tout a procédé de moi et que mon Roi ne m'a rien fait faire.

On me demanda si je voulais révoquer celles de mes paroles ou de mes actions qui avaient été condamnées par les ecclésiastiques.

— Je m'en rapporte à Dieu et à notre saint père le Pape.

On me répondit que cela ne suffisait pas; que le Pape demeurerait trop loin pour qu'on pût recourir à lui. Les ordinaires, ajouta-t-on, sont jugés dans leurs diocèses; ainsi, il est nécessaire que vous vous en rapportiez à notre mère la sainte Église et que vous teniez tout ce que des clercs et des gens habiles ont décidé sur vos paroles et vos actions. J'étais trop peu instruite dans les questions théologiques pour pouvoir combattre cette prétention; aussi je pris le parti de garder le silence.

L'évêque me lut la sentence de condamnation. Bien que j'eusse encore, un moment auparavant, réitéré mon appel au Pape, il ne laissa pas que de me dire :

— « De plus, vous avez, d'un esprit obstiné et avec persévérance, refusé expressément et plusieurs fois de vous soumettre à notre saint père le Pape et au concile général. »

On multiplia les instances et les exhortations pour me faire abjurer ; les spectateurs eux-mêmes m'en pressaient. Les prières, les menaces les remontrances, tout fut mis en usage pour me faire faire cet acte, que les juges désiraient avec tant d'ardeur. Sur les pressantes questions du prédicateur au sujet de mon changement d'habit, je dis que je n'avais pris celui que je portais, que parce qu'étant appelée à vivre au milieu des gens d'armes, il était plus prudent et plus décent que je fusse vêtue comme eux, au lieu de porter des vêtements de femme.

Les Anglais et leurs créatures vociféraient sans cesse autour de moi pour m'effrayer ; quelquefois même ils me lançaient des pierres. Les menaces de la populace et surtout celles d'Érard, me causaient une irritation indicible. Dans un moment d'impatience, je dis vivement à celui-ci :

— Tout ce que j'ai fait et tout ce que je fais j'ai bien fait et je fais bien de le faire.

Voyant le résultat de ses menaces, il changea de langage et me dit d'un ton mielleux :

— Jeanne, nous avons tant pitié de toi ! il faut que tu révoques ce que tu as dit, ou que nous t'abandonnions à la justice séculière.

— Je n'ai rien fait de mal, répondis-je ; je crois aux douze articles de foi et aux préceptes du Décalogue ; je m'en réfère à la cour de Rome et je veux croire tout ce que croit la sainte Église.

Érard eut recours à une promesse qui m'ébranla, celle d'être délivrée de prison, si je faisais ce qu'on me demandait.

L'évêque, qui continuait sa lecture pendant ce temps, s'interrompit vers la fin de la sentence de condamnation pour mêler ses instances à celles du prédicateur. La populace anglaise interpréta mal cette interruption ; des injures à l'adresse de Cauchon sortirent de son sein ; un chapelain du cardinal de Winchester s'en mêla et échangea de gros mots avec l'évêque. Je ne pouvais m'empêcher de rire, en les voyant ainsi aux prises. L'évêque était rouge de fureur ; il piétinait de rage et froissait dans ses mains la sentence de condamnation, qui cependant n'y pouvait pas grand chose. Le cardinal de Winchester eut peine à imposer silence aux deux adversaires, qui, forcés de se taire, échangèrent des regards courroucés dont je m'amusai fort, malgré mes inquiétudes.

Ce qui m'empêchait de signer la cédule, c'était la crainte de donner dans un piège. J'avais bien repassé son contenu dans mon esprit ; je n'y trouvais pas la moindre expression qui pût me donner à penser ; mais je me défiais de mes petites lumières et j'appréhendais de mettre, en la signant, des armes dangereuses dans les mains d'ennemis qui savaient si bien se servir des plus inoffensives.

Jean Massieu avait gagné entièrement ma confiance par ses bonnes paroles, par la pitié et la douceur avec lesquelles il me traitait ; je lui dois cette justice, tout ce qu'il pût faire pour me soulager, il le fit courageusement, bien que connaissant les dangers auxquels il s'exposait. A la faveur du débat qui s'était élevé entre l'évêque et le chapelain, je m'approchai de lui et je l'interrogeai à voix basse, tandis que l'attention des assistants était entièrement concentrée sur la querelle. Il me dit sincèrement qu'il croyait que je pouvais signer la cédule sans aucune crainte. Je le savais incapable de me tromper ; mais j'appréhendais qu'il ne le fût lui-même ; aussi je dis aux docteurs :

— Que cette cédule soit vue par les clercs et l'Église, dans les mains desquels je dois être remise ; s'ils me donnent conseil de la signer et de faire les choses qui me seront dites, je le ferai volontiers.

Si l'on eût accueilli cette prière, j'eusse pu être sauvée. Guillaume Énard sentit d'instinct qu'il y avait peut-être là-dedans une chance de salut pour moi. Il s'empressa de dire :

— *Signe maintenant*, ou tu finiras aujourd'hui tes jours par le feu.

Je répondis sans hésiter que j'aimais mieux signer que d'être brûlée. L'évêque de Beauvais, dès que j'eus dit ces mots, demanda au cardinal de Winchester ce qu'il fallait qu'il fit, attendu que je m'étais soumise ; celui-ci répondit qu'il devait m'admettre à la pénitence,

Laurent Callot, secrétaire du roi d'Angleterre, tira de sa manche la cédula d'abjuration ; celle que Jean Massieu m'avait lue avait disparu. Comme Callot était sur l'échafaud avec moi, ainsi que plusieurs autres que je n'ai pas nommés, je crus qu'il l'avait mise dans sa manche tout naturellement ; mais c'en était une nouvelle que l'on voulait me faire signer. Pour mieux me tromper, on avait écrit l'autre sur un cahier de papier blanc ; celle-ci, qui était beaucoup plus considérable, eût éveillé mes soupçons, si l'en n'avait pris cette précaution. En effet, comme on avait eu soin de la copier sur un cahier de même dimension et que l'on avait mis sur la page où je devais apposer ma signature un nombre égal de lignes, je ne m'en aperçus pas et ne me

doutai de rien. La première des deux cédules est rapportée plus haut; je traduis la seconde dans les termes consacrés par l'usage, pour altérer le moins possible les expressions originales de cette pièce importante :

« Toute personne qui a erré et mespris en la foy
« chrestienne, et depuis, par la grâce de Dieu, est
« retournée en lumière de vérité, et à l'union de
« nostre mère sainte Église, se doit moult bien
« garder que l'ennemi d'enfer ne le reboulte et face
« rencheoir en erreur et en dampnation. Pour ceste
« cause, je, Jehanne, communement appelé la Pu-
« celle, misérable pécheresse, après ce que j'ay
« congneu le las d'erreur auquel je estais tenue, et
« que, par la grâce de Dieu, suis retournée à nostre
« mère la sainte Église affin que on voye que non
« pas faintement, mais de bon cœur et de bonne
« volonté, suis retournée à icelle; je confesse que
« j'ay très-grièvement péché, *en faignant men-*
« *songeusement* avoir eu révélations et apparitions
« de par Dieu, par les anges et sainte Katherine et
« sainte Marguerite, en séduisant les âmes; *en*
« *créant follement et legierement*, en faisant
« superstitieuses divinations, en blasphémant Dieu,
« ses saintots et ses saintes; en trépassant la loi di-
« vine, la sainte Escripiture, les droits canons; en
« portant habit dissolu, difforme et deshonneste;

« contre la décence de nature, et cheveux rangez
« en rond en guise d'homme, contre toute hon-
« nesteté du sexe de femme; en portant aussi
« armures, par grant presumption, et desirant
« crueusement (cruellement) effusion de sang hu-
« main; en disant que toutes ces choses j'ay fait
« par commandement de Dieu, des anges et des
« saintes dessus dictes, et que en ces choses j'ay
« bien fait et n'ay point mespris; en mesprisant Dieu
« et ses sacremens; en faisant séditions, en idolas-
« trant par adorer mauvais esprits et en invoquant
« icotilx; confesse aussi que j'ai esté schismatique,
« et par plusieurs manières ay erré en la foy. Les-
« quels crimes et erreurs, de bon cœur et sans fiction,
« je, Jehanne, de la grâce de Dieu notre Seigneur,
« retournée à voie de vérité par la sainte doctrine
« et par le bon conseil de vous, et des docteurs et
« maîtres que vous m'avez envoyez, abjure, detes-
« te, regnie, et du tout y renonce et m'en dépars,
« et sur toutes ces choses devant dictes me soub-
« metz à la correction, disposition, amendement
« et totale détermination de nostre mère sainte
« Église et de vostre bonne justice. Aussi, je jure,
« voue et prometz à monseigneur saint Pierre,
« prince apostre, à nostre saint père le Pape de
« Roume, son vicaire, et à ses successeurs, et à
« vous messeigneurs révérends pères en Dieu,

« monseigneur l'évêque de Beauvais, et religieuse
« personne maître Jehan Le Maistre, vicaire de
« monseigneur l'inquisiteur de la foy, comme à
« mes juges, que jamais, par quelque exhortement
« ou autre manière, ne retourneray aux erreurs
« devant dictz, desquelz il a pleu à notre Seigneur
« may oster et délivrer; mais à tousjours demour-
« ray en l'union de nostre mère la sainte Église,
« et en l'obéissance de nostre saint père le Pape
« de Roume. Et cecy je dis, affirme et jure par
« Dieu le Tout-Puissant et par ses saints évangi-
« les. Et en signe de ce, j'ay signé ceste cédule de
« mon signe.

« JEHANNE. † »

Une sorte de pressentiment me retenait de signer cette cédule, dont le contenu cependant, tel que je le connaissais, n'était pas capable de m'inquiéter. On m'avertissait que le bûcher était préparé et le bourreau prêt à m'y jeter, en cas de refus. Tout bien pesé, je pensai qu'il valait mieux céder aux remontrances et aux prières des assistants; je répétai en souriant la formule d'abjuration et je traçai un zéro au bas, pour me divertir de mes juges. Mon zéro ne plut pas à Laurent Collet, car il me prit la main et me fit tracer une croix au bas avec la plume.

Alors les Français et même les Bourguignons, touchés de pitié pour moi, éclatèrent en cris de joie. Les Anglais ne furent pas si satisfaits de ma soumission ; ils jetèrent des pierres à tous ceux qui étaient sur les échafauds et à moi en particulier. Je riais de bon cœur de voir leur désappointement et d'entendre des God dam furieux retentir çà et là dans la multitude. L'Oyseleur, mon mielleux ami, me dit d'un ton hypocrite :

— Jeanne, vous avez fait une bonne journée et vous avez sauvé votre âme, s'il platt à Dieu.

— Savez-vous, dis-je, où je vais être conduite ? Ne serai-je pas remise entre les mains de l'Église, puisqu'elle me condamne ?

Il me répondit qu'il n'en était pas informé. Cette question n'était pas moins adressée aux assistants qu'à lui ; mais personne n'y répondit.

— Or çà, gens d'église, dis-je, menez-moi dans vos prisons ; car j'ai hâte d'être sortie des mains des Anglais.

Plusieurs personnes présentes requièrent Pierre Cauchon d'accéder à ma demande ; mais il ne tint pas compte des prières et des remontrances de ceux qui s'intéressaient à mon sort ; il dit simplement à Jean Massieu et à Mauger le Parmentier :

— Ramenez-la où vous l'avez prise.

Je revins dans ma prison, remplie de la douce

espérance de n'y plus souffrir longtemps. Nicolas l'Oyseleur, de crainte que mes instances ne fissent impression sur l'esprit des assistants, était venu me dire qu'on avait du faire des changements dans les prisons ecclésiastiques et que c'était pour cela qu'on était obligé de me faire encore rester quelques jours dans ma prison du château de Rouen.

Le comte de Warwick fit d'amers reproches à l'évêque de Beauvais de ce qu'il me laissait ainsi échapper au sort qui m'attendait. Cauchon, répondit, en se frottant les mains :

— Ne vous inquiétez pas ; nous la retrouverons bien.

Jean Le Maistre vint me trouver avec quelques personnes ; l'évêque ne l'accompagnait pas. Il me parla de la miséricorde de Dieu et de l'indulgence des ecclésiastiques, qui m'avaient remise en grâce avec l'Église. Il m'avertit avec bonté des suites qu'une rechute aurait pour moi et me rappela ensuite la promesse que j'avais faite de reprendre des vêtements de femme et de laisser croître mes cheveux. Je répondis que j'étais prête à l'exécuter ; en effet, quand Pierre Morice et Nicolas l'Oyseleur m'en apportèrent, dans l'après-midi, je m'en revêtis sans hésiter.

Les habits que je quittai furent mis dans un sac,

qui fut laissé dans ma prison. Mon sort ne fut pas amélioré ; les mêmes chaînes me retinrent, les mêmes gardes me veillèrent et mes vêtements rendirent ma situation encore plus critique.

Poton de Xaintrailles, les maréchaux de Boussac, de Sainte-Sévère et d'autres capitaines résolurent de tenter une expédition en Normandie ; ils espéraient s'emparer de la capitale, et, par suite, de l'enfant-roi, de son conseil, de mes juges et de moi, sans que les Anglais se doutassent de rien et eussent le temps de me faire embarquer pour l'Angleterre. Depuis que j'étais prisonnière, un vaisseau appareillé était prêt à m'y conduire à la moindre alerte. Mais l'entreprise échoua complètement et Xaintrailles fut même fait prisonnier et conduit à Rouen.

X

Le lendemain de l'abjuration, je regrettais déjà d'avoir repris des vêtements de femme : ce ne fut pas l'esprit d'insubordination ni l'entêtement qui en étaient cause, mais les instincts les plus sacrés de la femme. Pierre Morice vint me visiter pour m'engager à persévérer dans la bonne voie. Il était envoyé par l'évêque de Beauvais, qui voulait donner à ses actions le plus possible d'apparence d'équité. Il avait concerté avec le cardinal de Winchester les moyens de me faire reprendre des vêtements d'homme. Avec son approbation, il envoya Nicolas Midy et Jean Beaupère à ma prison, pour m'exhorter à persévérer dans mes bonnes résolutions. Des Anglais subalternes, qui n'étaient pas dans le secret, leur firent de telles menaces qu'ils jugèrent prudent de se retirer sans entrer.

Dans la nuit du 26 au 29, pendant mon sommeil, mes gardes enlevèrent mes habits de femme, qui

étaient sur la couverture de mon lit, et mirent à la place ceux d'hommes qui étaient dans le sac. A mon réveil, pressée par des besoins naturels, je voulus me lever. Quand je vis que mes vêtements étaient disparus et qu'il y avait sur mon lit ceux qui m'étaient défendus, je crus que mes gardes avaient voulu se divertir de moi ; je les suppliai de la manière la plus pressante de me rendre les autres, leur rappelant les défenses qui m'avaient été faites. Ils ne tinrent pas compte de mes prières et se jouèrent de mes larmes. Je leur dis qu'ils seraient cause de ma mort ; ils me répondirent que c'était cela qu'ils voulaient. Il fallut bien me lever enfin.

A peine étais-je habillée, que l'évêque de Beauvais entra ; dès qu'il m'eut vue en cet état, il retourna chez lui et manda le comte de Warwick, les assesseurs, les notaires et quelques autres personnes. Il leur dit que j'étais retombée dans mes hérésies et que j'avais repris mes vêtements d'homme ; il leur prescrivit ensuite d'aller s'assurer de la vérité par leurs propres yeux. Ceux-ci se rendirent à cet effet dans ma prison ; mais les Anglais usèrent de force pour les repousser, pensant toujours qu'il s'agissait de me sauver.

Quelques assesseurs parvinrent cependant à y pénétrer ; il est vrai que ce ne fut pas sans peine. An-

dré Marguerie dit à haute voix qu'il fallait savoir de moi pourquoi j'avais repris des vêtements d'homme. Un Anglais s'écria aussitôt :

— Goddam ! goddam ! taisez-vous de par le diable !

Non content de cela, il leva sa hache ; mais ni Marguerie ni les autres n'attendirent qu'il les frappât. Ils s'en allèrent tous. Boys-Guillaume parvint non sans peine à me voir, mais il ne me parla pas.

Le lendemain l'évêque de Beauvais et Jean le Maistre vinrent me trouver avec huit assesseurs ; il me questionnèrent et je leur dis la vérité.

— J'ai pris cet habit, dis-je pressée par leurs questions, mais c'est contre mon gré. D'ailleurs on n'a pas tenu les promesses que l'on m'avait faites ; c'était de me laisser entendre la messe et communier ; c'était aussi de rompre mes fers. J'aime mieux mourir, ajoutai-je, que de rester dans les chaînes ; mais si on me permet de me rendre à la messe, si je ne suis plus enchaînée et si l'on me donne une prison plus douce, je serai bonne et je ferai tout ce que l'Église voudra.

L'évêque me fit un grand nombre de questions sur ce sujet, puis, changeant de propos, il me dit qu'il avait appris que je tenais encore aux illusions auxquelles j'avais renoncé. Ensuite il me demanda si le jeudi 24 mai, jour de la signature de la cédule,

j'avais entendu sainte Catherine et sainte Marguerite.

— Cela est vrai, dis-je franchement.

— Que vous ont-elles dit ?

— Elles m'ont dit que j'avais fait une grande faute, en consentant à signer pour sauver ma vie. Avant jeudi dernier, elles m'avaient prédit que j'agirais ainsi et que je ferais ce que j'ai fait étant sur l'échafaud. Elles me dirent de répondre hardiment à celui qui prêchait, et je dis qu'il était un faux prédicateur, parce qu'il m'accusait de choses que je n'avais jamais faites; enfin tout ce que j'ai dit et fait, depuis jeudi dernier, de contraire à ma conscience et à ce que j'ai dit dans le procès, c'est par crainte du feu.

Il me fit mille questions sur les différents points qui avaient été les objets de mes interrogatoires; je renouvelai mes réponses ou j'en fis d'autres dans le même esprit. C'était tout ce que demandaient l'évêque et ses complices; avant de se retirer, Cauchon me dit :

— Vous avez abjuré et reconnu faux devant le peuple et les ecclésiastiques tout ce que vous affirmez maintenant être la vérité; je vois avec peine que vous êtes relapse; vous avez formellement déclaré que vous vous étiez vantée faussement d'avoir entendu les voix de sainte Catherine, de sainte Mar-

guerite, de l'archange Michel et de l'ange Gabriel.

— C'est, dis-je, ce que je ne croyais ni dire ni faire ; je n'ai pas entendu révoquer ces apparitions, ni dire que ce n'étaient pas les voix de ces deux saintes qui me parlaient. Tout ce que j'ai fait m'a été arraché par la crainte du feu et c'est contre la vérité que j'ai révoqué tout ce que j'ai pu révoquer. J'aime mieux faire ma pénitence tout d'un coup, que de souffrir plus longtemps tout ce que je souffre en prison. Au surplus, je n'ai jamais rien dit ni rien fait contre Dieu et contre la foi, quelque chose qu'on m'ait ordonné de révoquer. Je ne comprends pas ce qu'il y avait dans la cédule d'abjuration et je n'ai rien révoqué que dans la supposition que cette révocation plairait à Dieu. Enfin, si les juges le veulent, je reprendrai l'habit de femme ; mais je ne ferai rien autre chose.

En sortant de la prison, l'évêque rencontra le comte de Warwick entouré d'Anglais ; il courut à lui en criant :

— Farowelle, Farowelle(1) réjouissez-vous, nous la tenons !

Le lendemain les deux juges rassemblèrent à l'archevêché ce qu'ils purent trouver d'assesseurs ; les uns avaient pris la fuite et les autres s'étaient si

(1) Tenez-vous en joie.

bien cachés qu'on n'avait pu les découvrir. Pour remédier à cet inconvénient, il en appela d'autres qui savaient à peine de quoi il s'agissait.

Les juges rendirent compte de la visite qu'ils m'avaient faite, comme si c'eût été une séance interrogatoire en règle. Trois avis furent ouverts; le premier voulait que je fusse déclarée hérétique et livrée à la justice séculière, qui serait priée de me traiter avec indulgence; le second disait la même chose, en ajoutant qu'il fallait me lire la cédula de mon abjuration et m'exposer la parole de Dieu; le troisième était semblable à celui-ci, mais ceux qui l'avaient émis ne parlaient pas de me livrer à la justice séculière, se rapportant en cela à mes juges. Ceux-ci remercièrent les assesseurs et les congédièrent sans leur communiquer rien de leurs résolutions.

Le mercredi 30 mai, frère Martin l'Advenu, accompagné de frère Jean Toutmouille et de Jean Massieu, vint m'annoncer que j'étais condamnée à être brûlée le jour même. Cette nouvelle inattendue me porta un coup terrible; je restai quelques moments immobile comme une statue; ma tête était en feu, toutes mes facultés mentales s'étaient anéanties; ma poitrine était oppressée violemment et je ne sentais que je vivais qu'aux douloureux battements de mon cœur; un torrent de larmes me

soulagea bientôt. Quand je revins un peu à moi, je me vis seule en présence du cardinal de Winchester ; il me dit :

— Jeanne, ce que vous avez dit sur le signe que vous avez donné à votre roi n'est que fiction ; je sais, par des Français, que vous lui avez révélé un secret connu de lui seul et d'une grande importance, à ce que l'on dit ; révélez-moi ce secret et, avant une heure vous serez libre et heureuse ; sinon, aujourd'hui même, vous serez brûlée vive.

Je relevai vivement la tête et je lui dis :

— Révérend père, je suis Française !

Ce peu de mots parut faire sur lui un effet magique ; il me prit vivement la main, en me disant :

— Vous êtes une noble enfant !

Puis il croisa ses mains derrière le dos et se mit à se promener à grands pas dans ma prison ; il paraissait en proie à une violente agitation ; mais quand il s'arrêta devant moi, ses sentiments d'Anglais avaient repris leur empire sur lui.

— Vous n'ajoutez pas foi à mes paroles ? demanda-t-il en me regardant fixement :

— Vous vous trompez !

— Ignorez-vous alors le sort qui vous attend ?

— Non ; mais je suis Française !

— Ce secret est donc d'une bien grande importance ?

Je ne répondis pas, mais je baissai la tête, pour éviter son regard qui paraissait lire jusqu'au fond de mon âme.

— Votre roi est un ingrat, continua-t-il.

— Ne parlez pas ainsi de lui, m'écriai-je vivement ; s'il ne m'a pas sauvée, c'est qu'il ne l'a pas pu.

A ces mots il partit d'un éclat de rire.

— Vous êtes bien simple si vous croyez cela, dit-il, en haussant les épaules.

— Peu m'importe, je veux le croire.

— Rien n'est plus facile que de vous sauver, si vous consentez à me révéler ce secret ; réfléchissez, vous seriez libre, riche et heureuse, près d'un époux qui vous aimerait.

— J'ai voué à Dieu ma virginité.

Il fit un geste de dépit, mais il reprit bientôt :

— Vous reverriez le lieu de votre naissance, votre mère, vos parents, vos compagnes ; vous reviendriez aux jours heureux de votre enfance ; vous seriez là, heureuse, entourée d'amour et de vénération, continua-t-il, voyant mon émotion.

— Non, non ! je ne puis pas ! dis-je d'une voix étouffée.

— On attribuerait votre délivrance à la protection du ciel, ajouta-t-il sans paraître s'apercevoir de mon interruption ; choisissez entre ce sort heureux,

entre cette vie pleine de bonheur, qui s'écoulerait calme et tranquille, et le bûcher qui vous attend aujourd'hui même. Je me sentis faiblir...

— Mon Dieu, dis-je dans le fond de mon cœur, ne me laissez pas vaincre !

— Souvenez-vous de votre mère qui vous aime tant; pensez à votre vieux père; peignez-vous leur bonheur, quand ils vous reverront; voyez-les vous presser dans leur bras, vous couvrir de larmes de joie.

— Non, non, je ne veux pas ! je suis Française et je saurai mourir pour mon Roi et ma patrie !

Mon exaltation en disant ces mots lui ôta tout espoir de me séduire; il sortit et frère Martin l'Advenu, frère Jean Toutmouille et Jean Massieu, qui étaient passés dans une chambre voisine pour nous laisser plus libres, rentrèrent par ses ordres. Revenue à toute ma faiblesse, je pleurais à chaudes larmes et je déplorais amèrement le sort cruel qui m'attendait.

— Qu'ai-je fait, m'écriai-je, pour que l'on me traite aussi horriblement et cruellement ? Pourquoi faut-il que mon corps, qui n'a jamais été souillé ni corrompu, soit aujourd'hui consumé et réduit en cendres ? Ah ! j'aimerais mieux être décapitée sept fois, que d'être ainsi brûlée ! hélas ! si j'eusse été détenue dans les prisons ecclésiastiques, comme

cela devait être, et si j'eusse été gardée par des gens d'Église, au lieu de l'être par mes ennemis et adversaires, je ne serais pas où j'en suis !

Frère Martin l'Advenu laissa passer le premier instant de ma douleur, puis, quand il vit que je m'apaisais un peu, il m'offrit les consolations ineffables de la religion. Elles me rappelèrent à moi et je m'apprêtai à mourir, avec toute la résignation et la piété dont j'étais capable.

Je renouvelai à frère Martin l'aveu sincère de toutes les fautes de ma vie et je lui demandai instamment de me donner la communion. Il envoya aussitôt Jean Massieu vers l'évêque de Beauvais pour lui demander s'il pouvait et devait m'administrer le sacrement de l'Eucharistie. Cauchon prit conseil de quelques-uns de ses assesseurs et il permit de me donner non-seulement l'Eucharistie, mais encore tout ce que je demanderais. Frère Martin comprit qu'il l'autorisait par là à donner l'absolution à celle qui était condamnée à périr comme hérétique, relapse et excommuniée ; il envoya donc chercher le saint viatique. Comme on l'apporta sans étole ni cierges, par crainte d'offenser les Anglais, il renvoya celui qui le portait et ordonna de m'amener le corps du Christ avec les cérémonies usitées ; on l'apporta en effet à la lumière des torches et en chantant des litanies ; les personnes qui

accompagnaient le prêtre disaient de temps en temps

— Priez pour elle !

Je venais de recevoir les derniers sacrements, quand l'évêque de Beauvais entra avec une petite suite.

— Ah ! Monseigneur, je meurs par vous, m'écriai-je.

— Jeanne, répondit-il, ayez patience ; si vous mourez, c'est parce que vous n'avez pas tenu ce que vous avez promis et que vous êtes retombée dans vos premières hérésies.

— Hélas ! si vous m'eussiez mise dans les prisons ecclésiastiques, cela ne serait pas arrivé ; mais je vous pardonne de tout mon cœur, ainsi qu'à ceux qui m'ont fait ou voulu faire du mal, et je prie Dieu qu'il use de clémence envers vous ; mais je crains bien que plusieurs ne se ressentent de ma mort.

Il s'en alla tout troublé. Quand je ne le vis plus, je dis à Pierre Morice, qui était près de moi :

— Ah ! maître Pierre, où serais-je aujourd'hui ?

— N'avez-vous pas bonne espérance dans le Seigneur ?

— Oui, et j'espère bien aller en Paradis.

On me laissa un moment seule, pour me donner le temps de me recueillir. Je vis bientôt mes douces protectrices. Jamais elles ne m'avaient paru si

belles. Elles relevèrent mon courage et, en me quittant, elles m'assurèrent que bientôt je les rejoindrais, pour ne plus nous séparer.

On me donna des vêtements de femme et, à neuf heures du matin, je montai dans un quadrigé avec frère Martin l'Advenu, frère Isambert de la Pierre et Jean Massieu.

Le quadrigé allait se mettre en marche, escorté de huit cents hommes, lorsque Nicolas l'Oyseleur s'élança dessus. Il m'avoua toutes ses perfidies et me supplia de lui pardonner. Ses remords étaient si déchirants qu'il m'émut jusqu'au fond de l'âme; quand le chariot sortit de la cour du château, mon visage était encore baigné de larmes que la pitié m'avait fait répandre. Les personnes qui me virent ainsi, crurent que je pleurais sur moi et en furent si attendries que la plupart n'eurent pas le courage de me suivre sur la place du Vieux-Marché. Les Anglais qui étaient là voulurent massacrer l'Oyseleur, et le comte de Warwick eut peine à lui sauver la vie; il lui enjoignit de quitter la ville au plus tôt.

Du château de Rouen à la place du Vieux-Marché, je ne fis que prier à demi-voix; cependant de temps en temps, je ne pouvais m'empêcher de m'écrier :

— Ah! Rouen, j'ai grand peur que tu n'aies à souffrir de ma mort.

Le bûcher que l'on avait dressé était d'une grande

élévation. Il y avait à côté deux échafauds ; sur l'un étaient mes juges et les assesseurs, sur l'autre des prélats et des personnes qui n'avaient pas prit part au procès. J'y montai pour entendre ma sentence. Nicolas Midy me fit un long sermon, que j'écoutai sans rien dire ; mais quand il s'avisa de traiter Charles VII d'hérétique, je m'écriai :

— Parlez doucement ; mon Roi est bon chrétien ; il remplit ses devoirs religieux peut-être mieux que vous ne le faites.

Malgré cela il voulut formuler contre lui de nouvelles accusations, mais je défendis si vivement mon Roi, qu'il continua son sermon sans en parler davantage ; quand il eut fini, il me dit :

— Jeanne, va en paix ; l'Église ne peut plus te défendre et te laisse à la main séculière.

Je me mis aussitôt à genoux et je priai Dieu avec ferveur. Quand je vis que Cauchon s'appêtait à lire la sentence, je me relevai et je demandai aux prêtres et aux personnes présentes de m'assister de leurs prières. Je ne donnerai pas ici la sentence ; car, à part quelques contradictions, elle ne contenait rien de bien remarquable ; elle avait été rédigée la veille.

Quand l'évêque se tut, je demandai instamment que l'on me donnât un crucifix. Touché de pitié, un Anglais rompit un bâton dont il forma une croix

qu'il me donna ; je la mis sur mon cœur et je demandai à frère Isambert d'avoir la bonté d'aller chercher une croix à l'église voisine et de la tenir élevée devant moi, afin que je pusse voir jusqu'à mes derniers moments le signe sacré de notre salut. L'évêque et quelques-uns des assesseurs crièrent au bourreau :

— Fais ton office.

Avant que d'exécuter un criminel quelconque, on avait coutume de lui faire lire par des séculiers sa sentence de mort ; il n'en fut pas ainsi pour moi.

Je baisai la croix que frère Isambert avait apportée de l'église, et je descendis de l'échafaud avec frère Martin l'Advenu. A peine étais-je sur les dernières marches, que des archers Anglais me saisirent avec force et m'entraînèrent violemment vers le bûcher. Quand j'y fus arrivée, on me mit sur la tête la mitre de l'inquisition ; il y avait écrit dessus : *Hérétique, relapse, apostate et idolâtre*. Un grand nombre d'assistants et de prélats, saisis d'horreur et de pitié, se retirèrent en versant des larmes. On avait écrit sur un grand tableau qui était devant le bûcher les mots suivants :

« Jehanne, qui s'est fait nommer la Pucelle,
« menteresse, perniciose, abuseresse, blasphème-
« resse de Dieu, mal créant de la foi de Jhesucrist,
« vanteresse, ydolastre, cruelle, dissolue, invoca-

« teresse de Diables, schismatique et hérétique. »

Je montai sur le bûcher avec frère Martin l'Advenu et je fus liée à un grand poteau qui était au milieu. Le bourreau mit ensuite le feu au bas du bûcher. La flamme fut près d'une heure à gagner le faite.

Frère Martin, tout occupé de moi, ne s'apercevait pas qu'il lui serait bientôt impossible de descendre ; le côté où se trouvait l'échelle allait être envahi ; je lui dis, quand il fut temps :

— Frère Martin, je vous remercie ; retirez-vous et priez pour moi.

L'évêque s'approcha pour me voir ; je lui reprochai ma mort et je l'excitai à se repentir ; il me demanda si je croyais encore à mes voix ; je lui répondis :

— Oui.

— Cependant elles vous ont trompée en vous assurant que vous seriez délivrée.

On m'avait déjà fait cette remarque et j'en avais reconnu la justesse ; mais là, sur le bûcher, j'en compris clairement le sens ; pressée par ses questions, je lui dis :

— Soit bons, soit mauvais esprits, ils me sont apparus.

Il cessa de me parler ; mais, comme je l'entendis dire à quelques personnes qui étaient près de lui

que Charles VII était un hérétique, je m'écriai :

— Révérend père, ne parlez pas ainsi ! mon Roi est bon chrétien, je vous le jure sur mon âme.

Le bourreau faisait tous ses efforts pour abrégér ma cruelle attente ; mais, quoi qu'il pût faire, le feu mit près d'une heure à s'étendre jusqu'à moi ; dès que j'en sentis les premières atteintes, je prononçai le nom de Jésus et je levai les yeux au ciel ; j'y vis mes douces protectrices et des anges du ciel qui tenaient une palme et une couronne. Pendant près d'un quart-d'heure, je souffris d'horribles tortures ; mais les saintes soutenaient mon courage et, quand je rendis enfin le dernier soupir, elles emmenèrent avec elle mon âme dans les cieux.....

.....
.....

Les Anglais, frappés de terreur, crurent voir sortir mon âme des flammes sous la forme d'une colombe blanche qui se perdit dans les cieux. Ils se retirèrent tout consternés de ma mort, comme d'une calamité publique, et disant :

— Nous sommes perdus, car on a brûlé une sainte femme !

Quand j'eus expiré, le bourreau reçut ordre d'écartier les flammes, afin qu'en me voyant à demi-consumée, on ne pût pas dire que je m'étais échappée. Il attisa ensuite les flammes autour de mes

restes, mais il ne put parvenir à réduire en cendre mon cœur ni mes entrailles. Le cardinal de Winchester, craignant que le peuple n'y vît un miracle, fit jeter mes restes dans la Seine. J'avais alors dix-neuf ans et deux mois.

L'évêque de Beauvais, Nicolas l'Oyseleur, Nicolas Midy, en un mot tous ceux qui avaient été coupables de ma mort ou bien y avaient contribué, périrent misérablement, accablés de honte et de remords.

Dès l'année 1449, Charles VII fit prendre des renseignements sur moi pour me faire réhabiliter. La supplique de mes parents fut reçue en 1455 et l'issue du procès de révision fut de montrer au grand jour mon innocence.

FIN.

APPENDICE

PREMIÈRE LETTRE SUR L'ÉVOCATION DES ESPRITS

MON CHER AMI,

Dans l'entretien que j'eus avec vous, vers la fin de décembre 1853, vous me parlâtes de l'évocation des esprits ; vous souvient-il de m'avoir dit que vous étiez persuadé que ma fille pourrait tenter une expérience avec succès ? Un mois après j'accomplis ma promesse en vous l'amenant. Vous lui mîtes un crayon entre les doigts et une personne présente posa la main sur la sienne en évoquant un esprit. Gaie et insouciant comme on l'est à son âge, elle ne prit pas cette expérience au sérieux, et ces deux mots : *Ermançe riouse*, furent tout ce que nous pûmes obtenir pendant cette soirée.

Quelques jours après notre retour à Fontainebleau, nous reçûmes la visite de M. le marquis de M..... La conversation étant tombée sur les tables tournantes, je lui parlai des résultats obtenus par vous. Il pria alors ma fille de tenter une expérience en sa présence. Après quelques questions satisfaites ou non, il évoqua saint Louis, roi de France, que sa famille, descendant d'un noble croisé de ce temps, regarde comme son protecteur céleste. Il vint et nous écrivit, sur notre prière, les quatre conseils suivants :

Sois comme un fleuve bienfaisant, qui répand la fertilité et le bonheur partout où il passe.

Pardonne à tes ennemis, et imite ton divin Sauveur qui, mourant sur la croix, pria pour ses bourreaux, nous donnant ainsi l'exemple de la plus parfaite abnégation de soi-même, exemple trop peu souvent suivi par ces vils insectes que l'on appelle hommes, qui usent leur misérable existence à chercher des grandeurs qui ne peuvent assouvir leur ambition.

Aime tes inférieurs, et n'imite pas ces hommes qui se font les tyrans de leurs frères, perdant par leurs exemples, des âmes qu'ils auraient dû guider et protéger dans cette vallée d'épreuves. Ils deviennent

ainsi la proie de l'ange rebelle, qui les entraîne dans les abîmes éternels.

Ne t'arrête pas aux épines qui bordent ta route ; car le chemin de la vertu est pénible ; mais un chemin de fleurs te conduirait au précipice.

A la sagesse profonde et à la simplicité touchante de ces conseils, qui ne reconnaît le caractère de ce grand roi ? C'était objecta une personne présente, l'un ou l'autre des deux médiums qui traçait ces maximes ; mais l'une, ma fille, comptait à peine quatorze ans, et l'autre, que son ignorance avait fait choisir, la bonne de la maison, ne savait ni lire ni écrire. Je ne combattrai pas davantage cette objection, que cette seule réflexion fait tomber tout naturellement.

Après différentes remarques sur la beauté de la vie de ce saint, je lui demandai s'il ne pourrait nous la dicter. Sur sa réponse affirmative, nous le priâmes de commencer de suite, ce qu'il fit sur-le-champ. Il écrivit alors cette admirable préface que vous et bien d'autres avez jugée digne d'être méditée par les rois et les princes qui sont appelés à monter sur le trône. Chaque séance se terminait par un *à demain*. Ainsi ont été écrites les vies de Louis IX, de Jeanne d'Arc et de Louis XI, qui incessamment vont être livrées à la publicité.

Un jour, c'était la fête de la Chandeleur, nous étions occupés à cet attrayant travail; la main d'Ermance, mue avec vitesse, s'arrêta tout-à-coup, puis reprit son mouvement habituel et nous traça ces mots : Apprêtez-vous, les vêpres sonnent. Nous regardâmes la pendule qui, en effet, marquait trois heures moins dix minutes, temps nécessaire pour s'apprêter et faire le trajet de l'église.

Permettez-moi de vous raconter un autre fait non moins curieux : M. le marquis F.... de S....., présent à la dictée d'un fragment d'histoire, évoqua l'âme de l'un de ses parents. Afin de se convaincre de la présence réelle de cette personne, il la pria de lui écrire les noms de ses frères. Une longue pose suivit cette question plusieurs fois répétée; enfin, une réponse entièrement étrangère fut tracée sur le papier. Sans y prendre garde, nous répétâmes la formule de ce que nous désirions savoir; la même réponse se produisit à différentes reprises. Surpris de cette obstination et de l'espèce de mystère renfermé dans ce peu de mots, que je ne répéterai pas, nous provoquâmes une explication; ce fut la plus effroyable prédiction qu'on puisse imaginer; mais quelle ne fut pas notre surprise, de voir, le soir même, le crayon tracer ces mots fort peu flatteurs pour nous : Eh ! mes bêtards, vous ai-je fait une belle peur tout à l'heure, ainsi qu'au marquis ! Qui

dit cela? Réponse : Luzel. Pourquoi nous as-tu fait cette prédiction? Pour m'amuser; malheureusement Dieu m'ordonne de vous dire qu'avec un autre esprit je me suis joué de vous en contrefaisant Napoléon le Grand. Remarquez cette construction de phrase qui offre un grand contraste avec l'élégante et noble simplicité du style de saint Louis. Ce fait vient encore à l'appui de la judicieuse remarque que vous avez faite, que l'évocation des esprits offre mille dangers, et que, sans le plus grand des motifs, et surtout sans toutes les précautions qu'indique la prudence chrétienne, on ne doit pas se livrer à ces entretiens du monde des vivants avec celui des trépassés. Ayant demandé à saint Louis le moyen d'éviter que cette scène plaisante, pour ne pas dire dangereuse, se renouvelât à l'avenir, il nous a conseillé de ne nous occuper que de l'histoire, et il nous a proposé de nous dicter ou de nous faire dicter par eux-mêmes les histoires des rois de France, depuis l'origine de la monarchie jusqu'à nos jours, et des hommes célèbres de tous les temps. En effet, jamais aucun lutin n'ose venir nous troubler lorsque nous nous occupons de cette tâche sérieuse.

Votre tout affectionné ami.

DEUXIÈME LETTRE

MON CHER AMI,

Je vous ai dit, dans ma précédente lettre, comment ma fille était parvenue à obtenir ces vies, qui font déjà tant de bruit dans notre petite ville. Maintenant il me reste à répondre à quelques objections que vous m'avez soumises. Pourquoi, m'avez-vous dit, la vie, de saint Louis, par exemple, n'est-elle pas dictée dans le langage du treizième siècle? Cette question fut faite à ce saint, qui nous a répondu : Que ses ouvrages, destinées aux premières comme aux dernières classes de la société, et devant concourir à un but marqué par Dieu, ne peuvent et ne doivent être écrits que dans la langue la plus répandue, afin d'être à la portée de tous; d'ailleurs, les personnes qui attribueraient ces ouvrages à une enfant de quatorze ans, seraient-elles plus convaincues s'ils étaient dans une langue étrangère, sinon au pays, du moins au siècle présent?

Parmi les personnes qui ont assisté à ces dictées,

les unes ont avoué franchement leurs convictions; les autres se sont refusées à l'évidence d'une chose qui, de quelque côté qu'elle soit tournée, surpasse l'intelligence, soit qu'on admette sa source surnaturelle, soit, chose plus extraordinaire, qu'on reconnaisse Ermance comme auteur de ces œuvres; mais pourquoi ce raisonnement bien simple ne s'est-il pas offert à l'esprit des incrédules : Si ma fille avait un pareil talent, ne serais-je pas le premier à m'en féliciter et à le publier, au lieu d'en attribuer tout le mérite à des êtres surnaturels, ne lui laissant, à elle, que celui d'être un instrument aveugle? Mais, me diriez-vous, quel est ce but? Je n'ai pour toute réponse qu'un : Je ne sais pas. Permettez cependant quelques conjectures : ne serait-ce pas pour renverser l'athéisme, en le privant de sa seule base, le matérialisme, que l'immortalité de l'âme rend impossible? Ne serait-ce pas pour donner la conviction à tant d'âmes qui doutent, et le doute à tant d'autres qui sont endurcies? quand ce ne serait que ce dernier motif, quelle victoire éclatante ne donnerait-il pas à l'Église, en lui ramenant tant d'âmes égarées?

Une personne respectable de la ville me présenta ainsi que ma fille à un célèbre prédicateur qui était en mission ici à cette époque; j'avais sur moi les conseils cités dans ma première lettre; je les lui

montrai, et lui en dis la source. Un : c'est étonnant ! échappé malgré lui, me fit connaître l'effet qu'ils avaient produit. Interrogé sur son opinion, il me dit qu'il était persuadé que ce n'était pas saint Louis mais un démon qui cachait ses pièges sous de bons conseils pour nous en imposer ; à l'appui de cette assertion ; il me cita l'histoire d'une jeune fille que des miracles, faits devant des personnes dignes de foi, avaient fait considérer comme une sainte, et qui, en réalité, était possédée du démon, comme on le reconnut plus tard. Mais qu'elle apparence y a-t-il que Satan aille chercher à nous perdre, en nous tenant le langage des Paul, des Augustin ? Admettons-le, cependant ; pourquoi, depuis près de deux ans que nous nous livrons à ces entretiens d'outre-tombe, l'esprit du mal ne se serait-il pas trahi par une pensée ou même par un mot ? Il est vrai que nous nous sommes toujours tenus hors du cercle de cette science que l'Église a frappée d'une sorte de réprobation ; jamais nous n'avons adressé une question qui pût donner lieu à ces dialogues impies qui ont fait sinon défendre, du moins désapprouver l'évocation des esprits ; d'un autre côté, les élus et les esprits célestes ont veillé sur nous avec une vigilance qui ne s'est pas démentie une seule fois et qui a éloigné tout danger, circonstances qui viennent encore à

20.

l'appui de l'opinion que j'ai émise plus haut.

Il restait aux incrédules un dernier retranchement : ma fille, disaient-ils, apprenait par cœur la vie en question, puis elle l'écrivait, — sans se douter que ce fût-elle, ont ajouté quelques autres. N'eussiez-vous aucun bon sens, je ne me serais pas occupé de répondre à cette dernière objection ; quant à la première, voici ma pensée : Si, comme ils le disent, ces vies n'étaient que des copies, d'où viendraient les préfaces si remarquables, le morceau de l'entrée de saint Louis en Paradis et les éclaircissements donnés à l'histoire elle-même ? Admettons qu'Ermanche les ait puisés dans son imagination ; mais dites-moi dans toute la sincérité de votre âme, s'il est possible que la personne la mieux douée de mémoire puisse, en causant, en riant, en écoutant et en répondant à plusieurs questions, écrire, sans faute de mémoire, un fragment d'histoire appris antérieurement ? Que serait-ce donc si j'ajoutais que ces dictées, pour la plupart, ont été faites devant des personnes étrangères et presque toujours, à l'improviste ?

Un fait bien plus extraordinaire, dont plusieurs personnes ont été témoins, contribuera puissamment à détruire cette conjecture : après avoir dicté sa vie, chaque esprit a demandé à la repasser, afin d'ajouter des circonstances omises ; sans mettre le

manuscrit sous les yeux du médium, ils ont fait des renvois en indiquant la page et la ligne où ils devaient être placés. Le passage relu à haute voix, sans y rien ajouter ou retrancher, ne présentait aucune coupure, ni aucun mot mal placé, quoique souvent il arrivât qu'ils tombassent au milieu d'une phrase.

Permettez-moi de vous citer une nouvelle anecdote : une dame de Paris, haut placée dans la littérature, après avoir lu la préface de saint Louis, fut si frappée de la sagesse des pensées, qu'elle fit, exprès pour voir ma fille, le voyage de Fontainebleau avec un de ses amis, M. M... de F..., ex-député. Ces deux personnes, qui avaient craint un dérangement dans mes facultés mentales, ne tardèrent pas à être complètement convaincues. La dame qui avait été frappée par de grands malheurs, après avoir reçu de saint Louis diverses consolations, lui demanda de lui faire une prière qui lui fût particulière; voici celle qu'il nous dicta :

Saint Louis, vous que Dieu a fait passer sur cette terre d'épreuves, daignez intercéder pour moi près de Dieu, notre souverain seigneur; rappelez-vous que vous avez été notre Roi et que vous avez toujours protégé les malheureux. C'est avec un cœur déchiré par les épines qui bordent

ma route que je viens vous implorer ; accordez-moi votre intercession près de Dieu et obtenez-moi qu'après avoir courageusement traversé cette vallée de larmes et de misères , j'arrive enfin à l'éternelle félicité. Ainsi soit-il.

Cette prière est bien conforme aux dogmes de l'Église et il faudrait y voir l'œuvre de Satan ! j'avoue mon cher ami, que je ne puis m'y résoudre et je regarde cette pensée comme un blasphème. Ne serait-ce pas attribuer au démon une puissance qu'on refuserait à Dieu ? ne serait-ce pas reconnaître la créature rebelle comme plus puissante que son Créateur ?

Votre tout affectionné ami.

TROISIÈME LETTRE

MON CHER AMI,

Vous me dites que, malgré toutes les considérations émises dans mes précédentes lettres, le clergé

ne reviendra pas sur la désapprobation dont il a frappé l'évocation des esprits.

Veillez m'écouter : l'Église, avec sa prudence habituelle, a suspendu son jugement jusqu'au temps où elle pourra le rendre avec cette sagesse qui caractérise tous ses actes. Il sera favorable à l'évocation des esprits, j'en suis persuadé, puisqu'elle n'a que de bons résultats.

Permettez-moi de vous en détailler quelques-uns : non-seulement les hommes à portée de lire les œuvres des matérialistes, mais encore le peuple, nient l'immortalité de l'âme. Que de fois n'ai-je pas entendu ces paroles impies, qui sont une espèce de proverbe : *Quand on est mort on est bien mort*. Quelle preuve plus convaincante que l'évocation des esprits peut-on leur offrir? Quelle arme invincible cette admirable découverte ne met-elle pas dans les mains de l'Église? En nous montrant l'âme, dégagée de ses liens, supérieure à celle qui est retenue dans son enveloppe mortelle, elle fournit une nouvelle preuve de la supériorité incontestable du christianisme sur toutes les autres religions, en offrant à ses élus non pas un bonheur sensuel comme l'Islamisme, mais une félicité digne de sa grandeur, c'est-à-dire la possession de Dieu.

En quoi, me demanderez-vous, faites-vous consister cette supériorité de l'âme affranchie? 1°

Dans la charité ardente et éclairée des saints, qui les porte à quitter, sans intérêt, leur bienheureux séjour pour venir nous donner des conseils et des consolations qui ne sont mêlés ni à l'orgueil, ni à l'affectation, comme il arrive presque toujours sur cette terre; 2° A l'humble aveu de leurs fautes et de leur repentir que des rois mêmes nous ont fait, en nous demandant une simple prière.

N'attribuer qu'au démon l'évocation des esprits, n'est-ce pas nier des bases essentielles du christianisme que, chaque jour, nous reconnaissons, en récitant le symbole des apôtres : *la communion des saints*, par ces mots nous admettons, avec l'Église, l'existence de relation non-seulement entre les vivants et les saints, mais encore avec les âmes souffrantes du Purgatoire. Dites-moi, je vous prie, ce que l'évocation des esprits est de plus? Dans ce cas, les relations sont plus intimes et plus directes, mais non pas une innovation. Par ce moyen on vient en aide aux âmes des trépassés; par lui on obtient l'histoire écrite avec impartialité, et des éclaircissements nombreux qui la rendent claire et précise. Les rois et les événements sont jugés avec toute l'équitable sévérité que ce titre, *vies dictées d'outre-tombe*, peut faire attendre. Ces détails sont déjà trop longs pour qu'en y ajoutant, j'en fasse une inutile et ennuyeuse digression.

Je ne vous contesterai pas ces avantages, me direz-vous peut-être, mais il me semble que c'est pour mieux éviter le danger que vous n'en parlez pas. Il y en a, j'en conviens; mais quelle chose sur cette terre n'en a pas? Les éléments les plus utiles à l'homme ne deviennent-ils pas ses plus cruels fléaux? L'eau et le feu, par exemple, si nécessaires et si précieux, que de ravages ne peuvent-ils pas causer? Faudrait-il, pour ces dangers, s'en interdire l'usage? Dites-moi maintenant si l'exemple de ces deux éléments ne parle pas en faveur de l'évocation des esprits? Quels sont, en effet, les dangers qu'elle peut occasionner, près des ravages qu'ils causent? cependant les emploie-t-on moins pour cela? Pourquoi n'en serait-il pas ainsi de cette belle découverte? Quels sont-ils, en effet, ces dangers, près du bien qui les compense? Les démons qui, par le moyen des tables, ont tenu des discours si impies, n'ont-ils pas été forcés d'avouer leurs mensonges et leurs mauvaises intentions, de révéler leurs pièges et de reconnaître la puissance de Dieu et les vérités qu'ils ont voulu nier; d'ailleurs, qui leur a donné lieu de s'exprimer ainsi? Des questions légères ou la frivolité des personnes qui les interrogent. Aux yeux des gens du monde la science, bien incomplète, des tables parlantes est un passe-temps, bien dangereux je l'avoue, mais elle est bien éloignée du genre d'évo-

cation que nous pratiquons. La première est tout au plus bonne à amuser des gens qui se perdent en riant, mais la seconde offre aux hommes sensés tout ce qu'on doit attendre en matière si grave. Quel mauvais effet l'évocation des esprits a-t-elle produit ? aucun ; les personnes qui en ont abusé en ont été punies, sans avoir pu parvenir à leur but. Ce docteur, que vous avez cité, pour avoir évoqué de mauvais esprits a reçu une punition terrible : jour et nuit des fantômes hideux l'assiègent et le menacent ; heureux quand ils ne s'en tiennent que à. Sa vie n'est qu'un supplice et la mort, qui devrait le finir, lui paraît plus terrible. La cupidité a voulu exploiter cette science ; quel résultat a-t-elle obtenu ? des mystifications sans nombre ... Permettez-moi de vous citer un nouvel exemple : Un trésor est découvert par des lutins à des personnes que la soif de l'or fait donner dans le panneau ; non contents de désigner le lieu, ils indiquent les couches de terre et les cours d'eau que les travailleurs doivent rencontrer ; tout se réalise, mais le trésor n'apparaît pas. Une nouvelle indication donnée par les esprits fait recommencer les fouilles ; peines inutiles, les lutins déclarent enfin n'avoir voulu que les mystifier. Dites-le franchement, ces personnes n'ont-elles pas été punies par où elles avaient péché ? Voilà cependant les seuls dangers,

les seuls inconvénients qu'un examen sérieux m'a révélés dans l'évocation des esprits ; que de bienfaits n'y ai-je pas trouvés, au contraire ! L'âme, l'esprit, le cœur, tout y puise des consolations sans nombre. Pour les deux premiers, la simple réflexion vous les indiquera ; quand au dernier, quelle douceur n'éprouve-t-il pas de pouvoir soulager des êtres bien-aimés ou acquérir la conviction de leur bonheur ?

Nous le demandons à ce clergé, si digne de notre vénération et de notre respect, devons-nous briser cet instrument qui a produit des œuvres qui respirent la moralité la plus pure et la plus religieuse, qui offrent, dans la vie de s. Louis, les leçons les plus utiles aux rois, aux princes et aux peuples ; qui donnent, dans celle de Louis XI, une confession publique des crimes les plus odieux, accompagnée du repentir le plus vif, le plus vrai et le plus étendu ; qui, enfin, nous montre la toute-puissante et miséricordieuse bonté de Dieu, dans la vie miraculeuse d'une jeune fille qui, à peine sortie de la modeste chaumière de son père, devient l'émule des plus grands capitaines de son temps, les surpassant même par la sagesse de ses conseils et de ses actions ?

J'espère que la lecture de ces trois lettres et des histoires que nous allons publier, démontreront à notre clergé que, loin de proscrire l'évocation des

esprits, telle que nous la pratiquons, il doit l'encourager de toutes ses forces comme la preuve évidente de l'immortalité de l'âme et de la bonté de la religion chrétienne.

Votre tout affectionné ami.



Paris. — Typ. H. CARTON, rue Bonaparte, 66.







